



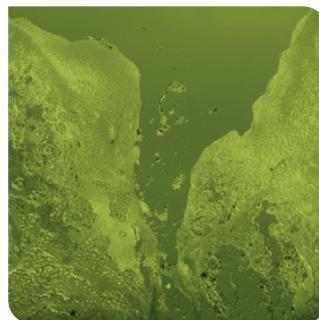
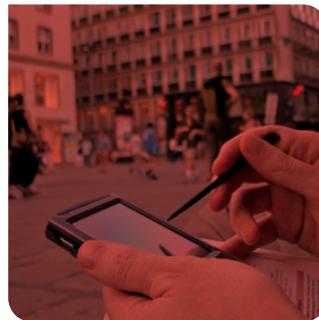
INTERREG IVB

Approuvé par la Commission Européenne

Coopération territoriale transnationale

# Programme opérationnel

2007-2013



# Coopération territoriale transnationale (INTERREG IVB) Programme opérationnel pour l'Europe du Nord Ouest

<b>1. Introduction</b> .....	<b>0</b>
1.1 Introduction.....	0
1.2 Coopération territoriale transnationale de l'ENO : réalisations dans le cadre des Programmes INTERREG précédents, carences et défis .....	1
1.3 Le processus de Programmation Conjoint.....	5
1.4 Structure du Programme Opérationnel.....	5
<b>2. Analyse de la zone de programme d'Europe du Nord Ouest : Le contexte de la coopération territoriale transnationales</b> .....	<b>8</b>
2.1 Analyse de la situation de la zone de coopération.....	8
2.2 Analyse SWOT .....	46
<b>3. La stratégie transnationale commune</b> .....	<b>52</b>
3.1 Introduction.....	52
3.2 Objectif du programme .....	54
3.3 La valeur ajoutée de la coopération transnationale en Europe du Nord Ouest.....	54
3.4 Justification des priorités choisies .....	56
3.4.1 <i>La relation par rapport aux Orientations Stratégiques Communautaires sur la cohésion</i> .....	59
3.4.2 <i>Les cadres de Référence Stratégique Nationaux</i> .....	60
3.4.3 <i>Conformité avec les politiques communautaires</i> .....	60
3.4.4 <i>Processus d'évaluation Ex-ante et processus d'Evaluation Environnementale Stratégique</i> .....	62
3.4.5 <i>Principales conclusions du processus d'évaluation ex-ante et du processus d'Evaluation stratégique ("Récapitulatif")</i> .....	64
<b>4. Priorités de la coopération territoriale transnationale</b> .....	<b>67</b>
4.1 Introduction.....	67
<i>Priorité 1 : Développer l'économie du savoir de l'ENO en tirant partie de notre capacité d'innovation</i> .....	67
<i>Priorité 2 : Gestion durable des ressources naturelles et des risques naturels et technologiques</i> .....	76
<i>Priorité 3 : Améliorer la desserte en ENO en faisant la promotion du transport intelligent et durable et des solutions de TCI</i> .....	83
<i>Priorité 4 : Promouvoir des communautés fortes et prospères au niveau transnational</i> .....	90

<i>Priorité 5 : Assistance technique</i> .....	96
4.2 Exigences de qualité pour les projets à venir .....	97
<b>5. Initiatives stratégiques</b> .....	<b>101</b>
<b>6. Gestion du programme</b> .....	<b>107</b>
6.1 Organisme de gestion de programme .....	107
6.2 Sélection des opérations .....	113
6.2.1 <i>Faire la promotion du Programme et stimuler les projets de qualité</i> .....	113
6.2.2 <i>Qui peut participer ?</i> .....	114
6.2.3 <i>Comment poser sa candidature au financement</i> .....	115
6.3 Mise en oeuvre financière .....	115
6.3.1 <i>Paiements et engagements au niveau de la communauté</i> .....	115
6.3.2 <i>Contribution FEDER</i> .....	115
6.3.3 <i>Paiements aux bénéficiaires finaux</i> .....	116
6.4 Suivi, compte-rendu et évaluation .....	116
6.4.1 <i>Suivi</i> .....	116
6.4.2 <i>Rapports annuels et finaux de mise en oeuvre</i> .....	117
6.4.3 <i>Evaluation ex-ante et Evaluation Environnementale Stratégique (EES)</i> ...	117
6.4.4 <i>Evaluation pendant le période de programmation</i> .....	117
6.4.5 <i>Evaluation ex-post</i> .....	118
6.5 Contrôles et corrections financières .....	118
6.5.1 <i>Responsabilité</i> .....	118
6.5.2 <i>Contrôle financier exercé par les Etats Membres</i> .....	118
6.5.3 <i>Contrôle financier exercé par la Commission</i> .....	119
6.5.4 <i>Irregularités et corrections financières</i> .....	119
6.6 Echange d'informations informatisé entre les Etats Membres et la Commission	120
<b>7. Information et publicité</b> .....	<b>121</b>
7.1 Objectifs .....	121
7.2 Groupes cibles .....	121
7.2.1 <i>Bénéficiaires potentiels</i> .....	121
7.2.2 <i>Bénéficiaires</i> .....	122
7.2.3 <i>Hommes/Femmes politiques et décisionnaires clés</i> .....	122
7.2.4 <i>Grand public</i> .....	122
7.3 Messages .....	123
7.4 Rôles et responsabilités .....	123
7.4.1 <i>Gestion du Programme</i> .....	123
7.4.2 <i>Les Points de Contact</i> .....	123
7.4.3 <i>Les Partenaires Chef de File</i> .....	124
7.5 Suivi du Plan de Communication .....	124

<b>8. Plan financier .....</b>	<b>125</b>
8.1 Affectation des fonds par an 2007 - 2013 .....	125
8.2 Affectation des fonds par priorité 2007–2013 .....	125

## **Annexes**

A) La zone éligible – Liste des zones NUTS III.....	127
B) Cartes et chiffres.....	141
C) Exposé des initiatives européennes ayant un rapport avec le programme européen pour L'ENO.....	159
D) Exposé général des priorités dans le cadre de référence stratégique national des états membres impliqués dans le programme ENO en relation avec la compétitivité, et la politique de cohésion .....	183
E) Ventilation indicative de la contribution communautaire par catégorie au programme opérationnel .....	196
F) Liste des ministères responsables dans les pays participants .....	207

## **Notes**

### **Volumes séparés :**

- II) Rapport d'évaluation ex-ante
- III) Rapport d'Evaluation stratégique



# 1. INTRODUCTION

## 1.1 Introduction

Les régions d'Europe deviennent de plus en plus interdépendantes en raison de la mondialisation, de la libéralisation et de l'émergence de nouvelles formes de gouvernance. Les effets de la révolution technologique, la nécessité de positionner l'Europe en tant que contrepoids économique compétitif par rapport aux Etats Unis et à l'Asie, l'élargissement de l'UE et l'avancée vers l'achèvement du Marché Européen Unique représentent des défis économiques considérables pour la cohésion territoriale dans une Europe intégrée. L'interdépendance croissante des régions est démontrée par de nombreuses liaisons telles que le transport de passagers et de marchandises. Par exemple, le port de Rotterdam dessert une zone s'étendant bien au-delà des Alpes et les investissements dans les liaisons de TGV modifient actuellement la géographie de l'Europe du Nord Ouest (ENO) en raison de temps de trajets considérablement réduits.

Alors que les régions deviennent d'une part plus interdépendantes, il y a d'autre part certaines tendances récentes au développement du territoire à grande échelle qui peuvent représenter une menace potentielle pour la cohésion économique, sociale et territoriale de la zone de coopération transnationale. Par exemple, les tendances actuelles de la démographie et de l'immigration peuvent mener à une concentration encore plus importante autour des grandes zones urbaines en Europe du Nord Ouest alors que les parties plus rurales et périphériques du territoire sont touchées par le dépeuplement. La compétition qui se poursuit entre les zones urbaines majeures, les ports et les plateformes de transport affecte souvent de façon négative la performance économique et environnementale des villes et des régions. Les impacts du changement climatique affectent différentes parties du territoire de façon différente, menaçant ainsi d'aggraver les déséquilibres à travers toute l'Europe du Nord Ouest.

Ce sont les raisons pour lesquelles il y a une prise de conscience croissante du besoin de coordonner les objectifs et les politiques ayant un impact sur l'aménagement du territoire. La coopération territoriale sur de vastes régions transnationales contiguës portant sur des thèmes que les Etats-nations seuls ne peuvent pas traiter de façon adéquate bénéficie d'un soutien considérable de la part des Etats Membres et des régions de l'UE. La stratégie de Lisbonne-Gothenburg de l'UE consistant à développer l'économie du savoir tout en parvenant au développement durable<sup>1</sup> est, depuis 2000, l'objectif premier de l'UE. En réponse au fait que les potentiels divers des régions européennes n'ont pas été suffisamment pris en compte dans la stratégie de Lisbonne, les Ministres chargés de l'aménagement du territoire des Etats Membres de l'UE ont, en 2004, entamé un processus allant dans le sens du Rapport de « L'agenda de l'UE relatif au territoire » à adopter en 2007. Le point de vue selon lequel les approches intégrées du développement territorial peuvent permettre aux régions d'exploiter leur potentiel endogène plus efficacement est encouragé dans ce processus. La politique de Cohésion de l'UE pour la période 2007-2013 va contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne-Gothenburg et de l'Agenda Territorial de l'UE en encourageant un développement équilibré et durable du territoire faisant de l'Europe et de ses régions des lieux plus attractifs pour y investir et travailler, en améliorant le savoir et l'innovation pour la croissance et en créant davantage d'emplois de meilleure qualité.

Ce Programme Opérationnel (PO) sur la coopération transnationale en Europe du Nord Ouest encourage une approche intégrée vis-à-vis du développement, à la fois horizontalement (parmi différents secteurs de politique), verticalement (parmi différents niveaux de gouvernement) et géographiquement (à travers les frontières administratives). Le programme encourage la coopération transnationale par le financement de projets d'action menant à un développement territorial intégré. Conformément à la réglementation relative au Fond Européen de Développement Régional (FEDER)<sup>ii</sup>, l'accent est mis principalement sur les priorités concernant l'innovation, l'environnement, l'accessibilité et le développement urbain durable dans la zone de coopération transnationale d'Europe du Nord Ouest à la poursuite des objectifs de la stratégie de Lisbonne—Gothenburg. Le programme cherche à compléter d'autres politiques communautaires et programmes financés par l'UE tel que cela figure dans chacune des priorités du programme identifiées. Le PO pour l'Europe du Nord Ouest dans la période 2007-2013 de la politique de cohésion sera élaboré à partir des réalisations du Programme INTERREG IIIB Europe du Nord Ouest sur l'aménagement du territoire qui a été mis en œuvre sur la période 2000-2006.

Ce Programme Opérationnel est présenté à la Commission Européenne par les membres de l'ENO, à savoir le Royaume de Belgique, la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Irlande, le Grand Duché du Luxembourg, le Royaume des Pays Bas, Le Royaume Uni et l'Irlande du Nord ainsi que la Confédération Helvétique.

### ***1.2 Coopération territoriale transnationale de l'ENO : réalisations dans le cadre des Programmes INTERREG précédents, carences et défis.***

La coopération territoriale transnationale a une longue histoire en Europe du Nord Ouest. De nombreux accords de coopération bilatérale entre des pays européens, par exemple les pays du Benelux, sont en place depuis plusieurs décennies maintenant. Quelques discussions ont été institutionnalisées précédemment (par exemple 'la Conférence relative à l'Aménagement du Territoire en Europe du Nord Ouest'- CRONWE depuis 1962). On peut trouver les raisons principales à ces efforts de coopération dans l'urbanisation et l'industrialisation rapides en Europe du Nord Ouest après la Seconde Guerre Mondiale et dans les effets sur l'économie et le mode de vie que cela a entraîné. Il existe aussi de nombreux exemples de coopération transfrontalière significative tels que la Grande Région Saar-Lor-Lux-Trier-Westpfalz (Sarre-Lorraine-Luxembourg-Trêve / Palatinat Occidental) et les Euregios en Europe du Nord Ouest. Depuis le début des années 1990, de nombreuses initiatives de coopération sont soutenues par l'initiative communautaire INTERREG de l'UE

Diverses études et divers documents ont contribué à la sensibilisation au besoin d'une perspective transnationale sur le développement territorial mutuellement interdépendant et durable de l'Europe du Nord Ouest. Ils incluent Europe 2000+ et l'étude sur la Région 'Villes capitales et Centrales' (Etude CCC)<sup>iii</sup>. L'initiative communautaire INTERREG IIC (1997-1999) a assuré au 'Programme relatif à l'Aire Métropolitaine du Nord Ouest' un financement FEDER pour au total quarante cinq projets qui se sont centrés sur des 'actions souples' telles que des études, des échanges d'expériences et de bonne pratique, des stratégies territoriales conjointes et des séminaires. Parmi ces 45 projets, l'élaboration d'une 'Vision Spatiale pour

l'Europe du Nord Ouest<sup>iv</sup> a joué un rôle central. Ce document vise à traduire les objectifs et les options de politique du 'Schéma de Développement de l'Espace Communautaire' (SDEC) dans des principes de planification plus concrets basés sur les caractéristiques et le potentiel du territoire de l'Aire Métropolitaine du Nord Ouest (NWMA). L'initiative Communautaire de l'UE INTERREG IIIB Europe du Nord Ouest (ENO) (2000-2006) élaborée sur la stratégie de Vision Spatiale a poursuivi les efforts entamés dans le cadre du Programme NWMA (AMOE) et du programme IRMA sur la gestion des inondations le long du Rhin et de la Meuse avec un budget considérablement plus élevé. Plusieurs projets dans le cadre du Programme IIIB ENO se sont préoccupés du soutien et de l'harmonisation de la mise en œuvre des politiques et des directives européennes ayant un impact sur l'aménagement du territoire à travers les frontières nationales. Utilisant la directive cadre sur l'eau ou les directives sur les habitats et les oiseaux comme point de départ, plusieurs projets se sont par exemple préoccupés du développement de stratégies communes dans le but de mieux coordonner la mise en œuvre des plans de gestion de bassin fluvial et du réseau Natura2000 et afin d'harmoniser les pratiques au sein des administrations dans les divers Etats Membres.

Le financement INTERREG IIIB a été également utilisé pour soutenir l'échange et le transfert du savoir-faire dans des domaines clés pour le développement transnational du territoire tels que les pratiques en matière de gestion du risque d'inondation. Des échanges fructueux ont ainsi été rendus possibles entre les régions directement affectées les unes par les autres (par exemple l'Allemagne et les Pays Bas) et celles confrontées à des préoccupations similaires (par exemple la GB et les Pays Bas). Ces échanges entre les régions qui sont à des stades différents de savoir-faire administratif et technique ont eu pour conséquence davantage d'investissements économiques de la part du secteur public ainsi qu'une meilleure compréhension des problèmes de lutte contre les inondations de la part des citoyens.

Les actions stratégiques transnationales en faveur des réseaux touristiques, du développement des fonctions complémentaires urbaines et de réponses conjointes à des problèmes communs ont été au cœur de nombreux projets. Vers la fin du Programme IIIB ENO, les premiers projets se préoccupant du soutien de l'innovation et du développement des PME ont été approuvés. En dépit des différences régionales à travers l'Europe du Nord Ouest, plusieurs régions sont confrontées à des dilemmes similaires tels que l'organisation efficace des territoires, du développement durable et de la desserte. L'occasion d'unir les forces et d'examiner ces cas à partir du niveau multisectoriel et de la multigouvernance donne par conséquent une valeur ajoutée considérable à de nombreux partenariats de coopération transnationale.

L'exemple d'un projet de coopération fructueux a été suivi par la coopération au niveau du Programme INTERREG IIIB. L'Opération Parapluie pour la Sécurité Maritime (MSUO) a été mise en place pour coordonner les projets de Sécurité Maritime financés par INTERREG, les initiatives et les parties prenantes dans le domaine maritime qui y sont liées. La coopération entre les programmes INTERREG IIIB ENO, Mer du Nord, Mer Baltique et de la Périphérie Nord dans le cadre de MSUO est devenu un moteur collectif pour la sécurité maritime sur l'agenda européen et international. En conséquence, les bénéfices de la coopération sont de plus en plus reconnus à tous les niveaux des administrations européennes.

La vision de l'environnement pour l'Europe du Nord Ouest a été mise à jour en 2005 sous la direction du Groupe de Travail sur la Vision de l'aménagement de l'Europe

du Nord Ouest. Il ressort de trois études thématiques sur le développement territorial polycentrique et les relations urbaines, le transport et l'accessibilité ainsi que sur le patrimoine culturel et naturel et d'une quatrième étude synthétique a fourni une vision détaillée des tendances du développement de l'aménagement qui affectent le territoire de l'Europe du Nord Ouest. Au travers des consultations menées avec les parties prenantes dans les pays et les régions de l'ENO, les problèmes transnationaux clés de coopération ont été identifiés. Les parties prenantes ont confirmé le rôle important d'INTERREG dans la promotion de l'intégration européenne et la mise en place de réseaux à long terme et d'un développement régional plus efficace.

Toutefois, en dépit des succès de la coopération transnationale, l'analyse SWOT (Force, Faiblesse, Opportunités, Menaces) du Programme ENO (cf. chapitre 2) montre que les problèmes et les disparités régionales existent toujours dans certaines zones. La coopération continue souvent d'être ad hoc et s'institutionnalise rarement. Il n'y a pas encore de « culture de la coopération » qui faciliterait les échanges et il manque souvent aux institutions en Europe du Nord Ouest la capacité de s'engager dans une coopération territoriale transnationale. Dans l'administration publique nationale et régionale, les projets de coopération transnationale ne sont généralement entrepris que par un nombre limité de personnes dans une unité ou une division spécifique. En outre, les différences de gouvernement et de structures juridiques à travers les frontières administratives retardent ou font souvent obstacle à la coopération. Il est donc nécessaire de trouver des moyens de surmonter les barrières que représentent les différences de gouvernance dans les différentes régions et d'accroître la capacité institutionnelle des acteurs clés afin de garantir que le soutien des efforts entamés se poursuive. En outre, il existe un besoin sans cesse croissant de tenir compte des implications territoriales des politiques de secteur à tous les niveaux – de l'UE au plan local – afin de parvenir à une meilleure cohésion territoriale. La coopération transnationale peut apporter une contribution importante à ladite intégration sectorielle et territoriale plus efficace.

Le nouveau programme de coopération territoriale transnationale pour l'ENO 2007-2013 offre également l'opportunité de réviser les procédures de sélection et de développement de projet. Le programme s'engage depuis longtemps et apporte un soutien important aux développeurs de projet par le biais des responsables du Secrétariat Technique Conjoint et par le réseau de Points de Contact. Afin d'améliorer encore davantage la candidature du projet et les procédures de mise en œuvre, la rédaction du document de programmation est plus abordable et plus transparente et une structure de programme plus claire est mise en place. Thématiquement, on s'assure d'une approche plus stratégique en alignant les objectifs de programme aux Cadres de Référence Stratégique Nationale des Etats Membres (CRSN) et aux objectifs clé de l'UE tels qu'ils sont exprimés dans les stratégies de Lisbonne et Gothenburg et dans l'Agenda Territorial de l'UE. En outre, les initiatives stratégiques (voir chapitre 5) seront soutenues afin de tirer profit de l'expérience avec la coopération transnationale en ENO y compris celles faisant partie des initiatives communautaires précédentes.

Le programme de coopération territoriale transnationale pour l'Europe du Nord Ouest (2007-2013) soutiendra des actions et des investissements représentant une valeur ajoutée claire pour la zone de coopération transnationale. Les études et les recherches qui ne sont pas liées à des actions concrètes ne seront plus financées. Les projets qui ont été approuvés dans le cadre de programmes précédents ne

pourront pas non plus étendre simplement leurs activités dans le cadre du nouveau programme. Au lieu de cela, l'accent sera mis sur des initiatives innovantes et tangibles. On prendra bien garde à engager les acteurs clés qui n'ont pas été impliqués auparavant dans les partenariats INTERREG afin d'étendre les réseaux de la coopération mis en place dans les programmes de coopération précédents. Le soutien par le biais d'INTERREG et les partenariats de la coopération facilités par ce programme sont censés continuer à exercer un levier important pour une coopération consolidée encore davantage. Les projets de coopération transnationale peuvent contribuer de façon importante à l'accroissement de la sensibilisation aux problèmes de territoire sur le plan transnational. Le financement agira ainsi comme catalyseur pour les futurs investissements en infrastructure pertinents au niveau transnational auxquels on ne prêterait pas suffisamment attention par ailleurs.

L'objectif global de simplification et de transparence dans la nouvelle période de programmation doit être cohérent avec les exigences existantes telles que des procédures de suivi et de compte-rendu rigoureuses. Par exemple, la poursuite de la règle du dégagement d'office implique la nécessité d'un rapport détaillé (à la fois sur le contenu et la gestion financière) et de bien prendre en compte la capacité d'un partenariat de projet de réaliser les activités en fonction d'un échéancier. Etant donné le regain d'intérêt suscité par les solutions nouvelles et innovantes, les partenariats de projet devront trouver un équilibre entre le respect de l'échéancier et des approches innovantes.

Le nouveau programme de coopération territoriale transnationale pour l'ENO donne une importante opportunité de parvenir à un développement territorial plus intégré et plus équilibré tout en cherchant en même temps à contribuer aux objectifs en matière d'emploi et de croissance de Lisbonne-Gothenburg. Les bases ont été posées dans le cadre du précédent Programme INTERREG IIIB ENO. Le nouveau Programme Opérationnel vise à s'appuyer sur les bénéfices acquis et à combler les manques dans la promotion de la coopération interrégionale et du développement régional (voir partie 3.1).

### **1.3 Le Processus de Programmation Conjoint**

Un groupe de travail international (IWP) a été mis en place afin de préparer le Programme Opérationnel (PO) pour la coopération territoriale transnationale en Europe du Nord Ouest. Le Groupe de Travail international est composé de représentants d'autorités nationales et régionales de sept Etats Membres participant et de la Confédération Helvétique. La première réunion du Groupe de Travail International s'est déroulée le 19 janvier 2006 et a été suivie par la suite de dix réunions (10 février 2006, 13/14 mars 2006, 9/10 mai 2006, 19-21 juin 2006, 10/11 juillet 2006, 11/12 septembre 2006, 16-18 octobre 2006, 13-15 novembre 2006, 6-8 décembre 2006 et 22/23 janvier 2007) avant la présentation formelle à la Commission Européenne. Une évaluation ex-ante incluant une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du projet de Programme Opérationnel a été organisée en parallèle (cf. sections 3.4.4 et 3.4.5). Le PO ENO est ainsi le résultat d'un processus consultatif transnational et national basé sur un large dialogue. Les partenaires institutionnels issus des autorités nationales, régionales et locales ainsi que des organismes non gouvernementaux ont été en mesure de participer à son développement. Le processus de préparation du Programme Opérationnel pour la zone de coopération de l'Europe du Nord Ouest a atteint son point culminant lors de la présentation à la Commission Européenne le 11 avril 2007.

### **1.4 Structure du Programme Opérationnel**

Le Programme Opérationnel pour la coopération territoriale transnationale en Europe du Nord Ouest répond aux exigences figurant dans les réglementations des Fonds Structurels et FEDER, les Orientations Stratégiques Communautaires en matière de Cohésion et dans les Cadres de Référence Stratégique Nationaux. Le Programme Opérationnel fournit toutes les informations pertinentes pour les promoteurs du projet afin de faciliter le développement de projets de coopération transnationale de grande qualité. La structure du Programme Opérationnel se présente comme suit (voir Figure 1) :

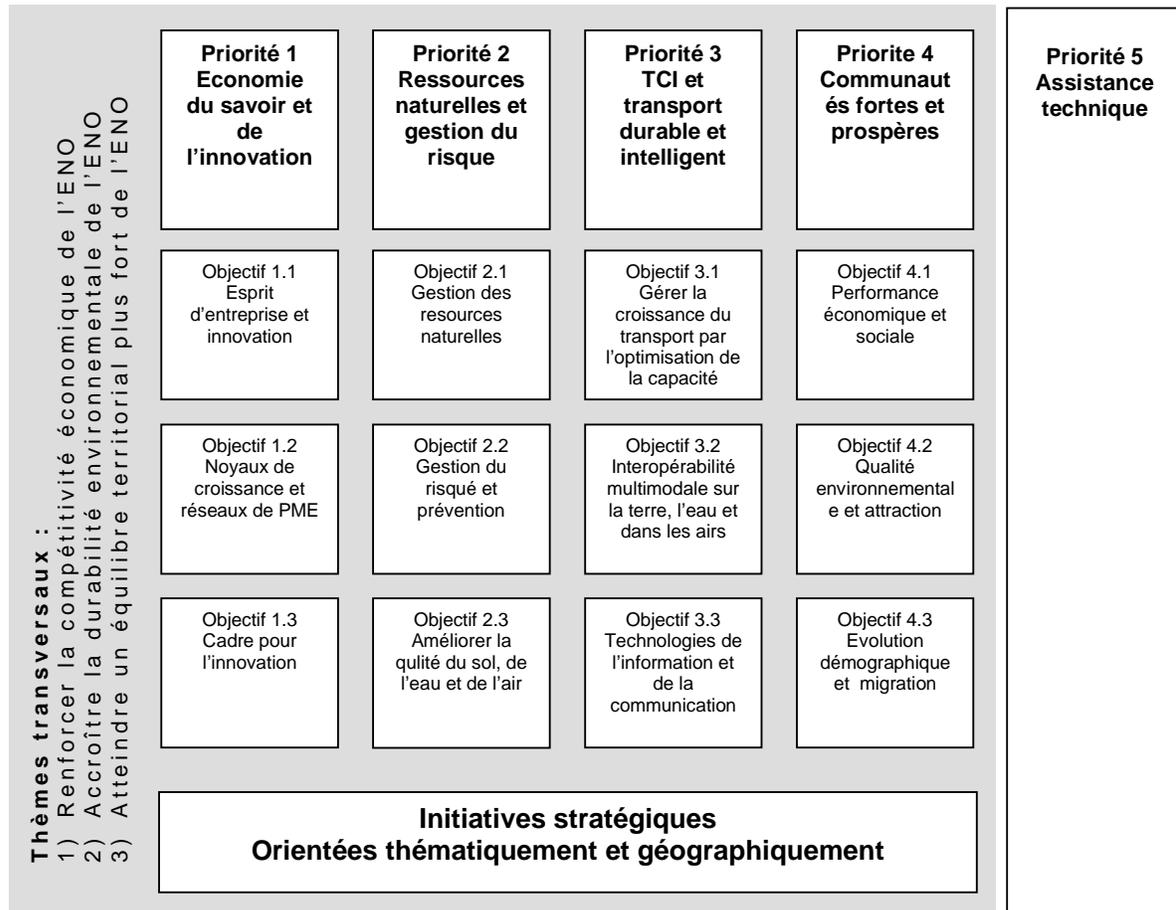
Dans le chapitre 2, l'analyse des tendances de développement du territoire intéressant la zone de coopération transnationale est présentée. Les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour la cohésion territoriale de l'Europe du Nord Ouest sont montrées dans un tableau d'analyse SWOT- récapitulatif. En se basant sur l'analyse SWOT, le chapitre 3 expose la stratégie de coopération territoriale transnationale pour l'Europe du Nord Ouest. Ce chapitre inclut l'objectif global du programme et discute des priorités choisies en réponse aux défis identifiés par l'analyse SWOT. En outre, la relation entre le Programme Opérationnel et les Orientations Stratégiques Communautaires en matière de Cohésion et les Cadres de Référence Stratégique Nationaux ainsi que les résultats de l'analyse ex-ante et l'évaluation environnementale stratégique font l'objet d'une discussion. Dans le chapitre 4, les priorités du programme pour la coopération territoriale transnationale en Europe du Nord Ouest ainsi que les exigences de qualité pour les futurs projets de coopération sont définies. Outre ces quatre priorités, le programme de coopération territoriale transnationale d'Europe du Nord Ouest encourage également une méthode plus stratégique et résolument plus transversale vis-à-vis du développement du projet. L'approche par rapport à ces « initiatives stratégiques » centrées sur le côté géographique et thématique est exposée dans le chapitre 5 de ce document de programme. Dans le chapitre 6, les structures de gestion de

programme sont expliquées. Le chapitre 7 énumère les conditions en matière d'informations et de publicité s'agissant des projets de coopération financés par le programme. Le plan financier pour le programme de coopération est présenté dans le chapitre 8.

**Figure 1 :** Structure du Programme Opérationnel de coopération territoriale transnationale pour l'Europe du Nord Ouest.

## Analyse de la zone de programme d'Europe du Nord Ouest comprenant l'analyse SWOT

### La stratégie transnationale commune Objectif du programme et justification des priorités choisies



### Gestion du Programme

### Publicité

### Plan financier

### Annexes

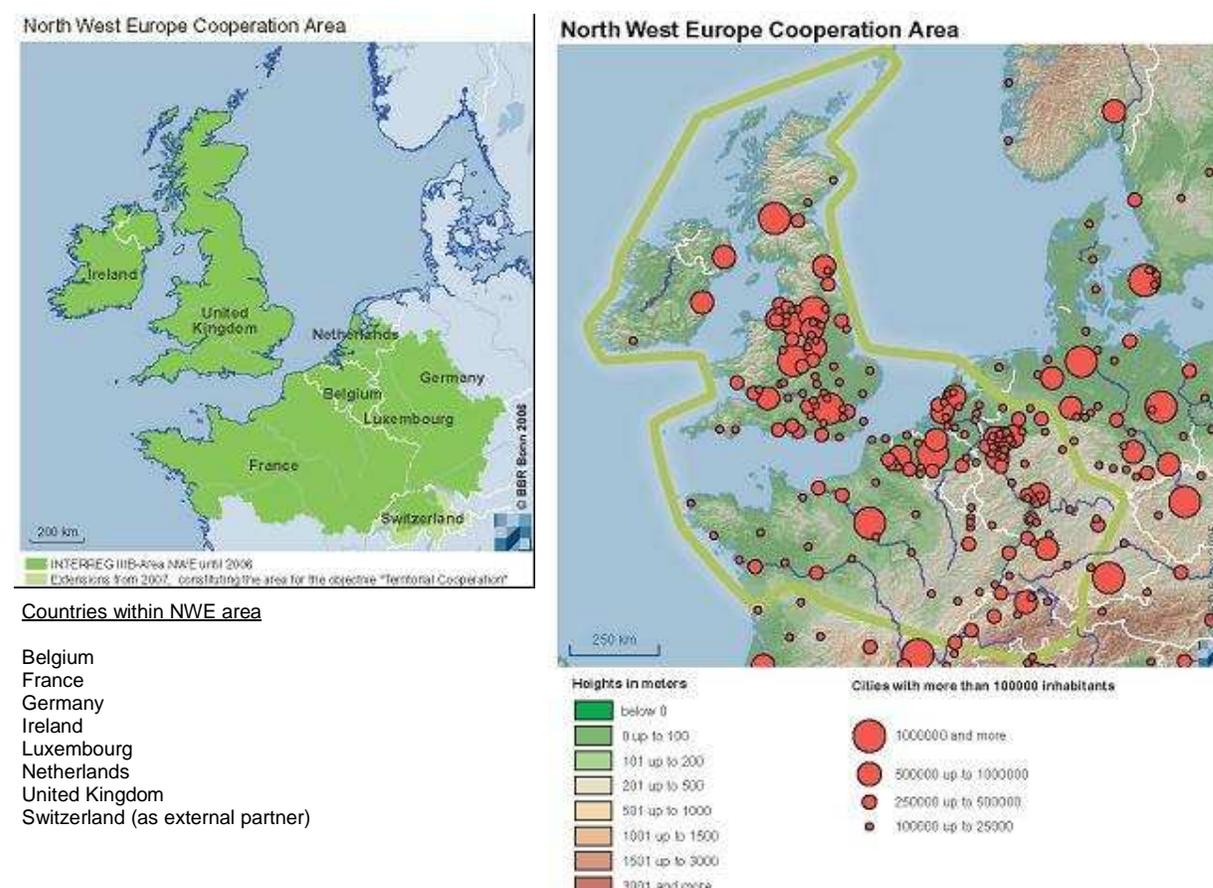
## 2. ANALYSE DE LA ZONE DE PROGRAMME D'EUROPE DU NORD OUEST : LE CONTEXTE DE LA COOPERATION TERRITORIALE TRANSNATIONALE .

### 2.1 Analyse de la situation de la zone de coopération.

La zone de coopération ENO couvre 844 239 km<sup>2</sup>, représentant 21% de la superficie du territoire de l'UE des 25 (Figure 2, pour la liste des régions éligibles, voir l'Annexe A). La partie la plus importante de cette superficie est située en France (33%) et au RU (28,9%), suivi par l'Allemagne (17,4%), l'Irlande (8,3%), la Suisse (4,9%), les Pays-Bas (3,6%), la Belgique (3,6%) et le Luxembourg (0,3%). Géographiquement, la zone de coopération est fragmentée par les mers séparant la GB et l'Irlande l'un de l'autre et le continent Européen.

La zone de l'ENO compte 179 millions d'habitants qui représentent environ 39,5% de la population de l'Europe des 25. La densité de population moyenne est, avec 307 hab./km<sup>2</sup> plus de 2,5 fois plus élevée que celle de la moyenne de l'Europe des 25 (118 hab./km<sup>2</sup> en 2003). Environ les trois quarts de la population habite dans des régions principalement urbanisées comptant plus de 500 habitants au km<sup>2</sup>, ce qui donne une indication sur le caractère urbain de l'ENO. D'autre part, environ un quart de la zone de coopération est peuplée de façon plus éparse.

**Figure 2 :** La zone de coopération d'Europe du Nord Ouest.



Source : BBR

***L'économie de l'ENO : les tendances du marché du travail, les institutions au service de la connaissance et la 'performance de Lisbonne'***

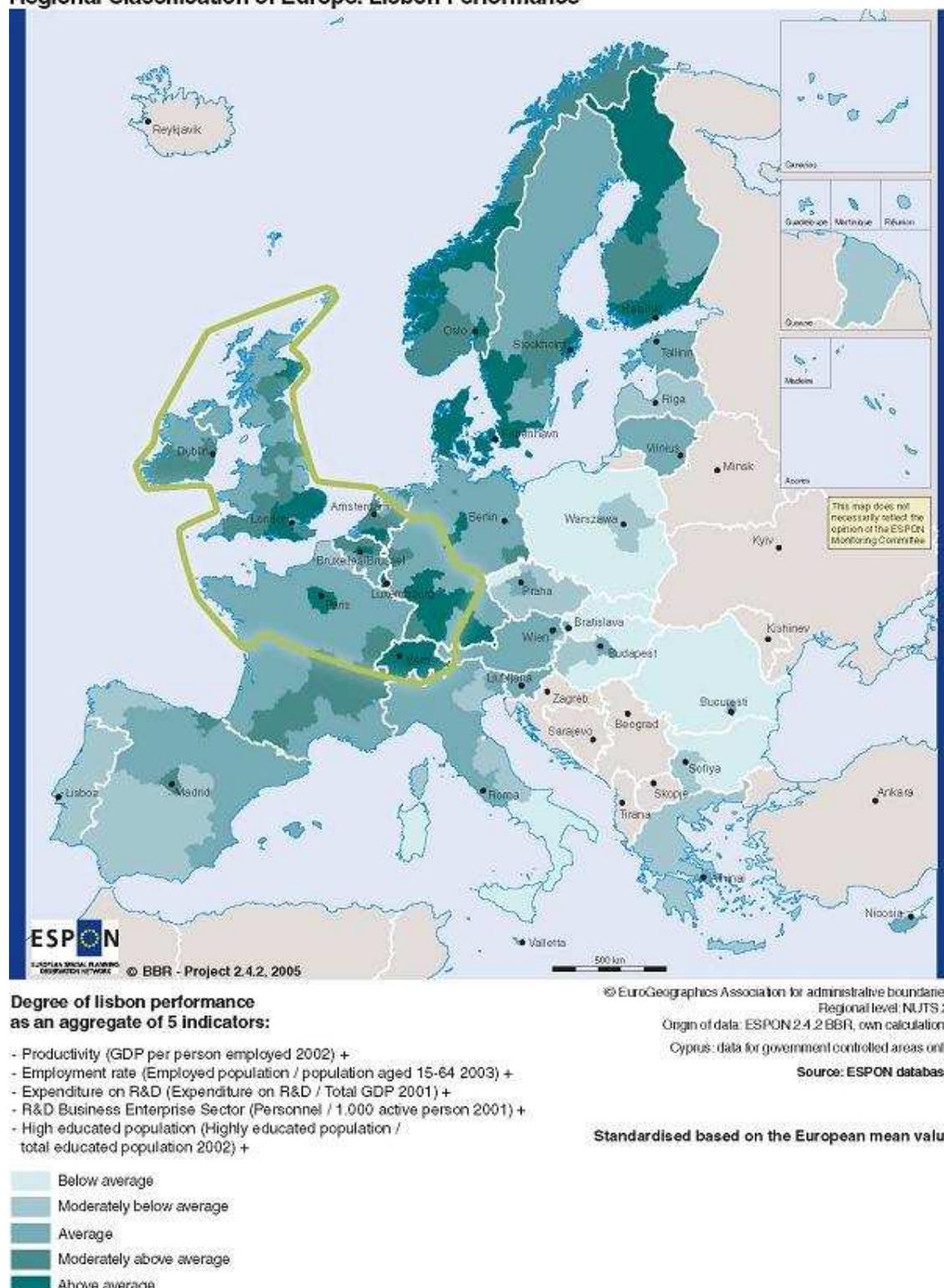
L'Europe du Nord Ouest est, en termes socio-économiques, l'une des parties les plus prospères d'Europe où sont situées certaines des régions dont le PIB/habitant est le plus élevé. Les niveaux de compétitivité les plus élevées – en termes de Lisbonne – se trouvent dans les principaux centres industriels et métropolitains à travers l'Europe sauf les régions industrielles dans lesquelles des processus de restructuration sont en cours. En ENO, un groupe de régions principalement centrées sur le Sud Ouest de l'Allemagne, le Sud Est de l'Angleterre, Paris, le Luxembourg, le Sud des Pays-Bas et la Suisse ont atteint les niveaux de performance de Lisbonne les plus élevés. Les niveaux sont également relativement élevés dans la majeure partie du reste du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Belgique (Figure 3). En outre, l'ENO accueille également d'importants centres de décision et sièges financiers. La participation de la zone de coopération à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne est donc incontestable.

Cependant, alors que l'économie de la zone de coopération de l'ENO dans son ensemble continue d'être plus forte que la moyenne de l'UE en terme de PIB par habitant, il existe des différences régionales considérables en matière de performance économique à travers l'ENO qui sont susceptibles de s'accroître si les tendances actuelles perdurent (Figure A de l'Annexe B). La croissance économique dans certaines régions de l'Europe du Nord Ouest en particulier l'Irlande, le Sud de l'Angleterre et certaines parties des Pays-Bas est compensée par des pertes relatives subies dans les parties les plus continentales de la zone de coopération et dans les régions du nord de l'Angleterre, du Nord de l'Irlande et l'Ecosse.

De plus, l'élargissement de l'UE à 25 pays membres en 2004 a agrandi le territoire de l'UE de 34% et augmenté sa population de 25% alors que son PIB n'a augmenté que de 5%. Alors que l'élargissement a ainsi conduit jusqu'à présent à une baisse du PIB par habitant de 18% à travers l'UE, les dix nouveaux Etats Membres semblent combler leur retard. L'élargissement a commencé à déplacer le centre de gravité vers l'Est, ce qui s'est traduit par la croissance du PIB par habitant entre 1995 et 2002 (Figure 4). Si ces tendances se poursuivent, il est possible que l'ENO perde son avantage sur la performance économique et que les disparités économiques régionales se creusent à travers la zone de coopération.

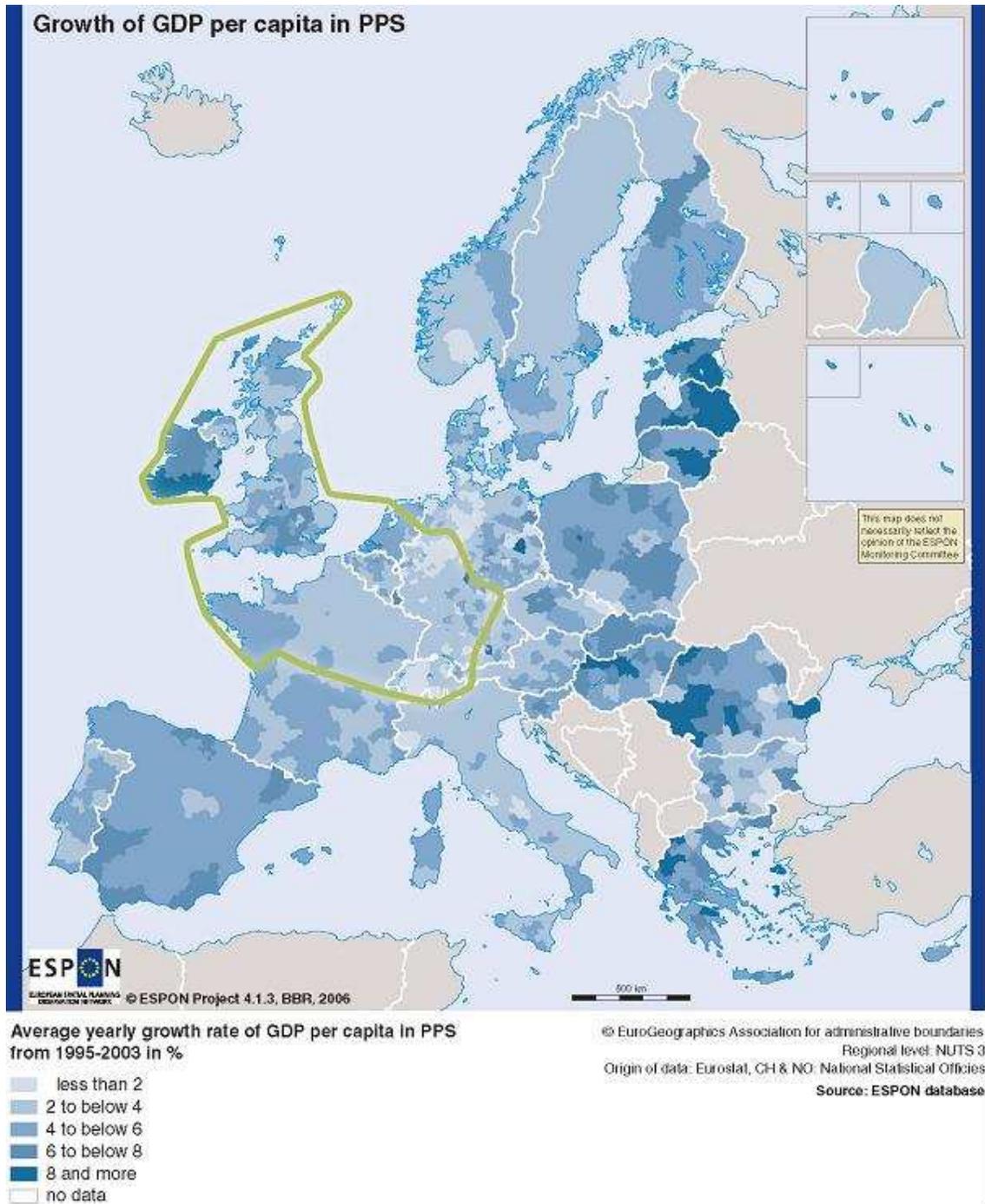
**Figure 3 : Performance de Lisbonne et compétitivité.**

**Regional Classification of Europe: Lisbon Performance**



Source : BBR; © ORATE, 2006

**Figure 4** : Croissance du PIB par habitant 1995-2003.



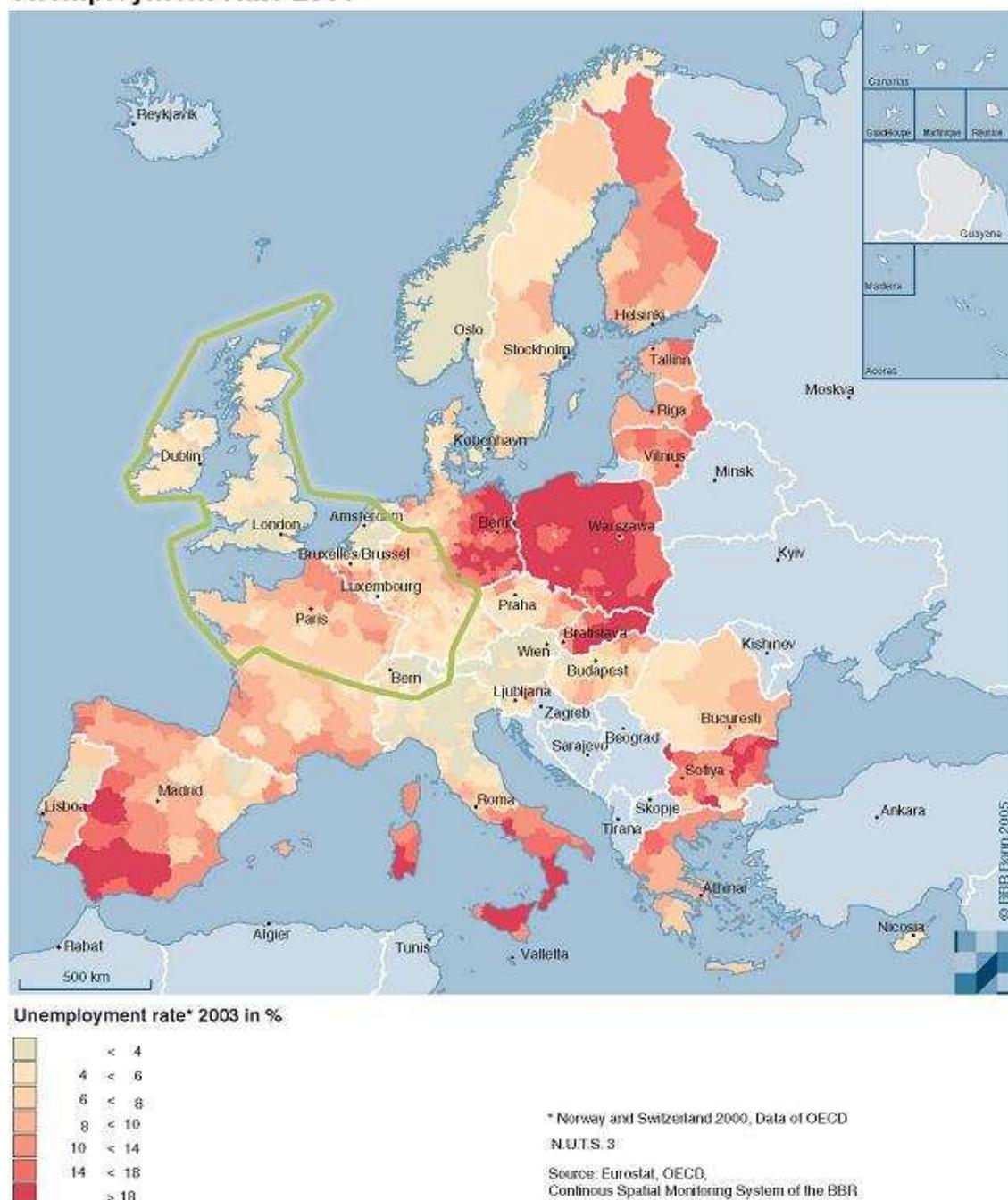
Source : BBR; © ORATE, 2006

Les niveaux de l'emploi en ENO restent relativement élevés par rapport au reste de l'Europe. Cependant, il y a encore des différences régionales s'agissant des niveaux de chômage avec des régions d'Allemagne, de France et de Belgique qui sont en général plus durement touchées que les autres parties de l'ENO (Figure 5). Les

tendances démographiques dont le vieillissement de la population et les faibles taux de fécondité vont représenter un défi de plus en plus important pour la performance économique des régions européennes, avec la nécessité d'augmenter le taux d'activité des plus de 55 ans et d'améliorer l'intégration des jeunes et des migrants au marché du travail

**Figure 5 : Taux de chômage 2003.**

**Unemployment Rate 2003**

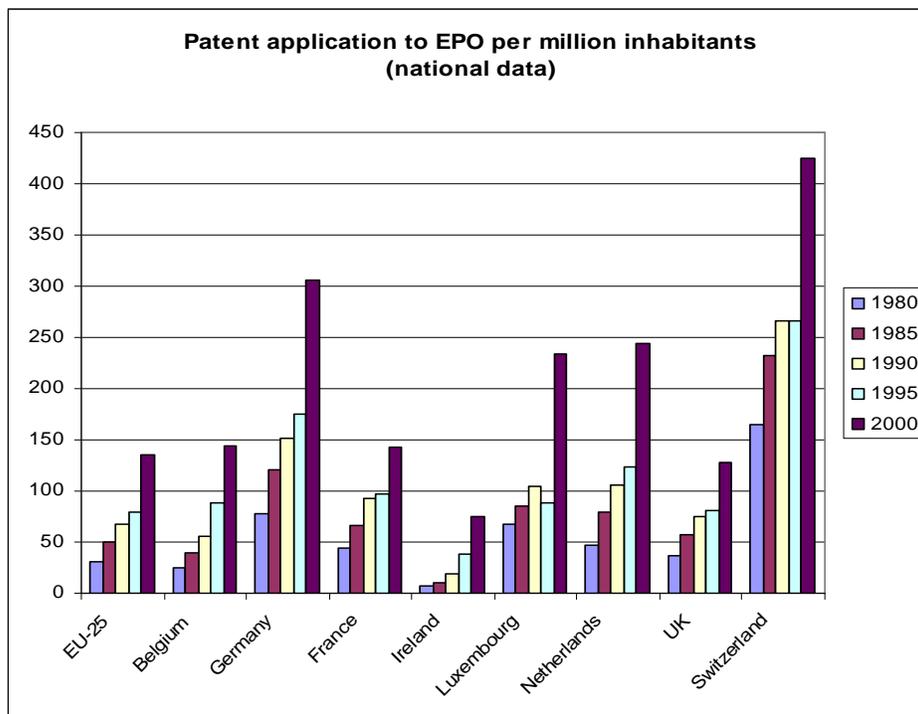


Source : BBR

### L'économie du savoir de l'ENO

L'ENO est bien placée pour jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs de Gothenburg. Le European Innovation Scoreboard 2005 place l'Allemagne et la Suisse parmi les cinq leaders en matière de performance et d'innovation<sup>v</sup>. Les deux universités européennes classées parmi les 10 meilleures universités du monde, à savoir Cambridge et Oxford, sont toutes les deux situées en Europe du Nord Ouest<sup>vi</sup>. L'ENO enregistre de bons résultats s'agissant des dépôts de brevet (Figure 6), du niveau d'enseignement élevé de la population (Figure B en Annexe) et du personnel en matière de Recherche et Développement (R&D) et du secteur de l'entreprise privée (Figure C).

**Figure 6** : Dépôts de brevets à l'Office Européen des brevets (par million d'habitants).



Source : données Eurostat.

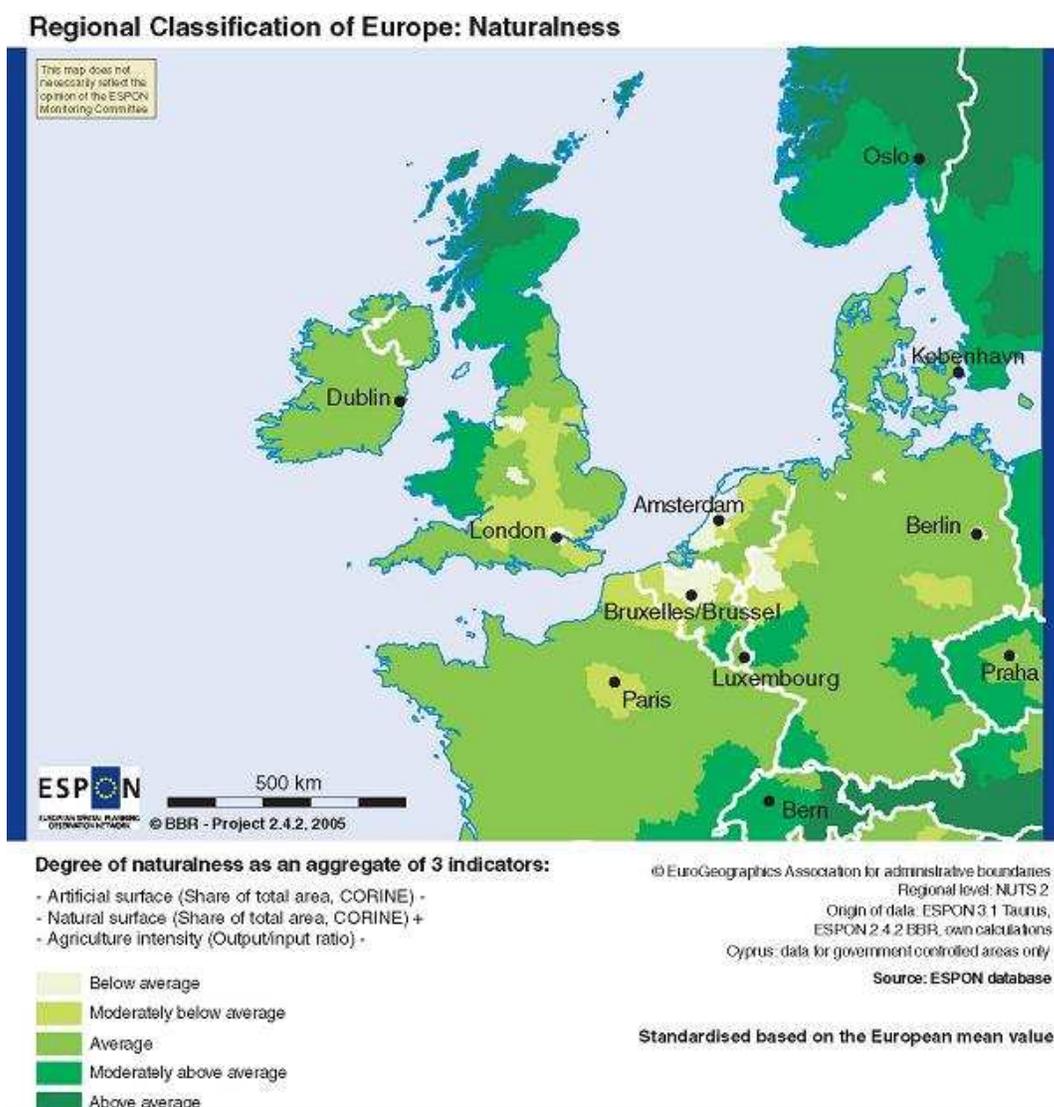
En termes d'investissement en R&D, les pays de l'ENO ne se situent cependant que juste au-dessus de la moyenne de l'UE (Figure D de l'Annexe), à l'exception de l'Allemagne ; et aucun n'a dépensé autant en R&D rapporté au PIB que les pays Nordiques. De plus, il existe des disparités régionales majeures au sein de l'ENO eu égard aux dépenses R&D et à l'emploi. La région Ile de France est un exemple extrême (centrée sur Paris) puisque 45% des dépenses R&D en France s'y concentre. Généralement, les plus hauts niveaux d'investissement se concentrent autour des régions de capitale telles que Londres, Paris, Bruxelles et également dans la Vallée du Rhin en Allemagne et en Suisse. En dehors de ces zones de croissance européenne métropolitaines (MEGA, Metropolitan European Growth Areas<sup>vii</sup>), les régions dont la R&D se situe au-dessus de la moyenne sont souvent

liées à la présence d'universités qui ont tendance à avoir une trame relativement polycentrique. Ainsi, alors que la majorité de la région de coopération occupe une position dominante ou se développe, dans les services aux entreprises axés sur le savoir et les secteurs de haute technologie, des disparités régionales persistent à travers l'ENO. La situation économique dans la zone de coopération transnationale est de plus en plus variée et le fait que la performance économique pertinente par rapport à Lisbonne (en termes de R&D) ne se retrouve généralement que dans les zones urbaines, va potentiellement contribuer à élargir le fossé entre le cœur et la périphérie de l'ENO.

***Ressources culturelles et naturelles et tendances environnementales.***

L'ENO jouit d'un patrimoine culturel et naturel riche et varié. La diversité naturelle est étroitement liée aux caractéristiques du paysage de l'ENO. Toutefois, le morçèlement du paysage et la perte de la biodiversité sont des problèmes extrêmement importants pour l'UE. Globalement, l'ENO se compose, dans une large mesure, de zones semi-naturelles extrêmement morcelées avec des « ilots de verdure » disséminés au cœur des régions urbanisées.

**Figure 7 :** Degré de 'naturel' des paysages en Europe



Source : BBR, © ORATE, 2006 (ORATE 2.4.2)<sup>viii</sup>

La figure 7 montre que le cœur de l'ENO est affecté par le déclin des zones naturelles. Le morcellement le plus extrême du paysage de l'ENO se trouve dans les régions côtières longeant la Manche et le Sud de la Mer du Nord (à savoir le centre et le Sud de l'Angleterre, le Nord de la France, le Nord et le centre de la Belgique ainsi que les Pays-Bas) et généralement dans la partie extrêmement urbanisée des pays du Benelux. Les régions montagneuses sont généralement les moins morcelées, qui en ENO, se limitent principalement au Nord et à l'Ouest de l'Ecosse.

Les atouts culturels tendent à se concentrer dans les régions côtières et urbanisées. Ce riche patrimoine culturel et naturel attire un grand nombre de touristes des quatre coins du monde, exerçant des pressions croissantes sur les ressources et restreignant l'accès des riverains. Ces dernières années, le patrimoine culturel et les industries de la création ont fini par être considérés comme des atouts pour le futur

développement et la compétitivité économique et comme un facteur important d'implantation pour l'économie du savoir et la main d'œuvre hautement qualifiée. La concentration de ces atouts en ENO crée une opportunité pour l'innovation économique en réponse à l'agenda de Lisbonne-Gothenburg. La figure E de l'Annexe montre que l'ENO accueille déjà un certain nombre de secteurs présentant une forte corrélation entre la performance économique et les professions culturelles. S'appuyer sur les atouts culturels de l'ENO et sur la demande de services culturels dans cette région où la population est dense peut par conséquent s'avérer important afin de parvenir à une croissance économique durable.

### *Changement climatique et tendances environnementales.*

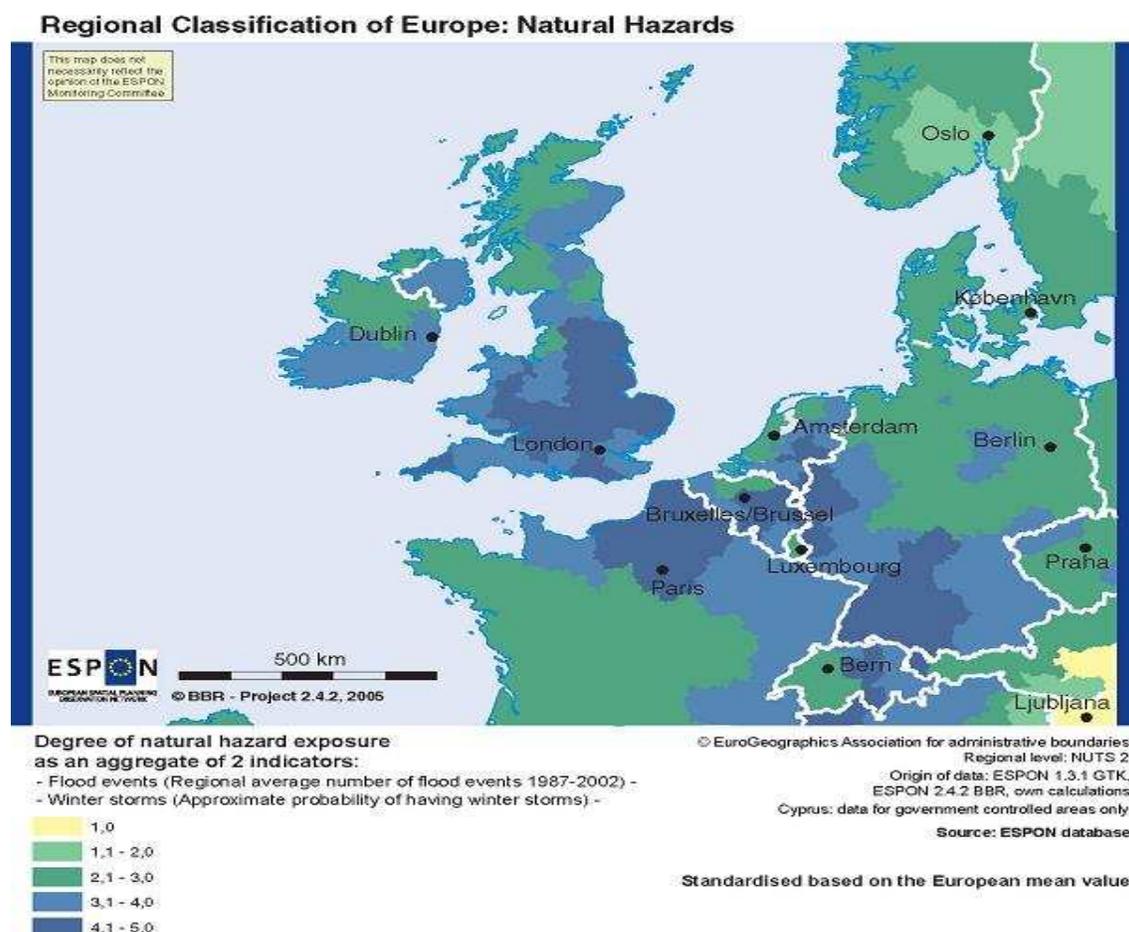
L'émission de gaz à effet de serre est l'un des principaux responsables du changement climatique. En ENO, alors que la plupart des pays ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre ces dernières années, d'autres ont connu une augmentation comme l'Irlande et la Belgique (Tableau 1). Le changement climatique peut affecter à la fois la fréquence et l'intensité des risques naturels. En particulier, les changements intervenus dans les régimes de précipitations sont susceptibles d'accroître les incidences des inondations, de la sécheresse et des incendies de forêt. Les preuves montrent une nette séparation entre le Nord et le Sud à cet égard, l'ENO s'en sortant mieux que le sud de l'Europe. Il existe également des différences majeures au niveau territorial en termes d'exposition aux dangers naturels et technologiques (Figures 8 et 9). Pourtant, l'ENO est vulnérable à une combinaison de dangers naturels et technologiques (tels que les tempêtes hivernales et les marées noires dans l'Est de l'Ecosse). Bien qu'il existe des disparités importantes dans tous les pays en particulier au Royaume-Uni et en Allemagne, en règle générale les régions d'Europe les plus périphériques sont exposées aux dangers à un degré moindre. Le potentiel de sécheresse est en légère augmentation dans les régions de l'ouest et de l'est de la France, de la Belgique, du Luxembourg, de la partie Sud des Pays-Bas et des parties du sud de la Vallée du Rhin en Allemagne (Figure 10).

**Tableau 1** : Emissions de gaz à effet de serre totales et objectifs de Kyoto (données nationales)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	target
<b>EU (25 countries)</b>	91.9	91.9	92.1	94.1	92.7	92.2	90.6	90.5	91.4	90.7	92.0	:
<b>EU (15 countries)</b>	96.1	96.1	97.1	99.0	97.6	97.8	96.2	96.4	97.5	97.0	98.3	92.0
<b>Belgium</b>	99.2	102.8	103.8	106.6	100.9	104.0	99.7	100.6	99.9	99.0	100.6	92.5
<b>Germany</b>	90.2	88.8	88.3	89.8	86.8	84.7	81.8	81.4	82.3	81.3	81.5	79.0
<b>France</b>	98.3	97.7	99.1	101.8	100.6	102.9	99.6	98.7	99.3	97.5	98.1	100.0
<b>Ireland</b>	102.9	106.1	107.8	110.9	116.1	120.0	123.9	127.8	131.1	128.6	125.2	113.0
<b>Luxembourg</b>	102.3	99.8 <sup>(b)</sup>	78.8 <sup>(b)</sup>	79.8	73.8	65.1	70.9	74.7	76.9	84.9	88.5	72.0
<b>Netherlands</b>	103.6	103.6	105.2	109.2	105.6	106.3	100.8	100.4	101.1	100.2	100.8	94.0
<b>United Kingdom</b>	94.4	93.1	91.9	95.0	92.0	91.3	86.8	86.7	88.3	85.7	86.7	87.5
<b>United States</b>	102.7	104.2	105.2	108.8	109.7	110.4	110.9	114.2	111.8	112.6	113.3	:

Source : Eurostat

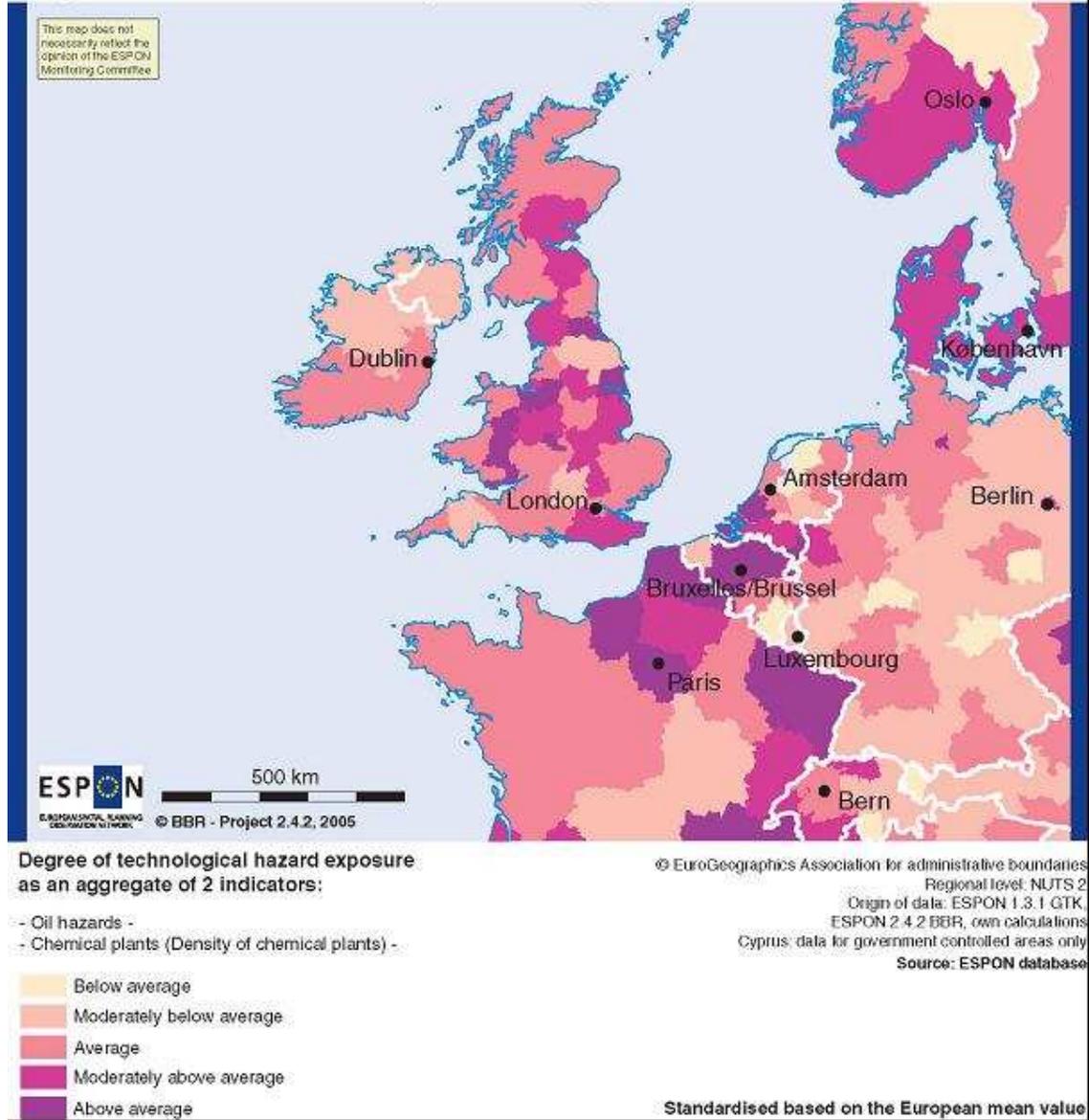
### **Figure 8** : Risques Naturels



Source: BBR, © ORATE, 2006 (ORATE 2.4.2) ix

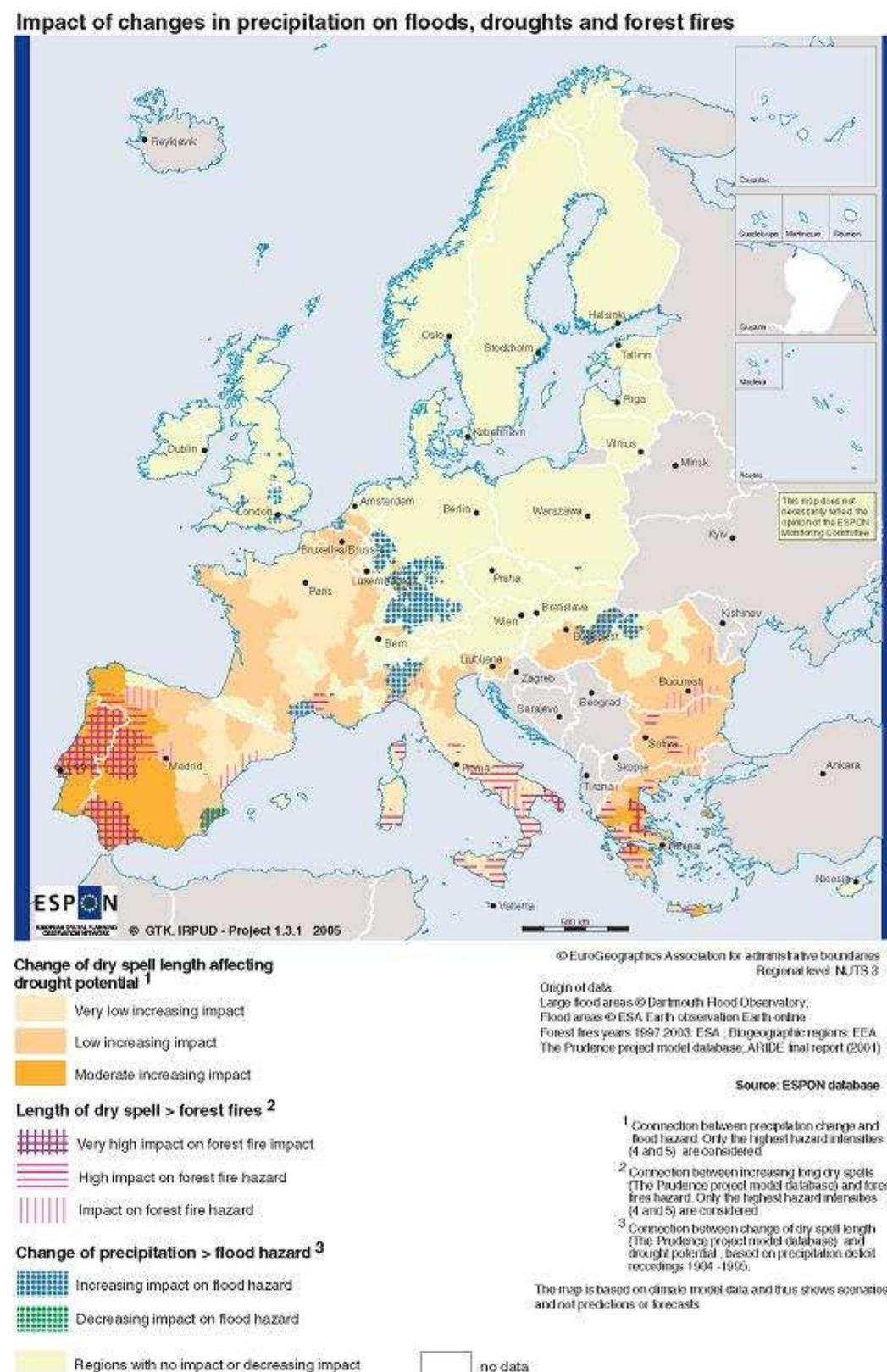
**Figure 9 : Risques technologiques**

**Regional Classification of Europe: Technological Hazards**



Source: BBR, © ORATE, 2006 (ORATE 2.4.2) <sup>x</sup>

**Figure 10 : Impacts du changement climatique**

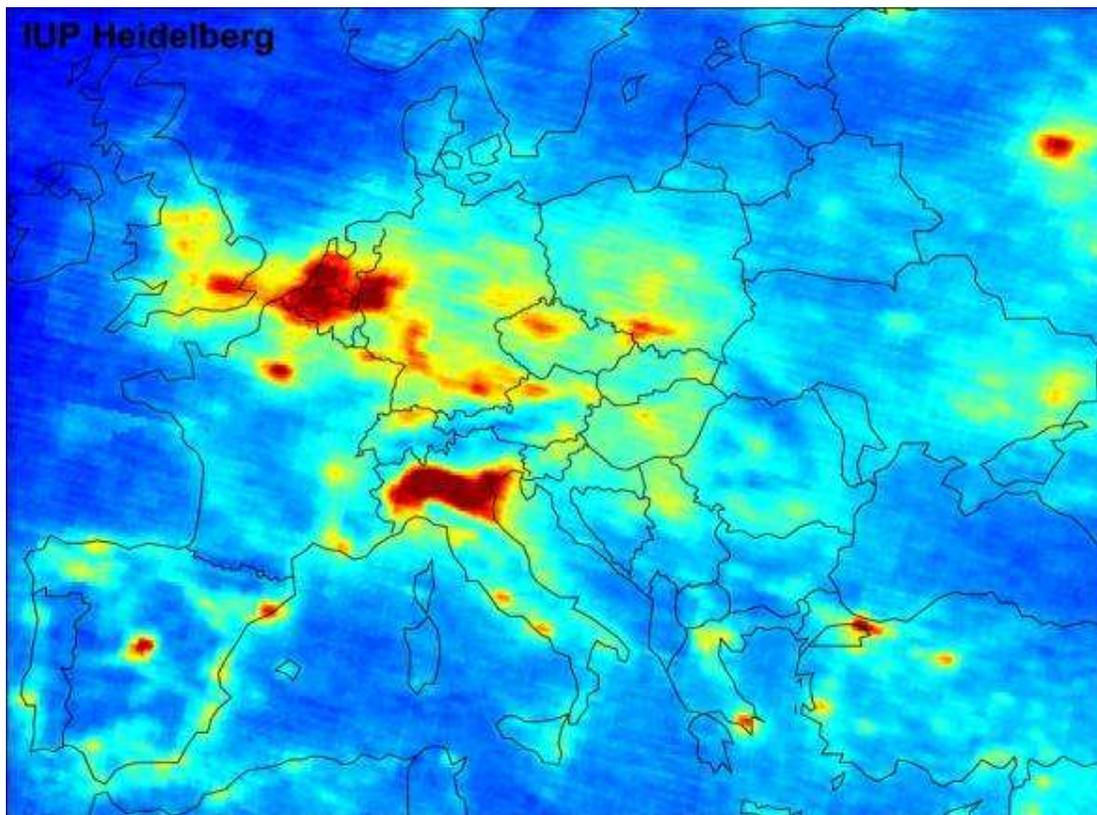


Source: © ORATE, 2006 (Rapport de Synthèse II, page 59)<sup>XI</sup>

Les crues représentent un type de risque environnemental susceptible d'empirer en raison des effets du changement climatique. Cependant, il existe des différences dans les types de catastrophes tels que les crues au sein de l'ENO et dans chaque pays, à titre individuel. Alors que la périphérie de l'ENO est soumise à un risque très faible, des régions telles que le Sud Ouest de l'Allemagne ont connu un grand nombre d'inondations ces dernières années. Des inondations fréquentes se sont déjà produites dans le Sud de la Belgique, dans la région Rhin-Meuse et dans certaines parties de l'Angleterre et du Pays de Galles. Les rivières constituent souvent des frontières entre les pays ou des frontières transnationales et par conséquent, les crues et la gestion des risques de crues représentent des problèmes particulièrement significatifs pour l'ENO. Le niveau élevé de concentration urbaine et d'activités économiques le long des rivières en particulier au cœur de l'ENO et dans les zones côtières démontre le caractère significatif de la prévention et de la gestion effective des risques d'inondation pour la zone de coopération transnationale.

Tant la pollution de l'air, de l'eau que de la terre ainsi que la pollution sonore ne connaissent aucune frontière et la pollution environnementale est par conséquent un problème transnational important. En ENO, c'est au centre que l'on constate les niveaux de pollution les plus élevés, là où les concentrations de développement urbain et industriel sont les plus importantes. Par exemple, on peut identifier une structure claire centre-périphérie s'agissant des niveaux de Dioxyde d'Azote ( $\text{NO}_2$ ), les valeurs les plus importantes se trouvant dans les régions métropolitaines majeures telles que la région de Francfort (Figure 11).

**Figure 11** : Qualité de l'air et santé publique : densité de Dioxyde d'azote ( $\text{NO}_2$ ) dans l'atmosphère en Europe



Source : KNMI/BIRA/ESA, 2004; Image produite par S. Beirle, U. Platt and T. Wagner, Université d'Heidelberg,  
[http://esamultimedia.esa.int/images/EarthObservation/pollution\\_europe\\_hires.jpg](http://esamultimedia.esa.int/images/EarthObservation/pollution_europe_hires.jpg)

La gestion des déchets est un autre secteur ayant un impact considérable sur l'environnement et représente une préoccupation partagée par toutes les régions de l'ENO. Le Tableau 2 suivant indique que le volume des déchets municipaux générés a augmenté régulièrement ces dernières années dans tous les pays de l'ENO. Sur la même période, le volume d'ordures ménagères dans les décharges a diminué (Tableau 3), alors que le volume de déchets incinérés et recyclés a diminué.

**Tableau 2 : Production d'ordures ménagères (en kg par personne par an)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	461	474	490	492	517	528	529	537	531	537
EU-15	487	501	517	521	550	564	568	580	573	580
Belgium	456	451	467	460	460	468	462	463	447	469
Germany	533 <sup>(e)</sup>	543	556	546	606 <sup>(b)</sup>	610	601	640 <sup>(b)</sup>	601	600 <sup>(e)</sup>
France	489	500	511	522	523	531	544	552	559 <sup>(e)</sup>	567 <sup>(e)</sup>
Ireland	514	524 <sup>(e)</sup>	547 <sup>(e)</sup>	557	581 <sup>(e)</sup>	603	705	698	757	869 <sup>(e)</sup>
Luxembourg	592	589	607	629	650	658	650	656	662 <sup>(e)</sup>	668 <sup>(e)</sup>
Netherlands	549	563	590	593	599	616	615	622	610	624
United Kingdom	499	512	533	543	570	578	592	600	593	600 <sup>(e)</sup>
Switzerland	598	602	606	616	640	660	659	675	671	678

(e) Estimated value

(b) Break in series

Source : Eurostat

**Tableau 3 : Ordures ménagères jetées en décharge (en kg par personne et par an) (données nationales)**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU-25	295	291	293	287	288	287	278	268	255	247
EU-15	294	286	287	281	282	281	276	265	252	242
Belgium	218	209	143	108	99	81	62	58	51	47
Germany	245 <sup>(e)</sup>	225 <sup>(e)</sup>	216	199	180	165	160	137	115	104 <sup>(e)</sup>
France	219	231	234	236	230	227	222	218	213 <sup>(e)</sup>	217 <sup>(e)</sup>
Ireland	398	419 <sup>(e)</sup>	439 <sup>(e)</sup>	478	517 <sup>(e)</sup>	554	540	504	480	397 <sup>(e)</sup>
Luxembourg	161 <sup>(e)</sup>	163	145	146	140	138	131	129	126 <sup>(e)</sup>	123 <sup>(e)</sup>
Netherlands	158	115	70	54	40	57	50	51	17 <sup>(e)</sup>	17
United Kingdom	414 <sup>(e)</sup>	440	461	456	469	469	474	465	440	416 <sup>(e)</sup>
Switzerland	77	69	68	66	66	40	22	11	8	3

(e) Estimated value

(b) Break in series

Source : Eurostat

## Energie

Un déséquilibre croissant sur le plan mondial entre l'offre et la demande de gaz et de pétrole tire les prix de l'énergie vers le haut. La figure F de l'annexe montre que tous les pays concernés par le Programme de l'ENO - à l'exception du Royaume-Uni et des Pays-Bas qui possèdent des réserves de pétrole dans la mer du Nord - dépendent à un degré élevé de l'énergie importée. En règle générale, l'énergie consommée en Europe du Nord Ouest continue à provenir de ressources d'origine

non renouvelable (cf. Tableau 4). La consommation de sources d'énergie renouvelable est faible en dépit des politiques nationales et du soutien financier visant à accroître la part de ces énergies dans certains pays. En outre, il existe de grandes différences entre les pays européens dans l'utilisation des énergies renouvelables (cf. Table 5). Alors que le potentiel d'augmentation de la proportion d'électricité générée par des sources d'énergie renouvelables est évident, telles que l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire, l'énergie marémotrice et la biomasse, les potentiels d'augmentation de l'utilisation de l'énergie renouvelable ne sont pas uniformément répartis. En ENO, le Royaume-Uni, par exemple en faisant appel à l'énergie éolienne et marémotrice, représente un fort potentiel alors que dans d'autres pays, l'accent pourrait être mis davantage sur la biomasse ou l'énergie hydraulique.

Etant donné l'augmentation des prix de l'énergie (cf. Figure G dans l'Annexe), les ressources pétrolifères dont la raréfaction se poursuit, le développement des sources d'énergie renouvelable est crucial non seulement pour aborder les préoccupations liées à l'environnement mais également en termes de développement économique, de sécurité de l'approvisionnement et de réduction de la dépendance énergétique. Les prix élevés de l'énergie vont conduire à une augmentation des coûts du transport et, en conséquence, les déséquilibres interrégionaux pourraient continuer à se creuser encore davantage. Toutefois, outre l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, la zone ENO devra également faire un effort significatif afin de maîtriser le niveau de consommation d'énergie et promouvoir les mesures d'économie d'énergie.

**Tableau 4** : Consommation intérieure brute d'énergie, 2003 (millions de t équiv. pétrole) (données nationales).

	All fuels	Solid fuels	Oil	Natural gas	Nuclear	Renewables
EU25	1 726,0	314,4	645,8	408,1	251,2	103,4
EU15	1 513,4	222,5	596,0	366,1	231,7	92,1
BE	55,8	6,2	21,2	14,4	12,2	1,1
DE	344,5	85,0	125,3	79,2	42,6	11,6
FR	270,6	13,8	92,0	39,4	113,8	17,3
IE	15,3	2,5	8,7	3,7	0,0	0,3
LU	4,2	0,1	2,7	1,1	0,0	0,1
NL	80,5	8,7	31,2	36,0	1,0	2,0
UK	229,8	38,4	79,3	85,9	22,9	3,1

Source : Eurostat

**Tableau 5** : Consommation intérieure brute d'énergie renouvelable, 2003 (1000 t équiv. pétrole) (données nationales).

	Renewables	Biomass	Hydro	Wind	Solar	Geothermal
<b>EU25</b>	<b>103 401</b>	68 753	24 949	3 805	619	5 275
<b>EU15</b>	<b>92 110</b>	58 681	23 877	3 791	581	5 180
<b>BE</b>	<b>1 056</b>	1 023	21	8	2	1
<b>DE</b>	<b>11 582</b>	7 932	1 656	1 622	241	132
<b>FR</b>	<b>17 325</b>	12 014	5 134	29	20	129
<b>IE</b>	<b>261</b>	170	51	39	0	0
<b>LU</b>	<b>60</b>	51	7	2	0	-
<b>NL</b>	<b>2 041</b>	1 902	6	114	19	-
<b>UK</b>	<b>3 105</b>	2 695	278	110	20	1

Source : Eurostat

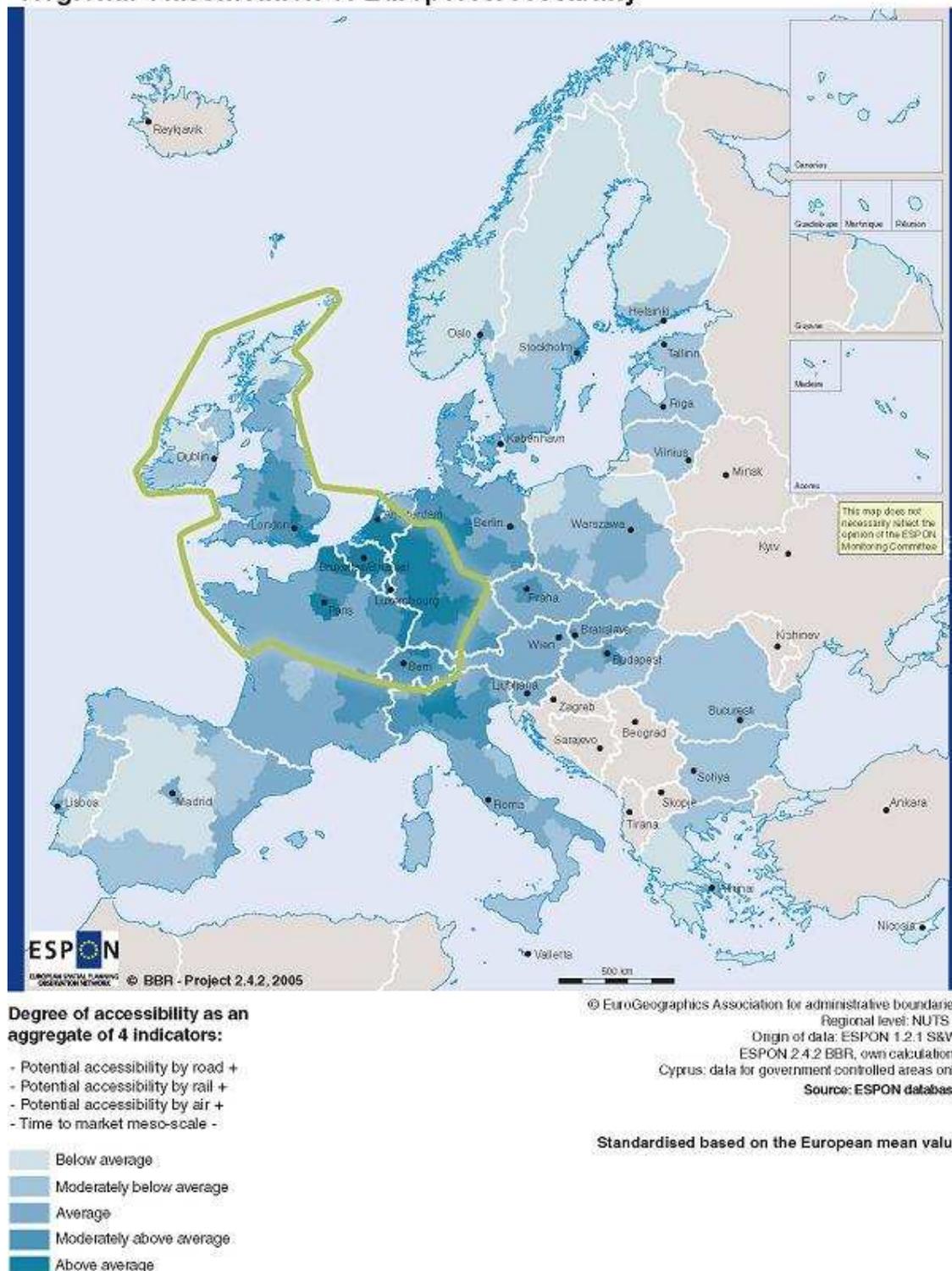
### ***Accessibilité et desserte en ENO : transport et société de l'information***

L'infrastructure du Transport est souvent considérée comme une condition préalable essentielle pour la compétitivité économique mais cette relation n'est pas simple et directe. En règle générale, l'ENO bénéficie déjà de hauts niveaux d'accessibilité grâce à un réseau d'autoroutes dense, un excellent réseau de voies navigables intérieures, une concentration de ports importants, un réseau ferroviaire à grande vitesse dense et bien développé, les plus importantes plateformes aéroportuaires d'Europe et sa forte position en termes de logistique. Cependant, le niveau élevé d'accessibilité n'est pas universel dans toute la zone et dépendant du mode de transport (cf. Figures H, I, et J dans l'Annexe). La Figure 12 montre qu'il existe une structure claire cœur-périphérie au sein de l'Europe, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, la Belgique, le Luxembourg et les régions de Paris et de Londres bénéficiant d'un fort potentiel d'accessibilité<sup>xii</sup>. En revanche, les parties plus périphériques de la zone de coopération, en particulier le nord de l'Ecosse, sont bien moins pourvues en termes d'accessibilité et d'infrastructure .

Le système de transport en ENO se caractérise par un accroissement régulier des flux avec un encombrement croissant de la circulation en particulier dans la partie centrale de la zone (cf. Figures 13 et 14 et tableau 6). Toutefois, les flux principaux sont plus multidirectionnels que ce qu'ils étaient il y a dix ans avec une importance grandissante des flux Est-Ouest en complément des mouvements traditionnels Nord-Sud (cf- Figures K-P de l'Annexe). Les modes de transport se développant le plus rapidement sont les transports aériens et routiers (cf. Figure 15), qui sont les moins durables. Une tendance qui y est liée est l'émergence des compagnies aériennes low cost qui a entraîné une augmentation du trafic aérien en Europe et l'expansion des aéroports régionaux dans tout le territoire.

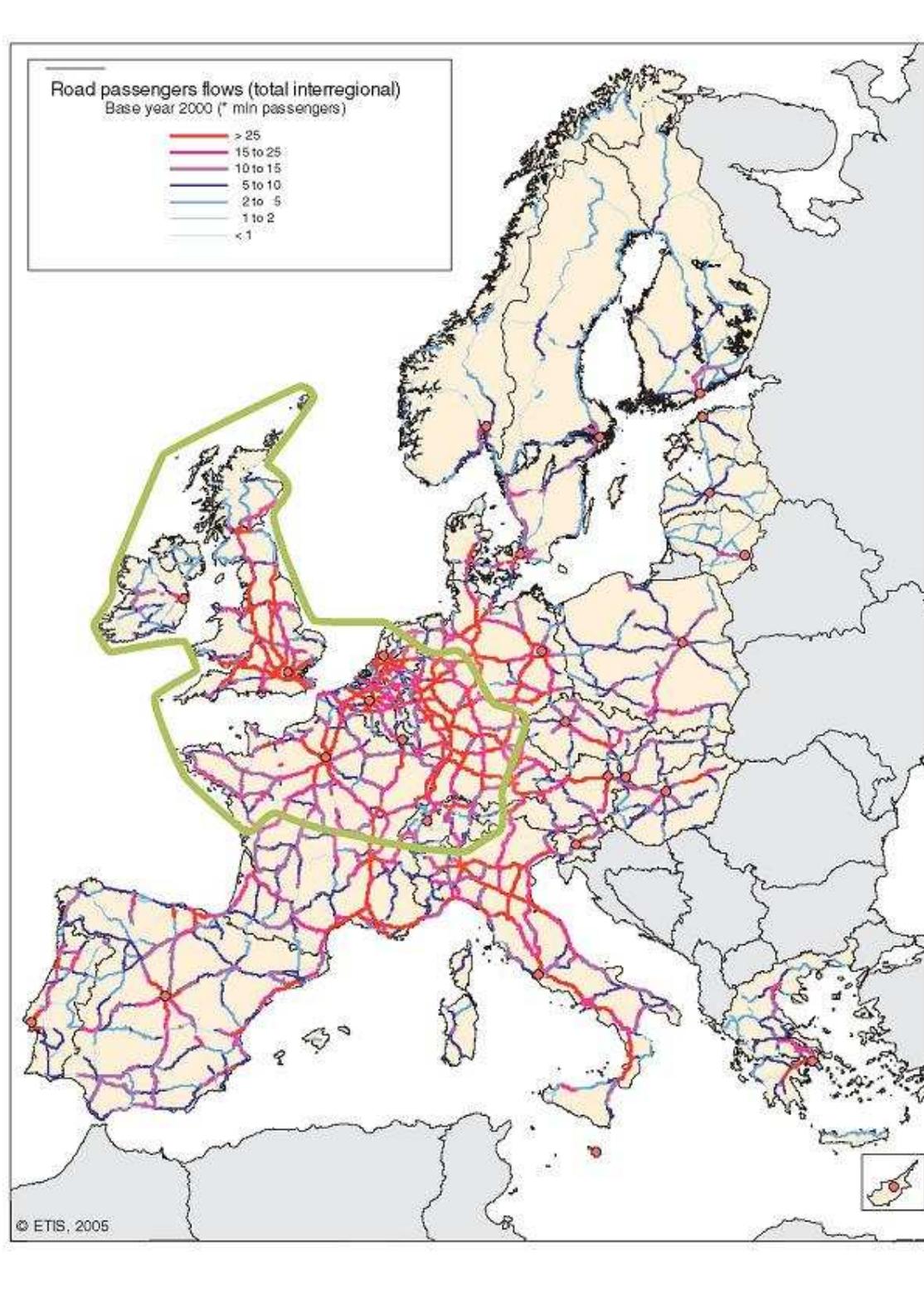
**Figure 12 : Accessibilité par la route, le rail et les airs**

**Regional Classification of Europe: Accessibility**



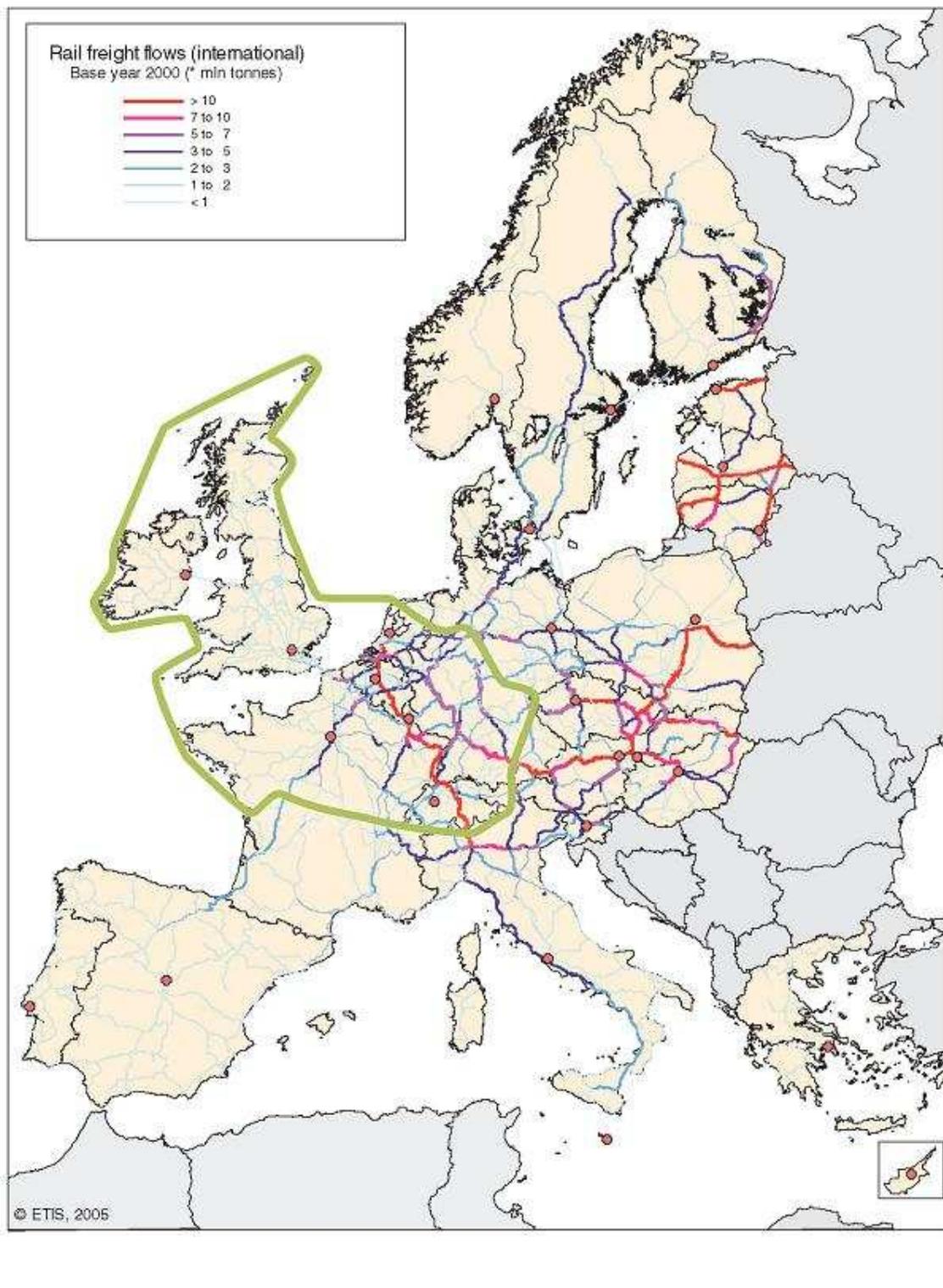
Source : BBR, © ORATE, 2006 (ORATE 2.4.2) <sup>xiii</sup>

**Figure 13 : Flux interrégionaux de passagers par route (2000)**



Source : ETIS

**Figure 14** : Flux internationaux de fret par chemin de fer (2000)



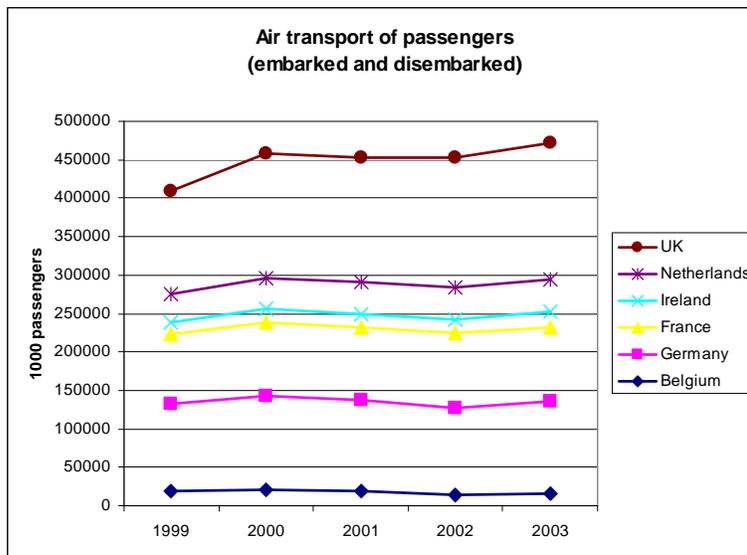
Source : ETIS

**Table 6** : Volume de transport de marchandises par rapport au PIB (en tonne-km/PIB) (données nationales)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
EU (25 countries)	:	:	100.0	99.2 <sup>(s)</sup>	101.0 <sup>(s)</sup>	101.4 <sup>(s)</sup>	100.7 <sup>(s)</sup>	100.4 <sup>(s)</sup>	99.4 <sup>(s)</sup>	100.3 <sup>(s)</sup>	99.7 <sup>(s)</sup>	104.7 <sup>(bs)</sup>
EU (15 countries)	92.4 <sup>(s)</sup>	95.8 <sup>(s)</sup>	100.0	99.9 <sup>(s)</sup>	101.0 <sup>(s)</sup>	102.3 <sup>(s)</sup>	102.2 <sup>(s)</sup>	102.2 <sup>(s)</sup>	101.4 <sup>(s)</sup>	101.9 <sup>(s)</sup>	100.5 <sup>(s)</sup>	105.3 <sup>(bs)</sup>
Belgium	93.2 <sup>(r)</sup>	103.7 <sup>(r)</sup>	100.0	91.9	92.5 <sup>(r)</sup>	87.2 <sup>(rs)</sup>	78.9 <sup>(r)</sup>	98.1 <sup>(r)</sup>	100.0	99.1 <sup>(r)</sup>	95.0 <sup>(r)</sup>	89.7
Germany	90.5 <sup>(r)</sup>	94.5 <sup>(r)</sup>	100.0	97.8 <sup>(r)</sup>	99.8 <sup>(r)</sup>	101.4 <sup>(r)</sup>	103.7 <sup>(r)</sup>	103.3 <sup>(r)</sup>	103.3 <sup>(r)</sup>	102.2 <sup>(r)</sup>	103.1 <sup>(r)</sup>	107.5
France	93.5 <sup>(r)</sup>	96.9 <sup>(r)</sup>	100.0	100.0	100.5 <sup>(r)</sup>	100.5 <sup>(r)</sup>	103.3 <sup>(r)</sup>	100.0 <sup>(r)</sup>	96.8 <sup>(r)</sup>	94.6 <sup>(r)</sup>	92.4 <sup>(r)</sup>	92.8
Ireland	109.1 <sup>(r)</sup>	106.0 <sup>(r)</sup>	100.0	104.4 <sup>(r)</sup>	102.0 <sup>(r)</sup>	108.4 <sup>(r)</sup>	121.2 <sup>(r)</sup>	132.0 <sup>(r)</sup>	125.1 <sup>(r)</sup>	135.0 <sup>(r)</sup>	141.0 <sup>(r)</sup>	147.5
Luxembourg	85.7	78.4	100.0	66.6 <sup>(s)</sup>	75.0	78.0 <sup>(s)</sup>	88.9	96.5	106.4	107.3	109.0	104.8
Netherlands	97.1	100.2	100.0	99.3	101.8	104.3	105.2	98.9	96.8	94.9 <sup>(r)</sup>	96.0 <sup>(r)</sup>	105.5
United Kingdom	97.1	99.1	100.0	101.0 <sup>(r)</sup>	100.5 <sup>(r)</sup>	99.0 <sup>(r)</sup>	93.6 <sup>(r)</sup>	89.6 <sup>(r)</sup>	87.2 <sup>(r)</sup>	85.5 <sup>(r)</sup>	84.8 <sup>(r)</sup>	84.3 <sup>(r)</sup>

(.) Not available  
(s) Eurostat estimate  
(b) Break in series  
(r) Revised value  
(e) Estimated value  
(p) Provisional value

Source : Eurostat

**Figure 15** : Transport aérien de passagers 1999-2003

Source : Eurostat

Etant donné la densité du réseau de transport et les niveaux élevés d'accessibilité dans la majeure partie de l'ENO, une intégration plus effective des réseaux ferrés secondaires et transnationaux et une organisation durable et efficace du réseau dans son ensemble par le biais, par exemple, de stratégies de développement intégrées est plus pertinent que le développement d'une nouvelle infrastructure. Au niveau de l'UE, la relance de la Stratégie de Lisbonne en 2005 a mis l'accent sur l'achèvement des Réseaux Transeuropéens de Transport (TEN-T) et sur la mise en place d'interconnexions transfrontalières efficaces. Toutefois, les mesures politiques introduites depuis le début des années 90 en faveur d'un transfert modal vers des modes de transport écologiques ont rencontré un succès limité en dépit de la progression enregistrée dans des secteurs tels que le TGV pour le transport de

passagers et les container shuttles dans des couloirs spécifiques pour le transport de marchandises. D'autres facteurs pertinents au niveau mondial ou européen ont des effets considérables sur le partage modal et affectent la croissance du transport en ENO ; ils sont pourtant plus difficiles à contrôler par le biais de mesures politiques européennes. Par exemple, la croissance continue du trafic de conteneur dans les ports est le résultat de l'augmentation des flux intercontinentaux plutôt que des flux européens.

*Services intermodaux longue distance et transport par rail.*

La performance et la rentabilité des systèmes et des services intermodaux longue distance au-delà de l'ENO sont limitées, en particulier sur les couloirs Est-Ouest. Les tendances indiquent que les services intermodaux longue distance vers et en provenance de l'ENO n'ont progressé que faiblement ces dernières années. Dans certaines régions, ils ont même décliné. Un certain nombre d'obstacles restent à surmonter. Les plus importants sont les suivants :

- Problèmes d'interopérabilité des systèmes de chemin de fer nationaux.
- Libéralisation insuffisante du secteur du transport par chemin de fer.
- L'attitude de nombreuses compagnies nationales de chemin de fer y compris la concurrence entre elles et les attitudes protectionnistes qui y sont liées.
- Les coûts du transport de marchandises par rail.

Il existe une forte relation entre le développement du transport et le prix de l'énergie. Par exemple, des prix plus élevés pourraient augmenter la pression sur les transferts modaux dans le transport et vers des modes de transport plus durables en ENO. Dans le contexte d'objectifs visant davantage de politiques en faveur du transport durable et une accessibilité accrue, le transport public devra jouer un rôle plus important à l'avenir. A cet égard, divers problèmes sont importants dans le contexte transnational de l'ENO.

D'abord, l'avancée de la mise en œuvre du réseau de TGV qui améliore significativement l'accessibilité aux grandes villes directement desservies est souvent accompagnée de la réduction des dessertes assurées par des chemins de fer traditionnels. Cela, à son tour, affecte négativement l'accessibilité d'un certain nombre d'autres villes, parfois dans les zones frontalières. Le manque de coordination survient parfois en partie parce que les nouvelles dessertes transfrontalières sont souvent assurées par des compagnies dédiées comme Thalys ou Eurostar qui sont elles-mêmes en concurrence avec des compagnies nationales de chemin de fer existantes. Il faudra trouver des solutions afin de contrebalancer cette évolution négative. Cela peut consister en partie à accroître l'accessibilité régionale aux gares TGV.

Une seconde catégorie de problèmes concerne le transport public dans les zones rurales. La proportion de seniors étant de plus en plus importante dans ces régions, la demande de transport public va s'accroître mais va également requérir des solutions innovantes pour assurer la viabilité. En raison de l'importance croissante de ce problème dans tous les pays de l'ENO et du fait qu'un certain nombre de régions rurales débordent des frontières nationales, cela doit également être considéré comme un problème transnational.

Troisièmement, en dehors du réseau du TGV, un certain nombre de déficits existent toujours dans les liaisons de transport public transfrontalier et transnational. Il existe divers obstacles liés à :

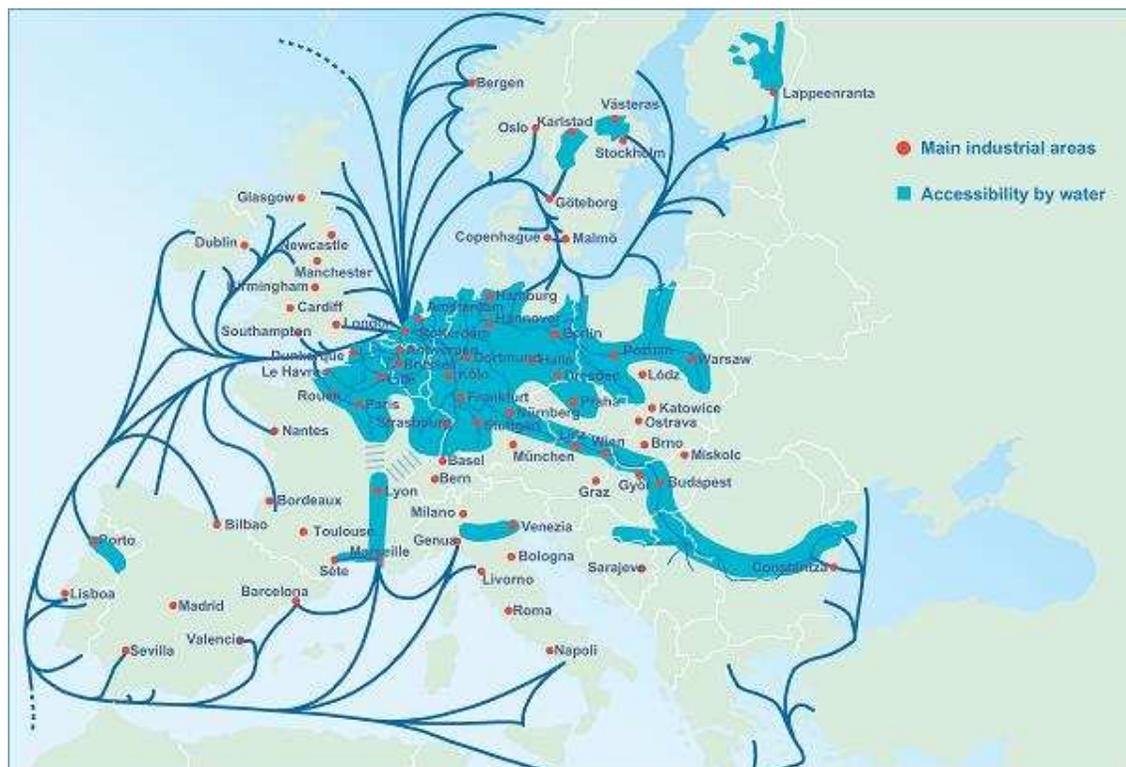
- Une infrastructure inadaptée
- Une interopérabilité limitée et des différences dans les normes techniques.
- Des différences dans les réglementations nationales
- Le nombre limité d'opérateurs travaillant au niveau transnational

Accès transnational aux remises tarifaires nationales spécifiques impossible.

*Voies navigables intérieures, transport maritime courte distance et transport maritime.*

Le réseau de voies navigables intérieures de l'ENO est utilisé de façon intensive. Il mesure près de 18 000 km de long et représente ainsi près de la moitié du réseau total de l'UE des 25. Les voies navigables intérieures jouent un rôle dans le système de transport de tous les pays couverts par la zone de coopération bien que cela soit à des degrés divers en fonction des caractéristiques géographiques. Elles sont très significatives en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique et en France où la marchandise transportée sur les voies navigables représente entre 12% (Belgique) et 42% (Pays-Bas) du volume total<sup>xiv</sup>. En outre, les liaisons de transport maritime depuis les nombreux ports de mer et les ports intérieurs importants en ENO jouent un rôle crucial dans l'accessibilité de la zone (voir Figure 16). L'importance des voies navigables intérieures pour un partage modal plus durable et fournir des liaisons vers et depuis les mers et les ports de la région est incontestable et également reconnue par la politique des transports de l'UE. Toutefois, alors que le réseau de voies navigables intérieures est généralement bien interconnecté, il manque encore certaines liaisons ; ce qui devra être surmonté afin de rendre l'utilisation de ce mode de transport plus efficace (voir Figure Q de l'Annexe).

**Figure 16 :** Accessibilité par voie maritime



Source :

[http://ine.dad.be/documents/Waternews/Publications/Brochures/INE\\_Facts\\_figures.pdf](http://ine.dad.be/documents/Waternews/Publications/Brochures/INE_Facts_figures.pdf)

La situation du transport maritime est assez contradictoire. D'un côté, la croissance du transport intercontinental par conteneur entraînée par les processus de mondialisation, pousse les ports côtiers à se développer. Cela peut entraîner des problèmes de surcapacité. D'autre part, le trafic maritime intra-européen ne progresse pas à l'exception des services de collecte de conteneurs qui font partie des chaînes de transport intercontinental. La promotion du transport maritime intra-européen afin de réduire le trafic intérieur dans tout le continent européen, soutenue par le programme « Les autoroutes de la Mer », est par conséquent d'un grand intérêt pour l'ENO. En outre, le développement portuaire restera un domaine où la concurrence sera vive et la coopération inexistante. Il pourrait, toutefois, être considéré sous l'angle de sa contribution à une meilleure cohérence et complémentarité entre les flux intercontinentaux et intra-européens.

### *Aéroports régionaux*

Dans le contexte de la libéralisation du transport aérien, les compagnies low cost sont le principal moteur du développement des aéroports régionaux à travers l'ENO. Ces aéroports sont développés largement dans des régions où l'accès par transport aérien n'était pas aisé. Cela a par conséquent contribué à accroître significativement l'accessibilité des régions concernées (cf. Figure J de l'Annexe). Les aéroports régionaux peuvent également jouer un rôle important dans l'amélioration de la compétitivité économique de ces régions au sein de l'ENO qui sont situées plus en périphérie ou dont la performance économique est plus faible.

Cependant, ce potentiel économique représente également des défis territoriaux. Dans les régions dans lesquelles les aéroports en question ne sont pas reliés aux réseaux de transport public, cela génère une circulation routière importante qui, dans un certain nombre de cas est de nature transfrontalière. De plus, un certain nombre de liaisons aériennes sont en concurrence avec le transport ferroviaire y compris le TGV. Cela rend la viabilité financière d'un investissement à grande échelle dans une infrastructure ferroviaire plus difficile et nécessite davantage de coordination entre les prestataires de service de transport.

### *Utilisation des Systèmes de Transport Intelligent*

Jusqu'à présent, l'adoption des STI (Systèmes de Transport Intelligents) a été limitée en dépit du fait que les STI peuvent contribuer à relever un certain nombre de défis importants s'agissant du transport en ENO, à savoir :

- Amélioration de la sécurité du transport dans des secteurs tels que :
  - le transport maritime sur les mers et les rivières extrêmement fréquentées de l'ENO.
  - le transport routier sur les réseaux autoroutiers
  - le transport public à différentes échelles
  - le transport aérien est de plus en plus saturé
- Des chaînes logistiques et des systèmes de transport interconnectés et plus efficaces afin de remédier à la saturation et de faciliter les solutions intermodales.

Une mobilité urbaine durable dans les zones métropolitaines et les villes de l'ENO, en vue de fluidifier la circulation par l'utilisation de système de gestion de la circulation et en renforçant l'efficacité et la complémentarité des différents types de systèmes de transport public.

*Une infrastructure de télécommunication avancée.*

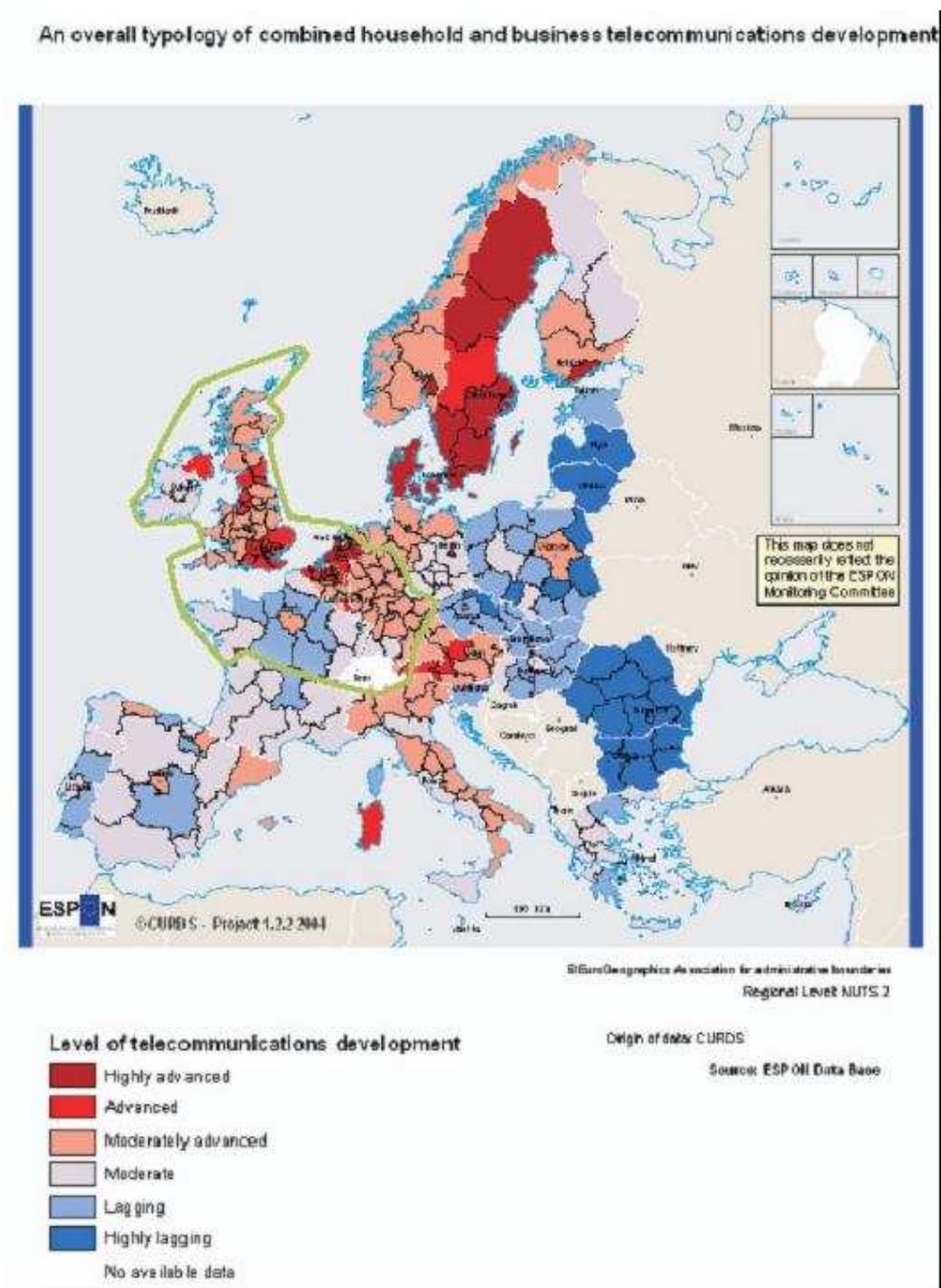
La mondialisation, les tendances démographiques, l'utilisation croissante des TCI (la société en réseau) ont toutes un impact important sur les structures de développement du territoire et les mouvements ainsi que sur les préférences en termes d'installation des personnes et des sociétés. Les nouvelles structures de la société en réseau sont le produit commun de l'innovation technologique, de la restructuration politico économique et des nouvelles stratégies d'entreprise. L'augmentation de la mobilité est un indicateur de ce changement dans les relations socio-environnementales ayant comme conséquence la plus directe pour l'aménagement du territoire que dans une structure de réseau, la « proximité » peut devenir moins intéressante pour les organisations sociales que la « desserte ».

L'innovation technologique dans le transport a entraîné l'accélération du mouvement et le « rétrécissement de l'espace » bien que, parfois, avec des différences interrégionales importantes. Le recours de plus en plus fréquent aux TCI a conduit à un changement révolutionnaire dans l'organisation des processus de production permettant ainsi la séparation physique d'activités fonctionnellement interdépendantes par le biais de systèmes logistiques complexes. Etant donné que les distances sont de plus en plus mesurées en temps, les sites bien desservis en termes de logistique et de technologies du transport peuvent être plus attractifs pour l'investissement que ceux qui démontrent une « proximité » physique.

Pourtant, alors que l'on espérait que le développement des TCI entraîne une 'démocratisation' du territoire ainsi qu'un alignement du centre sur la périphérie, en réalité les différences entre les parties de l'ENO où la population est dense et les zones plus périphériques se sont souvent accentuées<sup>xv</sup> ou ont conduit à une structure plus diverse à travers le territoire. Les parties les plus périphériques de l'ENO sont généralement moins bien desservies en termes de prestation de service de nouvelles TCI que les zones métropolitaines. Il existe des disparités importantes dans le niveau de développement des TCI au sein de l'ENO, l'Irlande et la France (à l'exception de la région parisienne) se situant en-dessous de la moyenne (cf. Figure 17). De plus, la possibilité d'interaction face-à-face et la proximité physique rendant les zones les plus densément peuplées plus attractives en tant que sites d'implantation d'entreprises reste une réalité.

L'ENO est confrontée à deux problèmes majeurs dans le domaine de l'infrastructure avancée de télécommunications. Le premier est d'exploiter au mieux sa position centrale afin de contribuer activement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne en encourageant et en adoptant plus avant les TCI. Le second problème consiste à surmonter la fracture numérique existant entre les technologies de pointe et les technologies anciennes et à réagir face à la fracture numérique naissante dans le domaine des nouvelles connexions internet haut débit.

**Figure 17 : Niveau de développement des télécommunications**



Source : © ORATE, 2006 (ORATE 1.2.2)<sup>XVI</sup>

## **Structure territoriale de l'ENO et caractéristiques démographiques.**

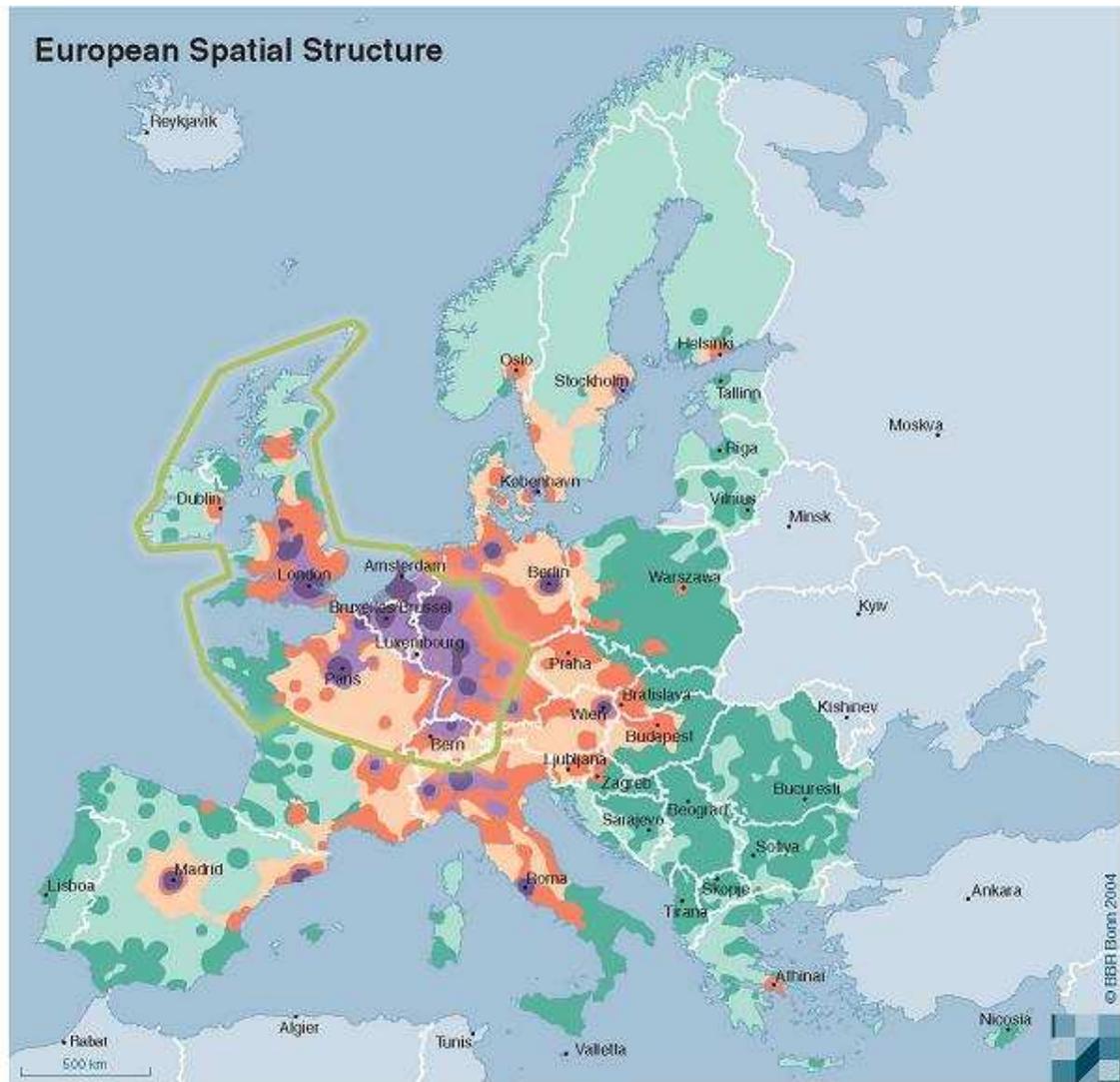
### *Armatures Urbaines*

Au niveau macro économique (l'UE entière), l'ENO abrite une partie importante du 'pentagone' que le SDEC considère comme étant la seule zone économique significative de l'UE, d'un point de vue global. Toutefois, les recherches entreprises dans le cadre du Programme ORATE ont identifié d'autres zones de croissance économique potentielle. Metropolitan European Growth Areas (MEGA). Lorsque les MEGA sont envisagées sous l'angle de la croissance du PIB par habitant, on peut faire les observations suivantes : tout d'abord alors que certaines des MEGA les plus performantes se trouvent en ENO, des zones dans lesquelles la croissance du PIB est élevée ne se trouvent pas, à l'exception de l'Irlande et du couloir M4, dans le sud est de l'Angleterre. Deuxièmement, il existe des MEGA en ENO qui, bien qu'étant performantes du point de vue du PIB, sont relativement peu peuplées ou mal placées en terme d'accessibilité. Parmi celles-ci, on retrouve par exemple Genève, Manchester et Dublin. Troisièmement, certaines des MEGA les plus faibles se trouvent dans des régions à forte croissance. Cork en est un exemple éditant. Enfin, certaines MEGA potentielles sont très proches les unes des autres sur le plan transnational telles que les Pays-Bas et la Belgique. Il existe un degré élevé de concentration sur le territoire se présentant sous la forme de zones d'agglomérations transnationales à travers l'Europe (cf. Figure 18 et Figure R de l'Annexe). On peut trouver trois zones de concentration de ce type en ENO : L'Irlande et le sud de l'Ecosse, les pays situés le long de la Manche, le Sud Ouest de l'Allemagne et l'Est de la France.

A l'échelle méso économique (au sein de l'ENO), toutefois, il devient clair que la solide économie de l'ENO ne concerne pas tout le territoire et de grandes disparités existent au cœur de celle-ci et entre le cœur et la périphérie. La tendance la plus frappante est que ce mouvement vers le polycentrisme au niveau européen suit une trajectoire parallèle au mouvement monocentrique qui se dessine au niveau national dans des pays tels que l'Irlande. Le boom économique de l'Irlande lors de la dernière décennie qui l'a transformé en l'un des pays star les plus performants d'Europe et a contribué au développement polycentrique de l'UE a principalement concerné la région du Grand Dublin, créant ainsi une armature urbaine monocentrique au sein de ce pays.

Au niveau micro économique, alors que le caractère urbain prédomine en ENO, on trouve également des régions importantes faiblement peuplées et de type plus rural. Environ les trois quarts de la population de l'ENO vit dans des zones urbaines alors que presque un quart du territoire est peuplé de façon très éparse. En général, les interdépendances urbaines-rurales s'accroissent en partie à cause de la déconcentration sur le territoire des activités économiques et du développement des alentours des villes. Certains aspects de cette tendance sont transnationaux. Par exemple, certains trajets longue distance ou déplacements domicile-travail en direction des grandes villes franchissent les frontières nationales. De même, les visiteurs des zones rurales d'un pays provenant des villes situées dans un autre pays créent une forme de relations urbaine-rurale transnationales.

Figure 18 : La structure de l'espace communautaire



European Spatial Structure based on population density and accessibility to all MEGAs

- European core area
- European central area
- European intermediate area of high density
- European intermediate area of low density
- European peripheral area of high density
- European peripheral area of low density

Source: BBR (ed.): Spatial Planning Report 2005, published in BBR-Berichte Band 21, p. 23 modified

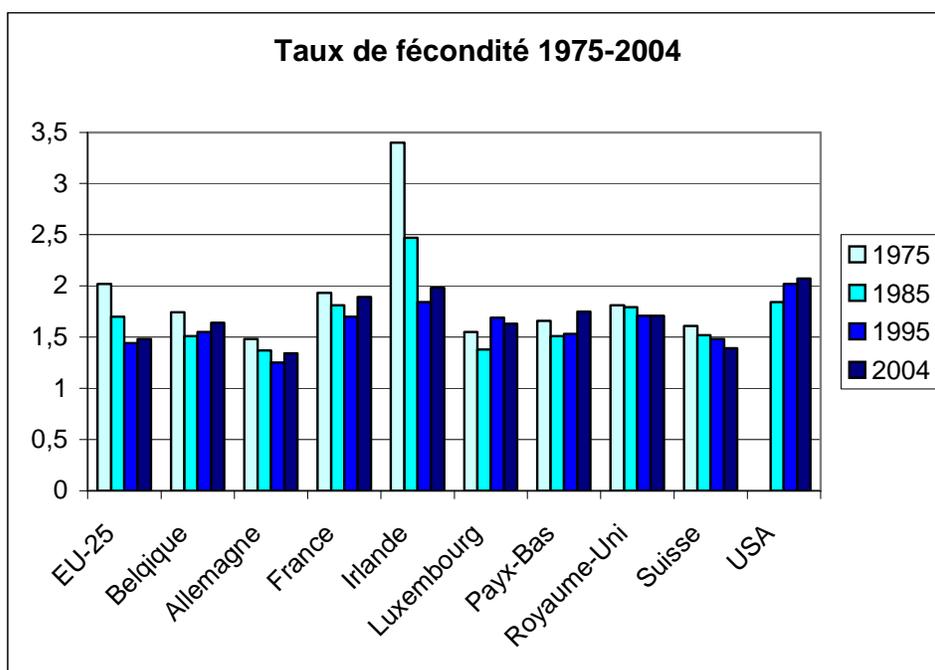
Source : BBR

### Evolution démographique et migration

L'évolution démographique est l'un des défis les plus importants pour l'aménagement du territoire dans l'UE. La restructuration démographique est le résultat de deux tendances : le changement naturel de la population et la migration chacun d'eux présentant des structures différentes sur le plan territorial.

La tendance prédominante de l'évolution démographique en Europe est le vieillissement de la population en raison d'une chute des taux de fécondité, des taux de mortalité et d'un accroissement de la longévité. Alors que les taux de fécondités en ENO ne sont, en règle générale, pas aussi bas que ceux relevés dans le sud et l'est de l'Europe, dans des pays comme l'Allemagne le taux se situe à 1,3, soit bien au-dessous du taux de reproduction de 2,1 (cf. Figure 19). En ce qui concerne la longévité, on estime que d'ici 2015, l'espérance de vie à la naissance sera de 82 ans pour les hommes et 87 ans pour les femmes en Europe comparé à la moyenne de 76,5 ans en 1999. La proportion de la population européenne au-dessus de l'âge de 60 ans passera de 21% en 2000 à 30% d'ici 2015. De même, la proportion, de la population en-dessous de l'âge de 20 ans va baisser de 23% en 2000 à 15% d'ici 2015. Cette société vieillissante et ce taux d'inactivité élevé vont accroître la proportion de personnes dépendantes en Europe au point que d'ici 2015, il y aura une personne dépendante pour deux actifs, si le taux d'emploi reste le même.

**Figure 19** : Taux de fécondité dans les pays concernés par le programme ENO (moyenne nationale ; données régionales indisponibles)



Source : Eurostat data

Toutefois, étant donné que les flux migratoires intra-européens dominants vont de la périphérie vers le centre et de l'Est vers l'Ouest et qu'il y a des flux significatifs vers l'ENO provenant de l'extérieur de l'Europe, l'effet combiné de la migration et du

mouvement naturel de la population entraîne encore actuellement un accroissement de la population dans la plupart des régions de l'ENO. Alors que cela contraste avec un déclin de la population des pays du Sud, de l'Est et des pays nordiques, on notera que l'on trouve également en ENO des poches de déclin en particulier dans le nord de l'Ecosse, le nord de l'Angleterre et certaines parties de la France (cf. Figure 20). Le contraste majeur dans les effets de l'immigration et de l'émigration en ENO se situe entre le nord de la France et le sud de l'Angleterre. La majorité de l'immigration en Angleterre provient probablement de l'extérieur de l'UE ou d'autres régions du Royaume Uni. Ce sont les migrants originaires d'Allemagne de l'est qui représentent les plus hauts niveaux de migration dans l'ouest et le sud de l'Allemagne.

Les flux de mobilité en provenance des nouveaux Etats membres vers l'UE des 15 sont plus limités que prévu mais l'on considère que les travailleurs migrants des nouveaux Etats Membres de l'UE vers l'UE des 15 contribuent généralement de façon positive à la performance globale du marché du travail. Loin d'évincer les travailleurs nationaux de l'UE des 15, les migrants originaires des nouveaux Etats Membres ont démontré qu'ils apportent des compétences recherchées ou occupent des emplois mal rémunérés qui n'ont pas la faveur des nationaux. La plupart du temps, les ressortissants des nouveaux Etats Membres immigreront vers l'UE des 15 temporairement pour le travail ou les études et ont indiqué qu'ils avaient l'intention de retourner dans leur pays d'origine<sup>xvii</sup>. A côté de la migration intra UE, il existe également des flux migratoires internationaux vers et en provenance d'Europe, ce dernier se composant à la fois d'immigration légale et illégale. Les travailleurs hautement qualifiés représentent une forte proportion de l'émigration vers des pays tels que l'Amérique du Nord, le Japon et de plus en plus Singapour. Cette « fuite des cerveaux » qui contrarie l'Agenda de Lisbonne vient s'ajouter aux défis que représente un taux de dépendance en augmentation. Cette combinaison de faits aura de fortes répercussions sur la performance économique et le développement du territoire de l'Europe du Nord Ouest.

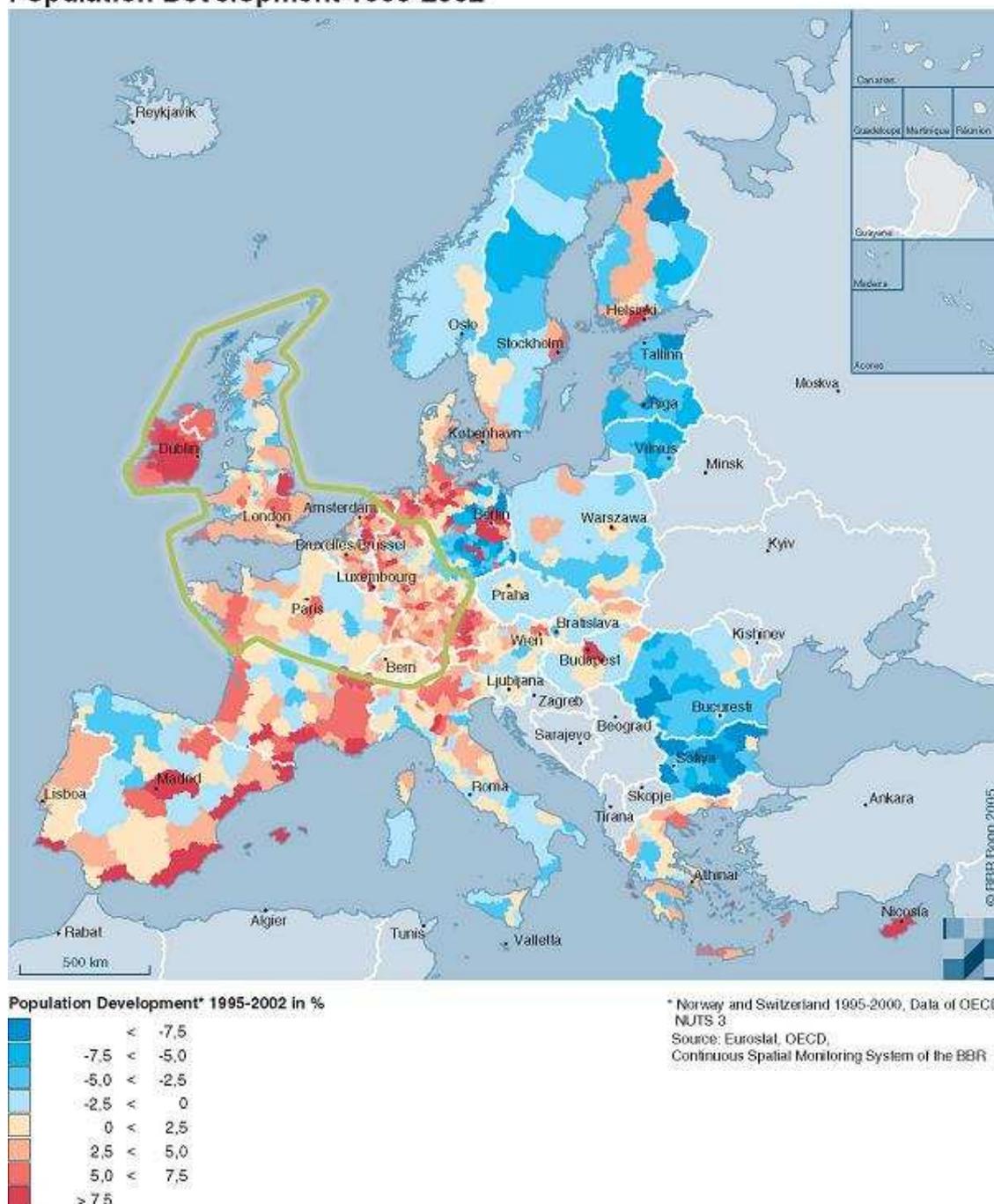
Les effets combinés de l'immigration en provenance de différentes parties d'Europe et du reste du monde, en particulier vers les grandes zones métropolitaines de l'Europe du Nord Ouest et la diversification croissante des populations dans de nombreuses parties de l'UE qui en résulte soulèvent l'importante question de l'intégration socio-économique effective des travailleurs migrants et autres immigrants.

L'effet combiné de la migration et du mouvement naturel de la population est indiqué en Figure 21. Alors que la population augmente encore dans certaines parties de l'ENO, différentes raisons expliquent cette tendance. En Irlande, aux Pays-Bas, au Luxembourg, dans la majeure partie de la Belgique, au centre de l'Angleterre, dans l'ouest et le sud de l'Allemagne et dans certaines parties du sud de l'Angleterre, à l'ouest et au centre de la France, la population augmente à la fois en raison de la croissance naturelle positive de la population et d'un solde migratoire positif. Dans le reste du sud de l'Angleterre et certaines autres parties de l'ENO, la population n'augmente qu'en raison de l'immigration nette alors qu'en Irlande du Nord et dans la majeure partie de l'est de la France et une partie de la Suisse, cela n'est dû qu'à la croissance naturelle de la population. Il sera noté que les taux de fécondité universellement bas ne sont apparus que relativement récemment et n'ont pas encore eu d'effet sur toutes les parties du territoire. On peut constater que la population décline principalement dans des parties plus périphériques du Royaume-Uni et dans certaines parties de la France. Dans le cas du nord et de l'ouest de

l'Ecosse et de certaines parties du nord ouest de l'Angleterre, cela est dû à la fois au déclin naturel de la population et à l'émigration nette. Le dépeuplement des zones rurales et des petites villes est une tendance particulièrement alarmante ; à laquelle on fait référence en la comparant à une « triple bombe à retardement démographique » - trop peu d'enfants, trop de personnes âgées et trop de jeunes quittant les zones rurales. Une tendance parallèle mais opposée est celle de la contre-urbanisation dans les parties riches de l'ENO et dans des pays tels que le Royaume-Uni dans lesquels environ 1700 personnes déménagent des villes chaque semaine pour s'installer à la campagne.

**Figure 20** : Evolution de la population 1995-2002

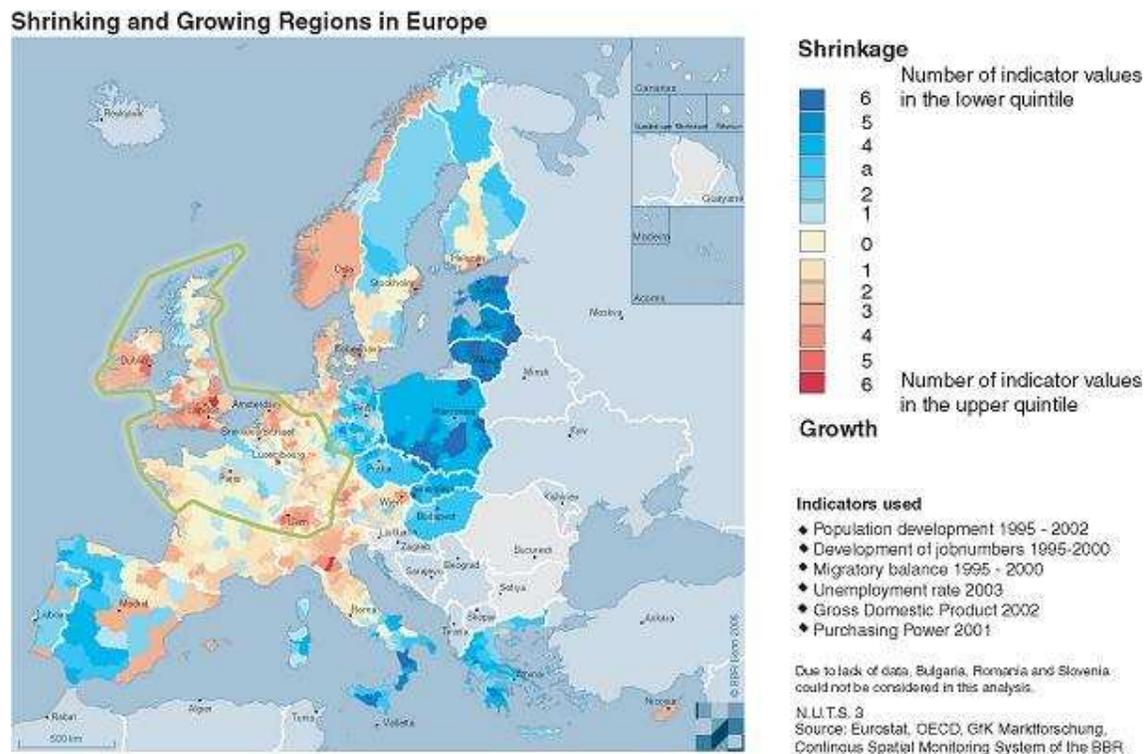
**Population Development 1995-2002**



Source : BBR

Globalement, le profil de la population de l'ENO est assez différent de celui du reste de l'Europe avec une croissance de la population et des densités de population élevées en particulier dans les zones métropolitaines, représentant actuellement des défis plus importants que le dépeuplement. Les régions présentant des problèmes démographiques se trouvent en dehors des frontières de l'ENO, au sud et à l'est avec seulement une partie du Centre de la France qui présente une proportion de personnes âgées au-dessus de la moyenne, entrant dans cette catégorie. Les zones les moins affectées par les défis démographiques en ENO sont les grandes zones métropolitaines telles que Paris et Londres, une région s'étendant du Sud Est de l'Angleterre en passant par les Pays-Bas, le nord de l'Allemagne, toute l'Ile d'Irlande et certaines parties du Sud de l'Allemagne, du Nord de la Suisse et l'Alsace. Pourtant, les tendances démographiques et les effets de la migration ont sans aucun doute des implications considérables pour toutes les parties du territoire de l'ENO. Alors que le dépeuplement, le vieillissement et l'effet de l'émigration affectent principalement les zones plus rurales, les zones métropolitaines ont à faire face à des populations changeantes et parfois croissantes dans les centres villes. Le défi réside ici dans le développement de stratégies en vue de mieux intégrer le nombre important de migrants à la société.

**Figure 21:** Régions en développement et en déclin.



Source : BBR

### *Gouvernance : perspective institutionnelle*

Il est de notoriété publique que la coopération transnationale est confrontée à des problèmes ayant pour origine des différences dans l'organisation et les compétences des ministères. Il règne au sein de l'Europe du Nord Ouest une diversité considérable dans l'organisation fondamentale de l'Etat, allant des pays au système le plus centralisé vers le plus fédéral. Toutefois, il convient de se rappeler que la situation qui prévaut est bien plus complexe avec des différences significatives dans la répartition des compétences au sein même des pays. Par exemple en Suisse, les cantons germanophones ont davantage d'autonomie que les cantons francophones. Une différence dans les cadres réglementaires des pays et des régions signifie qu'un processus particulier ou une stratégie peut être compatible avec le cadre existant d'un pays mais être incompatible avec celui d'un autre.

Une comparaison des systèmes de gouvernement et des points de vue des acteurs clés dans les pays de l'ENO<sup>xviii</sup> suggèrent deux problèmes majeurs pour la coopération transnationale.

- la capacité des institutions de niveau régional avec des régions dans d'autres pays et/ou
- l'existence et la capacité d'organiser une coopération entre les autorités locales qui peuvent mettre à disposition une plateforme plus vaste à partir de laquelle peut s'engager une coopération transnationale.

Cela est lié aux ressources et à l'expertise (capacité) significatives y compris les compétences linguistiques nécessaires pour s'engager dans un travail transnational et la création d'actions stratégiques au niveau régional qui peuvent identifier les problèmes de planification et de développement importants d'un point de vue transnational.

Lorsque les régions sont importantes et possèdent de solides compétences, les opportunités de s'engager au niveau transnational sont plus nombreuses. L'expérience des régions belges et des länder allemands l'a démontré. Ici, les « régions » jouent un rôle important dans les réseaux transfrontaliers de collaboration tels que le Sarre-Lorraine-- Luxembourg et les Euroregions. Pour les autres pays de l'Europe du Nord Ouest, les régions vont probablement rencontrer plus de difficultés à s'engager sur le plan transnational à cause d'une palette de compétences plus réduite et d'une capacité moindre. Par exemple, les provinces néerlandaises sont bien plus petites et cela est considéré comme un inconvénient dans la coopération régionale. Cela est, toutefois, une forme 'mineure' et informelle de coopération inter-provinciale dans les régions (*Landsdelen*) qui peut offrir des opportunités de collaboration.

Lorsque la « gouvernance régionale » se compose de membres et/ou d'associations d'autorités locales élus de façon indirecte, il est également nécessaire de parvenir à un accord et être responsable devant les entités qui les constituent. Cela peut compenser les planifications et les organisations de comptes-rendus très complexes. Par exemple, en Angleterre, les organes régionaux en dehors de Londres sont mis en place par la collaboration entre plusieurs autorités locales et d'autres acteurs tels que les entreprises et la société civile. Leur capacité est limitée bien que la tendance générale soit à l'augmentation de la capacité administrative aux niveaux régionaux et les arrangements informels ne sont pas nécessairement un obstacle à une coopération efficace. En Irlande, les compétences régionales et une expérience de

longue date en termes de coordination de la dépense de fond structurel ont apporté un certain soutien à des régions s'engageant dans le programme INTERREG.

Au niveau local, les petites entités publiques locales n'ont généralement pas la masse critique et donc la capacité de s'engager de façon indépendante dans la coopération transnationale. Un travail inter-autorité est nécessaire même, dans une certaine mesure, en Angleterre où les autorités locales sont relativement importantes. Les groupements d'autorités locales dans d'autres buts comme la création de la masse critique pour la prestation de service sont très communs et particulièrement bien en place en France. Ces groupements fournissent parfois une plateforme à la coopération transnationale et il y a davantage de potentiel ici. Par exemple, dans certaines parties d'Allemagne, il existe des associations d'autorités locales au niveau régional où la collaboration a été encouragée en réponse à la concurrence internationale et pour sécuriser les investissements nationaux. Ces réseaux de coopération d'autorité locale travaillent également de façon transnationale, par exemple l'initiative de coopération Quattropole entre le Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves ainsi que le delta du Rhin et de l'Escaut.

Il existe certaines preuves de la constitution d'institutions inter-autorité également pour des régions fonctionnelles telles que les parcs nationaux ou les bassins fluviaux et pour les 'associations' informelles d'autorités locales dans des réseaux urbains ou à travers des régions urbaines-rurales telles que les « communautés urbaines » en Wallonie et les réseaux urbains régionaux ainsi que les zones de concentration urbaines aux Pays-Bas. En Irlande, la stratégie nationale de l'aménagement du territoire a désigné un certain nombre de centres de population à forte densité en vue de l'amélioration des liaisons afin de parvenir à la masse critique et d'agir comme « portails » et probablement à long terme pour devenir une agglomération, par exemple la zone Athlone-Tullamore-Mullingar dans la région Midland. En Angleterre, les réseaux interrégionaux ont été formés liant les organismes régionaux et identifiant les agglomérations à des fins de planification stratégique informelle. Il y a également des groupements de types particuliers d'autorités par exemple le groupe G4 des villes les plus importantes des Pays-Bas.

Ces différents arrangements visant à rendre les gouvernements capables de s'engager dans la prestation de service et la planification stratégique à un niveau approprié offrent un potentiel considérable comme plateformes pour un travail international. La longue tradition de coopération transnationale entre les municipalités autour de trois zones d'agglomérations transfrontalières impliquant le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne en est un exemple. Toutefois, d'après les discussions avec les acteurs clés et l'examen des documents, il apparaît que la dimension transnationale (et dans une moindre mesure la dimension transfrontalière) par rapport aux problèmes de planification stratégique est rarement abordée dans leurs plans. Il y a des exemples de travail transnational par groupements d'inter-autorité mais ceux-ci semblent être l'exception qui confirme la règle et ces organisations sont peu nombreuses à envisager systématiquement la dimension transnationale.

Les raisons en sont évidentes. Les statuts juridiques de ces organisations sont peut-être insuffisants et peuvent être remis en question pour travailler au niveau transnational. La dimension transnationale fait peut-être l'objet de peu d'attention au niveau des « termes de référence » de ces organisations. Elles disposent de relativement peu de ressources pour les tâches de coordination difficiles. En outre, il

s'agit déjà de partenariats complexes, ainsi travailler de façon transnationale signifie gérer des moyens de rendre compte et administratifs excessivement complexes.

Les réseaux de coopération ne sont pas limités à un gouvernement formel. Les réseaux de coopération d'entreprise tels que la « Grande Région » (Sarre-Lorraine-Luxembourg) et, pour la zone métropolitaine autour de Lille ou les organismes représentatifs comme La Chambre de Commerce et d'Industrie allemande (Deutscher Industrie-und Handelskammertag), peuvent apporter la base d'une coopération transnationale. Cependant, alors qu'ils peuvent tenir des rôles importants dans les réseaux internationaux, leur implication dans INTERREG et dans certains cas dans les réseaux gouvernementaux est très limitée, de façon générale.

Développer des relations de gouvernance n'est pas facile et nécessite suffisamment de temps, d'assistance externe et d'investissement à long terme ainsi que des pouvoirs et des responsabilités déléguées. En général, trois formes de coopération interconnectées doivent être en place pour un développement territorial efficacement. Ce sont les suivantes : verticalement entre les niveaux, horizontalement entre les secteurs et géographiquement à travers les frontières administratives. Développer de telles relations représente un défi bien plus difficile à relever dans le contexte de la zone de coopération transnationale parce que, premièrement les partenaires proviennent d'au-delà des frontières des institutions formelles de gouvernement. Deuxièmement, elles sont réparties entre les secteurs publics, privés, et associatifs (ONG et organisations à but non lucratif). Troisièmement, elles se répartissent et franchissent également les frontières des différentes juridictions administratives et politiques. Quatrièmement, au niveau transnational, il y a différentes formes de constitutions et de gouvernements dans les pays de l'ENO, allant du gouvernement fédéral, en passant par la forte régionalisation et la centralisation extrême. En conséquence, les compétences en matière de politique et d'aménagement du territoire varient considérablement.

## **2.2 Analyse SWOT**

La zone de coopération de l'ENO occupe une solide position en Europe abritant d'importants centres décisionnels globaux ainsi qu'une forte concentration de structures politiques et économiques importantes. En tant que « locomotive économique » de l'Europe, l'ENO joue un rôle important dans la réalisation des objectifs de Lisbonne de renforcement de la compétitivité de l'Europe toute entière. La densité dans la partie centrale de l'ENO et la structure globalement polycentrique des villes de grande et moyenne importance représentent une autre force importante et offrent un potentiel considérable pour la coopération urbaine basée sur les interdépendances fonctionnelles. Le niveau élevé de l'enseignement et des professionnels hautement qualifiés y compris dans les secteurs de l'économie du savoir donnent à l'ENO un avantage compétitif crucial pour lui permettre de devenir une économie du savoir performante. Les caractéristiques géographiques telles que l'excellent réseau de l'ENO ainsi que des niveaux d'accessibilité extrêmement élevés vont contribuer à parvenir à des modes de transport plus durables et à dissocier la croissance du transport de la croissance économique comme l'encourage la stratégie de Lisbonne-Gothenburg.

Cependant, en dépit de ce que représente la force générale de l'ENO en Europe, le tableau SWOT (Tableau 7) montre des faiblesses et des menaces significatives pour l'ENO. Il s'agit en particulier des disparités régionales en termes d'accessibilité et de

densité de population entre le centre de l'ENO et les zones plus périphériques et rurales. En outre, afin de maintenir sa position économique, l'ENO doit accroître ou au moins maintenir sa croissance économique, en particulier dans les secteurs de l'économie du savoir et doit chercher à surmonter les disparités régionales eu égard aux dépenses en R&D et à l'emploi. Cela implique que la répartition du travail, de la main d'œuvre et des fonctions doivent être meilleures et plus efficaces.

De plus, alors que l'ENO dans son ensemble se caractérise par de hauts niveaux d'accessibilité, l'augmentation des volumes de transport et l'encombrement des parties centrales de la zone ainsi qu'un mauvais accès dans les régions périphériques sont de plus en plus préoccupants en termes d'effets négatifs sur l'environnement et de performance économique. L'augmentation des prix de l'énergie va renforcer les arguments en faveur d'un meilleur transfert modal et d'une utilisation plus efficace des technologies modernes de l'information et des télécommunications comme alternative à la mobilité physique. La fracture numérique en ce qui concerne les TCI avancées qui continue à désavantager les parties les plus éloignées de l'ENO est donc particulièrement préoccupante.

Globalement, l'importante concentration de population, de circulation et d'activité industrielle en ENO est tenue pour responsable des hauts niveaux de pollution sonore, de pollution de l'air, de l'eau et de la terre. L'importante quantité de gaz à effet de serre émise qui est la conséquence de cette intense activité humaine est un facteur important intervenant dans le changement climatique. Les effets du changement climatique, en particulier les crues (rivières) ainsi que les tempêtes hivernales sont susceptibles d'augmenter en ENO. Les risques liés à l'activité humaine tels que les marées noires sont également de plus en plus préoccupants tant d'un point de vue environnemental qu'économique et doivent faire l'objet de plus d'attention de la part de la sécurité maritime. De plus, le morcèlement du paysage (en particulier dans les régions côtières le long de la Manche et dans le sud de la mer du nord) et la réduction de la biodiversité empirent en ENO.

L'évolution démographique représente - parallèlement au changement climatique - le défi le plus fondamental pour le développement du territoire en Europe et les tendances à la concentration en ENO vont accentuer les disparités régionales existantes en termes de population et d'accès aux infrastructures et aux services. Cela va avoir un impact sur le potentiel économique des zones rurales et périphériques qui connaissent des tendances au dépeuplement mais également sur certaines zones urbaines faisant face à des pressions croissantes exercées sur l'utilisation des sols et à des populations de plus en plus hétérogènes. Il est par conséquent extrêmement important de tendre vers une armature urbaine plus équilibrée à travers le territoire. Pour ce faire, un préalable important et nécessaire va consister à améliorer la gouvernance transnationale afin de surmonter les différences institutionnelles en matière d'aménagement du territoire et en une meilleure intégration des politiques d'aménagement et de secteur à tous les niveaux de l'échelle.

Le tableau 7 suivant récapitule les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces pour la zone de coopération de l'ENO.

**Tableau 7 : tableau SWOT**

	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>L'économie de l'ENO : les tendances du marché du travail, les institutions au service de la connaissance et la 'performance de Lisbonne'</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Performance économique élevée (PIB/habitant) : la 'locomotive de l'Europe'</li> <li>• masse critique en termes de densité élevée de population et d'activités économiques (par ex. ressources humaines, proximité par rapport à des marchés de consommation importants)</li> <li>• est le siège d'importants centres de prise de décision et financiers</li> <li>• niveaux d'emploi élevés.</li> <li>• bonne performance de Lisbonne. Niveau d'enseignement élevé et personnel en nombre important dans le secteur d'activité de la R&amp;D.</li> <li>• Universités et instituts de recherche nombreux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• disparités régionales en termes de performance économique et de croissance (régions rurales par rapport aux zones métropolitaines).</li> <li>• les secteurs de l'innovation et de l'économie du savoir sont principalement concentrés dans et autour des zones urbaines / disparités régionales en dépenses R&amp;D et en emploi.</li> <li>• niveau comparativement bas d'investissement R&amp;D et d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nombre important de zones de croissance économique potentielles : En raison de la masse économique bien située pour contribuer à l'agenda de Lisbonne</li> <li>• poursuite du développement dans les secteurs des services aux entreprises axés sur le savoir et de la haute technologique.</li> <li>• immigration de jeunes hautement qualifiés originaires d'autres parties d'Europe et du monde vers les zones métropolitaines.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• faibles taux de croissance économique dans plusieurs parties de l'ENO suite à l'élargissement de l'UE</li> <li>• disparités régionales dans les niveaux de chômage</li> <li>• élargissement du fossé entre les zones urbaines et rurales en termes de performance économique pertinente par rapport à Lisbonne.</li> <li>• augmentation des taux de dépendance en conséquence de l'évolution démographique (vieillesse et faibles taux de fécondité).</li> <li>• fuite des cerveaux de main d'œuvre hautement qualifiée de l'ENO en direction des USA, du Japon ou de Singapour.</li> <li>• Fuite des cerveaux urbaine-rurale au sein de la région ENO.</li> </ul>
<b>Ressources culturelles et naturelles et tendances environnementales.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• richesse et diversité du patrimoine culturel et naturel ainsi que des paysages.</li> <li>• exposition aux risques naturels et</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveaux élevés de pollution au centre en raison de la densité du transport, de la population et des activités économiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• potentiels économiques du patrimoine culturel et naturel.</li> <li>• dissocier la croissance économique de la pollution et des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surexploitation des atouts culturels et naturels (forte densité de population, grand nombre de touristes).</li> <li>• Augmentation du nombre</li> </ul>

	<p>technologiques comparativement basse au sein de la Grande Europe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• morcellement du paysage et perte de la biodiversité.</li> <li>• forte dépendance vis-à-vis de l'énergie importée dans certaines parties de l'ENO.</li> <li>• bas niveaux d'utilisation des énergies renouvelables.</li> <li>• augmentation du risque de crues en raison de la concentration des activités humaines le long des régions côtières et dans les vallées fluviales.</li> <li>• volumes élevés de déchets produits</li> </ul>	<p>émissions de gaz à effet de serre.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• augmentation des niveaux de rendement énergétique et utilisation des sources d'énergie renouvelable en réponse à une augmentation des prix du pétrole.</li> </ul>	<p>et de la gravité des risques technologiques et naturels en particulier dans les parties urbanisées de l'ENO.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des crues plus graves sont prévues en conséquence du changement climatique, dans certaines parties de l'ENO.</li> <li>• Effets de l'augmentation des prix de l'énergie sur le territoire étant donné la répartition inégale des potentiels d'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables.</li> </ul>
	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<p><b>Accessibilité et desserte en ENO : Le transport et la société des l'information</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• hauts niveaux d'accessibilité. Bons réseaux routiers et ferroviaires, excellent réseau de voies navigables intérieures, concentration de ports majeurs et des plateformes aéroportuaires les plus importantes d'Europe.</li> <li>• solide position dans le secteur de la logistique.</li> <li>• position géographique cruciale en Europe, reliant le Nord avec le Sud, l'Est avec l'Ouest.</li> <li>• Niveau de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• différence cœur-périphérie dans les niveaux d'accessibilité.</li> <li>• Encombrement du transport dans les régions centrales de l'ENO.</li> <li>• manque d'interopérabilité et d'intégration entre les réseaux transnationaux et secondaires.</li> <li>• performance et rentabilité limitées des services longue distance et intermodaux.</li> <li>• adoption limitée des Systèmes de Transport Intelligents.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Répartition modale améliorée et plus durable encouragée par l'augmentation des prix de l'énergie et des caractéristiques géographiques (par ex, voies navigables intérieures, transport maritime).</li> <li>• meilleure organisation et utilisation des réseaux existants, en particulier routiers et ferroviaires.</li> <li>• utilisation accrue des SIT en tirant profit du potentiel d'innovation de l'ENO dans les secteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• augmentation régulière des flux dans toute la zone, de plus en plus multidirectionnels</li> <li>• modes de transport non durables en rapide augmentation : Route et air</li> <li>• conditions de transport des passagers différentes en raison du vieillissement démographique en particulier dans les zones rurales</li> <li>• concurrence entre les ports, les autorités aéroportuaires et entre</li> </ul>

	développement TCI comparativement avancé dans de nombreuses parties de l'ENO.	<ul style="list-style-type: none"> <li>fracture numérique et disparités régionales permanentes dans l'adoption des TCI.</li> </ul>	<p>concernés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>renforcer la position de l'ENO en tant que centre global et sa contribution à la stratégie de Lisbonne-Gothenburg par une meilleure adoption des TCI et en surmontant la fracture numérique.</li> </ul>	<p>les prestataires de service ferroviaires et aéroportuaires empêchant un meilleur équilibre territorial.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>accroissement des déséquilibres régionaux (urbain par rapport à rural) en raison d'une mise à disposition inégale des TCI.</li> </ul>
	<b>Forces</b>	<b>Faiblesses</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Structure territoriale de l'ENO et caractéristiques démographiques.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Forte densité de population et d'activités.</li> <li>population toujours en augmentation actuellement (principalement en raison de l'immigration).</li> <li>Bons réseaux secondaires urbains.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effets de concentration et de dépeuplement. Augmentation des déséquilibres territoriaux entre les zones rurales et urbaines en raison de mouvements migratoires (se traduisant souvent par une fuite des cerveaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zones d'agglomération transnationales (Irlande, Sud de l'Ecosse ; pays longeant la Manche ; Sud ouest de l'Allemagne et Est de la France) ayant le potentiel pour une intégration territoriale.</li> <li>Gain démographique dans les zones métropolitaines principalement du à l'immigration de jeunes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tendances à la concentration et au dépeuplement comme effet de l'évolution démographique et de la migration (par ex, pressions croissantes exercées sur l'utilisation des sols dans les zones urbaines ; surcapacité de l'infrastructure dans les zones rurales)</li> <li>Effets économiques et sur l'aménagement du territoire des faibles taux de fécondité et du vieillissement de la population.</li> <li>La diversité d'organisation des gouvernements représente une barrière à une coopération transnationale efficace.</li> </ul>



### **3. LA STRATEGIE TRANSNATIONALE COMMUNE**

#### **3.1 Introduction**

Cette stratégie transnationale commune répond aux opportunités et aux menaces identifiées de la zone de coopération territoriale transnationale de l'ENO en fixant un objectif premier et en définissant des axes de priorité pour la période de programmation 2007-2013. Les priorités du programme prennent en considération les orientations stratégiques communautaires relatives à la Cohésion, les Cadres de Référence Stratégiques Nationaux des Etats Membres engagés dans le programme ainsi que les résultats de l'évaluation Ex-ante et de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Les priorités identifient la variété d'actions et de projets transnationaux envisagés afin de parvenir aux objectifs de priorité ainsi que les groupes acteurs clés qui seraient impliqués dans la mise en œuvre des activités communes.

Les axes de priorités sont précisés par des objectifs et quantifiés par des indicateurs de résultat à court et long terme qui aideront à mesurer l'avancée par rapport à la situation de référence et l'efficacité des objectifs dans la mise en œuvre des priorités.

L'Europe du Nord Ouest est la « locomotive économique » de l'Europe et le siège d'importants centres décisionnels mondiaux. Alors que la zone de coopération contribue de façon importante à la réalisation des objectifs fixés par la stratégie de Lisbonne-Gothenburg, la future performance de la région pourrait être affectée par la faible croissance économique en particulier dans les parties continentales de l'ENO, ces dernières années. Les projets de coopération transnationale conjoints dans le cadre des Programmes précédents INTERREG IIC (1997-1999) et INTERREG IIIB (2000-2006) ont visé à augmenter l'intégration territoriale en encourageant un développement territorial équilibré et en soutenant des réseaux de coopération durables entre les organisations et les institutions au sein de l'ENO. Toutefois, l'ENO est un territoire hétérogène dans lequel les déséquilibres régionaux représentent un défi pour l'intégration territoriale. Davantage d'efforts de coopération sont donc nécessaires afin d'améliorer l'intégration et la cohérence de cette macro-région.

Le Programme Europe du Nord Ouest (2007-2013) présente la phase suivante de coopération territoriale transnationale dans la région en tirant profit des réalisations de ses deux programmes prédécesseurs. Il poursuivra le processus d'apprentissage mutuel qui a commencé avec les échanges d'expérience en matière d'aménagement du territoire dans le cadre d'INTERREG IIC et qui s'est poursuivi avec des actions et des stratégies communes sans le cadre d'INTERREG IIIB. Le Programme s'attache à parvenir à d'une meilleure cohésion territoriale par le biais de la coopération transnationale, renforçant ainsi la compétitivité et la durabilité de la zone de coopération. Ce faisant, le Programme Opérationnel s'attaque aux défis formulés par les stratégies européennes de Lisbonne et Gothenburg afin de devenir l'économie du savoir la plus compétitive et la plus dynamique du monde, dont la croissance économique peut être durable, les emplois plus nombreux et de meilleure qualité, avec une meilleure cohésion sociale et dont les structures de développement sont durables d'un point de vue environnemental.

Le Programme de l'Europe du Nord Ouest 2007-2013 - reflétant les tendances et orientations de la situation socio-économique de la région - abordera ces problèmes qui nécessiteront une intervention au niveau transnational. Le Programme se concentrera sur la nécessité de renforcer l'économie du savoir en créant un climat plus propice à l'innovation et contribuer ainsi au maintien de la compétitivité de la

zone de coopération d'ENO. Il cherchera à maintenir activement les ressources naturelles et culturelles de la région et à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement du territoire y compris la promotion d'approches innovantes de gestion et de prévention des risques naturels et technologiques dans le contexte du changement climatique. Il s'attaquera aux disparités régionales existant dans la région en vue de parvenir à une meilleure accessibilité et desserte à travers le territoire et en encourageant une armature urbaine plus équilibrée. Le programme encourage également les stratégies d'adaptation des tendances mondiales ayant un impact considérable sur le développement territorial du territoire comme l'évolution démographique en vue de renforcer activement la performance des réseaux urbains et minimiser les développements négatifs dans des zones rurales et plus périphériques. Ce faisant, le Programme ENO ne se substituera à aucun programme national ou financé dans les zones concernées mais se concentrera sur l'obtention d'une valeur ajoutée en démontrant la dimension territoriale et transnationale des actions envisagées.

Les opérations financées dans le cadre du Programme de coopération territoriale transnationale pour l'ENO sont mises à part par rapport à toutes initiatives financées dans le cadre de programmes interrégionaux et transfrontaliers pour les raisons suivantes : la coopération transnationale implique des régions plus importantes comparé au composant de la coopération transfrontalière. En outre, les programmes transnationaux s'attachent à des actions intéressant le territoire national, à savoir les problèmes que les états nations ou les régions ne peuvent pas résoudre ou pour lesquels la coopération transnationale présente des avantages considérables.

Les actions de la coopération transnationale en ENO peuvent se distinguer de celles des autres programmes INTERREG ou même des actions financées dans le cadre des 2 autres nouveaux objectifs de la Politique Régionale : l'objectif de Convergence et l'objectif de l'emploi et de la compétitivité régionale. Elles partagent toutefois toutes les mêmes buts premiers inspirés par la politique de Cohésion. Elles visent à répondre aux défis liés aux inégalités économiques, sociales et territoriales, à l'accélération de la restructuration économique et au vieillissement de la population, reflétant les objectifs de Lisbonne (croissance, compétitivité et emploi) et des objectifs Gothenburg. En outre, la conformité des activités financées par le Programme ENO avec d'autres politiques communautaires est essentielle afin de renforcer l'impact produit par les fonds (analyse détaillée à la section 3.4.3).

Il y a des synergies claires à rechercher entre ces instruments financiers en assurant leur cohérence et leur complémentarité aux différents niveaux de l'opération (local, régional, national, transnational). Pour la nouvelle période de programmation, le Programme de coopération ENO envisage en outre le développement d'initiatives stratégiques (tel que cela est détaillé au chapitre 5) qui vise à apporter une plus grande valeur ajoutée à la répartition des fonds.

La stratégie transnationale commune du Programme de l'ENO a été développée conformément aux principes des fonds communautaires pertinents et à différents programmes nationaux dans les Etats Membres et aux cadres de références stratégiques nationales (CRSN) (voir section 1.2). Durant la mise en œuvre du Programme, la dite conformité fera l'objet d'une vérification au niveau de la sélection du projet ainsi qu'au travers de la formulation de critères de sélection et d'éligibilité appropriés.

### **3.2 Objectif du programme**

L'objectif principal du Programme Opérationnel Europe du Nord Ouest sur le développement territorial (2007-2013) est le suivant :

Le Programme d'Europe du Nord Ouest vise à tirer profit de la coopération entre les acteurs clés afin d'aborder les problèmes territoriaux à travers la zone de l'ENO. Le but est de contribuer à la compétitivité économique de l'ENO tout en encourageant un développement durable et équilibré sur le plan régional.

Les priorités et les objectifs définis dans le Programme Opérationnel sont considérés comme les véhicules spécifiques par lesquels les projets ENO approuvés vont contribuer à délivrer l'objectif du programme dans son ensemble.

### **3.3 La valeur ajoutée de la coopération transnationale en Europe du Nord Ouest**

Le Programme Opérationnel pour l'Europe du Nord Ouest encourage une approche intégrée verticalement (entre différents niveaux de gouvernement), horizontalement (entre différents secteurs de politique) et géographiquement (à travers les frontières administratives). Cette approche rend cette politique unique en comparaison d'autres programmes de l'UE visant à l'intégration des différentes politiques de secteur, des différents niveaux de gouvernement ou de la coopération transnationale d'entités régionales adjacentes mais elle n'encourage pas activement une combinaison de ceux-ci à travers une région géographique importante. L'approche intersectorielle vis-à-vis du développement territorial encouragée par le Programme et l'implication des autorités publiques, des universités, des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans des projets de coopération d'importance territoriale transnationale est par conséquent une contribution unique à la cohésion et à la compétitivité de l'Union Européenne. Le Programme de coopération transnationale offre l'avantage de nouer des liens entre les actions aux niveaux régionaux, nationaux et interrégionaux améliorant ainsi la complémentarité des activités, des politiques et des programmes pour cet espace contiguë. Le programme offre ainsi une plateforme pour la coopération qui est intégrée verticalement, horizontalement, et géographiquement à la recherche de la compétitivité économique et du développement durable.

La valeur ajoutée de la coopération territoriale transnationale en Europe du Nord Ouest réside dans son inestimable potentiel en termes d'apprentissage mutuellement avantageux tiré de la résolution des problèmes communs et elle consiste à accroître la sensibilisation à la dimension transnationale du développement territorial chez les acteurs clés en Europe du Nord Ouest. Le soutien apporté par le Programme – à la fois en termes matériel et immatériel – contribue à accroître la capacité institutionnelle de coopération transnationale et à améliorer les conditions cadres pour les défis territoriaux qui pourraient ne pas être considérés comme une priorité dans le contexte national. Les précédents programmes de coopération transnationale ont déjà contribué à l'émergence de réseaux de politique de grande envergure à travers l'Europe du Nord Ouest et en tirant profit de cette expérience, le nouveau Programme peut inciter d'autres parties prenantes clés à s'impliquer dans une coopération territoriale transnationale. L'accent mis par le Programme sur le soutien de solutions inédites, innovantes et parfois même expérimentales à des

problèmes transnationaux et partagés apporte une plateforme unique pour la résolution de problèmes clés d'ordre transnational et même pour surmonter des sensibilités politiques. En finançant des projets de coopération, INTERREG fonctionne comme un catalyseur des investissements ultérieurs en infrastructures pertinents au niveau transnational, contribuant par la même occasion à davantage d'intégration territoriale de l'Union Européenne.

Conformément au principe de subsidiarité et profitant des expériences de la coopération transnationale dans le cadre du Programme INTERREG IIIB, le potentiel de valeur ajoutée le plus important par le biais de la coopération territoriale transnationale peut être obtenu dans des projets dans lesquels le problème abordé est de nature telle qu'un seul Etat nation ne peut s'y attaquer de façon satisfaisante. Lorsque les résultats de projet intéressent la grande zone ENO et peuvent par conséquent être transférés à d'autres parties du territoire transnational, l'effet multiplicateur du soutien d'INTERREG peut être démontré plus efficacement. La coopération entre les partenaires peut améliorer considérablement la qualité des résultats en comparaison des réalisations d'un partenaire travaillant seul. Les effets de l'apprentissage tiré de la coopération ont le plus de répercussions lorsque les objectifs de projet sont définis conjointement et que le travail effectué est partagé entre les partenaires des différents pays.

La prise en compte des programmes et des initiatives européens est cruciale pour la coopération territoriale transnationale étant donné que ceux-ci sont tournés vers la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie de Lisbonne-Gothenburg. En agissant en complément d'autres initiatives européennes, le programme ENO ajoute une importante dimension de coopération transnationale à une grande diversité de problèmes politiques ayant un impact territorial. Il contribue ainsi à créer la valeur ajoutée et les synergies avec les initiatives de l'UE ainsi qu'avec le financement public et celui du secteur privé. Les programmes et les initiatives de l'UE les plus pertinents eu égard aux priorités identifiées pour le PO ENO figurent dans les parties pertinentes au chapitre 4 et sont résumés à l'annexe C.

De plus, la complémentarité avec d'autres programmes de coopération territoriale centrés sur la coopération interrégionale et transfrontalière et la coopération transnationale dans des zones chevauchant partiellement l'ENO (telles que la région de la Mer du Nord ou la région atlantique) est cruciale afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Le programme transnational de coopération territoriale pour l'ENO a été mis en place afin de créer les effets de synergie avec ces autres programmes et initiatives en invitant les promoteurs du projet à identifier les fossés et à lancer les passerelles appropriées entre les programmes au niveau transnational et - le plus essentiel - d'envisager les implications territoriales des actions proposées et d'y répondre de façon appropriée.

### **3.4 Justification des priorités choisies**

La région d'ENO, envisagée à l'échelle macro économique (c'est-à-dire dans le contexte européen ou mondial), présente un avantage compétitif avec des niveaux d'études comparativement élevés, des dépenses en R&D et un niveau de l'emploi au-dessus de la moyenne de l'UE. Cette région se caractérise par une riche diversité d'écosystèmes et de paysages naturels. Les niveaux d'accessibilité généralement élevés et l'excellent réseau de voies navigables intérieures indiquent que le potentiel d'un transfert modal vers des moyens de transport plus intégrés et durables existe. La densité de population et la 'masse critique' élevées ainsi qu'un bon réseau de villes secondaires côtoyant des zones plus rurales et urbaines donnent une grande opportunité de réaliser l'intégration territoriale.

Toutefois, à l'échelle méso économique, à savoir au sein de l'Europe du Nord Ouest, l'image est considérablement plus contrastée et les disparités régionales apparaissent. Par exemple, les régions à l'économie florissante côtoient les zones structurellement faibles au sein de la zone de coopération. En particulier, les parties continentales de l'Europe du Nord Ouest ont été affectées par une croissance économique molle ces dernières années et la densité importante de population et d'activités, en particulier dans la zone centrale, ont eu des effets extrêmement néfastes sur l'environnement dans la région. Les effets du changement climatique accroissent également le besoin d'approches plus intégrées vis-à-vis de la gestion du risque, en particulier dans les zones extrêmement urbanisées, comme le long des bassins fluviaux importants et des zones côtières au sein de la zone de coopération. La croissance du transport par route et par rail a induit un accroissement de la congestion du centre de l'ENO alors que les zones situées à la périphérie de celle-ci continuent à pâtir de faibles niveaux de desserte. Le développement d'aéroports régionaux à travers l'Europe a des répercussions importantes au niveau du territoire et équilibre la position dominante des grandes zones urbaines en termes d'accessibilité. Toutefois, les effets négatifs sur l'environnement dus à l'augmentation du trafic aérien et des prix de l'énergie impliqueront d'opter pour des moyens de transport plus économiques et intégrés et d'envisager le recours plus systématique aux technologies de l'information et de la communication pour gérer les services de transport et réduire la nécessité de voyager. L'évolution démographique, le vieillissement de la population et les mouvements migratoires affectent diverses parties de l'ENO de façon différente, exacerbant ainsi les tendances à la division et au dépeuplement à travers le territoire avec de grandes zones urbaines dont la population continue à croître et des régions rurales et plus périphériques en déclin. Le défi consiste donc à infléchir cette tendance et, par le biais de la coopération transnationale entre les villes et entre les zones urbaines et rurales, à parvenir à un meilleur équilibre territorial.

Le Programme de coopération transnationale de l'ENO sera communiqué à travers quatre priorités présentant une pertinence particulière pour l'ENO et d'une approche proactive vis-à-vis du développement d'initiatives stratégiques pour la zone de coopération. Les priorités du Programme et les initiatives stratégiques répondent aux opportunités et aux défis identifiés dans l'analyse SWOT (Force, Faiblesse, Opportunités, Menaces). Le Programme insiste fortement sur l'intégration de différents secteurs politiques et niveaux de gouvernance dans le territoire transnational. En conséquence, quatre priorités ont été définies afin de faciliter l'identification du principal centre d'intérêt des actions des projets approuvés. Pour des raisons pratiques, chaque projet sera approuvé dans le cadre d'une seule

priorité. Tous les projets sont néanmoins explicitement encouragés à établir les relations appropriées entre les objectifs de différentes priorités et, lorsque cela est approprié, à répondre à plus d'une priorité de Programme. En outre, les propositions de projet en vertu des quatre priorités doivent répondre aux trois thèmes transversaux suivants :

- Renforcer la compétitivité économique de l'ENO à la demande de l'agenda de Lisbonne ;
- Accroître la durabilité environnementale de l'ENO à la demande de l'agenda de Gothenburg, et
- Parvenir à un meilleur équilibre territorial de l'ENO par la réduction des disparités régionales reflétant ainsi l'objectif de la Politique de Cohésion de l'UE.

Les quatre priorités définies pour ce Programme recouvrent ce qui suit :

1) **La Promotion de l'innovation et le renforcement de l'économie du savoir** en ENO est un aspect important pour la poursuite du développement de la zone de coopération. Bien que les approches innovantes soient encouragées au niveau des quatre priorités, cette priorité particulière s'attache à l'innovation dans le domaine des sciences naturelles et techniques pertinentes pour l'ENO et des aspects de la gouvernance afin de créer un 'climat plus favorable à l'innovation' par-delà les frontières nationales et renforcer ainsi l'économie du savoir de l'ENO. La coordination horizontale des acteurs en dehors des chaînes normales de valeur ajoutée offre un potentiel particulièrement important pour l'innovation et l'on fera par conséquent attention à l'intégration des différents secteurs économiques, des technologies et des services. L'un des défis les plus importants à cet égard réside dans le développement de systèmes d'innovation efficaces et compétitifs au niveau international au sein des régions, en particulier dans les zones rurales. Les innovations surviennent en particulier à l'occasion d'échanges de différentes perspectives et opinions. Pour l'ENO, l'une des opportunités clés pour la croissance pourrait être par conséquent l'interconnexion des secteurs technologiques avec les industries créatives. Cette priorité mettra l'accent en particulier sur trois questions principales : (a) mieux promouvoir l'entrepreneuriat et faciliter la transformation de l'innovation et du savoir en produits, en processus et services ; (b) développer de nouveaux noyaux de croissance et réseaux de PME et renforcer ceux qui existent ; (c) renforcer le cadre institutionnel et territorial pour l'innovation et le transfert de la connaissance en ENO par le biais de la coopération transnationale.

2) La forte concentration de population et d'activités en ENO engendre une pression considérable sur l'environnement. Les problèmes inhérents au surpeuplement du centre, par exemple, suscitent une inquiétude grandissante. La **gestion durable des ressources naturelles et des risques naturels et technologiques**, y compris les actions stratégiques à adapter au mieux à l'aménagement du territoire en raison du changement climatique sont par conséquent d'une grande importance pour l'ENO. Etant donné la prédominance d'importants bassins fluviaux en ENO et d'environnements maritimes importants tels que la Manche, la mer d'Irlande et la mer du Nord, l'accent sera mis sur les actions transnationales visant à améliorer la gestion du risque d'inondations côtières et de crues, accroissant la sécurité maritime

et la protection de l'environnement marin. En outre, la dimension transnationale de la gestion des déchets et les actions visant à aborder l'impact sur l'aménagement du territoire des structures de distribution d'énergie renouvelable et à rendement énergétique accru, lorsque les avantages au niveau transnational peuvent être démontrés, seront soutenues. Seront également soutenues les actions qui abordent la dimension territoriale transnationale de la pollution de l'air, de la terre et de l'eau.

3) L'ENO se caractérise par des disparités régionales au niveau de l'accessibilité et de la liaison entre les régions centrales et plus périphériques. L'amélioration de la **desserte et de l'accessibilité interne et externe de l'ENO** constitue donc une priorité importante. L'accent sera mis sur les solutions transnationales communes dans le domaine du transport et des technologies de l'information et de la communication qui contribuent à surmonter les barrières s'opposant à la diffusion de l'innovation et du savoir, à faciliter les transports et à renforcer ainsi le développement économique durable de l'ENO ainsi que la cohésion territoriale. Parmi ces barrières, on retrouve : les frontières nationales, qui continuent à se caractériser par des réseaux de transport nationaux faiblement opérationnels ; la Manche et la mer d'Irlande considérées comme barrières physiques à une meilleure liaison par le biais des flux de marchandises et de passagers entre la Grande Bretagne, l'Irlande et le continent ; les interfaces à l'origine d'une mauvaise compatibilité entre les réseaux de transport européens, nationaux et régionaux ; le surpeuplement en particulier dans la région centrale de l'ENO ; une faible densité de population empêchant la mise en place d'une infrastructure de transport public à grande échelle et d'une infrastructure TCI pourvue par le marché dans les zones plus périphériques ; le manque d'harmonisation du transport et des politiques en matière de TCI avec les politiques d'aménagement du territoire à tous les niveaux et enfin le manque de cohérence avec de vastes actions visant au développement du territoire.

4) L'organisation du territoire de l'ENO sera envisagée dans la perspective **d'une promotion des communautés fortes et prospères au niveau transnational**. La priorité tiendra compte des différentes parties prenantes et des actions stratégiques intersectorielles au niveau transnational afin de parvenir à une meilleure intégration des institutions et de la gouvernance. Les tendances à la concentration et au dépeuplement à travers le territoire devraient être neutralisées et la région, en particulier les villes de moindre importance, devraient être rendues plus attractives aux yeux des jeunes actifs hautement qualifiés originaires d'autres parties du monde. La portée thématique de la priorité recouvre : les actions transnationales qui renforcent la performance économique et sociale des villes de taille moyenne et grande et des zones rurales en ENO ; les améliorations apportées à l'environnement naturel et culturel afin de renforcer la compétitivité économique de l'ENO ; la promotion des pratiques durables et innovantes en matière d'énergie et les réponses transnationales aux impacts de l'évolution démographique et de la migration sur l'armature urbaine de l'ENO.

En plus de ces quatre priorités de programme qui sont détaillées plus avant au chapitre 4, le programme transnational de coopération territoriale pour l'Europe du Nord Ouest 2007-2013 insiste de plus en plus sur une approche stratégique et proactive du développement d'initiatives qui sont d'un intérêt capital du point de vue

transnational pour la zone de programme. Ces domaines clés répondent aux opportunités et aux menaces identifiées dans l'analyse SWOT et fournissent une approche coordonnée, transversale et intégrée vis-à-vis du développement territorial transnational en Europe du Nord Ouest. Etant donnée l'importance **de ces Initiatives Stratégiques**, qui peuvent avoir un centre d'intérêt thématique ou géographique, les Etats Membres du Programme de l'Europe du Nord Ouest vont poursuivre une approche ciblée vis-à-vis du développement de projets appropriés. Le chapitre 5 explique l'approche par rapport aux initiatives stratégiques et leur centre d'intérêt.

#### *3.4.1 La relation par rapport aux Orientations Stratégiques Communautaires sur la cohésion.*

La Commission Européenne et les Etats Membres plaident pour une nouvelle approche stratégique par rapport à la cohésion avec l'accent mis sur la croissance économique et l'emploi et sur la poursuite des objectifs de l'agenda de Lisbonne reconduit<sup>xix</sup>. Cette approche stratégique vis-à-vis de la période 2007-2013 de la politique de cohésion de l'UE est fixée dans les Orientations Stratégiques Communautaire pour la Politique de Cohésion de la Décision du Conseil d'octobre 2006<sup>xx</sup>.

Les Orientations Stratégiques Communautaires insistent sur l'importance de la dimension territoriale de la politique de cohésion et en particulier sur le rôle de l'objectif de coopération européenne territoriale en assurant le développement durable et équilibré du territoire communautaire. Le succès de l'objectif de coopération européenne territoriale d'après les Orientations Stratégiques Communautaires dépend des stratégies de développement partagées des territoires concernés au niveau national, régional et national et sur la constitution d'un réseau en particulier pour assurer le transfert d'idées pour les programmes de cohésion régionale et nationale.

Les programmes soutenus par la politique de cohésion doivent mobiliser les ressources sur les trois priorités suivantes :

1. améliorer l'attractivité des Etats Membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité adéquate de niveau de service et en préservant l'environnement.
2. encourager l'innovation, l'entrepreneuriat et la croissance de l'économie du savoir en augmentant les capacités de recherche et d'innovation y compris les nouvelles technologies de la communication et de l'innovation et
3. créer davantage d'emplois de meilleure qualité en attirant davantage de personnes sur le marché de l'emploi ou vers l'activité d'entreprise, en améliorant la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans les ressources humaines.

Les programmes de coopération territoriale sont destinés à compléter ces trois priorités en accélérant le développement économique et la création d'une meilleure croissance par le biais d'une coopération plus étroite à travers les régions d'Europe. Les frontières nationales représentent souvent un obstacle au développement du territoire européen dans son ensemble et peuvent minimiser le potentiel d'une compétitivité économique plus élevée.

Le Programme Opérationnel de l'ENO répond aux priorités fixées dans les Orientations Stratégiques Communautaires et dans les Cadres de Références Stratégiques Nationales des Etats Membres impliqués dans le Programme transnational en encourageant la coopération territoriale transnationale, à la poursuite des objectifs de Lisbonne-Gothenburg dans le cadre des quatre priorités de financement particulières à l'ENO. Ces priorités sont les suivantes : développer l'économie du savoir en ENO ; la gestion durable des ressources naturelles et des risques naturels et technologiques ; améliorer la desserte en encourageant les solutions en matière de TCI et de transport durable et intelligent ; et promouvoir les communautés fortes et prospères au niveau transnational. En outre, les initiatives stratégiques centrées sur l'aspect thématique ou géographique sont encouragées ; ce qui ajoute une dimension holistique et transversale au Programme dans des domaines pertinents pour la zone de coopération.

#### *3.4.2 Les Cadres de Référence Stratégique Nationaux*

Les Cadres de Référence Stratégique Nationaux (CRSN) contiennent les priorités stratégiques nationales pour la cohésion 2007-2013 et ont été préparés par les autorités nationales des Etats Membres engagés dans le Programme ENO sur la base des Orientations Stratégiques Communautaires pour la Politique de Cohésion 2007-2013<sup>xxi</sup>.

Le Programme Opérationnel pour l'ENO suit les Orientations Stratégiques Communautaires pour la Politique de Cohésion 2007-2013, la Réglementation Générale relative aux Fonds Structurels ainsi que la Réglementation FEDER et se situe au cœur des Cadres de Référence Stratégique Nationaux (CRSN) des Etats Membres participants. Les CRSN de la Belgique, l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Irlande, du Royaume-Uni, de la France et du Luxembourg (cf Annexe D) ont été révisés quant à leurs objectifs pour les programmes relatifs à la Compétitivité Régionale, à l'Emploi et la coopération territoriale européenne vis-à-vis des priorités couvertes par le Programme Opérationnel de coopération territoriale transnationale de l'ENO.

Les priorités proposées du Programme Opérationnel de l'ENO ont été exprimées conformément aux CRSN pertinents et leur sont complémentaires. Les centres d'intérêt de l'ENO que sont le développement de l'économie du savoir en ENO, la gestion durable des ressources et des risques technologiques et naturels, l'amélioration de la desserte en encourageant les solutions incarnées par les TCI et le transport intelligent et durable et la promotion de communautés fortes et durables au niveau transnational sont ainsi cohérents avec les priorités identifiées par les Etats Membres. Le Programme de l'ENO ajoute une dimension transnationale et européenne plus large aux CRSN en facilitant l'intégration économique et sociale et la cohésion à travers les frontières nationales, cherchant ainsi à accroître la coopération chez les Etats Membres de l'ENO et la Suisse sur des questions d'importance stratégique.

### 3.4.3 Conformité avec les politiques communautaires.

La conformité des activités financées par le Programme de l'ENO avec les politiques communautaires est essentielle afin d'utiliser le plus efficacement possible les ressources communautaires et de créer les effets de synergie entre les activités visant à atteindre les objectifs de Lisbonne-Gothenburg. Dans le cadre de la préparation du Programme, toutes les précautions ont été prises afin de garantir que les activités financées agiront de façon particulière et complémentaire sur et par-delà le Fond Social Européen (FSE), le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et le Fond Européen pour la Pêche (FEP) afin de promouvoir la diversification économique des zones rurales et des régions dépendantes de la pêche. L'amélioration de la compétitivité et de la qualité de toutes les régions y compris les régions rurales est encouragée dans le Programme.

Il existe une bonne possibilité de complémentarité fonctionnelle avec des actions financées par le FSE dont le but est de stimuler un développement économique et social équilibré afin de soutenir les politiques nationales faisant la promotion du plein emploi, de l'amélioration de la qualité et de la productivité au travail et de la lutte contre l'exclusion sociale et les disparités régionales. Avec un accent particulier mis sur les problèmes de cohésion sociale et d'emploi, tous les efforts seront produits pour combiner les effets avec les actions de l'ENO en particulier celles portant sur la Priorité Quatre qui vise à « Promouvoir des communautés fortes et prospères au niveau transnational ».

Chaque fois que cela est approprié, les activités visant à assurer la durabilité sociale, économique et environnementale dans le secteur de la pêche seront soutenues. Deux des quatre priorités du Programme comportent des dispositions spécifiques pour lesdites activités : la priorité relative à « la gestion durable des ressources naturelles et des risques technologiques et naturels » et celle sur « la promotion des communautés fortes et prospères au niveau transnational ».

D'autres politiques et activités communautaires pertinentes ayant trait aux quatre priorités de financement du PO ENO ont été exposées dans les définitions de priorité respectives au chapitre 4 et sont résumées à l'Annexe C. Tant la relation avec d'autres activités de l'UE que la conformité avec les politiques communautaires sont ainsi envisagées à la fois au niveau du programme et du projet.

Si des régions dans la zone du Programme sont engagées dans l'initiative Les Régions, Actrices du Changement Economique, le Programme va prendre des mesures pour :

- a) procéder aux arrangements nécessaires afin de soutenir les opérations innovantes ayant un impact transnational qui sont liées aux résultats des réseaux et des projets ;
- b) formuler les suggestions nécessaires à l'attention du Comité de Suivi au moins une fois par an pour le Programme et inviter les représentants des réseaux (en tant qu'observateurs) à rendre compte de l'avancée des activités du réseau ;
- c) décrire dans le Rapport Annuel les actions incluses dans l'initiative Les Régions Actrices du Changement Economique.

La prestation des services par le Programme INTERACT II fera l'objet de toute l'attention requise. Ce programme à l'échelle de l'Europe toute entière met l'accent sur la bonne gouvernance de la coopération territoriale et apporte un soutien fondé sur des besoins aux parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre des programmes dans le cadre de l'objectif de Coopération Européenne. Les groupes cibles pour INTERACT sont en premier lieu les autorités à mettre en place en vertu des réglementations du Conseil 1083/2006 et 1080/2006 ainsi que les autres organismes impliqués dans la mise en œuvre du programme. Afin de pouvoir bénéficier au maximum du Programme INTERACT pour les organismes de mise en œuvre de ce Programme, l'utilisation des services et de la documentation INTERACT ainsi que la participation aux séminaires INTERACT sera encouragée. Les coûts qui y sont liés sont éligibles dans le cadre du budget d'Assistance Technique.

Conformément aux Articles 16 et 17 de la Réglementation Générale, les Etats Membres, dans le cadre de l'élaboration du Programme, ont pris soin de s'assurer que l'égalité entre hommes et femmes et l'intégration de la perspective sexospécifique soit encouragée lors des différentes étapes de la mise en œuvre du Programme et des activités soutenues. Les objectifs du Programme et les objectifs des projets financés par le Programme seront poursuivis dans le cadre du développement durable et sont censés contribuer à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

#### *3.4.4 Processus d'évaluation Ex-ante et processus d'Evaluation Environnementale Stratégique*

L'appel d'offres concernant l'Evaluation Ex-ante et l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) du nouveau Programme Opérationnel pour l'Europe du Nord Ouest a été lancé début 2006. L'appel a été rendu public sur le site internet du Programme et en outre, un nombre important de sociétés de conseil et d'experts ont été directement invités à répondre à l'appel d'offres pour mener l'évaluation Ex-ante et l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Un consortium conduit par Ecotec au sein duquel se trouve IDEA Consult (experts en indicateurs) et Belconsult (experts du processus EES) a été sélectionné en mai 2006 pour mener la tâche à bien.

Entre mai et novembre 2006, le consortium a suivi étroitement le travail du Groupe de Travail International et le développement progressif du Programme Opérationnel. Dans le cadre de l'évaluation, ils ont participé à plusieurs réunions du Groupe de Travail International. Ils ont eu accès au site partagé du Groupe de Travail International où tous les documents disponibles ont été uploadés. Ils ont également été en contact permanent avec le STC afin de faciliter le processus.

Les consultants ont élaboré quatre notes au total sur l'Evaluation ex-ante ainsi qu'un rapport intermédiaire et final à l'attention du Groupe de Travail International ayant des répercussions sur les différents projets du Programmes Opérationnels. Un outil spécifique a été développé afin de suivre et enregistrer le suivi des recommandations. Ce document dans lequel apparaissent les modifications a été introduit afin de permettre un processus interactif entre le Groupe de Travail International et les consultants Ex-Ante et pour s'assurer que tous les problèmes pertinents ont été abordés de façon adaptée. Une communication en douceur et un échange d'informations réciproque a été bénéfique et a contribué à une amélioration continue du Programme Opérationnel.

L'Évaluation Environnementale Stratégique a été effectuée de façon plus indépendante conformément à la Directive européenne 2001/42/EC (la Directive EES). Au début, toutes les délégations des États Membres ont fourni aux consultants une liste d'autorités environnementales nationales et régionales pertinentes à contacter à cette fin. Un projet de Programme Opérationnel avancé a été envoyé aux autorités nommées accompagné d'une proposition de stratégie sur la façon de conduire une EES pour un tel programme. Les commentaires de cet exercice de définition ont été recueillis et analysés directement par les consultants pertinents.

Ce fut la première fois qu'une consultation du public et des autorités environnementales était demandée pour le Programme Opérationnel. Le processus d'EES a joué un rôle central dans la préparation des documents respectifs. Le timing du processus devait être bien défini afin de pouvoir tenir compte de la demande supplémentaire de consultation publique. Le processus a été lancé avec un projet de Programme Opérationnel bien développé qui était prêt en juillet 2006 et qui a été traduit dans les quatre langues officielles du Programme. La version anglaise du Programme Opérationnel a été publiée le 24 juillet 2006 et toutes les versions traduites ont été mises à disposition le 22 août 2006. Le rapport relatif à l'environnement a été publié le 31 juillet en anglais et le 22 août dans toutes les autres langues du programme. La consultation publique s'est clôturée le 30 septembre 2006.

Le rapport définitif de l'évaluation ex-ante et le rapport relatif à l'Évaluation Environnementale Stratégique (Rapport EES) ont été reçus le 21 novembre 2006. Le dernier lot de recommandations concernait le programme dans son ensemble. Le Groupe de Travail International les a par conséquent examinés attentivement et a ajusté le Programme en conséquence. Il a été fait attention à la formulation des priorités du Programme et à d'autres domaines pertinents. De plus, les recommandations vont continuer à être prises en compte pendant la mise en œuvre du programme d'un certain nombre de façons :

- 1) dans la formulation des critères d'éligibilité : comme cela a été le cas lors de la dernière période de programmation, il sera demandé à tous les projets mettant en œuvre des investissements de présenter des preuves des Évaluations d'impact environnemental conformes aux réglementations nationales et régionales
- 2) dans la formulation des critères de sélection: toutes les recommandations pertinentes seront prises en compte à l'heure de finaliser l'ensemble des critères de sélection pour l'évaluation des propositions de projet
- 3) dans le suivi de la mise en œuvre du projet : la portée de l'impact environnemental potentiel et des activités du projet ainsi que leurs à-côtés feront partie de la méthodologie de suivi continue du projet global.

Les délégués du Comité de Pilotage de Projet représentent souvent les autorités environnementales pertinentes lors de la remise d'un avis quant à la sélection du projet. Pour garantir que la sélection de projets est appropriée, des experts seront invités chaque fois que nécessaire à assister le CPP dans sa tâche de sélection de projet rehaussant ainsi la compétence du CPP en matière d'environnement.

De même, des conseils consultatifs régionaux pertinents seront invités chaque fois que nécessaire à porter conseil sur la sélection des projets relatifs à la politique commune de la pêche. Les deux conseils consultatifs régionaux liés à l'ENO sont les suivants :

- North Western waters : [http://www.nwwrac.org/about\\_nwwrac-EN.xhtml](http://www.nwwrac.org/about_nwwrac-EN.xhtml)
- Mer du Nord : <http://www.nsrac.org/>

Le rapport d'évaluation ex-ante complet ainsi que le rapport EES sont disponibles en deux volumes séparés.

### 3.4.5 Principales conclusions du processus d'évaluation ex-ante et du processus d'évaluation stratégique ("Récapitulatif")

Le Programme a pris toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences de la directive EES 2001/42/EC en tenant compte des éléments suivants :

1. Un résumé non technique des informations figurant dans le Rapport relatif à l'Environnement comme prévu par l'Annexe I(j) de la Directive EES, fait partie du Rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES) (volume séparé)
2. Le compte-rendu prévu par l'Article 9(1)(b) résumant comment les considérations et les avis exprimés relatifs à l'environnement ont été pris en compte, fait partie de cette section.
3. La description des mesures décidées concernant le suivi prévu dans les articles 9(1)(c) et 10 (suivi) fait partie de la section 3.4.4 ; elles sont exposées plus en détail dans le rapport Environnemental d'Evaluation Stratégique (EES) (volume séparé).
4. Les informations relatives aux consultations avec le public et avec les autorités chargées de l'environnement concernées (Article 6 de la Directive EES) seront rendues publiques via le site internet du Programme et communiquées par e-mail aux autorités régionales et nationales chargées de l'environnement, mentionnées à la section 3.4.4. Parallèlement à cela, le Programme Opérationnel sera envoyé à la Commission pour approbation.

### Evaluation Ex-ante (extraits du rapport) :

*Dans l'ensemble, les évaluateurs ex-ante considèrent que le Programme Opérationnel est un document pertinent et cohérent. En termes de **pertinence**, les besoins identifiés en amont et dans l'analyse SWOT sont valables et généralement bien organisés et se reflètent clairement dans les priorités et les objectifs proposés. La version actuelle du programme représente une stratégie appropriée afin de répondre aux défis auxquels l'Europe du Nord Ouest est confrontée.*

*En termes de **cohérence interne**, le but, les priorités et les objectifs du Programme se tiennent, même si le but d'ensemble du Programme reste*

*ambitieux. Dans l'ensemble, nous pensons que la stratégie est bien définie avec des objectifs et des priorités clairs.*

*En termes de **cohérence externe**, on peut trouver une forte relation positive entre les priorités et les objectifs du Programme Opérationnel et les objectifs centraux de Lisbonne et Gothenburg tels qu'ils s'articulent dans les articulations stratégiques communautaires. La conformité du Programme ENO avec les CRSN des Etats Membres concernés est généralement bonne.*

***Les initiatives stratégiques** sont considérées comme un bon instrument pour contribuer aux buts du PO et peuvent être soutenues d'un point de vue conceptuel. Cependant, certains arrangements en termes de mise en œuvre doivent être précisés en particulier en ce qui concerne les mécanismes et les critères de sélection du projet ainsi que le rôle des différentes parties prenantes.*

***Globalement**, sur la base des informations fournies, les évaluateurs ont la conviction que le Programme Opérationnel fournit une base solide pour la mise en œuvre du Programme.*

#### Evaluation environnementale stratégique (résumé du rapport)

*Le message central du processus EES est que l'impact environnemental potentiel ne dépend pas du Programme ENO lui-même mais du type d'actions et de projets qu'il finance. Des commentaires spécifiques sont formulés pour chaque priorité couvrant l'étendue des actions possibles. La méthodologie de **sélection de projet et la procédure de suivi feront l'objet d'une attention particulière** lorsque l'on peut mettre l'accent de façon appropriée sur les problèmes environnementaux et de durabilité.*

*La structure de mise en œuvre telle qu'elle est décrite dans le Programme Opérationnel est considérée comme suffisamment approfondie pour garantir une sélection appropriée des candidatures de projet. Les projets doivent être sélectionnés sur la base du potentiel de satisfaction des objectifs et des priorités du programme ENO y compris ses buts environnementaux et ses effets (secondaires) positifs. Les « initiatives stratégiques » décrites dans le Programme qui sont lancées dans une approche top-down (du haut vers le bas), sont mises en place spécialement à cet effet.*

*En dernière remarque, le rapport indique que si les recommandations sont suivies, la procédure de sélection telle qu'elle est décrite dans le Programme Opérationnel doit garantir que tous les projets sélectionnés non seulement s'insèrent au sein des priorités et des objectifs du Programme ENO mais contribuent dans une certaine mesure aux objectifs environnementaux qui ne sont pas spécifiquement abordés par le Programme.*



## 4. Priorités de la coopération territoriale transnationale

### **4.1 Introduction**

Les quatre priorités du Programme de coopération territoriale transnationale pour l'Europe du Nord Ouest se définissent comme suit :

- 1) Développement de l'économie du savoir de l'ENO en profitant de notre capacité d'innovation.
- 2) Gestion durable des ressources naturelles et des risques naturels et technologiques.
- 3) Amélioration de la desserte en ENO par la promotion des solutions de TCI et de transport durable et intelligent.
- 4) Promotion des communautés fortes et prospères au niveau transnational.

Les projets à financer dans le cadre de chacune des quatre priorités doivent intégrer trois thèmes transversaux à leur plan, leur méthodologie et actions, à savoir (1) renforcer la compétitivité économique de l'ENO en réponse à l'agenda de Lisbonne ; (2) augmenter la durabilité environnementale de l'ENO en réponse à l'agenda de Gothenburg ; et (3) parvenir à un meilleur équilibre territorial de l'ENO en réduisant les disparités régionales reflétant l'objectif de la Politique de Cohésion de l'UE.

Le contexte et le fondement, les avantages de la coopération transnationale, les objectifs et le but de la priorité et les exemples d'actions transnationales sont exposés dans cette section pour chacune de ces quatre priorités. Une cinquième priorité sur l'Assistance Technique est également définie dans cette section. Il y a un certain nombre d'exigences en matière de qualité qui s'appliquent à tous les projets transnationaux à travers les quatre priorités du Programme pour les futurs projets de coopération transnationale. Elles sont exposées à la section 4.2.

Outre ces quatre priorités de programme, le Programme encourage également les initiatives stratégiques dans des domaines dont la pertinence du point de vue transnational est essentielle pour le développement territorial de l'ENO. Celles-ci font l'objet d'une discussion au chapitre 5.

***Priorité 1 : Développer l'économie du savoir de l'ENO en tirant partie de notre capacité d'innovation.***

Contexte et fondement

La stratégie de Lisbonne (2000) fixe comme objectif de faire de l'Europe l'économie du savoir la plus dynamique et la plus compétitive du monde. Dans l'économie du savoir, la connaissance et les informations sont les données entrantes et sortantes principales. L'économie du savoir est une économie de réseau dans laquelle le temps, les relations fonctionnelles ainsi que la connectivité comptent de plus en plus. A travers l'Europe, l'innovation est considérée comme le facteur d'entraînement le plus important derrière le développement économique durable. L'innovation est le processus par lequel les idées de produits, de processus ou de services nouveaux (ou améliorés) sont développés et mis en vente sur le marché. Le processus d'innovation affecte l'activité dans son ensemble - pas simplement les produits, les services ou les technologies spécifiques.

La région ENO est extrêmement urbanisée et les zones urbaines sont des points de convergence de l'économie du savoir. C'est principalement dans les villes que le savoir est généré, transformé, échangé et commercialisé. Les grandes villes sont les mieux pourvues en infrastructure du savoir (universités, instituts de recherche, etc.), elles ont tendance à avoir des proportions plus élevées que la moyenne de population ayant un bon niveau d'enseignement, elles sont bien équipées en infrastructure du savoir, elles sont reliées à l'économie mondiale par les aéroports, elles occupent la fonction de lieu où l'on s'échange le savoir et de pépinière de talents et de nouvelles combinaisons.

Toutefois, l'économie du savoir a tendance à générer une économie duale : socialement avec une tendance à la division qui va croissant entre les travailleurs intellectuels bien payés et les personnes qui manquent de compétences et de ressources pour pouvoir participer mais également territorialement étant donnée la tendance à favoriser les zones urbaines et la proximité géographique dans des réseaux, qui peut accroître les disparités régionales et désavantager les zones rurales. La division est également fortement ressentie dans les grandes villes avec un héritage composé d'industries en déclin. Le risque que le fossé s'élargisse entre les zones urbaines et les zones plus périphériques et rurales quant à leur participation à l'économie du savoir est particulièrement préoccupant pour l'ENO (cf. cf. Tableau 7). Ce programme encourage par conséquent toutes les parties du territoire à contribuer de façon équilibrée au développement d'une société innovante et du savoir en ENO.

En définissant le système urbain de l'ENO en tant que réseaux consistant en des nœuds et des liaisons (plutôt que des villes à titre individuel), des régions plus importantes aux ressources et au potentiel en savoir considérables peuvent être identifiées. Lorsque les ressources finissent par être plus en phase les unes avec les autres, tout le potentiel peut en être retiré. Par exemple, un fabricant international d'électronique a encouragé récemment les villes d'Eindhoven, Aachen et Leuven à penser dans ce sens.

Il y a également des exemples de réseaux de ville transfrontaliers en ENO dans lesquels il existe le potentiel pour créer la masse critique dans certains domaines spécifiques. Un exemple de coopération transfrontalière afin d'améliorer la base des connaissances est la coopération en matière de recherche et de transfert de technologie via le réseau d'Universités Eurégionales (Münster, Osnabrück,

Dortmund, Enschede et Nijmegen). De même, les régions de Münster, Osnabrück et Enschede/Hengelo travaillent ensemble pour renforcer les réseaux entre les instituts d'enseignement et de recherche et les entreprises. Le potentiel existe pour élargir cette coopération au niveau transnational et en tirer les bénéfices pour l'ENO dans son ensemble.

Par conséquent, mettre en place les structures et assurer la prestation de service directement à ceux qui se montrent actifs dans le domaine de l'innovation économique et technique représente une tâche importante pour les autorités locales et régionales à la poursuite des objectifs de Lisbonne-Gothenburg. Les améliorations apportées à la gouvernance des « réseaux du savoir » dans les zones transnationales et à travers les frontières nationales sont essentielles si l'on veut tirer tout le potentiel des « régions du savoir » ou des « réseaux du savoir ». Il est important que le cadre financier et institutionnel soit en place pour que les acteurs s'engagent dans l'innovation et le transfert de connaissances qui profiteront à la croissance économique durable en ENO.

#### Avantages de la coopération transnationale

Afin de développer la « première division » de l'économie du savoir, il ne suffit pas d'encourager ni de promouvoir les initiatives régionales. Pour un nombre croissant d'activités, il ne peut y avoir de la place que pour un ou quelques sites de haut niveau seulement en Europe à cause de la masse critique et des lourds investissements nécessaires et en raison d'une complexité et d'une spécialisation sans précédent. L'Europe a réussi à cet égard dans le secteur aéronautique (Airbus) et dans la promotion de la recherche nucléaire (CERN, Hambourg) et l'ENO a le potentiel pour renforcer sa position de site de premier plan de l'économie du savoir.

De récentes études portant sur l'innovation en Europe ont montré que parmi les dix 'outperformers' actuels de l'UE, six sont situés en Europe du Nord Ouest. Il s'agit de Noord-Brabant (Eindhoven), l'Est de l'Angleterre et Cambridge, l'Île-de-France, la Bavière, le Sud Est de l'Angleterre et Londres et Baden-Württemberg (Stuttgart)<sup>xxii</sup>. On trouve les forces de la base de connaissances et de la recherche de l'ENO dans les domaines de la mécatronique<sup>xxiii</sup>, de l'automobile, de l'électronique, de la technologie médicale, de l'informatique et de la télématique, du transport et de la logistique, des systèmes multimédia et des industries de la culture. Il y a également du potentiel dans les secteurs émergents, tels que les systèmes embarqués<sup>xxiv</sup>, la microélectronique et la nanotechnologie ainsi que les sciences de la vie.

Il faut profiter de et renforcer les compétences et les qualifications existantes en ENO. Le véritable avantage compétitif s'obtient en faisant la différence et une simple répétition de concepts qui ont rencontré le succès ailleurs (par exemple les activités de la 'Silicon Valley, la biotechnologie ou autres grappes d'entreprises high tech) doit par conséquent être évité. En lieu et place, l'accent doit être mis sur le renforcement des grappes d'entreprises ou des spécialisations existantes. Un défi essentiel consiste en la création ou le soutien de centres ou de réseaux d'excellence à une échelle transnationale. Si l'ENO ne parvient pas à créer davantage de centres de ce type, elle continuera à perdre le talent et les ressources au profit d'autres pays. Une meilleure coordination des politiques de recherche et d'innovation au sein de et parmi les Etats Membres de l'UE est donc nécessaire.

Des structures de gouvernance appropriées et un soutien de l'innovation et des activités de la connaissance à tous les niveaux sont des conditions préalables essentielles pour la future performance économique de l'ENO. Un cadre institutionnel propice à l'innovation implique également la coopération de différents acteurs et différents niveaux de gouvernement en particulier à travers les frontières nationales. Dans l'économie mondiale, les entreprises et les économies fonctionnent de plus en plus en dehors des restrictions des frontières administratives et les politiques et les conditions d'encadrement appropriées doivent être mises en place afin de faciliter ces développements. Le Programme transnational de coopération de l'ENO a l'intention de soutenir ces processus en soulignant la pertinence d'une réponse coordonnée au niveau transnational et en soutenant les actions transnationales visant à l'amélioration du cadre de l'innovation.

Prise en compte des promoteurs de projet.

Les projets financés dans le cadre de cette priorité doivent mettre clairement l'accent sur la mise en œuvre d'actions transnationales communes. Cette approche centrée sur l'action implique que les parties prenantes essentielles dans le domaine soient associées au partenariat transnational commun et que d'autres acteurs pertinents soient impliqués dans les activités de projet proposées. Le Programme n'apportera son soutien ni aux activités de recherche et développement qui ne sont pas liées aux actions ni aux projets de démonstration de projet ni à la constitution pure d'un réseau universitaire. Les activités de projet doivent être clairement liées au développement territorial et non simplement être centrées sur la constitution d'un réseau au sein du secteur scientifique/commercial en particulier pour lequel le volet coopération interrégionale pourrait être plus approprié.

Dans les projets en développement sous le thème de l'innovation, il est extrêmement important de tenir compte d'autres programmes et initiatives européens, tels que les Programmes pour la Compétitivité Régionale et l'Emploi, le Programme Cadre pour la Recherche, le Programme Cadre pour la Compétitivité et l'Innovation, le Programme pour l'Innovation et l'Esprit d'entreprise, le programme INTERREG IVC sur la coopération interrégionale ainsi que le Programme JEREMIE (Ressources européennes communes pour les Micro et Moyennes Entreprises) (Cf. Annexe C). La coordination d'initiatives et d'activités au niveau national et régional est encouragée. Les projets de coopération transnationale financés par le programme ENO devraient, lorsque cela est approprié, faire référence à des activités dans le cadre de ces programmes et générer des synergies, par exemple, par le biais du transfert transnational de connaissances.

But de la priorité

Le but global de la priorité est

*de renforcer la capacité innovante et l'économie du savoir de l'ENO et de soutenir la mobilisation des potentiels locaux et régionaux par la coopération transnationale.*

Objectifs et actions possibles

Cette priorité de programme met l'accent sur la diffusion de l'innovation et du savoir et sur le renforcement de l'économie du savoir.

Trois objectifs sont définis. La liste des actions possibles n'est pas exclusive mais doit donner des orientations aux promoteurs de projet sur le type d'initiatives attendues.

**Objectif 1.1** promouvoir l'esprit d'entreprise et faciliter la transformation des innovations et du savoir en produits, en processus et services (commercialisables) qui renforcent la compétitivité de l'ENO.

*Exemples d'actions possibles :*

- Actions visant à l'amélioration de l'accès au savoir et au transfert du savoir scientifique/technologique pour les futurs entrepreneurs, les futures start-ups et entreprises.
- Actions visant à faire le lien entre les moyens R&D des organisations de l'ENO et ceux des centres internationaux d'excellence afin de faciliter l'accès aux connaissances scientifiques et au transfert de technologie entre eux.
- Actions transnationales visant à promouvoir la collaboration entre les institutions et les agences qui fournissent des informations aux PME de manière à renforcer le soutien au niveau régional et européen en faveur du transfert de technologie y compris les partenariats public-privé et transnationaux.
- Actions communes visant à promouvoir l'utilisation innovante de connaissances, de produits et services existants/nouveaux dans les entreprises et à répandre leur application à travers l'ENO (par ex dans le domaine des énergies renouvelables, de la réduction de l'empreinte carbonique,...).
- Actions communes visant à assister les entreprises dans l'intégration/la mise en œuvre de produits innovants, de processus et services dans leurs activités.

**Objectif 1.2:** développer de nouveaux noyaux de croissance et réseaux de PME et renforcer ceux qui existent en tirant partie des potentiels endogènes des villes et des régions de l'ENO.

*Exemples d'actions possibles :*

- Actions transnationales visant à stimuler la mise en place de plateformes d'innovation intersectorielle à travers le territoire de l'ENO, à la fois dans les régions plus 'fortes' et plus 'faibles'.
- Actions visant à nouer des liens entre les moyens éducatifs, les instituts de recherche et les PME pour l'utilisation commune des moyens et de l'infrastructure R&D ou se lancer dans des investissements en commun (pour accroître les capacités en recherche et technologie).
- Actions visant à nouer des liens entre les moyens éducatifs, les instituts de recherche, les centres d'excellence et les réseaux de PME par le biais d'efforts marketing transnationaux (en vue d'attirer l'investissement étranger direct).
- Actions visant à élever le profil international des grappes d'entreprises innovantes en ENO et des réseaux de PME par le biais d'efforts marketing transnationaux (en vue d'attirer l'investissement étranger direct).
- Actions transnationales visant à renforcer les grappes d'entreprises en fournissant une infrastructure sociale et de communication.

**Objectif 1.3 :** Utiliser et améliorer la coopération territoriale afin de renforcer le cadre territorial et institutionnel pour l'innovation et le transfert du savoir au sein de l'ENO.

*Exemples d'actions possibles :*

- Actions visant à une meilleure coordination, formulation et candidature de l'innovation et des politiques territoriales de la part des autorités publiques et de leurs agences à travers le territoire transnational.
- Actions visant à une amélioration de la coordination horizontale des acteurs du secteur privé et public impliqués dans l'innovation et le développement territorial à travers l'ENO.
- Actions visant à trouver les réponses transnationales aux implications territoriales de 'l'économie du savoir' (par exemple pour réduire le contraste entre les régions 'plus fortes' et les 'plus faibles' en ENO afin d'y attirer la main d'œuvre dont elle a besoin, à créer et retenir les bonnes compétences au sein de l'ENO).

## Objectifs et indicateurs

<b>Priorité 1 'Développer l'économie du savoir de l'ENO en tirant profit de notre capacité d'innovation »</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Résultat immédiat</b>	<b>Résultat à long terme</b>
O1 : promouvoir l'esprit d'entreprise et faciliter la transformation des innovations et du savoir en produits, en processus et services (commercialisables) qui renforcent la compétitivité de l'ENO.	<b>Nombre de projets renforçant la compétitivité de l'ENO</b>	<b>Nombre de nouveaux produits, processus et services commercialisables créés par la coopération transnationale</b>
		<b>Nombre de stratégies transnationales communes mises en œuvre afin de promouvoir le transfert de connaissances.</b>
O2 : développer de nouveaux noyaux de croissance et réseaux de PME et renforcer ceux qui existent en tirant partie des potentiels endogènes des villes importantes et des régions de l'ENO	<b>Nombre de projets soutenant la mobilisation des potentiels locaux et régionaux par le biais de la coopération transnationale en ENO.</b>	<b>Nombre d'entreprises transnationales créées.</b>
		<b>Nombre de noyaux de croissance ou de réseaux de PME transnationaux créés ou renforcés.</b>
O3 : utiliser et améliorer la coopération transnationale afin de renforcer le cadre territorial et institutionnel pour l'innovation et le transfert de connaissances au sein de l'ENO.	<b>Nombre de projets améliorant la capacité institutionnelle d'innovation en ENO.</b>	<b>Nombre d'institutions et d'organisations dont la capacité d'innovation est améliorée</b>
<b>VALEUR CIBLE TOTALE AU NIVEAU DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
		<b>Impact</b>
		<b>Nombre de projets transnationaux faisant la promotion de l'économie du savoir en ENO.</b>
		<b>VALEUR CIBLE TOTALE = 10</b>

<b>Priorité 1 « Développer l'économie du savoir de l'ENO en tirant profit de notre capacité d'innovation »</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Résultat immédiat</b>	<b>Résultat à long terme</b>
O1 : promouvoir l'esprit d'entreprise et faciliter la transformation des innovations et du savoir en produits, en processus et services (commercialisables) qui renforcent la compétitivité de l'ENO.	<b>Nombre de projets renforçant la compétitivité de l'ENO</b>	<b>Nombre de nouveaux produits, processus et services commercialisables créés par la coopération transnationale</b>
		<b>Nombre de stratégies transnationales communes mises en œuvre afin de promouvoir le transfert de connaissances.</b>
O2 : développer de nouveaux noyaux de croissance et réseaux de PME et renforcer ceux qui existent en tirant partie des potentiels endogènes des villes importantes et des régions de l'ENO	<b>Nombre de projets soutenant la mobilisation des potentiels locaux et régionaux par le biais de la coopération transnationale en ENO.</b>	<b>Nombre d'entreprises transnationales créées.</b>
		<b>Nombre de noyaux de croissance ou de réseaux de PME transnationaux créés ou renforcés.</b>
O3 : utiliser et améliorer la coopération transnationale afin de renforcer le cadre territorial et institutionnel pour l'innovation et le transfert de connaissances au sein de l'ENO.	<b>Nombre de projets améliorant la capacité institutionnelle d'innovation en ENO.</b>	<b>Nombre d'institutions et d'organisations dont la capacité d'innovation est améliorée</b>
<b>VALEUR CIBLE TOTALE AU NIVEAU DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
		<b>Impact</b>
		<b>Nombre de projets transnationaux faisant la promotion de l'économie du savoir en ENO.</b>
		<b>VALEUR CIBLE TOTALE = 10</b>

Une ventilation indicative de l'utilisation des fonds pour le Programme est jointe à l'annexe E. Pour la priorité 1, les catégories suivantes ont été incluses : 01 (20%); 03 (20%); 04 (20%); 74 (20%); 80 (20%).

## ***Priorité 2: Gestion durable des ressources naturelles et des risques naturels et technologiques***

### Contexte et fondement

La forte densité de population et des activités en ENO exercent une pression grandissante sur l'environnement. L'encombrement du transport en particulier dans la région centrale a des implications extrêmement négatives sur l'environnement et l'économie. La pollution de l'environnement et la dégradation des paysages en ENO ne représentent pas une menace seulement pour la qualité de vie dans cette région transnationale. Elles peuvent également affecter encore davantage sa compétitivité économique étant donné qu'il est de plus en plus reconnu que l'attractivité des sites est un facteur important d'implantation pour les services et l'industrie du savoir. La gestion durable des ressources naturelles est d'une importance cruciale pour la région de l'ENO et appelle une vaste gamme d'activités visant à la réduction et à la prévention de la pollution de la terre, de l'eau et de l'air.

Le changement climatique et ses implications sur le territoire représentent une implication naturelle pour la gestion des ressources naturelles en ENO. On peut s'attendre à ce que le changement climatique affecte principalement la fréquence des risques naturels et influence ainsi les décisions prises sur la gestion du risque de tous les dangers hydro météorologiques. Au nombre des dangers se trouvent les conditions latentes qui peuvent représenter de futures menaces et ont des origines différentes : naturelles (géologique, hydro-météorologique et biologique) ou induites par les activités humaines (dégradation de l'environnement et les risques technologiques). Le risque dépend du dommage potentiel qu'un danger peut causer (probabilité/ampleur de l'événement) et de la perception des impacts potentiels tels qu'ils sont perçus par une communauté ou un système.

Le changement climatique affecte les variables liées au temps telles que les moyennes et les événements extrêmes en termes de température, de précipitation/pluie (y compris la couverture de glace et la couverture neigeuse) et le vent. Les zones côtières et humides font partie des régions les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Les actions de soutien des zones côtières et des voies de navigation intérieures doivent se concentrer sur la gestion intégrée de la zone côtière et du bassin fluvial et sur le développement d'actions stratégiques pour s'attaquer à la pollution diffuse ayant pour origine par exemple l'agriculture, la circulation et le rejet d'eaux usées non traitées. Pour l'ENO, on s'attend à ce que l'élévation du niveau de la mer, la survenue de crues et de tempêtes soient de plus en plus fréquents et destructeurs et que leur impact sur le territoire soit considérable. Ces risques sont potentiellement accentués par le haut niveau d'urbanisation le long des bassins fluviaux et des zones côtières. Cela nécessite des politiques et des pratiques qui peuvent prévenir les dommages ou s'attaquer aux opportunités associées au changement climatique.

Le changement climatique et ses conséquences se trouvent au premier plan du débat sur les risques naturels mais les risques technologiques sont également de plus en plus préoccupants en ENO en particulier dans le domaine de la sécurité maritime. Les régions les plus affectées par les dangers technologiques potentiels sont les régions portuaires et les grands centres des industries chimiques et pétrolières (par exemple le long des côtes, des estuaires et des principales rivières). Une approche intégrée multirisques vis à vis de la réduction du risque de catastrophe doit se traduire par des politiques, une planification et une programmation liées au développement durable et par des activités humanitaires, de réhabilitation et de

secours. Un aspect important dans le fait de relever le défi posé par les risques est de passer d'une orientation réactive (postérieure à l'événement) à une orientation préventive. La protection civile, toutefois, ne représente qu'une partie de la façon dont le problème est pris en charge. Conformément à l'orientation préventive, l'accent doit être mis sur une stratégie plus vaste de réduction de la vulnérabilité, à savoir ne pas installer les personnes et/ou les biens de valeur dans des zones menacées. La vulnérabilité se définit par les conditions déterminées par des facteurs ou des processus physiques, sociaux, économiques et environnementaux qui accroissent la sensibilité d'une collectivité à l'impact des risques. De ce point de vue, l'aménagement urbain et du territoire peuvent être considérés comme les instruments clés de la prévention des risques naturels et technologiques.

Les zones dont la densité de population est élevée et dont les écosystèmes sont importants et/ou fragiles doivent par conséquent être évitées lorsque l'on prend la décision d'implanter une structure et des services ayant un impact majeur sur le territoire. En outre, un développement équilibré du point de vue territorial est généralement moins vulnérable aux dangers qu'une concentration de population et de productivité autour de pôles de croissance uniques. Somme toute, un développement économique polycentrique, socialement et territorialement équilibré qui prend les précautions nécessaires vis-à-vis de l'environnement est bénéfique pour la réduction de la vulnérabilité en ENO mais contribue également à la compétitivité de l'Union Européenne.

Outre l'atténuation des et l'adaptation aux effets du changement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est importante. Dans ce contexte, la promotion du rendement énergétique et le passage à des modèles de production et de consommation d'énergie renouvelable donnent la possibilité de développer et de mettre en œuvre une conception et des technologies environnementales innovantes dans différents secteurs et différentes pratiques. Lié à cela se trouve la promotion d'une gestion durable des déchets qui prend une dimension à la fois économique et environnementale. En raison de la nature très urbanisée de l'ENO et du niveau élevé de l'activité économique, le volume de déchets dans cette région est très élevé.

#### Avantages de la coopération transnationale

La pollution de l'air, de l'eau et de la terre et de nombreux autres aspects environnementaux sont une préoccupation clé au niveau transnational étant donné qu'ils ne respectent pas les frontières nationales. Des approches coordonnées et intégrées sont par conséquent nécessaires, impliquant des acteurs clés et aboutissant à des actions dont le but est d'améliorer la qualité de l'environnement de la zone de coopération transnationale.

De même, le changement climatique et ses conséquences telles que l'élévation des niveaux de l'eau ainsi que les risques technologiques et les accidents maritimes sont par définition une préoccupation d'ordre transnational. Les actions stratégiques conjointes qui sont développées par différents secteurs et niveaux d'administration au profit de la zone transnationale sont par conséquent nécessaires afin de répondre efficacement aux menaces potentielles et minimiser les impacts négatifs.

Étant donné la dominance des mers entourant certaines parties de la zone de coopération et d'importants bassins fluviaux en ENO, l'accent sera mis sur l'amélioration de la sécurité maritime, la protection de l'environnement marin ainsi que sur les actions transnationales visant à améliorer la gestion du risque de crue et

d'inondation côtière. Par exemple, les approches coordonnées et communes eu égard à la surveillance des catastrophes et des systèmes d'alerte avancée intégrés et coordonnés au niveau transnational, comme sur l'impact des inondations le long des côtes et des grands bassins fluviaux, doivent être envisagées. Une condition préalable pour une stratégie d'atténuation appropriée consiste en une meilleure communication entre les différents acteurs impliqués et en une meilleure coordination des mesures politiques à toutes les échelles du territoire. En particulier, cela impliquera une intégration et une coordination améliorées entre les experts en aménagement du territoire et les autorités chargées de la protection civile.

La nécessité de parvenir à des modèles plus durables de consommation et de production d'énergie y compris le besoin d'accroître la part d'énergie renouvelable est une préoccupation partagée par toutes les régions en ENO. On peut tirer des avantages sur le plan transnational par exemple par le biais de l'éco innovation ou par le développement d'approches communes vis-à-vis des impacts sur le territoire du changement des structures de distribution des sources d'énergie renouvelable.

Alors que la législation de l'UE relative à l'environnement recouvre un nombre croissant d'aspects environnementaux, il est possible d'ajouter une dimension territoriale et transnationale afin d'harmoniser les normes et la mise en œuvre à travers les frontières nationales. Des exemples de domaines qui pourraient apporter des opportunités de valeur ajoutée aux directives et aux initiatives de l'UE sont la Directive Cadre sur l'eau et la stratégie thématique maritime de l'UE ainsi que les actions thématiques émergentes sur les ressources naturelles et la protection de la terre. Dans le domaine de la gestion des déchets, la directive cadre de l'UE sur l'élimination des déchets (directive du conseil 75/442/EEC) et la stratégie thématique sur la prévention et le recyclage des déchets (COM/2005/0666 final) fixent les objectifs pour le recyclage et l'élimination des ordures ménagères alors que d'autres Directives recouvrent l'élimination des déchets issus d'activités spécifiques (directive relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques 2002/96/EC). La coopération transnationale sur le développement et l'application de nouvelles technologies relatives à l'environnement en particulier pour le recyclage des déchets, la réduction des déchets et la production d'énergie renouvelable ainsi que l'incorporation de pratiques durables dans les processus et les systèmes d'entreprise pourrait cependant permettre le partage d'expériences et de réponses plus appropriées et coordonnées à des préoccupations communes. Cela nécessitera bien sur l'implication des autorités compétentes afin d'assurer la mise en œuvre de ces actions et stratégies. Le développement de stratégies de gestion des déchets économiques et efficaces pour les entreprises industrielles et commerciales pertinentes sur le plan transnationale pourrait également être envisagé.

Prise en compte des promoteurs de projet.

Les projets financés dans le cadre de cette priorité doivent mettre clairement l'accent sur la mise en œuvre d'actions transnationales communes. Cette approche centrée sur l'action implique que les parties prenantes essentielles dans le domaine soient associées au partenariat transnational commun et que d'autres acteurs pertinents soient impliqués dans les activités de projet proposées. On préférera les projets intersectoriels abordant les obstacles présents dans les systèmes législatifs et le manque d'intégration des structures de gouvernance et institutionnelles, qui mettent l'accent sur des réponses améliorées et mieux intégrées. En cas d'inondations

côtières, marines et en cas de crues, on ne donnera la préférence qu'aux projets qui transfèrent concrètement le savoir et développent de façon transnationale des réponses innovantes à travers l'ENO dans son ensemble y compris ses îles principales. Les projets limités au recueil et à la gestion de données ou aux activités locales/régionales et aux investissements liés à la lutte contre les inondations qui ne sont pas pertinents pour la zone de coopération transnationale la plus étendue ne seront pas soutenus. Les actions stratégiques sectorielles relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources naturelles qui ne stimulent pas le développement économique de l'ENO et qui ne contribuent pas à des objectifs de développement territorial plus vaste ne sont pas non plus soutenues.

Dans les projets en développement dans le cadre de cette Priorité, des synergies et des complémentarités doivent être créées avec les stratégies et les initiatives de l'UE, telles que les Orientations relatives au Développement Rural, le Sixième Programme d'Action pour l'Environnement et ses Stratégies Thématiques, le Programme de l'UE relatif au Changement Climatique ainsi que le Livre Vert sur l'Energie (cf. Annexe C). Les activités dans le domaine de la législation et de la politique de l'environnement et de la sécurité maritime (par ex, l'initiative inter programme 'Opération Parapluie pour la Sécurité Maritime') doivent faire l'objet de toute l'attention requise à l'heure de préparer les projets dans le cadre de cette priorité. En outre, alors que la mise en œuvre des directives environnementales de l'UE en tant que telle est inéligible au financement dans le cadre de ce programme, il pourrait exister un potentiel d'exploration des aspects transnationaux des cadres législatifs afin de parvenir à une meilleure intégration et harmonisation à travers le territoire. De plus, les projets entrant dans le cadre de cette priorité devraient prendre en considération d'autres programmes européens tels que LIFE+, Programme Européen sur l'Energie Intelligente, les Réseaux Transeuropéens dans le secteur de l'Energie (TEN-E) et le Système d'Echange de Quotas d'Emission de Gaz à effet de serre de l'UE étant donné que seuls les projets dont la dimension territoriale et transnationale est significative peuvent être financés par le programme ENO.

But

Globalement, le but de la priorité est

*de promouvoir une approche innovante et durable quant à la gestion des ressources humaines, à la gestion du risque et à l'amélioration de l'environnement par le biais de la coopération transnationale.*

Objectifs et actions possibles

La priorité de ce programme s'attache à la gestion durable des ressources humaines y compris la gestion et la prévention des risques technologiques et naturels. Les actions stratégiques afin de mieux s'adapter aux effets du changement climatique sur le territoire y compris la réduction des émissions de gaz à effets de serre et la gestion et la prévention des risques, en particulier la gestion de l'eau sont par conséquent de grande importance vis-à-vis de l'ENO. Seront également soutenues les actions transnationales faisant la promotion de réponses coordonnées à l'amélioration de la qualité de la terre, de l'eau et de l'air et pour réduire la pollution sonore. En outre, les actions visant à s'attaquer aux impacts sur le territoire des structures de distribution d'énergie renouvelable, de l'éco innovation<sup>xxv</sup> et du

rendement énergétique accru, lorsque les avantages au niveau transnational peuvent être démontrés, seront soutenues. La gestion intégrée durable des déchets a été identifiée comme un autre domaine qui pourrait bénéficier de la coopération transnationale.

Trois objectifs sont définis. La liste des actions possibles n'est pas exclusive mais doit donner des orientations aux promoteurs de projet sur le type d'initiatives attendues

**Objectif 2.1 :** Promouvoir une approche durable et innovante quant à la gestion des ressources naturelles, y compris l'eau, les paysages<sup>xxvi</sup>, la biodiversité, l'énergie et la gestion des déchets.

*Exemples d'actions possibles :*

- Des approches transnationales intégrées quant à la gestion des bassins fluviaux transnationaux, des zones côtières, des mers, des ressources d'eau douce, des forêts et des paysages importants sur le plan transnational.
- Des actions stratégiques communes et des concepts d'aménagement à proximité et au large des côtes et d'amélioration de l'environnement marin et des zones côtières, par ex. par le biais de normes communes, de l'harmonisation des données et des informations et des principes d'utilisation communs.
- Des mesures communes venant compléter la politique et la législation européenne en ajoutant une dimension transnationale et territoriale, par exemple dans le domaine du renforcement de la biodiversité.
- Promotion de modèles de consommation et de production d'énergie responsables et du rendement énergétique dans tous les secteurs économiques et de la société par le biais de mesures de sensibilisation communes, de concepts et de plans d'action intégrés afin d'améliorer le rendement énergétique.
- Actions stratégiques communes en faveur des économies d'énergie, du transfert du savoir dans les modèles de gestion d'énergie renouvelable et alternative.
- Actions transnationales afin de promouvoir l'éco-innovation, les outils de gestion améliorés pour les technologies vertes, la réflexion en termes de cycle de vie et les processus de production plus propres.

Coopération conjointe sur le développement, l'application et la diffusion des technologies environnementales et des processus de gestion durable des déchets ; Y compris la réduction, le recyclage et la mise au rebut en particulier pour la production d'énergie.

**Objectif 2.2 :** promouvoir une approche innovante vis-à-vis de la gestion du risque et de la prévention, en particulier dans la gestion de l'eau (les effets de la concentration élevée des activités humaines dans des régions côtières et les vallées fluviales, les impacts de l'élévation du niveau de la mer sur les zones côtières et les risques d'inondation, l'environnement marin) dans le contexte du changement climatique.

*Exemples d'actions possibles :*

- des approches coordonnées pour améliorer la gouvernance de la gestion du risque à travers les frontières nationales, par exemple en intégrant

l'aménagement du territoire et les politiques de protection civile ainsi qu'une meilleure intégration des politiques de secteur et du territoire.

- La gestion intégrée des risques d'inondation dans les zones côtières et les grands bassins fluviaux de l'ENO recouvrant : l'harmonisation des différentes normes, une coopération institutionnelle améliorée et une meilleure intégration des structures administratives nationales et régionales ; des partenariats interdisciplinaires et PPP ; des stratégies relatives au risque/des plans de gestion du risque et de limitation des dommages ainsi que l'harmonisation des normes de qualifications dans la zone de gestion du risque.
- Des actions coordonnées pour accroître la sécurité maritime et la protection de l'environnement marin (par ex des risques technologiques tels que les marées noires, une approche harmonisée afin de prendre en charge les navires en détresse et les accidents), par exemple par le biais de plans d'urgence pour la pollution marine en mer et dans les régions côtières.
- des actions transnationales coordonnées sur la gestion intégrée de la zone côtière, conformément à la Directive Stratégique Maritime de l'UE chaque fois que cela s'avère pertinent.

**Objectif 2.3:** Promouvoir une approche transnationale et territoriale vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de la terre, de l'eau et de l'air en vue de minimiser les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la pollution sonore.

*Exemples d'actions possibles :*

- Les actions transnationales visant à l'amélioration de la qualité de l'air et des zones côtières ayant un lien clair avec le développement territorial de l'ENO.
- Les actions transnationales visant à améliorer l'environnement marin et à intégrer les activités maritimes aux objectifs de développement territorial de la région ENO (par ex., en développant un concept commun d'aménagement de l'espace maritime pour la Manche et la Mer d'Irlande).
- Approches innovantes communes pour traiter des nappes phréatiques dans les anciennes régions minières.
- Approches innovantes communes vis-à-vis du développement territorial pertinentes sur le plan transnational afin d'améliorer la qualité de la terre et lutter contre l'érosion des sols.
- Actions coordonnées et transnationales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Approches innovantes communes vis-à-vis du développement territorial pertinentes sur le plan transnational visant à améliorer la qualité de l'air et à réduire la pollution sonore.

## Objectifs et indicateurs

<b>Priorité 2 'Gestion durable des ressources naturelles et des risques technologiques et naturels'.</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Résultat immédiat</b>	<b>Résultat à long terme</b>
O1 : promouvoir une approche durable et innovante vis-à-vis de la gestion des ressources naturelles y compris l'eau, les paysages, la biodiversité et l'énergie et la gestion de l'eau.	<b>Nombre de projets faisant la promotion de la gestion durable et innovante de ressource naturelle (y compris l'eau, l'énergie, la biodiversité et des déchets)</b>	<b>Nombre de mesures transnationales mises en œuvre pour améliorer la gestion des ressources naturelles</b>
		<b>Nombre de mesures transnationales mises en œuvre pour améliorer la gestion des déchets</b>
O2 : promouvoir une approche innovante vis-à-vis de la gestion et de la prévention du risque, en particulier la gestion des déchets (effets de la concentration des activités humaines dans les zones côtières et les vallées fluviales ; les impacts de l'élévation du niveau de la mer et les risques d'inondation, l'environnement marin) dans le contexte du changement climatique	<b>Nombre de projets faisant la promotion de la gestion de risque innovante ayant trait aux risques technologiques et environnementaux.</b>	<b>Nombre de plans de gestion transnationaux mis en œuvre pour aborder les risques technologiques et liés à l'environnement.</b>
		<b>Nombre de dispositifs/ de solutions/ d'applications pour la gestion durable de l'eau.</b>
O3 : Promouvoir une approche transnationale et territoriale vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de la terre, de l'eau et de l'air en vue de minimiser les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la pollution sonore.	<b>Nombre de projets améliorant la qualité de l'environnement (y compris la terre, l'eau et l'air).</b>	<b>Nombre de technologies/solutions testées et appliquées pour améliorer la qualité de la terre/de l'eau/de l'air.</b>
<b>VALEUR CIBLE TOTALE AU NIVEAU DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
		<b>Impact</b>
		<b>Nombre de projets transnationaux améliorant la qualité de l'environnement naturel de l'ENO.</b>
		<b>VALEUR CIBLE TOTALE = 10</b>

Une ventilation indicative de l'utilisation des fonds pour le Programme est jointe à l'annexe E. Pour la priorité 2, les catégories suivantes ont été incluses : 12 (12.5%);

13 (12.5%); 14 (12.5%); 16 (12.5%); 26 (12.5%); 28 (12.5%); 30 (12.5%); 31 (12.5%).

***Priorité 3: Améliorer la desserte en ENO en faisant la promotion du transport intelligent et durable et des solutions de TCI.***

Contexte et fondement

Alors que l'ENO se caractérise par un niveau d'accessibilité élevé en règle générale, des déséquilibres régionaux persistent, la région centrale souffrant d'encombrement et les zones rurales et plus périphériques bénéficiant d'un niveau d'accessibilité (par l'infrastructure de transport) et de desserte (par le biais de TCI avancées) généralement plus bas. Il apparaît également toujours nécessaire d'améliorer et d'harmoniser les liaisons de transport à travers les frontières nationales ainsi que le long des couloirs de transport transnationaux et européens (cf. Tableau 7).

L'accessibilité se définit comme la possibilité que les espaces d'activité soient utilisés par les personnes ou que les marchandises y parviennent dans des délais, à des coûts et selon un degré de dérangement fixé. La desserte est la somme des relations (infrastructurales) au sein d'une ville ou d'une région y compris les liaisons de transport et de Technologie de Communication et de l'Information (TCI).

Outre le fait qu'elle est une vaste plateforme d'activité de transport et économique au sein de l'Europe, l'ENO est également caractérisée par des flux considérables de transit interrégionaux et de passager internationaux et flux de marchandises vers d'autres parties d'Europe et du monde. On s'attend à une augmentation des flux de passagers et de marchandises à travers l'Europe suite à l'élargissement de l'UE et reflétant la mondialisation croissante et les impacts de ces tendances seront fortement ressentis dans la région centrale de l'ENO sous la forme d'une aggravation de l'encombrement et d'une augmentation des niveaux de pollution. En dehors des couloirs de transport Nord-Sud, le volume et la demande de liaisons Ouest-Est est en augmentation régulière. Les émissions de gaz à effet de serre ayant pour origine le transport et l'activité industrielle sont largement responsables du changement climatique et les zones très peuplées telles que la région centrale de l'ENO en particulier doivent prendre leur responsabilité dans la création de formes de mobilité plus durable. La promotion de Systèmes de Transport Intelligents (STI) et des Technologies de l'Information et de la Communication (TCI) peut contribuer à réduire les problèmes de transport le long des couloirs et des goulets d'étranglement transnationaux et à faire un meilleur usage de la capacité de l'infrastructure de transport existante. Les STI sont des systèmes électroniques servant à traiter les informations et les communications et qui sont utilisés indépendamment ou de façon intégrée afin d'améliorer le rendement ou la sécurité d'un moyen de transport de surface.

En outre, l'augmentation des prix de l'énergie va nécessiter de repenser en profondeur les modèles de déplacement ainsi que les niveaux de mobilité et il s'avère nécessaire de trouver des solutions plus efficaces en matière d'accessibilité et de desserte. Le développement rapide des TCI est devenu un facteur de compétitivité important qui affecte l'attractivité sociale et économique des implantations. La promotion du meilleur usage des TCI à travers l'ENO donne une opportunité importante de remplacer la mobilité physique par les échanges virtuels et d'atténuer les impacts des distances géographiques et des barrières physiques sur

l'accessibilité. En outre, l'utilisation efficace des TCI modernes est également une condition préalable à la poursuite du développement d'une économie du savoir innovante dans toutes les parties de la zone de coopération.

#### Avantages de la coopération transnationale

Cette priorité met l'accent sur les solutions transnationales communes dans le domaine du transport et des technologies de l'information et de la communication qui contribuent à surmonter les barrières s'opposant à la diffusion de l'innovation et du savoir, à faciliter les transports et à renforcer ainsi le développement économique durable de l'ENO ainsi que la cohésion territoriale. Parmi ces barrières, on retrouve :

- les frontières nationales, qui continuent à se caractériser par des réseaux de transport nationaux faiblement opérationnels ;
- la Manche et la mer d'Irlande considérées comme barrières physiques à une meilleure liaison par le biais des flux de marchandises et de passagers entre la Grande Bretagne, l'Irlande et le continent ;
- les interfaces à l'origine d'une mauvaise compatibilité entre les réseaux de transport européens, nationaux et régionaux ;
- l'encombrement dans la zone centrale de l'ENO ;
- une faible densité de population empêchant la mise en place d'une infrastructure de transport public à grande échelle et d'une infrastructure TCI fournie par le marché dans les zones plus périphériques ;
- le manque d'harmonisation du transport et des politiques en matière de TIC avec les politiques d'aménagement du territoire à tous les niveaux et enfin le manque de cohérence avec de vastes actions visant au développement du territoire.

Le programme de l'ENO s'attache à surmonter ces barrières, non seulement par la gestion de la demande et par une utilisation plus efficace et durable de la capacité existante mais également par la mise à disposition d'une infrastructure à petite échelle nouvelle et ciblée. Afin de réussir dans la coordination transnationale du transport et des solutions liées aux TCI, par exemple pour parvenir au transfert intermodal, pour réduire les goulets d'étranglement ou pour harmoniser les horaires des trains, l'implication des acteurs clés dans le Programme sera de la plus haute importance.

La logistique est un domaine clé pour la poursuite du développement à savoir la planification, l'organisation et l'exécution des opérations de transport. Optimiser l'utilisation de tous les modes de transport et faciliter leur intégration dans une chaîne logistique unique va permettre aux entreprises européennes de réduire les coûts, leur donnant ainsi un meilleur avantage compétitif et stimulant la croissance économique. Des chaînes logistiques plus efficaces contribueront à la lutte contre la pollution, l'encombrement et la dépendance énergétique conformément au Livre blanc de l'UE relatif au transport. En outre, l'interopérabilité, les chaînes de transport multimodales, l'introduction de technologies intelligentes à des prix relativement abordables et la simplification de l'administration ont tous une dimension transnationale et la création de partenariats transnationaux augmente les chances de relever plus efficacement ces défis.

Prise en compte des promoteurs de projet.

Les projets financés dans le cadre de cette priorité doivent mettre clairement l'accent sur la mise en œuvre d'actions transnationales communes. Cette approche centrée sur l'action implique que les parties prenantes clés dans le domaine de la prestation de service de transport sont associées au partenariat transnational conjoint et que d'autres acteurs pertinents soient impliqués dans les activités de projet proposées. Le programme favorise une approche tournant autour de plusieurs parties prenantes en réponse aux barrières identifiées. Il ne soutiendra pas la recherche ni les outils purement orientés vers les applications en logistique sans parvenir à une meilleure intégration sur le territoire, à une augmentation de la capacité des couloirs de transport multimodal et à une interopérabilité des réseaux transnationaux, nationaux et régionaux. Les futurs projets devront prêter attention à l'harmonisation de l'innovation régionale, aux actions stratégiques relatives au territoire et au transport, à la meilleure intégration du transport et du développement territorial, en particulier à travers les frontières nationales ainsi qu'au renforcement du cadre politique et institutionnel afin d'améliorer la qualité et la performance de l'infrastructure et des services à travers le territoire transnational.

Dans les projets en développement dans le cadre du thème de l'accessibilité et de la desserte, il est extrêmement important d'envisager des programmes européens tels que les axes de priorité RTE-T en ENO, le programme Marco Polo II, l'initiative CITAS, le programme d'action NAIADES ainsi que le programme Quickstart dans le domaine du transport. Dans le domaine des TCI, des synergies peuvent être explorées avec le programme de soutien de la politique TCI, eContentPlus et IDABC (Delivery of Pan-European eGovernment Services to Public Administrations, Business and Citizens) (cf. Annexe C).

But

Le but global de la priorité est

*d'améliorer l'intégration fonctionnelle de l'ENO par le biais d'une desserte améliorée en encourageant les liaisons de transport à la fois pour les passagers et les marchandises par rail, par voies de navigation, mer et air et de développer les approches innovantes quant à l'utilisation des TCI pour le territoire transnational et au delà.*

Objectifs et actions possibles

La priorité de ce programme met l'accent sur l'amélioration de la desserte et l'accessibilité interne et externe de l'ENO et sur la promotion de modes de transport plus durables.

Trois objectifs sont définis La liste des actions possibles n'est pas exclusive mais doit donner des orientations aux promoteurs de projet sur le type d'initiatives attendues.

**Objectif 3.1** : gérer la croissance du transport par l'optimisation de la capacité de l'infrastructure de transport (uni-modal) existante à la fois pour le transport de passager et de marchandise.

*Exemples d'actions possibles :*

- de modes de déplacement au meilleur rendement énergétique par exemple en parvenant à un transfert modal du transport routier au transport ferroviaire.
- actions en vue d'utiliser plus efficacement la capacité de l'infrastructure de transport existante.

**Objectif 3.2:** pour soutenir des actions stratégiques multi-modales innovantes et efficaces ainsi que des systèmes inter-exploitablement efficaces sur terre, en mer et dans les airs

*Exemples d'actions possibles :*

- l'élaboration d'actions stratégiques de développement territorial interrégional en vue de stimuler des flux commerciaux et de transport efficaces et de maximiser le potentiel de développement économique des couloirs transnationaux de développement (par ex, d'Irlande en passant par le nord de l'Angleterre vers l'Europe continentale et l'Est, de Randstad et Rhin-Ruhr vers l'Europe de l'Est ; entre Francfort-Stuttgart-Rhein/Neckar, Strasbourg et Zürich-Basel ; un axe Nord-Sud de Randstad-Réseau Urbain central belge-Paris/Luxembourg et entre les régions de l'ArcManche).
- des programmes de développement territorial intégrés afin de s'attaquer à « l'effet de contournement » des principales lignes de transport ferroviaire telles que le Channel Tunnel Rail link ou d'autres lignes de TGV, sur les centres secondaires. Cela peut comprendre des améliorations apportées aux systèmes de voies secondaires reliées aux lignes de TGV afin de renforcer l'accès régional aux réseaux transnationaux et améliorer l'interopérabilité des systèmes régionaux et nationaux.
- des programmes intégrés de développement territorial afin de maximiser le potentiel économique des aéroports et des portails portuaires en harmonie avec les impacts sur l'environnement. Cela recouvre l'amélioration de l'accès du transport de surface à l'aéroport régional et aux portails portuaires, les améliorations apportées aux systèmes de cabotage et à l'interopérabilité des systèmes régionaux et nationaux.
- accroître le potentiel de la navigation intérieure et du transport maritime (transport maritime courte et longue distance), le transfert modal qui y est lié ainsi qu'une meilleure intégration des chaînes logistiques et des lignes intérieures durables améliorées.
- améliorer l'interopérabilité et l'intermodalité du transport de passagers et de marchandises par la route, par les voies de navigations intérieures, par la mer et les airs en incluant l'harmonisation de toutes les formes de transport public à travers les frontières nationales et dans les couloirs transnationaux Est-Ouest et Nord-Sud.

**Objectif 3.3 :** développer des approches innovantes de l'utilisation des TCI afin d'améliorer la desserte en incluant des approches visant à réduire le besoin de se déplacer et à remplacer la mobilité physique par l'activité virtuelle à la fois pour la mobilité des passagers et le transport des marchandises.

*Exemples d'actions possibles :*

- actions transnationales communes ayant pour objectif de promouvoir l'utilisation des TCI afin de surmonter la 'fracture numérique' dans le Nord Ouest de l'Europe.
- l'utilisation et la promotion des TCI ou des STI afin d'améliorer les lignes de transport transnationales (en particulier le transport ferroviaire et maritime).
- encourager l'utilisation des systèmes informatisés de transport avancés et des systèmes avancés de gestion de la circulation (y compris l'utilisation innovante des systèmes d'information en temps réel ou des systèmes de navigation utilisant par exemple Galileo) afin d'améliorer les flux de transport transnationaux.
- harmonisation des normes dans et de la compatibilité des TCI et de la technologie de transport STI à travers les frontières nationales en vue d'améliorer l'intégration territoriale fonctionnelle de l'ENO et d'obtenir un développement territorial plus équilibré.
- l'utilisation des TCI avancées pour réduire la nécessité de se déplacer et remplacer la mobilité physique par les échanges virtuels.

## Objectifs et indicateurs

<b>Priorité 3 'Améliorer la desserte en ENO en encourageant les solutions de transport intelligent et durable et de TCI'.</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Résultat immédiat</b>	<b>Résultat à long terme</b>
O1 : gérer la croissance du transport par l'optimisation de la capacité de l'infrastructure de transport (uni-modal) existante à la fois pour le transport de passager et de marchandises	<b>Nombre de projets pilotés pour promouvoir l'infrastructure de transport uni-modal existante (passager et marchandise)</b>	<b>Nombre de liaisons de transport unimodal améliorées avec la coopération transnationale (passager)</b>
		<b>Nombre de liaisons de transport unimodal améliorées avec la coopération transnationale (marchandises)</b>
O2 : soutenir des actions stratégiques multi-modales innovantes et efficaces et des systèmes interopérables sur terre, eau et dans les airs.	<b>Nombre de projets pilotés pour promouvoir le transport multi-modal (passager et marchandise)</b>	<b>Nbre de liaisons de transport multi-modal améliorées avec la coopération transnationale (passager)</b>
		<b>Nbre de liaisons de transport multi-modal améliorées avec la coopération transnationale (marchandise)</b>
O3 : développer les approches innovantes vis-à-vis de l'utilisation des TCI afin d'améliorer la desserte y compris les approches visant à réduire la nécessité de voyager et de remplacer la mobilité physique par l'activité virtuelle à la fois pour la mobilité des passagers et le transport de marchandise.	<b>Nombre de projets augmentant l'utilisation des TCI/STI.</b>	<b>Nbre de voies de communication et de liaisons de transport transnationales améliorées par l'utilisation des TCI/STI.</b>
<b>VALEUR CIBLE TOTALE AU NIVEAU DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
		<b>Impact</b>
		<b>Nombre de projets transnationaux améliorant la connectivité en ENO</b>
		<b>VALEUR CIBLE TOTALE = 10</b>

Une ventilation indicative de l'utilisation des fonds pour le Programme est jointe à l'annexe E. Pour la priorité 3, les catégories suivantes ont été incluses : 41 (12.5%); 46 (12.5%); 48 (12.5%); 49 (12.5%); 51 (12.5%); 53 (12.5%); 54 (12.5%); 55 (12.5%).



#### ***Priorité 4: Promouvoir des communautés fortes et prospères au niveau transnational***

##### Contexte et fondement

Des communautés fortes et prospères sont vitales à un développement territorial durable. Des marchés ouverts, une prestation de services essentiels ainsi que des espaces de vie attractifs sont tous nécessaires pour que les villes importantes et moins importantes soient sûres et durables au sein de l'espace de L'Europe du Nord Ouest. L'objet global de cette priorité est par conséquent de mettre en place des actions transnationales qui contribueront à améliorer la cohésion économique et sociale entre les villes importantes, moyennes et les collectivités rurales. Les actions pourraient inclure les approches plus traditionnelles pour améliorer la façon dont les villes importantes, moyennes et les villages travaillent ensemble. La priorité souhaitera toutefois réaliser également le potentiel des atouts régionaux (à la fois naturels et commerciaux), améliorer l'attractivité des environnements, examiner le potentiel des rendements énergétiques dans la construction et l'utilisation des bâtiments et trouver des solutions aux impacts de l'évolution démographique et de la migration.

Des communautés fortes et prospères qui contribuent à un meilleur équilibre territorial au niveau transnational et à la compétitivité économique de la zone de coopération dans l'ensemble, tirent partie des forces fonctionnelles et de la diversification. Elles fournissent des exemples de bonne gouvernance au niveau transnational en aidant à surmonter les barrières administratives et institutionnelles qui empêchent l'utilisation efficace des potentiels transfrontaliers et en partageant les responsabilités relatives à leurs alentours.

Par rapport à cet exposé des faits, on remarque que l'armature urbaine de l'ENO se caractérise par une région centrale à la population dense qui accueille des sièges mondiaux (Paris et Londres) ainsi que d'autres zones métropolitaines urbaines importantes (Rhin-Ruhr, Francfort/Main, Randstad, le Réseau Urbain Central belge) et un bon réseau de localités plus petites et moyennes. Les parties les plus périphériques de l'ENO, en particulier l'Ecosse, l'Ouest de l'Irlande et certaines parties de la France sont de nature plus rurales. Ainsi, des disparités régionales existent en ENO eu égard à l'accès ainsi qu'à la masse démographique qui ont tous deux un impact sur le potentiel économique de la zone de coopération. Les tendances actuelles de la migration exacerbent cette structure avec une concentration croissante de la population dans et autour des zones métropolitaine alors que dans le même temps, les zones rurales sont affectées par l'émigration et le dépeuplement (cf. Tableau 7).

En raison de l'armature urbaine de l'ENO, les villes importantes et plus modestes situées dans la partie centrale bénéficient d'une proximité physique mais la coopération au niveau transnational doit envisager les liaisons plus stratégiques entre les zones urbaines. Afin de parvenir à un développement du territoire plus équilibré et de maintenir la performance économique de l'ENO dans son ensemble, la concentration doit donc se porter sur les réseaux de flux et les actions correspondantes sur le terrain tant en termes matériel (par ex. commerce, Investissement Etranger Direct) qu'en termes immatériel (par ex., transfert de connaissances). La performance de l'ENO repose sur le renforcement à la fois des centres métropolitains ainsi que des noyaux urbains et agglomérations secondaires. Cependant, il reste nécessaire d'identifier les forces et les domaines qui

bénéficieraient d'une coopération stratégique et de la constitution d'un réseau qui devraient être pris en compte pour une coopération plus avant entre les villes et également entre les villes et les universités. En outre, les réponses transnationales pour améliorer la relation entre les villes et leurs environs et renforcer les zones rurales en ENO sont encouragées. A côté d'actions transnationales visant à améliorer la performance économique et sociale des villes importantes et moins importantes et des zones rurales, cela va accroître l'attractivité de la zone ENO dans son ensemble et par la même soutenir une activité économique durable.

Le niveau élevé d'activité économique, du transport et le développement dense affectent également l'environnement naturel de l'ENO et le morcellement du paysage ainsi que la perte de biodiversité sont extrêmement préoccupants. Toutefois, la qualité des sites et les atouts environnementaux sont de plus en plus reconnus en tant que facteurs d'implantation importants dans l'économie du savoir. Pour le développement territorial de la zone de coopération, un environnement agréable et des services culturels de grande qualité mis à disposition sont considérés comme étant de plus en plus pertinents pour attirer les travailleurs intellectuels très qualifiés et pour fournir un environnement propice à l'innovation. Un environnement plus attractif et une participation plus importante au renforcement de la compétitivité économique durable de la zone de l'ENO contribuent en partie à promouvoir des pratiques énergétiques durables et innovantes, par exemple dans l'environnement bâti. De même, la valeur transnationale du patrimoine culturel de l'ENO peut être considérée comme un facteur d'implantation important dans le sens où elle contribue à l'identité régionale de la région transnationale et présente un atout important pour le développement économique par le biais des activités touristiques durables.

L'évolution démographique et les faibles taux de fécondité sont préoccupants dans la plupart des régions de l'ENO mais ce déclin de la population est en grande partie actuellement toujours compensé par l'immigration, de façon certaine dans les zones métropolitaines (cf. Tableau 7). Cependant, le nombre croissant d'immigrants en particulier dans les zones urbaines de l'ENO soulève d'importantes questions sur les moyens les plus efficaces d'intégration des migrants dans les collectivités et sur les concepts urbains les plus propices pour stimuler cela. L'intégration économique et sociale réussie des migrants représente également un aspect essentiel de la mise à disposition de collectivités vivables et de sites attractifs pour y investir davantage et renforcer la performance économique des villes de grande et de petite taille.

Alors que le déclin de la population est moins grave dans l'ENO que dans d'autres parties d'Europe, les faibles taux de fécondité et le vieillissement de la population vont affecter le développement territorial de la région dans un délai compris entre le moyen et le long terme. Les conséquences sur le développement territorial de l'évolution démographique et du vieillissement sont nombreuses allant des changements des exigences en matière de transport (modes de transport, durée du déplacement), en passant par les demandes relatives à l'utilisation du sol (besoins en logement pour la population âgées, développement déséquilibré en raison de zones urbaines dont la population augmente et de zones rurales qui se dépeuplent et leurs impacts sur la disponibilité et le besoin en infrastructure et services).

Une utilisation plus efficace des Technologies de la Communication et de l'Information à travers le territoire pourrait contribuer à répondre aux impacts de l'évolution démographique et du vieillissement, en particulier dans les parties du territoire affectées par le dépeuplement. Alors que la fracture numérique existe toujours en ENO entre le centre et les parties plus périphériques de la région, il y a

également quelques problèmes importants liés à l'attitude, au manque de compétences en informatique et à la barrière de la langue pour le grand public qui affectent l'utilisation des TCI modernes et du e-commerce.

Cette priorité vise donc des actions et des solutions de modèle d'adaptation des politiques afin de parvenir à un meilleur équilibre de l'armature urbaine et éviter des tendances au dépeuplement et à la concentration plus accentuées et pour faire meilleur usage des potentiels de l'ENO afin d'améliorer sa compétitivité. La promotion de communautés fortes et prospères qui contribue à la réalisation des objectifs de Lisbonne et de Gothenburg nécessite des efforts à moyen et long terme dans les régions urbaines et rurales à travers tout le territoire de l'ENO. Ceux-ci doivent contribuer à dépasser les frontières administratives et institutionnelles, à supporter les principes de durabilité, à engager un grand éventail d'acteurs et remettre en cause ou compléter les stratégies et les politiques de planification existantes.

#### Avantages de la coopération transnationale

La coopération transnationale peut contribuer à rendre plus compétitives les villes de grande et moindre importance en ENO. Un développement territorial plus équilibré du territoire de l'ENO englobant de fortes complémentarités et synergies entre les grandes villes et les localités plus petites et entre les grandes villes et leurs alentours s'avèrera essentiel afin de créer des collectivités durables et sûres, équilibrées, prospères, écologiques, bien gérées, desservies, interconnectées conformément à l'Accord de Bristol<sup>xxvii</sup>. L'Accord de Bristol stipule que partager les expériences et échanger les meilleures pratiques à travers l'Europe aidera à accélérer le processus de création de villes et de régions plus compétitives et plus équilibrées et à améliorer l'élaboration d'une politique au niveau européen, national régional et local. La valeur ajoutée de la coopération transnationale pour cette priorité de programme réside dans la mise à disposition d'une plateforme de développement de solutions intégrées à des problèmes partagés à travers tout le territoire. En rassemblant des acteurs clés par le biais de la coopération transnationale, la gouvernance des villes, grandes et petites et des zones rurales peut être améliorée et coordonnée et la capacité institutionnelle à réagir face à des communs peut être accrue.

#### Prise en compte des promoteurs de projet.

Les projets financés dans le cadre de cette priorité doivent mettre clairement l'accent sur la mise en œuvre d'actions transnationales communes. Cette approche centrée sur l'action implique que les parties prenantes essentielles dans le domaine soient associées au partenariat transnational commun et que d'autres acteurs pertinents soient impliqués dans les activités de projet proposées.

Cette priorité tiendra compte des parties prenantes multiples et des actions stratégiques intersectorielles au niveau transnational afin de parvenir à une meilleure intégration des institutions et de la gouvernance. Cette priorité exclut le soutien d'actions purement locales/régionales et la restauration et la réhabilitation de sites locaux. Pour les projets relatifs à la constitution d'un réseau urbain et de partenariats urbains-ruraux, les projets qui se concentrent sur des actions locales sans effets de synergie et qui n'apportent pas d'avantages à un développement territorial plus large pour la zone transnationale, ne seront pas soutenus.

Dans les projets en développement dans le cadre de cette priorité, il est extrêmement important de tenir compte d'autres programmes et initiatives européens tels que URBACT, la Stratégie Thématique sur l'Environnement (6<sup>ième</sup> Programme d'Action sur l'Environnement), et les mesures sur la Compétitivité Régionale et les Programmes pour l'Emploi(cf. Annexe C).

But

Le but global de cette priorité est

*de renforcer l'attractivité et la performance de villes de grande et moindre importance, de zones rurales et de régions par le biais d'actions communes qui encourageront l'activité économique et durable et la cohésion sociale.*

### Objectifs et actions possibles

Cette priorité de programme met l'accent sur la promotion de communautés fortes et prospères au niveau transnational et sur le fait de rendre les villes de grande et moindre importance en ENO plus compétitives au niveau européen.

Trois objectifs sont définis La liste des actions possibles n'est pas exclusive mais doit donner des orientations aux promoteurs de projet sur le type d'initiatives attendues.

**Objectif 4.1 :** promouvoir les actions transnationales qui vont améliorer la performance économique et sociale des villes de grandes et moindre importance y compris le potentiel économique des atouts locaux et régionaux.

#### *Exemples d'actions possibles :*

- les actions qui vont encourager la coopération transnationale entre les autorités locales et régionales afin de créer de meilleures conditions pour la croissance économique .
- les actions visant à réaliser et utiliser le potentiel économique des atouts régionaux (atouts commerciaux et naturels) par le biais de la coopération transnationale à travers le territoire de l'ENO
- les actions visant à améliorer la coopération transnationale pour les organisations représentant les intérêts urbains afin d'améliorer la performance économique et la cohésion sociale.
- les actions visant à renforcer le rôle des villes secondaires et des grandes villes en ENO afin de développer des contrepoids aux régions métropolitaines dominantes.
- les actions visant à développer et à mettre en œuvre des actions pilotes conjointes afin d'identifier des solutions qui contribueront à réduire les impacts transnationaux des déplacements entre grandes et villes et villes plus petites et zones rurales.

**Objectif 4.2 :** identifier et développer des actions collectives qui vont améliorer la qualité environnementale et l'attractivité des grandes et des petites villes y compris l'exploitation durable du patrimoine culturel, du tourisme, de l'économie créative, des pratiques énergétiques innovantes et durables.

#### *Exemples d'actions possibles :*

- développer et mettre en œuvre les actions conjointes pour encourager des pratiques durables qui vont améliorer la qualité et l'attractivité des atouts naturels et culturels afin de renforcer la compétitivité globale de la zone de l'ENO
- Actions pilotes pour améliorer l'attractivité et la qualité de vie au sein des grandes et petites villes par exemple en encourageant la bonne exploitation de l'espace public et en encourageant un environnement sur et attractif.
- développer et mettre en œuvre des actions communes pour stimuler le développement d'activités touristiques durables à travers la région de l'ENO.

- développer et mettre en œuvre des pilotes et des actions transnationaux qui vont encourager le développement et les pratiques durables dans la construction et l'utilisation des bâtiments.
- le développement et la mise en œuvre d'actions transnationales communes pour stimuler l'utilisation des sources d'énergie renouvelables dans les implantations à travers l'ENO.

**Objectif 4.3 :** promouvoir des réponses transnationales face aux impacts de l'évolution démographique et de la migration sur le territoire de l'ENO.

*Exemples d'actions possibles :*

- l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de modèles et d'outils transnationaux afin de faire face à l'évolution démographique et aux schémas de migration.
- pilotes et actions transnationaux afin d'améliorer l'accessibilité de et l'accès aux services y compris la TCI, pour des régions affectées par le vieillissement et le dépeuplement
- les actions transnationales qui vont faciliter l'intégration d'une main d'œuvre qualifiée aux villes de grande et moyenne importance
- des actions transnationales pour augmenter la capacité institutionnelle des autorités publiques et volontaires pour s'engager dans la coopération et les échanges internationaux et transnationaux

## Objectifs et indicateurs

<b>Priorité 4 'Encourager des communautés fortes et prospères au niveau transnational'</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Résultat immédiat</b>	<b>Résultat à long terme</b>
O1 : promouvoir des actions transnationales qui vont améliorer la performance des villes grandes et petites et des zones urbaines y compris le potentiel économique des atouts locaux et régionaux	<b>Nombre de projets améliorant la performance économique et sociale des potentiels régionaux de l'ENO</b>	<b>Nombre de solutions transnationales appliquées faisant la promotion des atouts économiques des régions de l'ENO.</b>
		<b>Nombre de solutions transnationales appliquées faisant la promotion des régions de l'ENO</b>
O2 : identifier et développer les actions collectives qui vont améliorer la qualité environnementale et l'attractivité des villes de petite et moyenne importance incluant l'utilisation durable du patrimoine culturel, du tourisme, de l'économie créative et des pratiques durables et innovantes en matière d'énergie.	<b>Nombre de projets améliorant la qualité environnementale et l'attractivité des villes de petite et moyenne importance de l'ENO.</b>	<b>Nombre d'actions transnationales mises en œuvre afin d'améliorer la qualité environnementale de l'ENO.</b>
		<b>Nombre d'actions transnationales mises en œuvre pour améliorer l'économie créative et le patrimoine culturel de l'ENO.</b>
O3 : promouvoir des réponses transnationales face aux impacts de l'évolution démographique et de la migration sur le territoire de l'ENO.	<b>Nombre de projets répondant aux impacts des tendances démographiques de l'ENO.</b>	<b>Nombre de mesures transnationales adaptées d'attaquant à l'évolution démographique et aux processus de migration (y compris leur impact sur l'enseignement et le marché du travail)</b>
<b>VALEUR CIBLE TOTALE AU NIVEAU DU PROGRAMME</b>	<b>20</b>	<b>10</b>
		<b>Impact</b>
		<b>Nombre de projets transnationaux conjoints faisant la promotion de communautés fortes et prospères.</b>
		<b>VALEUR CIBLE TOTALE = 10</b>

Une ventilation indicative de l'utilisation des fonds pour le Programme est jointe à l'annexe E. Pour la priorité 4, les catégories suivantes ont été incluses : 50 (20%); 58 (20%); 59 (20%); 61 (20%); 81 (20%).

### ***Priorité 5: Assistance Technique***

Une gestion efficace est essentielle afin de remplir les objectifs du Programme et de garantir le bon achèvement des différentes activités transnationales prévues.

La responsabilité de la mise en œuvre du Programme de l'ENO sera partagée par l'Autorité de Gestion, l'Autorité de Certification, l'Autorité d'Audit, le Comité de Suivi et le Comité de Pilotage (voir la liste des tâches et des responsabilités détaillées au chapitre 6). Afin de remplir leurs tâches, ces organismes doivent compter sur une assistance technique continue de la part du Secrétariat Technique Conjoint du Programme.

L'Assistance Technique doit par conséquent être mise à disposition et sera utilisée pour financer la préparation, la gestion, le suivi, l'évaluation, l'information et le contrôle des activités du Programme Opérationnel avec les activités visant à renforcer la capacité administrative de mise en œuvre des Fonds.

### ***4.2 Exigences de qualité pour les projets à venir.***

La promotion de projets transnationaux de grande qualité est de la plus haute importance pour le succès du Programme Opérationnel pour l'Europe du Nord Ouest. Dans cette partie, les principes généraux établissent donc quels projets sont encouragés.

But et objectifs du programme.

Les projets à financer par le Programme doivent contribuer à la réalisation du but du Programme et des objectifs de la priorité pour la coopération territoriale transnationale tel que cela figure dans ce Programme Opérationnel.

En outre, les projets doivent contribuer de façon positive au développement territorial durable de l'ENO en intégrant les trois thèmes transversaux suivants dans leur plan, leur méthodologie et leurs actions :

#### **1) Renforcer la compétitivité économique de l'ENO en réponse à l'agenda de Lisbonne**

Il s'agit de l'un des trois thèmes transversaux du Programme et d'un élément important du but du Programme Opérationnel en réponse à l'agenda de Lisbonne en ce qui concerne la croissance et l'emploi. Il est également cohérent avec les Orientations Stratégiques Communautaires pour la Cohésion qui mettent l'accent sur la nécessité de tirer profit de différents potentiels régionaux pour le développement. De plus, il répond à l'Agenda Territorial pour l'Union Européenne qui insiste sur la nécessité de renforcer les potentiels régionaux endogènes. Comme le montre l'analyse SWOT, l'ENO a un rôle important à jouer en contribuant à la compétitivité globale du territoire communautaire dans un monde globalisé et à un large éventail de potentiels régionaux.

#### **2) Accroître la durabilité environnementale de l'ENO en réponse à l'agenda de Gothenburg.**

Il s'agit de l'un des trois thèmes transversaux du Programme et c'est un élément important du Programme Opérationnel en réponse à l'Agenda de

Gothenburg appelant à davantage de développement durable et il est cohérent avec les Orientations Stratégiques Communautaires en matière de cohésion. Comme le montre l'analyse SWOT, l'ENO est confrontée à des pressions majeures caractéristiques exercées sur les ressources culturelles et naturelles et à des menaces caractéristiques ayant pour origine les risques technologiques et naturels y compris ceux dus au changement climatique. Les projets devront entreprendre une évaluation formelle de l'impact sur l'environnement conformément aux exigences légales nationales si leur nature ou leur importance tombe sous le coup de ces exigences.

- **Parvenir à un équilibre territorial de l'ENO plus solide en réduisant les disparités régionales reflétant ainsi le but de la Politique de Cohésion de l'UE.**

Il s'agit de l'un des trois thèmes transversaux du Programme et d'un élément important du but du Programme Opérationnel. Il reflète la base fondamentale de la Politique de Cohésion de l'UE et il est cohérent avec les Orientations Stratégiques Communautaires relatives à la Cohésion. Le Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (adopté en 1999) et l'Agenda Territorial pour l'Union Européenne (proposé à l'adoption en 2007) insiste aussi beaucoup sur un développement géographiquement équilibré du territoire européen. L'analyse SWOT a souligné que les disparités du développement urbain et régional, en particulier le développement économique sont une caractéristique de l'ENO.

#### Transnationalité

Afin de percevoir le financement, les projets doivent être transnationaux et respecter le principe de subsidiarité, à savoir le thème du projet est de telle nature que les états nations ou les régions seuls ne peuvent pas l'aborder de façon suffisamment satisfaisante et nécessite la coopération de partenaires originaires d'au moins deux pays au sein de la zone de coopération dont au moins un serait un Etat membre de l'UE. L'exigence de la transnationalité implique que :

- le projet aborde un thème important pour ou ayant un impact sur la totalité ou une partie importante de la zone de coopération de l'ENO ;
- le projet développe des solutions de modèle et prévoit un échange de savoir et d'apprentissage dans un contexte transnational par le biais de l'implication des acteurs pertinents dans différents pays de la zone de Programme et/ou
- le projet prévoit des actions stratégiques conjointes ou concepts pour l'ENO dans son ensemble ou pour d'importantes parties contigües de la zone de coopération transnationale.

#### Résultats innovants et concrets.

Les projets transnationaux financés par le Programme de coopération de l'ENO doivent produire des résultats innovants et concrets qui peuvent bénéficier à un grand nombre de partenaires en ENO. Une approche innovante vis-à-vis de la coopération territoriale transnationale implique que les projets introduisent des approches inédites pour aborder les problèmes objets de préoccupation sur le plan transnational. Les candidatures de projet doivent clairement exposer l'état des

connaissances dont elles tirent profit en donnant les références appropriées des projets, actions et études existants en la matière afin d'éviter la répétition et prendre en compte d'autres projets et initiatives pertinentes financés par l'UE à un niveau européen plus vaste y compris les précédents projets INTERREG pertinents. Les projets ne seront pas soutenus s'ils représentent simplement une suite à des activités existantes. Alors que les expériences acquises dans le cadre du Programme INTERREG IIIB doivent être prises en compte, cela doit aboutir à de nouvelles approches et à un projet visant à réaliser des résultats concrets et innovants.

#### Impact

Le projet doit viser à produire des résultats et à mettre en place des structures qui vont durer au delà de la durée de vie du projet, à savoir qui ont une perspective à long terme, sont durables et posent les bases d'autres investissements ou initiatives.

#### Types de projets

Les types de projets suivants seront soutenus : projets d'action, investissements à petite échelle et faisabilité ou études justificatives lorsque celles-ci peuvent être liées à des actions concrètes. Les projets d'étude sans actions concrètes ne seront pas soutenus.

#### Approche intégrée

Les futurs projets transnationaux doivent contribuer à une approche territoriale intégrée en stimulant la coopération verticalement (parmi différents niveaux de gouvernement), horizontalement (parmi différents secteurs de politique) et géographiquement (à travers les frontières administratives).

#### Partenariat

Le partenariat présentant la proposition doit être cohérent, c'est-à-dire qu'il rassemble les acteurs essentiels ayant la capacité de délivrer et d'utiliser les résultats du projet. Si des partenaires originaires de l'extérieur de la zone de Programme sont impliqués ou s'il est prévu que des actions aient lieu en dehors de la zone du Programme, il doit être démontré que celles-ci sont essentielles à la réussite du projet et qu'elles apportent des avantages supplémentaires à la zone du Programme. Dans de tels cas exceptionnels dûment justifiés, une petite partie du budget du Programme peut être dépensée en dehors de la zone de Programme et/ou de l'UE.

#### Communication et diffusion

Les projets doivent mettre en avant une stratégie de communication efficace et professionnelle qui, en plus de garantir une excellente communication entre les partenaires du projet et les structures de gestion du programme, est explicitement destinée à diffuser les informations relatives au projet et les conclusions aux parties intéressées en dehors du partenariat du projet ainsi qu'à un public plus vaste

composé de décisionnaires politiques et autres. L'un des aspects clés des programmes de coopération territoriale transnationale réside dans le fait que l'on attend des projets qu'ils aboutissent à des effets d'apprentissage organisationnels et que les actions de projet conduisent à des solutions de modèle qui peuvent être transférées à d'autres intérêts en dehors du partenariat. Les partenariats de projet doivent donc développer des méthodes appropriées de partage des connaissances acquises pendant le projet avec d'autres acteurs et ainsi réaliser des effets de synergie et contribuer à faire le meilleur usage des ressources au niveau du Programme et de l'UE.

## 5. INITIATIVES STRATEGIQUES

Les Etats Membres responsables du Programme de l'Europe du Nord Ouest, par le biais de ce Programme Opérationnel, appliqueront une approche inédite pour le développement d'un projet dans un nombre limité de domaines stratégiques. Cela combine efficacement une perspective stratégique top-down avec la tradition d'implication bottom-up des acteurs clés.

Avec cette approche, la caractéristique socio-économique et géographique de la zone ENO sera prise en compte et une réponse stratégique à des fossés thématiques et territoriaux importants dans la zone du programme sera encouragée. Par exemple, bien que l'ENO abrite le cœur économique de l'UE et que ses Etats Membres partagent des liaisons de transport, des liens économiques et culturels, il existe toujours des fossés dans la coopération à travers les domaines maritimes. L'analyse SWOT montre que qu'il existe plusieurs autres problèmes dans lesquels la coopération stratégique est nécessaire. Par conséquent, les Etats Membres engagés dans le Programme ENO vont encourager activement un certain nombre d'initiatives en faveur de l'action transnationale. Celles-ci sont particulièrement importantes du point de vue stratégique pour atteindre le but du Programme ENO ainsi que les objectifs de la priorité et sont liées aux principaux problèmes de l'analyse SWOT (cf. Tableau 7).

Les initiatives stratégiques visent à promouvoir une approche intégrée et coordonnée dans des domaines pertinents pour le territoire du programme au sens large et une approche économiquement rentable qui reflète le caractère distinct de la zone de coopération de l'ENO. Elles permettront au Programme de l'ENO de maximiser son impact stratégique en générant une dynamique en faveur du changement territorial. L'accent n'est pas mis sur la création de nouveaux instruments et nouvelles procédures mais sur davantage de complémentarité des instruments de développement existants assurant ainsi une meilleure cohésion économique, sociale et territoriale de la zone transnationale.

Les initiatives stratégiques sont supposées :

- traiter de sujets de grande importance pour la zone de coopération ENO en réponse à l'analyse SWOT de l'ENO ;
- contribuer de façon significative à la réalisation du but du Programme en faisant la promotion d'une approche territoriale intégrée qui aborde plusieurs objectifs de la priorité ;
- insister sur l'apport d'une stratégie, d'un programme ou de concepts communs pertinents pour l'ENO dans son ensemble ou les parties contigües de la zone de coopération transnationale ;
- promouvoir une approche intersectorielle et impliquer un large partenariat stratégique en rassemblant les acteurs essentiels ayant la capacité de délivrer et de faire une utilisation pratique des résultats de l'initiative ;
- avoir un effet durable au delà de la durée de vie du financement du projet ;
- avoir le potentiel pour attirer des investissements de suivi financés par d'autres sources externes ;

- démontrer clairement qu'ils influencent fortement et contribuent à mieux coordonner l'impact territorial d'autres financements de l'UE pertinents en créant une dynamique en faveur du changement ;
- se servir de la documentation ORATE et ORATE 2013 chaque fois que cela s'avère opportun.

Le Programme va développer des initiatives stratégiques par le biais d'un processus en trois étapes.

**Etape 1 :** Le Programme va inviter des experts des niveaux européens, nationaux et régionaux à un séminaire de travail commun afin d'affiner davantage l'identification des problèmes pour les initiatives stratégiques et pour identifier les acteurs pertinents.

**Etape 2:** Le Programme va inviter les acteurs pertinents à un autre séminaire de travail. Cela identifiera et précisera le type d'actions et de projets qui auront potentiellement un impact stratégique important.

**Etape 3:** Le Programme va lancer des appels ciblés afin de permettre aux partenariats intégrés intersectoriels et transnationaux de présenter des projets basés sur ce qui ressort du second séminaire.

Les initiatives stratégiques vont ainsi créer des groupements concentrés d'un nombre limité de projets pertinents d'un point de vue stratégique ainsi qu'aux niveaux opérationnels et sont coordonnés pour maximiser l'impact stratégique.

D'autres projets présentés en dehors de ces appels ciblés mais dont on pense qu'ils sont intéressants d'un point de vue stratégique pourraient être invités par le Programme à se joindre à une initiative stratégique.

Les offres de projet qui en résultent pourraient être présentées dans le cadre de n'importe quelles priorités allant de 1 à 4 en tant que combinaison qui reflète le cadre stratégique transnational commun pour cette initiative stratégique particulière. L'initiative stratégique dans son ensemble sera censée témoigner d'un impact bénéfique sur plus d'une priorité afin de refléter sa nature transversale.

Les projets présentés dans le cadre de ce processus vont fonctionner en partenariat avec le Programme. Le Programme va par conséquent mettre en place et soutenir directement des arrangements de coordination de groupe de projet sur son budget. Ces arrangements vont orienter et maximiser chaque contribution de projet à l'impact stratégique de leur initiative stratégique mère.

Le Programme va donner une orientation détaillant les procédures de mise en œuvre du concept d'initiatives stratégiques.

En raison de ce pilotage et de ce développement de projet proactif et leur nature transversale, les initiatives et les projets stratégiques sont ainsi distincts des projets de coopération transnationale 'ordinaires' ayant pour origine d'autres appels dans le Programme. Les projets en dehors des initiatives stratégiques seront en mesure de s'appliquer au Programme en réponse à ces appels.

Les initiatives stratégiques mettront l'accent soit sur la nature thématique d'une pertinence stratégique importante soit géographiquement sur les parties contigües du territoire de l'ENO pertinentes pour la zone la plus vaste, comme suit :

**Les initiatives stratégiques thématiquement orientées sont encouragées** pour les problèmes transversaux d'une extrême importance afin de parvenir à la cohésion sociale et territoriale, à la compétitivité économique et à la durabilité environnementale du territoire de l'ENO. Par exemple la production et la consommation de sources d'énergie renouvelable est souvent décentralisée et a par conséquent des implications sur le territoire considérablement différentes de la production à grande échelle et plus centralisée et du transport d'énergie non

renouvelable. Une initiative stratégique possible pourrait donc consister à mettre en place une 'Agence de l'Europe du Nord Ouest pour l'Energie Renouvelable' qui pourrait fournir une plateforme aux producteurs d'énergie renouvelable à petite échelle et insister sur le transfert efficace d'énergie aux consommateurs de proximité dans un tel réseau décentralisé de producteurs d'énergie. Un autre exemple d'initiative stratégique possible reflétant le caractère très urbanisé de la majeure partie de l'ENO et les impacts attendus sur le territoire du changement climatique pourrait consister en une réponse transnationale intersectorielle et coordonnée à la prévention et à la gestion du risque présenté par les inondations côtières et les bassins fluviaux. Une initiative stratégique différente pourrait viser à développer un système lié de centres d'excellence pour le transfert de technologie et promouvoir la transformation du savoir issu de la recherche en innovations commerciales. Cela pourrait inclure davantage d'investissement dans des centres nouveaux et existants, peut être en recourant au concept global d'Agence de la Connaissance' interrégionale pour ces centres liés. Les centres pourraient faire intervenir la coopération sur diverses activités, par exemple la spécialisation coordonnée ou les domaines d'expertise, le développement d'un label de qualité tel qu'un système de prix pour les entreprises, l'échange pratique de personnel et d'expertise entre centres. Ce type d'initiative pourrait également être utilisé pour lier les régions les plus fortes aux régions les plus faibles afin de mieux équilibrer le territoire de l'ENO.

En outre, une initiative stratégique visant à développer des solutions innovantes afin de relever les défis posés par l'immigration des personnes qualifiées et non qualifiées pourrait être encouragée. Bien que l'immigration soit souvent considérée comme négative, le développement et le test de stratégies effectives visant à accueillir et ancrer le potentiel de compétences migrantes peut aider à améliorer la qualité de la vie au sein de nombreuses collectivités de l'ENO en augmentant leur capacité économique et par conséquent, leur capacité à développer des environnements durables et compétitifs. Cette initiative pourrait être également utilisée pour la création de projets régionaux et transnationaux afin de réduire les trajets domicile-travail et par la même pour améliorer l'attractivité environnementale, sociale et économique des collectivités secondaires et des grandes villes.

Le développement de solutions innovantes visant à renforcer la compétitivité globale des régions et des grandes villes en Europe du Nord Ouest constitue un autre exemple d'initiative stratégique. Les régions et les grandes villes doivent être des lieux attractifs pour y vivre et y travailler et s'avérer attractifs pour l'investissement étranger direct. La coopération doit s'instaurer entre les collectivités en ENO afin de renforcer leur capacité économique et leur capital territorial et par conséquent leur capacité à développer des collectivités compétitives et durables. Cela pourrait se faire en étroite coopération avec des entreprises et des agences gouvernementales.

**L'orientation géographique** sera le second centre d'intérêt des initiatives stratégiques dans le cadre du programme ENO. Celles-ci pourraient être envisagées le long de couloirs ou de zones transnationales de développement potentiel en ENO afin d'aligner le potentiel économique avec, par exemple, des axes de transport multimodal prévus et existants par le biais d'une coopération plus efficace sur des programmes de coopération interrégionale. Outre les zones ou les couloirs de développement terrestres, cet intérêt géographique s'applique de même aux liaisons maritimes (telles que les fossés stratégiques dans les lignes de priorité des 'Autoroutes de la mer') qui pourraient affecter de façon négative la desserte et la cohésion territoriale de l'ENO dans son ensemble ainsi qu'avec d'importants bassins

fluviaux. En conséquence, une initiative stratégique mettant l'accent sur le développement et la création d'une dynamique pour les chaînes logistiques transnationales sera encouragée pour tirer partie du succès des projets précédents de transport modal en ENO et améliorer l'impact territorial d'autres programmes européens associés.

Les initiatives stratégiques le long des zones et des développements sont particulièrement (mais pas exclusivement) encouragées lorsqu'il y a une très grande possibilité de coordination des actions stratégiques régionales des zones qui présentent un potentiel de croissance économique et de prestation de services. Plusieurs zones et couloirs potentiels pourraient être envisagés dont voici des exemples :

- d'Irlande et du Nord du Royaume Uni à l'Europe continentale et l'Europe centrale et de l'Est ;
- de Randstad via la région Rhin Rhur vers l'Europe de l'Est
- les Régions de l'ArcManche ;
- de la Manche à la mer du Nord et la mer Baltique ;
- Des Pays Bas et la Belgique à l'Île de France et au delà ;
- De l'Irlande à travers le Royaume Uni jusqu'en France ;
- Du Sud des Pays Bas à la Suisse ;
- Relier et développer les régions métropolitaines transfrontalières.

La coopération transnationale effective au sein de ces régions pourrait aider à parvenir à un développement équilibré du territoire. Afin d'utiliser au mieux les fonds disponibles pour les convertir en avantages territoriaux et transnationaux dans le cadre de la stratégie de Lisbonne-Gothenburg, les promoteurs du projet sont encouragés à envisager des candidatures à des investissements en infrastructure associés dans des Programmes pour l'Emploi et la Compétitivité Régionale et dans d'autres programmes européens et nationaux parallèlement à leur candidature au Programme ENO.

Des actions transnationales dans le cadre d'initiatives stratégiques thématiquement ou géographiquement orientées pourraient aboutir à :

- l'attribution d'incitations pour tester la complémentarité du développement régional et des actions stratégiques relatives au territoire et rechercher des opportunités en vue d'une coopération mutuellement avantageuse ;
- des investissements sélectifs en matière d'infrastructure lourde et légère afin de récompenser la coopération et d'aider à réaliser les objectifs de l'initiative stratégique ;
- la création d'une valeur ajoutée à partir d'une autre Politique de Cohésion de l'UE et politique nationale et régionale ;
- une réponse aux défis particuliers du territoire de l'ENO lorsque cela est approprié et bénéfique par le biais des souplesses du nouvel interprogramme et des opportunités de coopération maritimes bilatérales.

Tous les exemples donnés ci-dessus ne sont pas exclusifs. Toutes les régions ENO sont éligibles pour participer. Les initiatives stratégiques de nature thématique et géographique différentes seront encouragées tout au long du Programme.

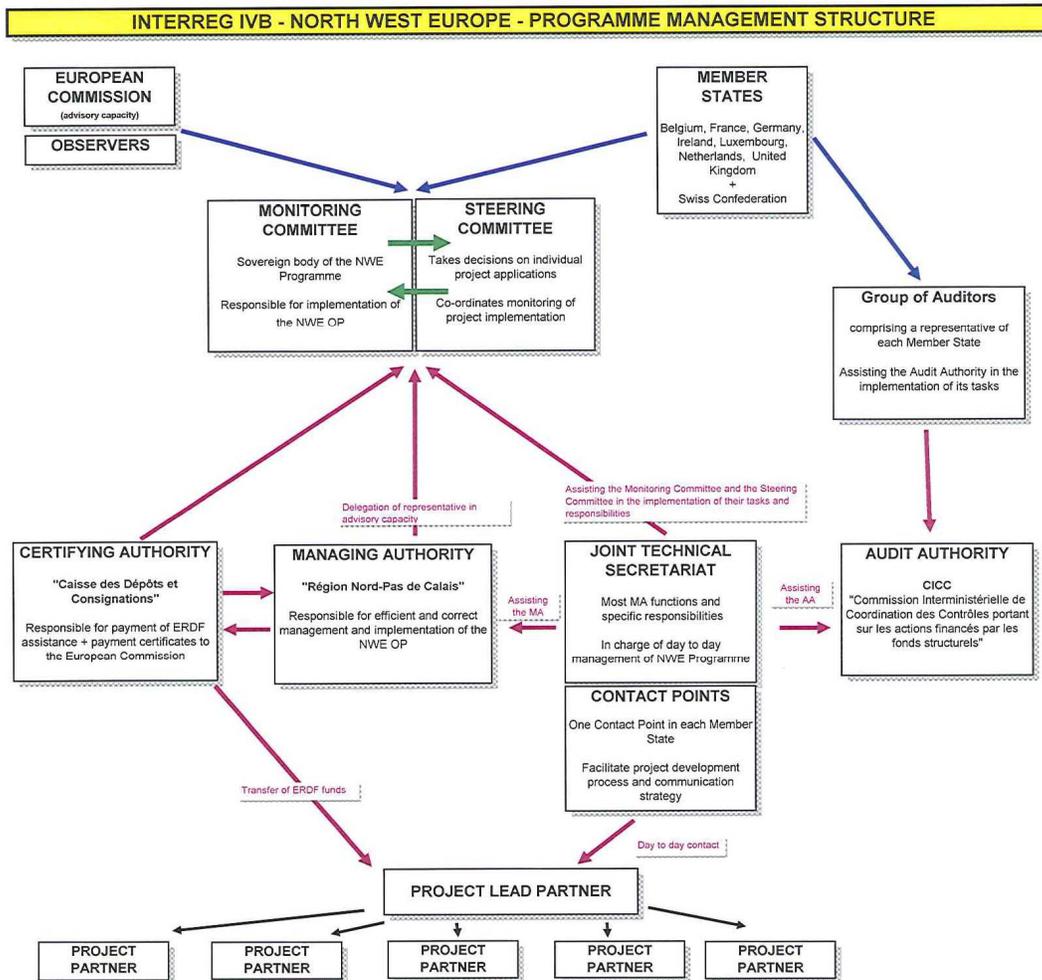
## 6. GESTION DU PROGRAMME

Se servant de l'expérience des Programmes INTERREG IIC et INTERREG IIIB ENO, les Etats Membres et la confédération helvétique participant au Programme de l'Europe du Nord Ouest ont mis en place une structure commune de gestion, de coordination et de supervision de la mise en œuvre du Programme.

Les organes principaux impliqués dans la gestion du projet sont les Comités de Suivi et de Pilotage, l'Autorité de Gestion, l'Autorité de Certification et l'Autorité d'Audit. Ils seront assistés par un Secrétariat Technique Conjoint chargé de la gestion du Programme au quotidien (Figure 22).

Les Etats Membres signeront une convention avec l'Autorité de Gestion établissant leurs responsabilités respectives partagées concernant l'exécution du Programme et le rôle du Secrétariat.

**Figure 22:** Structure de Gestion du Programme.



La liste des ministères responsables agissant en tant qu'autorité nationale, dans les pays participant est jointe à l'annexe F.

## **6.1 Organisme de gestion de Programme**

### ***Autorité de Gestion***

La région Nord-Pas de Calais (France) a été nommée pour agir pour le compte des Etats Membres en tant qu'Autorité de Gestion pour le Programme d'Europe du Nord Ouest. Le siège et les bureaux principaux de l'Autorité de Gestion (AdG) sont situés à Lille.

#### *Tâches et responsabilités*

Conformément à l'article 60 de la réglementation générale, aux articles 14, 15 et 16 de la réglementation FEDER et aux articles 7, 13, 16, 17, 18 et 21 de la Réglementation de la Commission, la région Nord Pas de Calais sera responsable de la bonne gestion financière et de la mise en œuvre du Programme Opérationnel (PO) ENO.

Cela recouvre les tâches et les responsabilités suivantes :

- La précision et la légalité des transactions de paiement y compris les contrôles internes et les mesures correctives (comprenant la certification de prestation de service)
- Informations et mesures de publicité liées au PO
- Liaison entre les autorités mettant en œuvre le Programme et d'autres parties intéressées lorsque cela est nécessaire
- Liaison avec la Commission européenne et la mise en œuvre de toutes les recommandations acceptées pour modifier les procédures de suivi et de gestion.

L'autorité de Gestion est assistée par le Secrétariat Technique Conjoint dans la mise en œuvre de ses responsabilités et tâches associées.

### ***Autorité de Certification***

La Caisse des Dépôts et Consignations (en particulier sa 'Direction Bancaire – Département Gestion sous Mandat' basé à Paris) a été nommée Autorité de Certification pour le Programme Europe du Nord Ouest.

#### *Tâches et responsabilités*

Conformément à l'article 61 de la Réglementation Générale, à l'article 14 de la réglementation FEDER et aux articles 19, 20, 21, 22 et 24 de la réglementation de la Commission, l'Autorité de Certification sera chargée du paiement de l'assistance FEDER. Cela inclut ce qui suit :

- Etablir et présenter les demandes de paiement à la Commission européenne

- Certifier l'exactitude des certificats de paiement présentés à la Commission
- Recevoir des fonds de la part de la Commission
- Verser les paiements aux bénéficiaires finaux
- Garantir que l'Autorité de Gestion remplit ses responsabilités financières légalement et correctement
- Tenir le registre de toutes les dépenses déclarées à la Commission et tenir les comptes de tous les montants recouvrables

Un compte bancaire joint tenu par l'Autorité de Certification sera ouvert afin de recevoir et d'effectuer tous les paiements nécessaires.

### ***Autorité d'audit***

La 'Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles portant sur les actions financées par les fonds structurels' (CICC-FS) a été nommée en tant qu'Autorité d'Audit pour le Programme Europe du Nord Ouest.

La Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles des Actions Cofinancées par les Fonds Structurels Européens est l'Autorité d'Audit désignée pour tous les programmes français cofinancés par le FEDER, le FSE et le Fond Européen pour la Pêche incluant les Programmes territoriaux européens dont l'Autorité de Gestion est située en France. La CICC-FS est par conséquent fonctionnellement indépendante des Autorités de Certification et de Gestion de l'ENO.

### ***Tâches et responsabilités***

Conformément aux Articles 62 et 73 de la Réglementation Générale, à l'Article 14 de la réglementation FEDER et aux articles 16, 17 et 23 de la Réglementation de la Commission, l'Autorité d'Audit sera responsable en particulier de :

- Présenter une stratégie d'Audit à la Commission dans les neuf mois à compter de l'approbation du PO
- Assurer que les audits sont entrepris afin de vérifier le fonctionnement efficace des systèmes de gestion et de contrôle du Programme Opérationnel
- Assurer que les audits sont entrepris sur des opérations sur la base d'un échantillon approprié pour vérifier les dépenses déclarées
- Présenter un rapport de contrôle annuel à la Commission à la fin de chaque année de 2008 à 2015
- Emettre une opinion sur la base des contrôles et des audits entrepris sous sa responsabilité quant à savoir si le système de gestion et de contrôle fonctionne de façon effective
- Présenter, s'il y a lieu en vertu de l'article 88 de la Réglementation Générale, une déclaration de clôture partielle
- Présenter une déclaration de clôture à la Commission au plus tard d'ici le 31 mars 2017

L'autorité d'Audit sera assistée par un groupe d'auditeurs issus de chaque état membre participant au programme. Le groupe d'auditeurs sera mis en place dans les trois mois à compter de l'approbation du PO.

### **Comité de Suivi**

Conformément à l'Article 63 de la Réglementation Générale, un Comité de Suivi (CS) sera mis en place dans les trois mois à compter de l'approbation du PO par la Commission Européenne.

Le Comité de Suivi va établir ses propres Règles de Procédure et se mettra d'accord sur celles-ci avec l'Autorité de Gestion.

### *Tâches et responsabilités*

Conformément à l'article 65 de la Réglementation Générale, le Comité de Suivi supervisera l'efficacité et la qualité de la mise en œuvre de l'assistance FEDER. Il est chargé de la gestion stratégique dans son ensemble et du suivi du PO. Cela recouvre les responsabilités suivantes :

- Mettre en œuvre le PO y compris les indicateurs utilisés pour superviser le Programme
- Approuver les modifications apportées au PO
- Approuver la procédure de sélection de projet y compris les critères de sélection et d'éligibilité pertinents
- Approuver le plan de travail du Secrétariat Technique Conjoint et l'utilisation du Budget d'Assistance Technique.
- Réorienter le processus de développement du projet afin de garantir que les objectifs stratégiques du Programme sont remplis

### *Qualité de membre*

Le Comité de Suivi sera composé de représentants des autorités nationales et régionales des Etats Membres et de la Confédération Helvétique participant. Les représentants de la Commission Européenne, de l'Autorité de Gestion, de l'Autorité de Certification et de l'Autorité d'Audit participeront au travail du Comité de Suivi en qualité de conseil. Des observateurs peuvent être invités.

### **Comité de Pilotage**

Le Comité de Pilotage (PC) sera mis en place par le Comité de Suivi lors de sa première réunion. Le Comité de Pilotage va établir ses propres règles de Procédure et se mettra d'accord sur celles-ci avec le Comité de Suivi.

### *Tâches et responsabilités*

Le Comité de Pilotage va prendre en charge les tâches suivantes :

- Sélection de Projets
- Suivi de mise en œuvre de projet

### *Qualité de membre*

Le Comité de Suivi sera composé de représentants des autorités nationales et régionales des Etats Membres participant et de la Confédération Helvétique. Des représentants de la Commission Européenne, de l'Autorité de Gestion, de l'Autorité de Certification et de l'Autorité d'Audit participeront au travail du Comité de Pilotage en qualité de conseil. Des observateurs peuvent être invités.

Des groupes de travail consultatifs transnationaux peuvent également être formés autour de problèmes particuliers pertinents pour le Programme. Ceux-ci agiront strictement en qualité de conseil ; ne seront impliqués dans aucune sorte de présélection et leurs activités ne seront pas financées par le Budget d'Assistance Technique.

Les délégués du Comité de Pilotage de Projet représentent souvent les autorités environnementales pertinentes lors de la remise d'un avis quant à la sélection du projet. Pour garantir que la sélection de projets est appropriée, des experts seront invités chaque fois que nécessaire à assister le CPP dans sa tâche de sélection de projet rehaussant ainsi la compétence du CPP en matière d'environnement.

De même, des conseils consultatifs régionaux pertinents seront invités chaque fois que nécessaire à porter conseil sur la sélection des projets relatifs à la politique commune de la pêche. Les deux Conseils Régionaux Consultatifs liés à l'ENO sont :

- North Western waters : [http://www.nwwrac.org/about\\_nwwrac-EN.xhtml](http://www.nwwrac.org/about_nwwrac-EN.xhtml)
- Mer du Nord : <http://www.nsrac.org/>

### **Secrétariat Technique Conjoint**

Conformément à l'article 14.1 de la Réglementation FEDER, un Secrétariat Technique Conjoint (STC) situé à Lille assistera l'Autorité de Gestion, l'Autorité d'Audit, le Groupe d'Auditeurs, le Comité de Suivi et le Comité de Pilotage dans la mise en œuvre de leurs tâches et de leurs responsabilités.

### *Tâches et responsabilités*

Le Secrétariat Technique Conjoint se charge de la mise en œuvre quotidienne du Programme et est responsable de :

- la mise en œuvre et du suivi de toutes les décisions du Comité de Suivi et de Pilotage.
- la préparation et de la transmission de toutes les informations nécessaires à l'Autorité de Gestion et à l'Autorité de Certification pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités.
- la coordination et de la mise en rapport avec les Points de Contact dans leur travail de développement des idées de projet et de promotion du Programme.
- faciliter et initier proactivement le développement de projets transnationaux

- assurer le suivi continu des résultats immédiats et des analyses de projet avec référence aux
- la stratégie/objectifs de Programme. Soutien proactif à la mise à profit des projets / du Programme
- assister les candidats au développement de projets y compris les conseils techniques et financiers.
- assister les Partenaires Chef de File et les coordinateurs de projet lors de la mise en œuvre du projet
- mettre en œuvre la stratégie de publicité approuvée par le Comité de Suivi
- informer le Comité de Pilotage à propos de la clôture des projets

### ***Réseau de Points de Contact***

Le Programme mettra en place des Points de Contact dans chacun des Etats Membres afin de faciliter la mise en œuvre du Programme au sein des Etats Membres, pour impliquer les autorités responsables du développement local et régional dans la création de projets transnationaux et se comporter comme un réseau pour assister le Secrétariat Technique Conjoint dans le processus de développement de projet.

#### *Tâches et responsabilités*

Les Points de Contact vont se charger des tâches suivantes :

- Conseiller les candidats dans la préparation et la mise en œuvre des projets
- Agir en tant qu'ambassadeurs pour la coopération transnationale en particulier au niveau local et régional
- Tirer profit de leur connaissance des conditions locales et régionales, conseiller les candidats sur la meilleure façon d'améliorer les caractéristiques transnationales de leurs projets et stimuler proactivement le processus de développement de projet.
- Faciliter les recherches de partenaire international
- Assister le Secrétariat Technique Conjoint dans le développement et la mise en œuvre de la stratégie de publicité afin de catalyser le développement des projets transnationaux ENO

Les Points de Contact, en étroite association avec le Secrétariat Technique Conjoint, joueront un rôle de conseil dans le développement de projets mais ne prendront pas part au processus de sélection de projet.

## **6.2 Sélection des opérations**

### *6.2.1 Faire la promotion du Programme et stimuler les projets de qualité*

La stratégie de communication et de promotion visera à cibler un très large public pour lui faire prendre conscience des opportunités que présente le Programme ENO.

Par ces campagnes de sensibilisation du public, le Programme va renforcer l'engagement des décideurs et chercher activement la participation du secteur privé.

La stratégie de publicité et de communication est décrite au chapitre 7.

Les promoteurs du projet potentiel peuvent approcher le Secrétariat ou le Point de Contact dans leur Etat Membre à la recherche d'un conseil sur leur proposition de projet. Ils aideront le promoteur du projet à définir ses objectifs, à identifier d'autres partenaires et à dresser un plan de travail détaillé y compris un budget prévisionnel.

### 6.2.2 Qui peut participer ?

Un large éventail d'acteurs issus du secteur public, privé et tiers sont des bénéficiaires potentiels du financement FEDER ENO, y compris :

- les autorités locales, régionales et nationales y compris les départements de secteur et leurs agences publiques en particulier celles contribuant au processus de développement territorial (transport, environnement, développement régional, agriculture etc.)
- les organismes et partenariats transnationaux
- les universités, agences de recherche et développement
- les organisations à but non lucratif
- les organisations qui, d'un point de vue juridique sont des organisations privées, peuvent participer aux projets dans le cadre du Programme Europe du Nord Ouest en tant que partenaire assimilé public (Article 2 (5) de la Réglementation Générale) si :
  - elles sont une personne morale.
  - elles agissent en tant qu'organisation à but non lucratif dans le contexte du projet – cela n'exclut pas des sociétés agissant en tant qu'organisation à but lucratif dans d'autres contextes.
  - elles mettent gratuitement à disposition du grand public tous les résultats du projet. Cela inclut d'assurer au public l'accès aux résultats du projet.
  - les activités du projet sont menées conformément au principe des frais réels .
  - les activités du projet sont menées conformément aux règles de passation des marchés publics, à savoir la Directive 2004/18/EC du Parlement Européen et du conseil du 31 mars 2004 sur la coordination des procédures d'adjudication des contrats de travaux publics, des marchés publics de fourniture et des marchés publics de prestation de service.

*Les organisations suisses peuvent participer aux projets ENO mais ne peuvent pas prétendre au financement FEDER. Elles peuvent recevoir un financement de la part du gouvernement fédéral suisse pour cofinancer leur part dans le budget du projet ou être amenées à apporter leur contribution en totalité.*

*Les organisations suisses ne peuvent être que partenaires de projet ; elles ne peuvent pas occuper le rôle de Partenaire Chef de File d'un projet ENO.*

### *6.2.3 Comment poser sa candidature au financement*

Le Secrétariat lancera un appel officiel à candidature au moins trois mois avant chaque réunion du Comité de Pilotage (via le site du Programme, la presse spécialisée et les Points de Contact et par e-mail).

Un formulaire de candidature standard sera inclut au dossier d'information et au package du candidat. Il sera diffusé largement et sera disponible auprès du Secrétariat Technique Conjoint et sur le site internet du Programme.

Le dossier de candidature et d'information contiendront les conseils nécessaires afin d'assister les partenariats de projet dans la préparation de leur candidature y compris un modèle indicatif d'accord de partenariat.

Les candidatures originales seront présentées en anglais au Secrétariat du Programme Europe du Nord Ouest par le partenaire Chef de File.

La date de départ de l'éligibilité aux dépenses est le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La dépense ne sera pas éligible à une contribution FEDER si elle a été réellement acquittée par le bénéficiaire final avant cette date.

D'autres informations concernant le processus de sélection seront mises à disposition des partenaires potentiels une fois que le Programme Opérationnel aura été approuvé.

## **6.3 Mise en œuvre financière**

### *6.3.1 Paiements et engagements au niveau de la communauté*

Suite aux dispositions de l'article 76.1 de la Réglementation Générale, les paiements par la Commission de contributions FEDER seront effectués conformément aux engagements budgétaires correspondants.

Les Etats Membres ont désigné l'Autorité de Certification, la Caisse des Dépôts et Consignation pour recevoir les paiements de la part de la Commission pour le compte du Programme ENO.

Pour remplir ses responsabilités, l'Autorité de Certification ouvrira deux comptes en banque en euro dans ses livres : un pour le Programme, un pour l'Assistance Technique.

Tout intérêt gagné sur le paiement d'acompte sera affecté par l'Autorité de Certification au Programme sur recommandation du Comité de Suivi.

La Commission dégagera d'office toute partie d'un engagement pour lequel elle n'a pas reçu une demande de paiement acceptable d'ici la fin de la seconde année suivant l'année de l'engagement. La contribution FEDER sera déduite de ce montant

### *6.3.2 Contribution FEDER*

Un projet ENO ne peut bénéficier que des contributions FEDER du programme ENO. Une opération ne peut pas être financée simultanément par plus d'un Programme Opérationnel ou autre Programme de Fonds Structurels.

La contribution FEDER doit être cohérente avec le plan financier exposé dans la décision approuvant le PO. Elle prendra principalement la forme d'une assistance

directe non remboursable ainsi que d'autres formes telles qu'une assistance remboursable, une bonification d'intérêt, une garantie, une prise de participation, une participation capital-risque ou autre forme d'assistance. L'assistance remboursée à l'Autorité de Gestion sera réaffectée au même objet.

Conformément à l'article 53.3 du projet de Réglementation Générale, les fonds FEDER vont participer jusqu'à concurrence de 50% du coût total éligible du projet.

### *6.3.3 Paiements aux bénéficiaires finaux*

Un 'Contrat de Subvention' signé par l'Autorité de Gestion sera adressé au Partenaire Chef de File du Projet afin de notifier la décision du Comité de Pilotage y compris les conditions imposées à l'exécution de et le montant maximum du financement FEDER affecté au projet. De plus, le Contrat de subvention fait état des responsabilités juridiques et financières qui pèsent sur le Partenaire Chef de File du projet.

Le Secrétariat Technique Conjoint suivra l'avancée des projets. Les Partenaires Chefs de File présenteront un rapport d'activité et une demande de paiement au Secrétariat au moins tous les six mois. Le Secrétariat vérifiera ces documents par rapport au Contrat de Subvention et à la candidature approuvée et s'assurera de la cohérence avec les objectifs de performance et les critères d'éligibilité.

Toutes les demandes de paiement seront appuyées par des factures ou autres documents comptables correctement certifiés. Le Partenaire Chef de File doit s'assurer que chaque demande de paiement a été audité conformément au système mis en place par les Etats Membres pour vérification de la livraison des produits et de la prestation des services cofinancés (contrôle de 1<sup>er</sup> niveau).

Se basant sur la demande du Partenaire Chef de File, le Secrétariat Technique Conjoint va recommander à l'Autorité de Certification de virer la somme demandée directement sur le compte bancaire du Partenaire Chef de File.

## **6.4 Suivi, compte-rendu et évaluation**

### *6.4.1 Suivi*

Conformément à l'Article 66 de la Réglementation Générale, l'Autorité de Gestion et le Comité de Suivi seront conjointement responsable du suivi du Programme. Le suivi assurera la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre par le biais des évaluations de l'avancée dans le sens de la réalisation des objectifs du Programme.

Afin d'aider au suivi et à l'évaluation du Programme, un certain nombre d'indicateurs ont été identifiés (Article 12 de la Réglementation (EC) n° 1080/2006) et ont été développés en tenant compte de l'orientation donnée par INTERACT (Etude sur les Indicateurs de Suivi des Programmes de Coopération Transnationaux et Interrégionaux) et la Commission Européenne (Orientation indicative sur les Méthodes d'Evaluation : indicateurs de Suivi et d'Evaluation). Ils comprennent les indicateurs de résultat immédiat, de résultat à long terme et d'impact décomposés par priorité, chaque fois que possible. Ces indicateurs sont quantitatifs par nature et figurent à la section 4.1 (indicateurs par priorité) du Programme Opérationnel.

Un autre ensemble d'indicateurs qualitatifs sera développé pour capturer des aspects plus qualitatifs de la mise en œuvre du projet tels que la valeur ajoutée de la

coopération. Ils apparaîtront dans les Rapports d'activité des Projets et constitueront le thème de l'évaluation et de la discussion continue avec le Partenaire Chef de File. L'avancée sera suivie dans plusieurs domaines de mise en œuvre du projet y compris la promotion et les domaines publicitaires et la portée et l'efficacité de la diffusion des résultats.

Les promoteurs de projet déclareront les objectifs de valeur de résultat à court et long terme attendus dans le Dossier de Candidature. Ces objectifs seront fixés par rapport aux objectifs au niveau du Programme tel que cela est défini dans le Programme Opérationnel. Il sera demandé aux Projets de préciser l'indicateur en termes quantitatifs et qualitatif. S'il y a lieu, il sera demandé aux projets de préciser les indicateurs en termes d'impact sur le sexe et la géographie (par ex. zones urbaines ou rurales).

Les Rapports d'Activité du projet seront une source d'informations importante pour suivre la mise en œuvre des opérations dans le sens des indicateurs d'objectif précisés dans le Programme Opérationnel et les Dossiers de Candidature. L'avancée du programme sera présentée lors des comptes-rendus du Programme à la Commission Européenne contenant à la fois les objectifs de valeur et les valeurs atteintes jusqu'à présent au niveau du Programme.

Le STC pour le compte de l'Autorité de Gestion fournira toutes les informations intéressantes au Comité de Suivi pour assurer une mise en œuvre correcte du Programme. Le Secrétariat rassemblera les données intéressantes tout au long de la période de Programme. Un Système de Gestion de Programme informatisé sera développé à cet effet. Il garantira un échange en douceur de données compatibles avec les services de la Commission.

#### *6.4.2 Rapports annuels et finaux de mise en œuvre.*

Conformément à l'article 67 de la Réglementation Générale, l'Autorité de Gestion présentera à la Commission, d'ici le 30 juin de chaque année et pour la première fois en 2008, un rapport annuel de mise en œuvre. Le rapport définitif sera présenté d'ici le 31 mars 2017.

Les rapports annuels et finaux seront rédigés par le Secrétariat, examinés et approuvés par le Comité de Suivi avant de les envoyer à la Commission.

#### *6.4.3 Evaluation ex-ante et Evaluation Environnementale Stratégique (EES)*

Conformément à l'Article 48.2 de la Réglementation Générale, une évaluation ex-ante a été menée par ECOTEC Research and Consulting Ltd sous la responsabilité du Groupe de Travail International pour le Programme ENO. Elle inclut une Evaluation Stratégique Environnementale (EES). Le processus et les conclusions du rapport d'évaluation ex-ante et de l'EES figureront aux sections 3.4.4 et 3.4.5. Le rapport d'évaluation Ex-ante et le rapport EES complets sont disponibles en deux volumes séparés.

#### *6.4.4 Evaluation pendant la période de programmation.*

Pendant la période de programmation et conformément à l'Article 47 de la Réglementation Générale, les Etats Membres participant au Programme réaliseront

des évaluations étroitement liées au suivi du Programme en particulier lorsque le suivi du programme révèle un écart significatif par rapport aux buts initialement fixés ou lorsque des propositions sont émises en faveur de la révision de ce Programme, tel qu'il y est fait référence à l'Article 33 de la Réglementation Générale.

Le Secrétariat Technique Conjoint pour le compte de l'Autorité de Gestion avec les Etats Membres développera un plan d'évaluation avant l'été 2009 afin de coordonner les exercices d'évaluation dans les Etats Membres séparés. Sur la base des résultats de la coordination, une évaluation plus complète au niveau du Programme peut être proposée au Comité de Suivi. Lorsque cela s'avère nécessaire, on peut recourir à une expertise externe.

Les résultats de toutes les évaluations en cours et le plan d'évaluation seront adressés au Comité de Suivi et à la Commission.

#### *6.4.5 Evaluation ex-post*

Conformément à l'Article 49.3 de la Réglementation Générale, l'évaluation ex-post relèvera de la responsabilité de la Commission, en collaboration avec les Etats Membres et l'Autorité de Gestion. Elle sera réalisée par des évaluateurs indépendants et couvrira l'utilisation des ressources, l'efficacité et l'efficience de l'assistance et son impact, les conclusions relatives à la politique sur l'économie et la cohésion sociale, les facteurs contribuant au succès ou à l'échec de la mise en œuvre ainsi que les réalisations et les résultats y compris leur durabilité.

### **6.5 Contrôles et corrections financières**

#### *6.5.1 Responsabilité*

Les autorités nationales de chaque Etat Membre participant au Programme Europe du Nord Ouest ont, par l'envoi conjoint du Programme Opérationnel, convenu d'engager leur responsabilité administrative et financière globale pour le total FEDER alloué aux Partenaires Chefs de File dans chaque pays individuel conformément aux réglementations générales des Fonds Structurels et des réglementations FEDER.

D'après l'article 17 de la Réglementation (EC) 1080/2006, si le Bénéficiaire Chef de File (terme interchangeable équivalent de Partenaire Chef de File) ne parvient pas à garantir le remboursement de la part d'un bénéficiaire d'une somme payée indument, l'Etat Membre sur le territoire duquel le bénéficiaire concerné est situé remboursera l'Autorité de Certification du montant versé indument à ce bénéficiaire.

Les Etats Membres engageront leur responsabilité pour le budget de l'Assistance Technique proportionnellement à leur contribution au budget AT.

#### *6.5.2 Contrôle Financier exercé par les Etats Membres*

Conformément à l'article 16 de la Réglementation (EC) 1080/2006, chaque état membre va mettre en place un système de vérification de la livraison des produits et de la prestation des services aux projets. Le système vérifiera également le sérieux de la dépense et sa conformité aux règles nationales et à celles de la Commission relatives à l'éligibilité de la dépense et de passation des marchés publics.

La réalisation de ces tâches se compose de deux éléments : contrôles sur facture et sur place. Les contrôles sur facture sont réalisés dans le cadre du traitement des rapports d'avancée et des demandes de paiement émanant des projets. Les contrôles sur place sont menés sur la base d'échantillon.

Les Etats Membres désigneront des contrôleurs (contrôle de 1<sup>er</sup> niveau). La méthode de désignation sera détaillée dans le Contrat signé entre l'Autorité de Gestion et les Etats Membres.

#### *6.5.3 Contrôle financier exercé par la Commission*

Conformément à l'article 72 de la Réglementation (EC) 1083/2006, la Commission peut réaliser des contrôles sur place y compris des contrôles sur échantillon, sur les opérations financées par les Fonds Structurels et sur le système de contrôle de gestion avec un préavis de 10 jours ouvrés. La Commission adressera une notification aux Etats Membres dans le but d'obtenir toute l'assistance nécessaire. Les responsables des Etats Membres peuvent prendre part à ces contrôles.

Sans préjudice à ses responsabilités décrites ci-dessus, la Commission peut, dans des circonstances exceptionnelles, demander à des Etats Membres en particulier d'effectuer des contrôles sur place pour vérifier la conformité d'une ou plusieurs transactions eu égard à des projets ou à des parties de projet mis en œuvre au sein de la juridiction de chacun des Etats Membres concernés.

#### *6.5.4 Irrégularités et corrections financières*

Conformément à l'Article 98 (1) de la Réglementation Générale, chaque état membre est responsable en premier lieu de mener l'enquête sur les irrégularités agissant sur preuve de tout changement majeur affectant la nature ou les conditions de la mise en œuvre ou le contrôle d'opérations ou de programmes opérationnels et de procéder aux corrections financières requises.

Les corrections financières seront apportées en relation avec les irrégularités individuelles ou systémiques et consisteront à annuler tout ou partie de la contribution communautaire. Les Fonds Communautaires débloqués de cette manière peuvent être réutilisés par le Programme pour l'assistance concernée.

Sans préjudice à la responsabilité des Etats Membres de détecter et corriger les irrégularités et recouvrer les montants indument payés (Article 70 (1) (b) de la Réglementation générale), l'Autorité de Certification s'assurera que tout montant payé en conséquence d'une irrégularité est recouvré auprès du Partenaire Chef de File. Les bénéficiaires rembourseront les montants payés indument conformément à l'accord existant entre eux (Article 17(2) de la Réglementation FEDER).

Si le Partenaire Chef de File ne parvient pas à obtenir le remboursement de la part d'un bénéficiaire, l'Etat Membre sur le territoire duquel le bénéficiaire concerné est situé remboursera à l'Autorité de Certification le montant indument payé au bénéficiaire (Article 17(3) de la Réglementation FEDER). L'Autorité de Gestion s'assurera que le Comité de Suivi du Programme est informé régulièrement de toutes les irrégularités détectées et de toutes les corrections financières réalisées.

### **6.6 Echange d'informations informatisé entre les Etats Membres et la Commission**

Les autorités nationales de chaque état membre participant au Programme Europe du Nord Ouest ont convenu que tous les échanges concernant les transactions financières entre la Commission et l'Autorité de Gestion (mandatées par les Etats Membres) seront effectués de façon électronique conformément à l'Article 66 de la Réglementation Générale sur les Fonds Structurels 1083/2006.

Cet échange de données se fera au moyen d'un système informatisé – SFC2007 – mis en place par la Commission qui permet les transactions sécurisées. Tous les documents (et les mises à jour) desquels les autorités du Programme sont responsables seront enregistrés dans ce système informatisé. Tous les échanges de données porteront une signature électronique légalement reconnue par les Etats Membres et la Commission. Le système informatisé pour l'échange de données sera accessible aux Etats Membres et la Commission, soit directement soit par une interface.

La "Délégation Interministérielle française à l'aménagement et à la compétitivité des territoires" (DIACT) est l'autorité centrale chargée de coordonner les demandes d'accès tel que cela figure dans les Réglementations d'exécution de la Commission.

## 7. INFORMATION ET PUBLICITE

Conformément à l'article 69 (1) de la Réglementation du Conseil 1083/2006 (la Réglementation Générale), les Etats Membres participant au Programme et l'Autorité de Gestion doivent fournir des informations sur et publier les opérations financées par le Programme ENO. Ces informations seront adressées aux citoyens et aux bénéficiaires européens dans le but de souligner le rôle de la Communauté et de garantir que l'assistance des Fonds Structurels est transparente.

L'Autorité de Gestion désignera les personnes responsables de l'information et de la Communication et d'informer la Commission en conséquence.

Un plan de Communication tel qu'il est défini à l'Article 2(2) du Règlement d'exécution de la Commission sera rédigé par l'Autorité de Gestion en consultation avec le Comité de Suivi. L'Autorité de Gestion présentera le plan de communication à la Commission dans les quatre mois à compter de la date d'approbation du Programme Opérationnel.

### 7.1 Objectifs

Les objectifs globaux du Plan de Communication sont les suivants :

- Aider à générer de nouveaux partenariats en sensibilisant davantage les bénéficiaires potentiels sur les opportunités de financement offertes par le Programme ENO.
- Fournir aux bénéficiaires et aux parties prenantes potentiels des informations précises et fiables afin d'encourager des candidatures de grande qualité.
- Promouvoir les avantages et la valeur ajoutée de la coopération auprès du grand public dans son sens le plus large en soulignant les résultats à court terme et long terme des projets et leur dimension européenne.
- Elever le profil de la coopération transnationale au sein des systèmes administratifs nationaux et régionaux.
- Encourager la diffusion active des projets et des résultats de Programme auprès des professionnels et des parties prenantes politiques.

### 7.2 Groupes cibles.

Il y a quatre groupes cibles majeurs pour le Plan de Communication du Programme ENO : les bénéficiaires potentiels, les bénéficiaires, les décideurs clés et politiques et le grand public.

#### 7.2.1 Bénéficiaires Potentiels

Ce groupe cible englobe toutes les organisations et les autorités publiques qui pourraient bénéficier du financement. Les bénéficiaires potentiels sont principalement des professionnels impliqués dans les champs d'action du programme et peuvent se décomposer en trois sous-catégories :

- Ceux qui n'ont pas eu connaissance au préalable des Fonds Structurels et qui sont concernés par l'un des problèmes couverts par le Programme Opérationnel

- Ceux qui ont eu connaissance au préalable des Fonds Structurels mais qui n'ont pas été impliqués jusqu'à présent
- Ceux qui ont déjà été impliqués dans des projets transnationaux ou transfrontaliers et qui souhaitent être impliqués dans le Programme Opérationnel 2007-2013.

Pour toucher des bénéficiaires potentiels, le Programme doit informer des groupes de parties prenantes très différents agissant en tant qu'organisations relai d'informations à propos de ses activités. Parmi ceux-ci on retrouve des agences de développement, des associations commerciales, des universités et autres institutions académiques et la presse associée.

### *7.2.2 Bénéficiaires*

Ce groupe cible inclut toutes les organisations et autorités publiques qui ont bénéficié du financement INTERREG IIC ou IIIB par le passé y compris celles directement impliquées dans le développement de projet et tous les partenaires engagés dans des opérations financées. Il est important de stimuler leur désir de continuer à publier les retombées positives immédiates de leurs projets et de les encourager à partager leur connaissance des avantages que présente la coopération transnationale.

### *7.2.3 Hommes/femmes politiques et décisionnaires clés*

Ce groupe cible est essentiel pour le succès du programme ENO. La stratégie de communication visera à accroître le niveau d'intérêt et la sensibilisation des hommes/femmes politiques et des décisionnaires clés à tous les niveaux pour obtenir le soutien et l'engagement politique.

D'abord, cela aiderait les partenaires à obtenir un cofinancement adéquat dans un contexte de plus en plus difficile. Deuxièmement, les décisionnaires politiques et les dirigeants disposent de puissants canaux de communication et peuvent par conséquent avoir un effet multiplicateur important sur l'information adressée aux bénéficiaires et au grand public à propos des avantages et des impacts positifs que le Programme a sur leurs vies quotidiennes.

La communication du Programme va insister particulièrement sur les décisionnaires politiques nationaux et régionaux qui ont un rôle décisif dans les décisions de poursuivre/ne pas poursuivre prises sur les candidatures de projet et sur la disponibilité de cofinancement ainsi que les Membres du Parlement Européen qui jouent un rôle clé dans la définition de la politique régionale européenne.

### *7.2.4 Grand public*

Il s'agit des habitants des grandes villes et des régions directement concernés par les opérations financées par l'UE et qui bénéficient indirectement de la coopération transnationale et des Fonds Structurels. L'impact territorial des projets dépasse largement sa zone géographique directe. Ce large groupe cible inclut des groupes ayant des intérêts particuliers ou ceux qui tiennent une place particulière au sein de la société tels que les groupes de collectivité locale, les écoles et la presse associée.

### **7.3 Messages**

Des messages cohérents seront élaborés afin de véhiculer les avantages du Programme ENO, sa valeur ajoutée et ses réalisations auprès d'un large éventail de groupes cibles par le biais d'un large éventail de médias y compris sous format numérique, papier et oralement. Ces messages montreront le lien existant entre les projets de coopération et la vie quotidien des citoyens et, dans le cas des professionnels, démontrer comment les projets satisfont les intérêts de leur organisation. Ils répondront à la question « quel intérêt y-a-t-il à cela pour nous ? ».

Les messages à l'attention des décideurs devront démontrer la valeur ajoutée et la contribution des projets INTERREG à l'avancement des agendas politiques régionaux et nationaux ainsi qu'au façonnage des futures politiques.

### **7.4 Rôles et responsabilités**

Au niveau du programme, il y a deux acteurs clés responsables : la gestion du programme (les activités coordonnées du Comité de Suivi, de l'Autorité de Gestion et du Secrétariat Technique Conjoint) et les Points de Contact. Au niveau du projet, les Partenaires Chefs de File occupent un rôle très clair dans la promotion des opérations de communication du Programme. Leurs rôles respectifs sont définis ci-dessous.

#### *7.4.1 Gestion du Programme*

Le Comité de Suivi est chargé d'approuver la stratégie de communication du programme y compris la définition et le suivi des procédures d'information et de publicité et les termes de référence pour les appels à candidature de projet.

L'Autorité de Gestion est responsable de promouvoir et de présenter le Programme dans et en dehors de la zone ENO. Elle s'assurera que le Plan de communication approuvé est mis en œuvre en faisant appel à toutes les formes et méthodes de communication convenables aux divers niveaux territoriaux appropriés. L'AdG peut déléguer tout ou partie de ces responsabilités au Secrétariat Technique Conjoint.

Le STC est chargé à la fois de mettre en place et de développer la stratégie de communication dans son ensemble et de préparer et de mettre en œuvre les différentes grandes lignes d'action qui répondent aux objectifs de la stratégie dans le cadre des limites budgétaires imposées. Il sera chargé de la mise en œuvre de la stratégie au quotidien.

#### *7.4.2 Les Points de Contact*

Afin de développer la promotion étendue et cohérente du Programme, chaque Point de Contact comprendra une section relative à la communication dans son plan de travail. Cela montrera quels moyens ou lignes directrices d'action ils ont l'intention d'utiliser afin de promouvoir le programme par rapport à plusieurs groupes cibles nationaux concernés. Leur rôle dans la communication est d'étendre celui du STC dans la mesure où ils suivent et contribuent à mettre en œuvre la stratégie de communication du Programme au sein des Etats membres respectifs.

### ***7.4.3 Les Partenaires Chef de File***

Faire de la publicité autour du soutien apporté par les Fonds Structurels est une condition de base imposée par la Commission. Afin de développer une approche cohérente, les Partenaires Chef de File doivent établir un plan de communication commun avec leurs partenaires régionaux qui sera présenté et examiné par le Secrétariat. Ce plan de communication efficace et détaillé doit promouvoir le Programme chez les bénéficiaires et le grand public au niveau local.

De plus, le Partenaire Chef de File est chargé de coordonner le plan de communication et de s'assurer que le projet a fait l'objet d'une promotion suffisante à destination des décisionnaires, des médias locaux et du grand public. Cela se fera en coopération avec le personnel du Secrétariat en charge de la communication qui donnera une orientation à tous les stades du développement du projet, de la candidature et de la mise en œuvre.

En tant que bénéficiaire final des fonds FEDER, le Partenaire Chef de File est responsable d'informer le public de l'assistance reçue et des résultats qui en ressortent. Toutes les formes de communication (numérique, papier et verbale) produites par le projet ou par quelque partenaire du projet que ce soit, doivent faire figurer le drapeau européen et faire clairement référence au financement apporté par le Programme ENO.

### ***7.5 Suivi du Plan de Communication***

Une section relative aux indicateurs de la communication et aux évaluations périodiques sera incluse dans les rapports annuels à l'attention de la Commission. Des comptes-rendus spécifiques sur la mise en œuvre du plan de communication seront réalisés dans le rapport annuel de mise en œuvre pour 2010 puis dans le rapport final de mise en œuvre tel que cela est prévu à l'Article 4 du Règlementation d'exécution de la Commission.

## 8. PLAN FINANCIER

Le budget disponible pour INTERREG IVB-Europe du Nord Ouest se montera à 355 443 293 d'EUR FEDER.

### 8.1 Affectation des fonds par an 2007–2013.

Conformément à l'Article 75.1 de la Réglementation Générale, les fonds FEDER engagés par la Commission pour le programme ENO sont débloqués annuellement (cf. Tableau 8) (ces engagements ne seront pas confondus avec les fonds engagés pour des projets individuels par les Comités de Suivi et de Pilotage après signature du Contrat de Subvention).

**Tableau 8** : Affectation des fonds par an 2007–2013.

	<b>FINANCEMENT FEDER</b>
2007	46,216,124
2008	47,340,020
2009	48,820,743
2010	50,633,949
2011	52,499,284
2012	54,129,669
2013	55,803,504
<b>TOTAL 2007-2013</b>	<b>355,443,293</b>

Conformément à l'Article 75.1 de la Réglementation Générale, les fonds engagés non versés réellement aux bénéficiaires d'ici le 31 décembre de la seconde année après l'engagement initial (N+2) seront dégagés d'office par la Commission Européenne et perdus pour le Programme.

La période consacrée à la mise en œuvre du projet s'étendra jusqu'au 31 décembre 2015.

### 8.2 Affectation des fonds par priorité 2007–2013

Le tableau 9 ci-dessous montre l'affectation indicative des dépenses cofinancées par le FEDER par priorité pour la période d'engagement complète.

**Tableau 9** : Affectation des fonds par priorité 2007-2013

	<b>FINANCEMENT FEDER</b>	<b>FINANCEMENT PUBLIC NATIONAL</b>	<b>FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>TAUX DE COFINANCEMENT</b>
<b>Priorité 1</b> Economie du savoir et innovation	89,348,419	89,348,419	178,696,838	50%
<b>Priorité 2</b> Ressources naturelles et gestion du risque	86,930,420	86,930,420	173,860,840	50%
<b>Priorité 3</b> Solutions de transport durable et TCI	89,357,665	89,357,665	178,715,330	50%
<b>Priorité 4</b> Des communautés fortes et prospères	68,480,191	68,480,191	136,960,382	50%
<b>Priorité 5</b> Assistance Technique	21,326,598	7,108,866	28,435,464	75%
<b>TOTAL</b>	<b>355,443,293</b>	<b>341,225,561</b>	<b>696,668,854</b>	<b>51%</b>

Le taux de cofinancement pour les partenaires de projet s'appliquant dans le cadre des priorités 1 à 4 est de 50 % des coûts totaux éligibles.

La proportion de financement affectée à l'assistance technique représente 4,08% du montant total de financement affecté au programme. Par conséquent, cela n'excède pas le plafond de 6% fixé par l'Article 46 de la réglementation générale. Le taux de cofinancement pour la priorité 5 – Assistance Technique- est de 75% des coûts totaux éligibles.

## ANNEXES

### A) LA ZONE ELIGIBLE – LISTE DES ZONES NUTS III

- Belgique – tout le pays
- Allemagne – Bade-Württemberg, districts de la Bavière (Ober-, Mittel-, Unterfranken et Schwaben), Hessen, Rhénanie du Nord - Westphalie, Rhénanie-Palatinat, La Sarre
- France – Alsace, Basse Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne/Ardennes, Franche-Comté, Haute Normandie, Ile de France, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie
- Irlande – tout le pays
- Luxembourg – le pays
- Pays-Bas – Flevoland, Gueldre, Limbourg, Nord-Brabant, Hollande du Nord, Overijssel, Utrecht, Zélande, Hollande du Sud
- Royaume Uni – tout le pays
- Suisse\* – tout le pays

\* **N.B.** : les organisations suisses peuvent participer aux projets ENO mais ne peuvent pas prétendre au financement FEDER. Elles peuvent percevoir un financement de la part du gouvernement suisse pour cofinancer leur part dans le budget du projet ou peuvent apporter leur contribution pleine et entière.

BELGIQUE			
BE1	RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE / BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST		
BE10		Région de Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdstedelijk Gewest	
BE100		>BE1	Arr. de Bruxelles (Capitale)
BE2	REGION FLAMANDE		
BE21		Prov. Anvers	
BE211			Arr. Anvers
BE212			Arr. Mechelen
BE213			Arr. Turnhout
BE22		Prov. Limburg (B)	
BE221			Arr. Hasselt
BE222			Arr. Maaseik
BE223			Arr. Tongeren
BE23		Prov. Oost-Vlaanderen	
BE231			Arr. Aalst
BE232			Arr. Dendermonde
BE233			Arr. Eeklo
BE234			Arr. Gand
BE235			Arr. Oudenaarde
BE236			Arr. Saint-Nicolas
BE24		Prov. Brabant-Flamand	
BE241			Arr. Halle-Vilvoorde
BE242			Arr. Louvain
BE25		Prov. Flandres Occidentales	

BE251			Arr. Brugge
BE252			Arr. Diksmuide
BE253			Arr. Ypres
BE254			Arr. Courtrai
BE255			Arr. Oostende
BE256			Arr. Roulers (Roeselare)
BE257			Arr. Tielt
BE258			Arr. Veurne
BE3	RÉGION WALLONNE		
BE31		Prov. Brabant Wallon	
BE310			Arr. Nivelles
BE32		Prov. Hainaut	
BE321			Arr. Ath
BE322			Arr. Charleroi
BE323			Arr. Mons
BE324			Arr. Mouscron
BE325			Arr. Soignies
BE326			Arr. Thuin
BE327			Arr. Tournai
BE33		Prov. Liège	
BE331			Arr. Huy
BE332			Arr. Liège
BE333			Arr. Verviers
BE334			Arr. Waremme
BE34		Prov. Luxembourg (B)	
BE341			Arr. Arlon
BE342			Arr. Bastogne
BE343			Arr. Marche-en-Famenne
BE344			Arr. Neufchâteau
BE345			Arr. Virton
BE35		Prov. Namur	
BE351			Arr. Dinant
BE352			Arr. Namur
BE353			Arr. Philippeville
<b>ALLEMAGNE</b>			
DE1	BADE-WURTTENBERG		
DE11		Stuttgart	
DE111			Ville de Stuttgart
DE112			Böblingen
DE113			Esslingen
DE114			Göppingen
DE115			Ludwigsburg
DE116			Rems-Murr-Kreis
DE117			Ville de Heilbronn
DE118			District de Heilbronn
DE119			Hohenlohekreis
DE11A			Schwäbisch Hall
DE11B			Main-Tauber-Kreis
DE11C			Heidenheim
DE11D			Ostalbkreis
DE12		Karlsruhe	

DE121			Baden-Baden (ville)
DE122			Ville de Karlsruhe
DE123			Distric de Karlsruhe
DE124			Rastatt
DE125			District de Heidelberg
DE126			Mannheim, Stadtkreis
DE127			Neckar-Odenwald-Kreis
DE128			Rhein-Neckar-Kreis
DE129			Ville de Pforzheim
DE12A			Calw
DE12B			Enzkreis
DE12C			Freudenstadt
DE13		Freiburg	
DE131			Fribourg-en-Brisgau (Freiburg im Breisgau)
DE132			Breisgau-Hochschwarzwald
DE133			Emmendingen
DE134			Ortenaukreis
DE135			Rottweil
DE136			Schwarzwald-Baar-Kreis
DE137			Tuttlingen
DE138			Konstanz
DE139			Lörrach
DE13A			Waldshut
DE14		Tübingen	
DE141			Reutlingen
DE142			District de Tübingen
DE143			Zollernalbkreis
DE144			Ville de Ulm
DE145			Alb-Donau-Kreis
DE146			Biberach
DE147			Bodenseekreis
DE148			Ravensburg
DE149			Sigmaringen
DE2	BAVIERE		
DE24		Oberfranken	
DE241			Ville autonome de Bamberg
DE242			Ville autonome de Bayreuth
DE243			Ville autonome de Coburg
DE244			Ville autonome de Hof
DE245			District de Bamberg
DE246			District de Bayreuth
DE247			District de Coburg
DE248			Forchheim
DE249			District de Hof
DE24A			Kronach
DE24B			Kulmbach
DE24C			Lichtenfels
DE24D			Wunsiedel i. Fichtelgebirge
DE25		Mittelfranken	
DE251			Ansbach, vie autonome
DE252			Ville autonome de Erlangen
DE253			Ville autonome de Fürth

DE254			Ville autonome de Nuremberg
DE255			Ville autonome de Schwabach
DE256			District d'Ansbach
DE257			Erlangen-Höchstadt
DE258			District de Fürth
DE259			Pays de Nuremberg
DE25A			Neustadt a. d. Aisch-Bad Windsheim
DE25B			Roth
DE25C			Weißenburg-Gunzenhausen
DE26		Unterfranken	
DE261			Ville autonome de Aschaffenburg
DE262			Ville autonome de Schweinfurt
DE263			Ville autonome de Würzburg
DE264			District de Aschaffenburg
DE265			Bad Kissingen
DE266			Rhön-Grabfeld
DE267			Haßberge
DE268			Kitzingen
DE269			Miltenberg
DE26A			Main-Spessart
DE26B			District de Schweinfurt
DE26C			District de Würzburg
DE27		Souabe	
DE271			Ville autonome de Augsburg
DE272			Ville autonome de Kaufbeuren
DE273			Ville autonome de Kempten (Allgäu)
DE274			Ville autonome de Memmingen
DE275			Aichach-Friedberg
DE276			District de Augsburg
DE277			Dillingen a.d. Donau
DE278			Günzburg
DE279			Neu-Ulm
DE27A			Lindau (Bodensee)
DE27B			Ostallgäu
DE27C			Unterallgäu
DE27D			Donau-Ries
DE27E			Oberallgäu
DE7	HESSEN		
DE71		Darmstadt	
DE711			Ville autonome de Darmstadt
DE712			Ville autonome de Francfort-sur-le-Main (Frankfurt am Main)
DE713			Ville autonome de Offenbach am Main
DE714			Ville autonome de Wiesbaden
DE715			Bergstraße
DE716			Darmstadt-Dieburg
DE717			Groß-Gerau
DE718			Hochtaunuskreis
DE719			Main-Kinzig-Kreis
DE71A			Main-Taunus-Kreis
DE71B			Odenwaldkreis
DE71C			District d'Offenbach

DE71D			Rheingau-Taunus-Kreis
DE71E			Wetteraukreis
DE72		Gießen	
DE721			District de Gießen
DE722			Lahn-Dill-Kreis
DE723			Limburg-Weilburg
DE724			Marburg-Biedenkopf
DE725			Vogelsbergkreis
DE73		Kassel	
DE731			Ville autonome de Kassel
DE732			Fulda
DE733			Hersfeld-Rotenburg
DE734			District de Kassel
DE735			Schwalm-Eder-Kreis
DE736			Waldeck-Frankenberg
DE737			Werra-Meißner-Kreis
DEA	LA RHENANIE-DU-NORD-WESTPHALIE		
DEA1		Düsseldorf	
DEA11			Ville autonome de Düsseldorf
DEA12			Ville autonome de Duisburg
DEA13			Ville autonome d'Essen
DEA14			Ville autonome de Krefeld
DEA15			Mönchengladbach, Kreisfreie Stadt
DEA16			Ville autonome de Mülheim an der Ruhr
DEA17			Oberhausen, Kreisfreie Stadt
DEA18			Ville autonome de Remscheid
DEA19			Ville autonome de Solingen
DEA1A			Ville autonome de Wuppertal
DEA1B			Kleve
DEA1C			Mettmann
DEA1D			Neuss
DEA1E			Viersen
DEA1F			Wesel
DEA2		Cologne	
DEA21			Aachen, Kreisfreie Stadt
DEA22			Ville autonome de Bonn
DEA23			Ville autonome de Cologne
DEA24			Ville autonome de Leverkusen
DEA25			Aachen, Kreis
DEA26			Düren
DEA27			Erftkreis
DEA28			Euskirchen
DEA29			Heinsberg
DEA2A			Oberbergischer Kreis
DEA2B			Rheinisch-Bergischer Kreis
DEA2C			Rhein-Sieg-Kreis
DEA3		Münster	
DEA31			Ville autonome de Bottrop
DEA32			Ville autonome de Gelsenkirchen
DEA33			Münster, Kreisfreie Stadt

DEA34			Borken
DEA35			Coesfeld
DEA36			Recklinghausen
DEA37			Steinfurt
DEA38			Warendorf
DEA4		Detmold	
DEA41			Ville autonome de Bielefeld
DEA42			Gütersloh
DEA43			Herford
DEA44			Höxter
DEA45			Lippe
DEA46			Minden-Lübbecke
DEA47			Paderborn
DEA5		Arnsberg	
DEA51			Ville autonome de Bochum
DEA52			Ville autonome de Dortmund
DEA53			Ville autonome de Hagen
DEA54			Ville autonome de Hamm
DEA55			Ville autonome de Herne
DEA56			Ennepe-Ruhr-Kreis
DEA57			Hochsauerlandkreis
DEA58			Märkischer Kreis
DEA59			Olpe
DEA5A			Siegen-Wittgenstein
DEA5B			Soest
DEA5C			Unna
DEB	RHENANIE-PALATINAT		
DEB1		Koblenz	
DEB11			Ville autonome de Koblenz
DEB12			Ahrweiler
DEB13			Altenkirchen (Westerwald)
DEB14			Bad Kreuznach
DEB15			Birkenfeld
DEB16			Cochem-Zell
DEB17			Mayen-Koblenz
DEB18			Neuwied
DEB19			Rhein-Hunsrück-Kreis
DEB1A			Rhein-Lahn-Kreis
DEB1B			Westerwaldkreis
DEB2		Trèves (Trier)	
DEB21			Ville autonome de Trèves (Trier)
DEB22			Berncastel-Wittlich
DEB23			Bitburg-Prüm
DEB24			Daun
DEB25			Trèves-Sarrebouurg
DEB3		Rheinhessen-Pfalz	
DEB31			Ville autonome de Frankenthal (Pfalz)
DEB32			Ville autonome de Kaiserslautern
DEB33			Ville autonome de Landau in der Pfalz
DEB34			Ville autonome de Ludwigshafen am

			Rhein
DEB35			Ville autonome de Mayence (Mainz)
DEB36			Ville autonome de Neustadt an der Weinstraße
DEB37			Ville autonome de Pirmasens
DEB38			Ville autonome de Spire (Speyer)
DEB39			Ville autonome de Worms
DEB3A			Ville autonome de Zweibrücken
DEB3B			Alzey-Worms
DEB3C			Bad Dürkheim
DEB3D			Donnersbergkreis
DEB3E			Germersheim
DEB3F			District de Kaiserslautern
DEB3G			Kusel
DEB3H			Südliche Weinstraße
DEB3I			District de Ludwigshafen
DEB3J			Mayence-Bingen
DEB3K			Palatinat-Sud-Ouest
DEC	LA SARRE		
DEC0		La Sarre	
DEC01			L'association communale de Sarrebruck
DEC02			Merzig-Wadern
DEC03			Neunkirchen
DEC04			Saarlouis
DEC05			Saarpfalz-Kreis
DEC06			St. Wendel
<b>FRANCE</b>			
FR1	ÎLE DE FRANCE		
FR10		Île de France	
FR101			Paris
FR102			Seine-et-Marne
FR103			Yvelines
FR104			Essonne
FR105			Hauts-de-Seine
FR106			Seine-Saint-Denis
FR107			Val-de-Marne
FR108			Val-d'Oise
FR2	BASSIN PARISIEN		
FR21		Champagne-Ardenne	
FR211			Ardennes
FR212			Aube
FR213			Marne
FR214			Haute-Marne
FR22		Picardie	
FR221			Aisne
FR222			Oise
FR223			Somme
FR23		Haute-Normandie	
FR231			Eure
FR232			Seine-Maritime
FR24		Centre	

FR241			Cher
FR242			Eure-et-Loir
FR243			Indre
FR244			Indre-et-Loire
FR245			Loir-et-Cher
FR246			Loiret
FR25		Basse-Normandie	
FR251			Calvados
FR252			Manche
FR253			Orne
FR26		Bourgogne	
FR261			Côte-d'Or
FR262			Nièvre
FR263			Saône-et-Loire
FR264			Yonne
FR3	NORD - PAS-DE-CALAIS		
FR30		Nord - Pas-de-Calais	
FR301			Nord
FR302			Pas-de-Calais
FR4	EST		
FR41		Lorraine	
FR411			Meurthe-et-Moselle
FR412			Maas
FR413			Moselle
FR414			Vosges
FR42		Alsace	
FR421			Bas-Rhin
FR422			Haut-Rhin
FR43		Franche-Comté	
FR431			Doubs
FR432			Jura
FR433			Haute-Saône
FR434			Territoire de Belfort
FR5	OUEST		
FR51		Pays de la Loire	
FR511			Loire-Atlantique
FR512			Maine-et-Loire
FR513			Mayenne
FR514			Sarthe
FR515			Vendée
FR52		Bretagne	
FR521			Côtes-d'Armor
FR522			Finistère
FR523			Ille-et-Vilaine
FR524			Morbihan
<b>IRLANDE</b>			
IE0	IRLANDE		
IE01		Zone Frontalière, Midland et Ouest	
IE011			Frontière
IE012			Midland
IE013			Ouest

IE02		Southern and Eastern	
IE021			Dublin
IE022			Mid-East
IE023			Mid-West
IE024			Sud-est (IRL)
IE025			Sud-ouest (IRL)
<b>LUXEMBOURG</b>			
LU0	LUXEMBOURG (GRAND- DUCHÉ)		
LU00		Luxembourg (Grand-Duché)	
LU			Luxembourg (Grand-Duché)
<b>PAYS BAS</b>			
NL2	OOST- NEDERLAND		
NL21		Overijssel	
NL211			Overijssel du Nord
NL212			Zuidwest-Overijssel
NL213			Twente
NL22		Gelderland	
NL221			Veluwe
NL222			Achterhoek
NL223			Arnhem/Nijmegen
NL224			Zuidwest-Gelderland
NL23		Flevoland	
NL230			Flevoland
NL3	OUEST DES PAYS-BAS		
NL31		Utrecht	
NL310			Utrecht
NL32		Hollande du Nord	
NL321			Kop van Noord-Holland
NL322			Alkmaar et les environs
NL323			IJmond
NL324			Agglomération Haarlem
NL325			Zaanstreek
NL326			Groot-Amsterdam
NL327			Het Gooi en Vechtstreek
NL33		Hollande du sud	
NL331			Agglomération Leiden en Bollenstreek
NL332			Agglomération 's-Gravenhage
NL333			Delft en Westland
NL334			Oost-Zuid-Holland
NL335			Groot-Rijnmond
NL336			Hollande du Sud-est et du Sud
NL34		Zélande	
NL341			Zeeuwsch-Vlaanderen
NL342			Overig Zeeland
NL4	PAYS-BAS DU SUD		
NL41		Nord-Brabant	
NL411			Brabant du Nord-Ouest
NL412			Midden-Noord-Brabant

NL413			Brabant du Nord et du Nord-Est
NL414			Brabant du Sud-est et du Nord
NL42		Limburg (NL)	
NL421			Limbourg du Nord
NL422			Midden-Limburg
NL423			Sud-Limbourg
<b>ROYAUME-UNI</b>			
UKC	NORD EST		
UKC1		Tees Valley and Durham	
UKC11			Hartlepool et Stockton-on-Tees
UKC12			South Teesside
UKC13			Darlington
UKC14			Durham CC
UKC2		Northumberland and Tyne and Wear	
UKC21			Northumberland
UKC22			Tyneside
UKC23			Sunderland
UKD	NORD OUEST		
UKD1		Cumbria	
UKD11			Ouest de Combrie
UKD12			East Cumbria
UKD2		Cheshire	
UKD21			Halton et Warrington
UKD22			Cheshire CC
UKD3		Le Grand Manchester	
UKD31			Sud du Grand Manchester
UKD32			Nord du Grand Manchester
UKD4		Lancashire	
UKD41			Blackburn et Darwen
UKD42			Blackpool
UKD43			Lancashire CC
UKD5		Merseyside	
UKD51			East Merseyside
UKD52			Liverpool
UKD53			Sefton
UKD54			Wirral
UKE	YORKSHIRE AND THE HUMBER		
UKE1		East Riding et North Lincolnshire	
UKE11			Ville de Kingston upon Hull
UKE12			East Riding of Yorkshire
UKE13			North and North East Lincolnshire
UKE2		North Yorkshire	
UKE21			York
UKE22			North Yorkshire CC
UKE3		South Yorkshire	
UKE31			Barnsley, Doncaster et Rotherham
UKE32			Sheffield
UKE4		West Yorkshire	
UKE41			Bradford
UKE42			Leeds

UKE43			Calderdale, Kirklees et Wakefield
UKF	MIDLANDS DE L'EST		
UKF1		Derbyshire et Nottinghamshire	
UKF11			Derby
UKF12			East Derbyshire
UKF13			South and West Derbyshire
UKF14			Nottingham
UKF15			North Nottinghamshire
UKF16			South Nottinghamshire
UKF2		Leicestershire, Rutland and Northamptonshire	
UKF21			Leicester
UKF22			Leicestershire CC and Rutland
UKF23			Northamptonshire
UKF3		Lincolnshire	
UKF30			Lincolnshire
UKG	LES MIDLANDS DE L'OUEST		
UKG1		Herefordshire, Worcestershire et Warwickshire	
UKG11			Comté de Herefordshire
UKG12			Worcestershire
UKG13			Warwickshire
UKG2		Shropshire and Staffordshire	
UKG21			Telford and Wrekin
UKG22			Shropshire CC
UKG23			Stoke-on-Trent
UKG24			Staffordshire CC
UKG3		Les Midlands de l'Ouest	
UKG31			Birmingham
UKG32			Solihull
UKG33			Coventry
UKG34			Dudley et Sandwell
UKG35			Walsall and Wolverhampton
UKH	EST DE L'ANGLETERRE		
UKH1		Angles de l'Est (Est-Anglie)	
UKH11			Peterborough
UKH12			Cambridgeshire CC
UKH13			Norfolk
UKH14			Suffolk
UKH2		Bedfordshire et Hertfordshire	
UKH21			Luton
UKH22			Bedfordshire CC
UKH23			Hertfordshire
UKH3		Essex	
UKH31			Southend-on-Sea
UKH32			Thurrock
UKH33			Essex CC
UKI	LONDRES		
UKI1		Inner London	
UKI11			Inner London - Ouest

UKI12			Inner London - Est
UKI2		Outer London	
UKI21			Outer London - Est et Nord-Est
UKI22			Outer London - Sud
UKI23			Outer London - Ouest et Nord-Ouest
UKJ	SUD-EST		
UKJ1		Berkshire, Buckinghamshire et Oxfordshire	
UKJ11			Berkshire
UKJ12			Milton Keynes
UKJ13			Buckinghamshire CC
UKJ14			Oxfordshire
UKJ2		Surrey, East and West Sussex	
UKJ21			Brighton et Hove
UKJ22			East Sussex CC
UKJ23			Surrey
UKJ24			West Sussex
UKJ3		Hampshire et Isle of Wight	
UKJ31			Portsmouth
UKJ32			Southampton
UKJ33			Hampshire CC
UKJ34			Île de Wight
UKJ4		Kent	
UKJ41			Medway
UKJ42			Kent CC
UKK	SUD-OUEST		
UKK1		Gloucestershire, Wiltshire et North Somerset	
UKK11			Ville de Bristol
UKK12			North and North East Somerset, South Gloucestershire
UKK13			Gloucestershire
UKK14			Swindon
UKK15			Wiltshire CC
UKK2		Dorset et Somerset	
UKK21			Bournemouth et Poole
UKK22			Dorset CC
UKK23			Somerset
UKK3		Cornouailles et Isles of Scilly	
UKK30			Cornouailles et Isles of Scilly
UKK4		Devon	
UKK41			Plymouth
UKK42			Torbay
UKK43			Devon CC
UKL	PAYS DE GALLES		
UKL1		L'Ouest du Pays de Galles et Les Valleys	
UKL11			Île d'Anglesey
UKL12			Gwynedd
UKL13			Conwy et Denbighshire
UKL14			Sud-Ouest du Pays de Galles
UKL15			Vallées Centrales

UKL16			Gwent Valleys
UKL17			Bridgend et Neath Port Talbot
UKL18			Swansea
UKL2		Est du Pays de Galle	
UKL21			Monmouthshire and Newport
UKL22			Cardiff et Vale of Glamorgan
UKL23			Flintshire et Wrexham
UKL24			Powys
UKM	ECOSSE		
UKM1		Ecosse du Nord-est	
UKM11			Aberdeen City, Aberdeenshire and North East Moray
UKM10			
UKM2		Ecosse de l'Est	
UKM21			Angus et ville de Dundee
UKM22			Clackmannanshire et Fife
UKM23			East Lothian et Midlothian
UKM24			Les Fontières Ecosaises
UKM25			Ville d'Edinburgh
UKM26			Falkirk
UKM27			Perth et Kinross et Stirling
UKM28			Le West Lothian
UKM3		Sud-Ouest de l'Ecosse	
UKM31			Dunbartonshire Est et Ouest, Helensburgh et Lomond
UKM32			Dumfries et Galloway
UKM33			East Ayrshire and North Ayrshire Mainland
UKM34			Glasgow City
UKM35			Inverclyde, East Renfrewshire et Renfrewshire
UKM36			North Lanarkshire
UKM37			South Ayrshire
UKM38			South Lanarkshire
UKM4		Les Highlands et les Islands	
UKM41			Caithness et Sutherland et Ross et Cromarty
UKM42			Inverness and Nairn and Moray, Badenoch and Strathspey
UKM43			Lochaber, Skye and Lochalsh and Argyll and the Islands
UKM44			Eilean Siar (Conseil des Iles Occidentales)
UKM45			Orkney Islands
UKM46			Îles Shetland
UKN	IRLANDE DU NORD		
UKN0		Irlande du Nord	
UKN01			Belfast
UKN02			Outer Belfast
UKN03			L'est de l'Irlande du Nord
UKN04			North of Northern Ireland
UKN05			Ouest et Sud de l'Irlande du Nord
<b>SUISSE</b>			
CH01		Région lémanique	

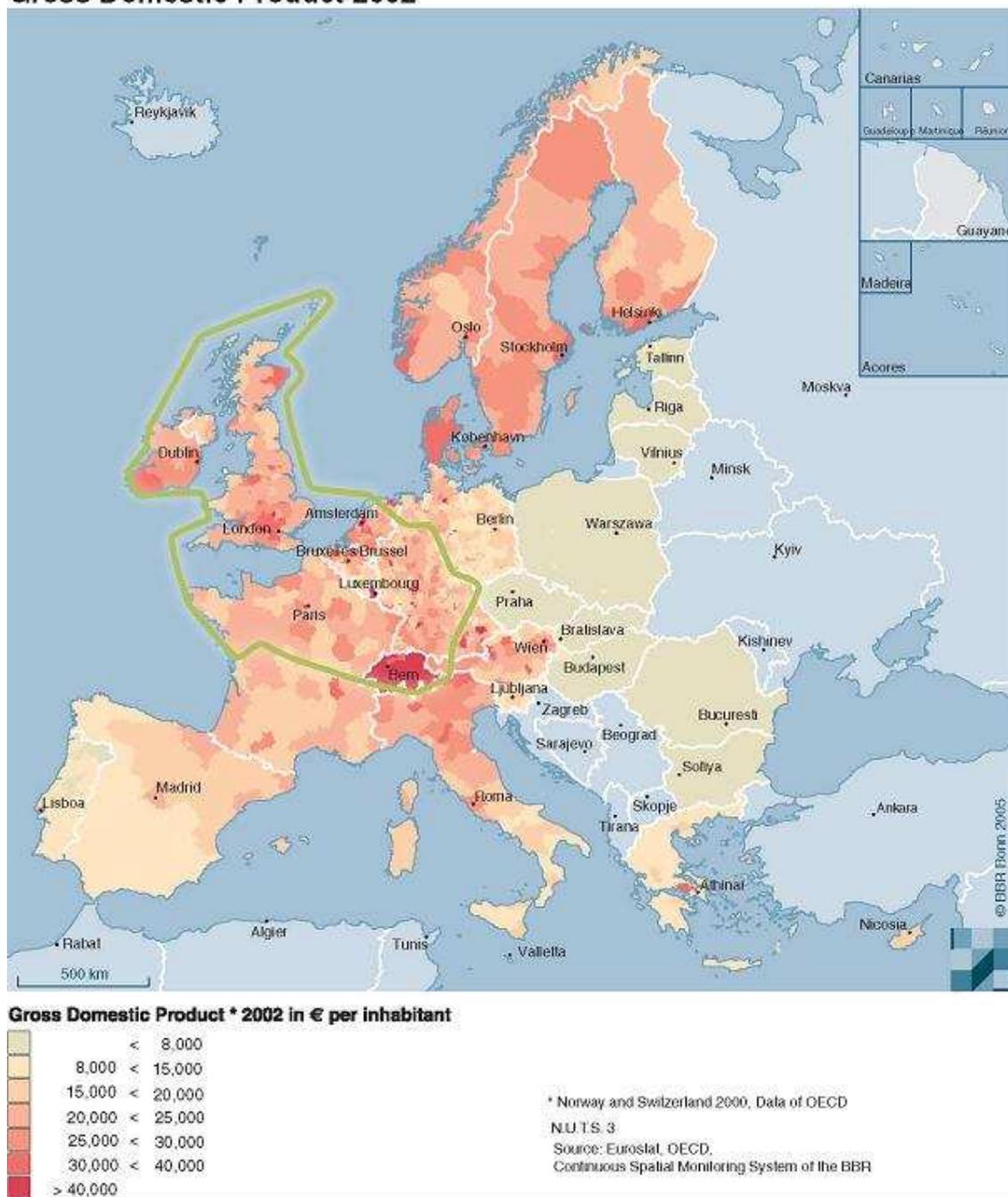
CH011		Vaud
CH012		Valais
CH13		Genève
CH02	Espace Mittelland	
CH021		Bern
CH22		Freiburg
CH023		Solothurn
CH024		Neuchâtel
CH025		Jura
CH03	Nord-ouest de la Suisse	
CH031		Bâle-Ville (Basel-Stadt)
CH032		Basel-Landschaft
CH033		Aargau
CH04	Zürich	
CH04		Zürich
CH05	Suisse de l'est	
CH051		Glarus
CH052		Schaffhausen
CH053		Appenzell Ausserrhoden
CH054		Appenzell Innerrhoden
CH055		St. Gallen
CH056		Graubünden
CH057		Thurgau
CH06	Suisse centrale	
CH061		Luzern
CH062		Uri
CH063		Schwyz
CH064		Obwalden
CH065		Nidwalden
CH066		Zug
CH07	Ticino	
CH07		Ticino

## B) CARTES ET CHIFFRES

### FIGURE A : PRODUIT INTERIEUR BRUT PAR HABITANT (2002)

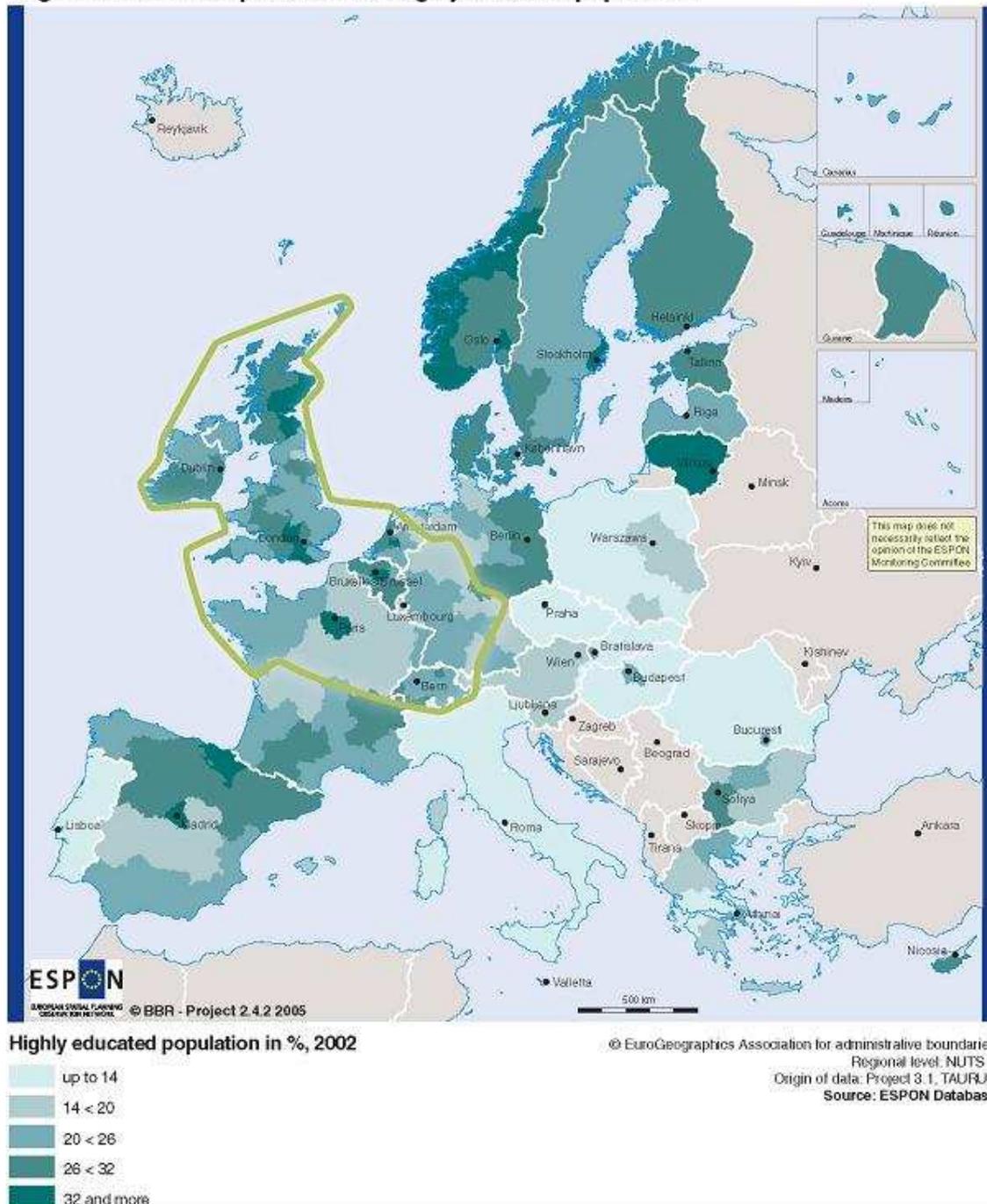
Source : BBR

#### Gross Domestic Product 2002



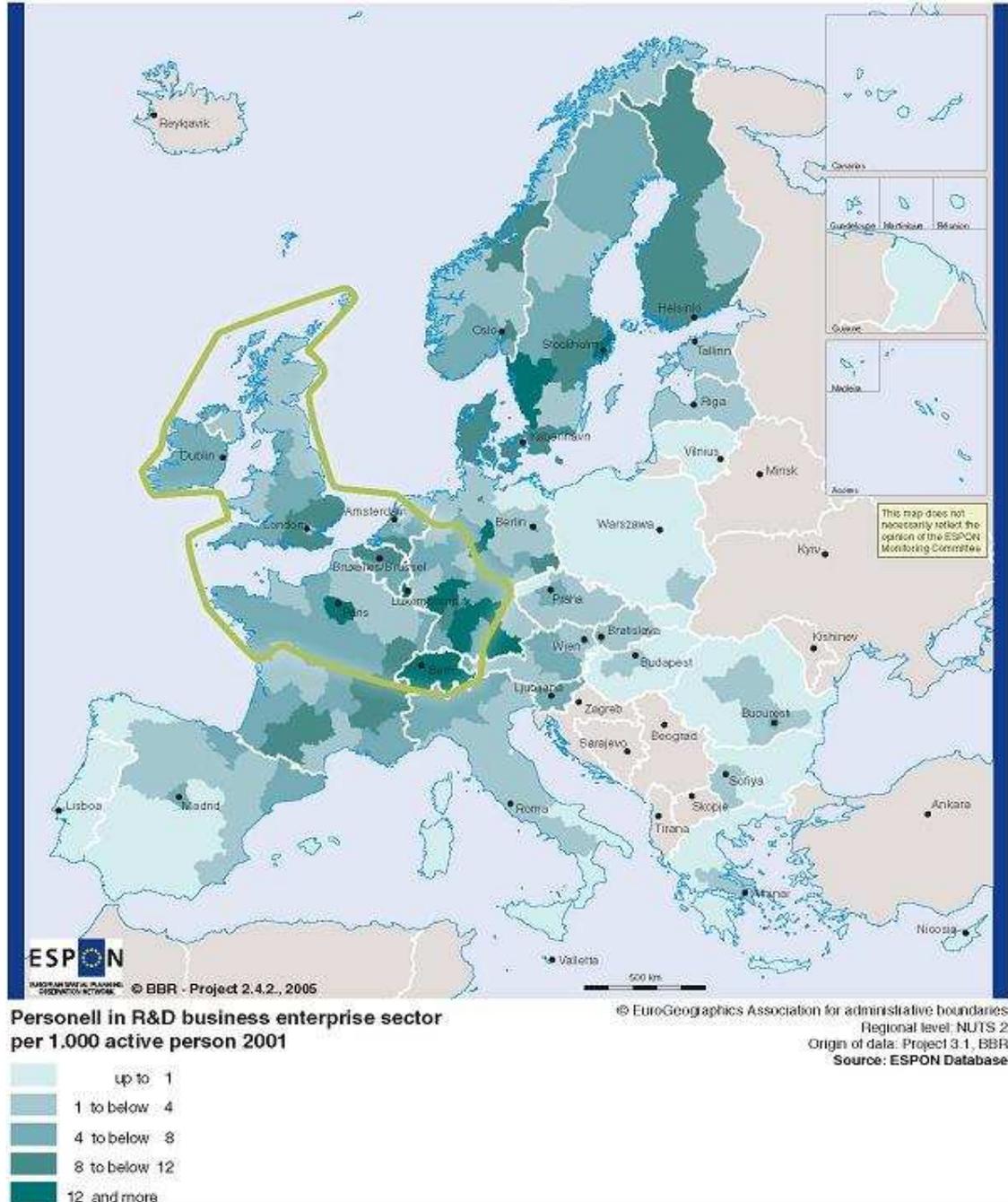
**Figure B :** Performance de Lisbonne régionalisée : population dont le niveau d'éducation est élevé.

**Regionalised Lisbon performance: Highly educated population**



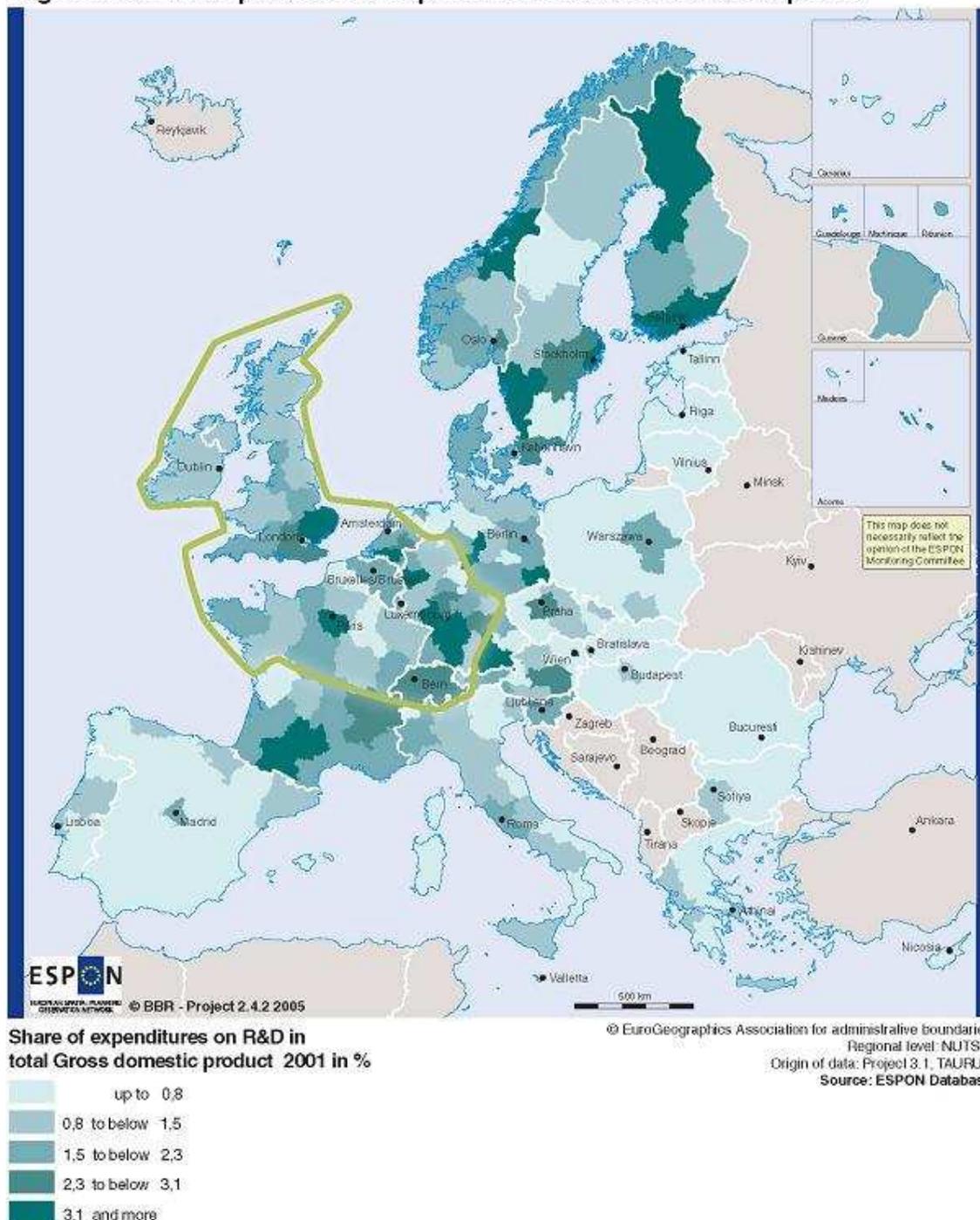
**Figure C : Performance de Lisbonne régionalisée : secteur commercial en recherche et développement et développement**

**Regionalised Lisbon performance: Business enterprise sector in research and development**



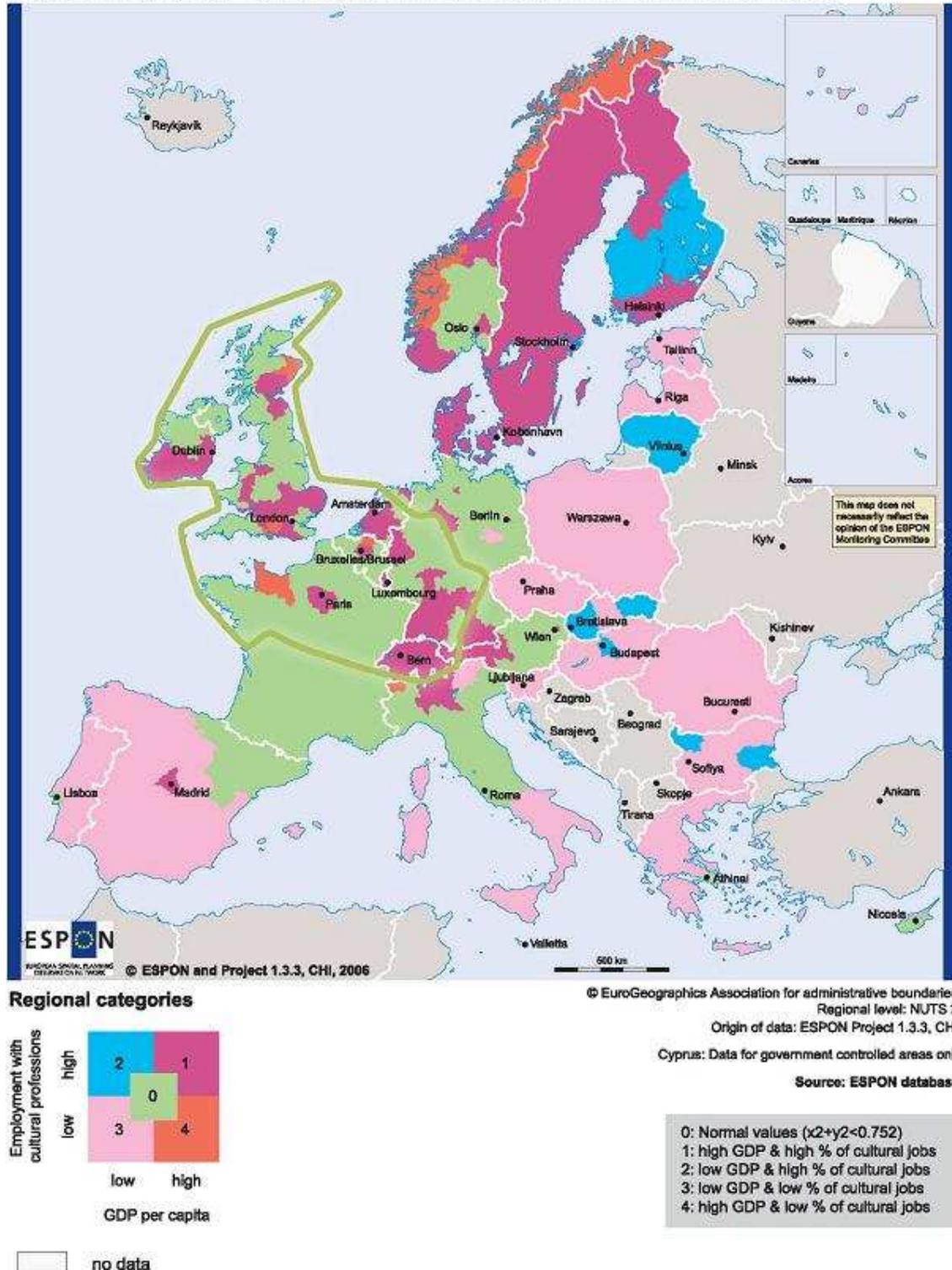
**Figure D : Frais de recherché et développement**

**Regionalised Lisbon performance: Expenditures in research and development**



**Figure E : Relation entre le PIB par habitant et proportion d'employés exerçant une profession culturelle**

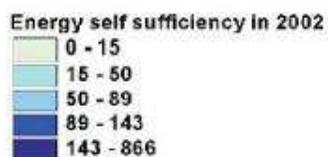
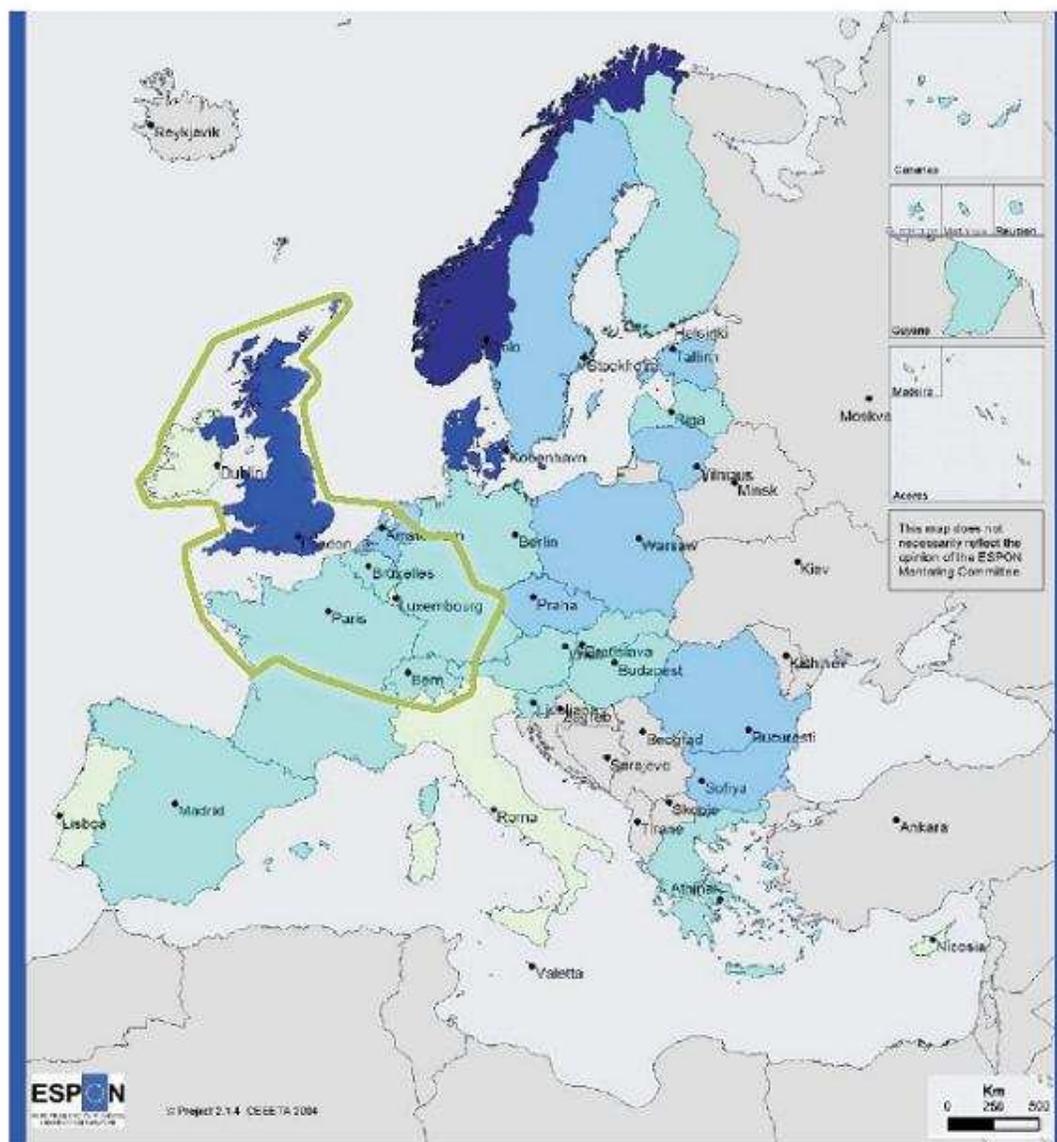
**Relation between GDP per capita and share of workers with cultural profession**



Source : BBR, © ORATE, 2006 (ORATE 1.3.3) xxviii

**Figure F : Autosuffisance énergétique en Europe 2002 (%)**

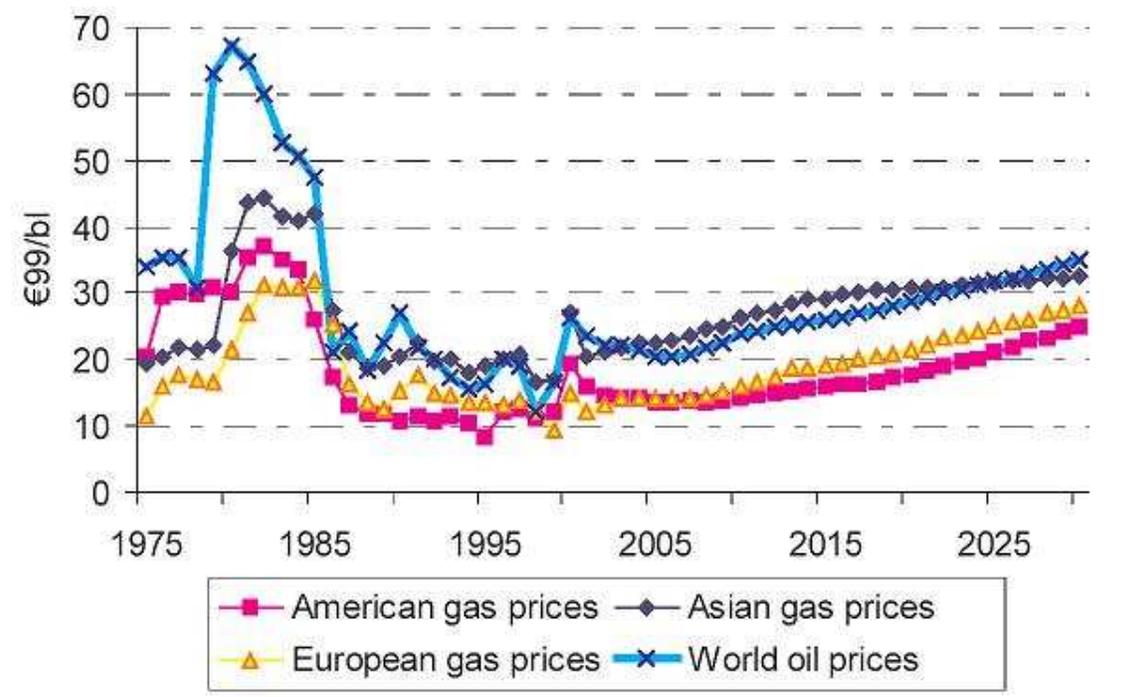
**Map 1 Energy self-sufficiency in Europe in 2002 (%)**



© EuroGeographics Association for the administrative boundaries

Source: DGET, Eurostat

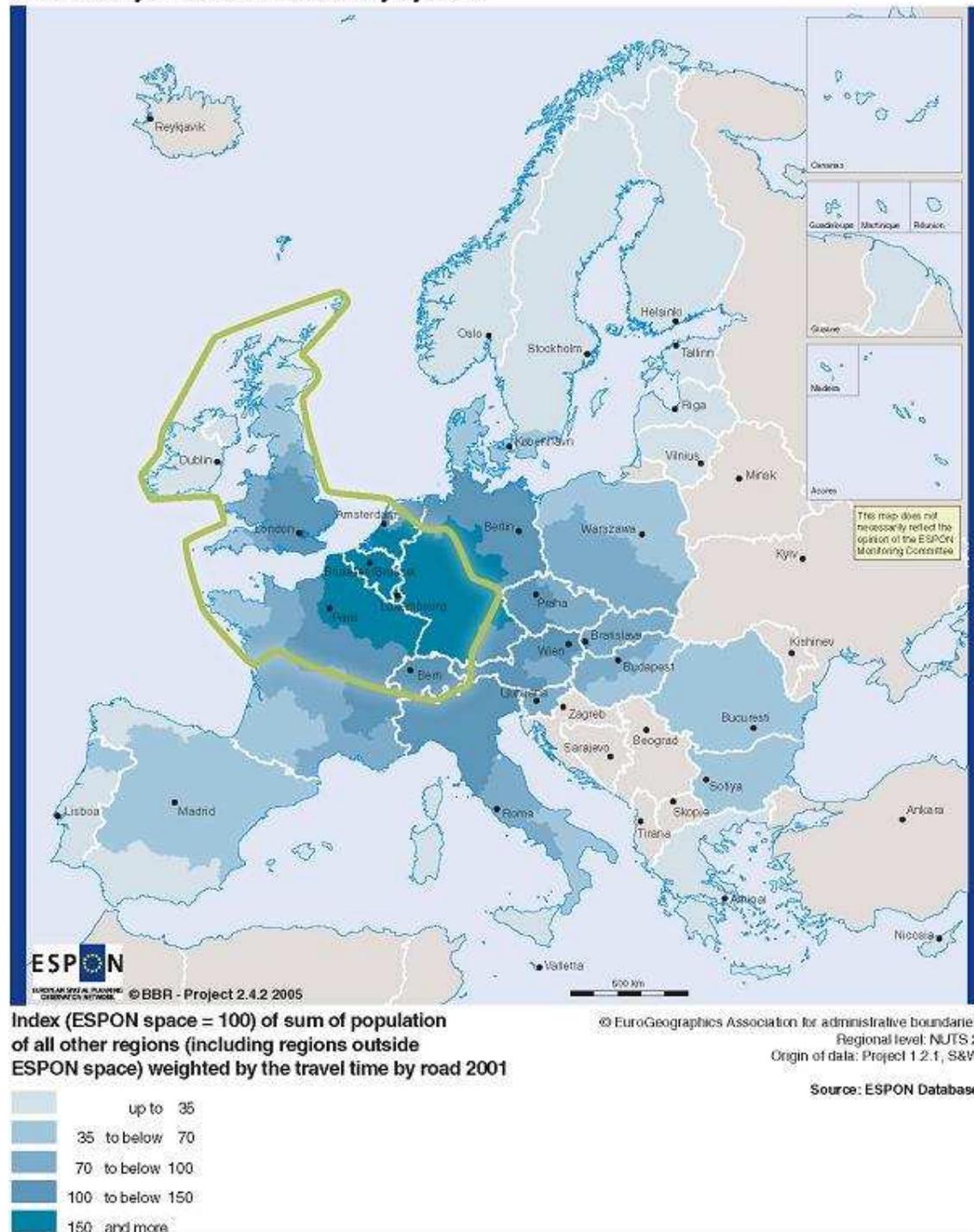
Source: © ORATE 2006 (Projet 2.1.4, Rapport page 15)

**Figure G** : Prédiction des prix du pétrole et du gaz

Source : [http://ec.europa.eu/research/energy/pdf/weto\\_final\\_report.pdf](http://ec.europa.eu/research/energy/pdf/weto_final_report.pdf)

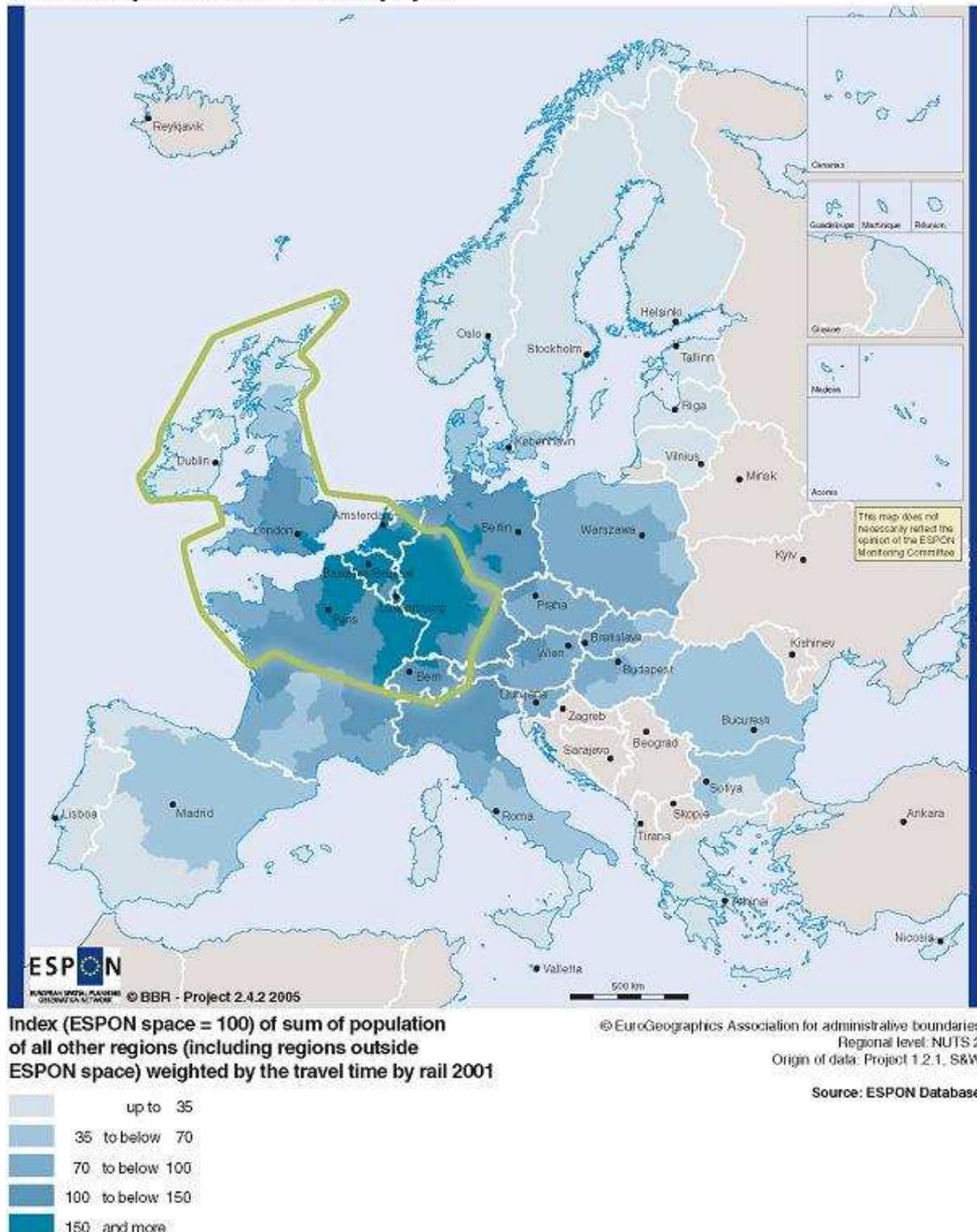
**Figure H : Accessibilité potentielle par la route**

**Accessibility: Potential accessibility by road**



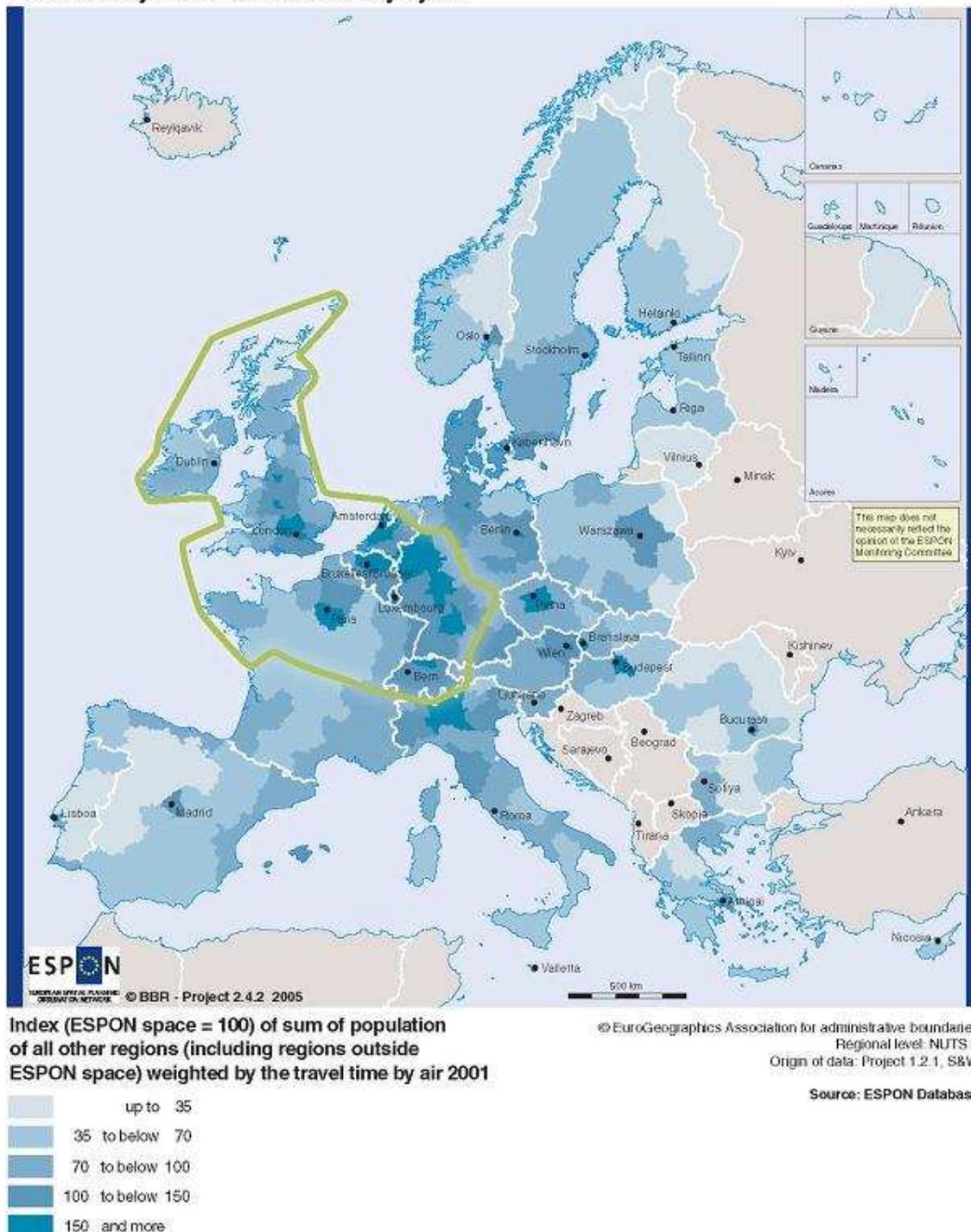
**Figure I : Accessibilité potentielle par voie ferrée**

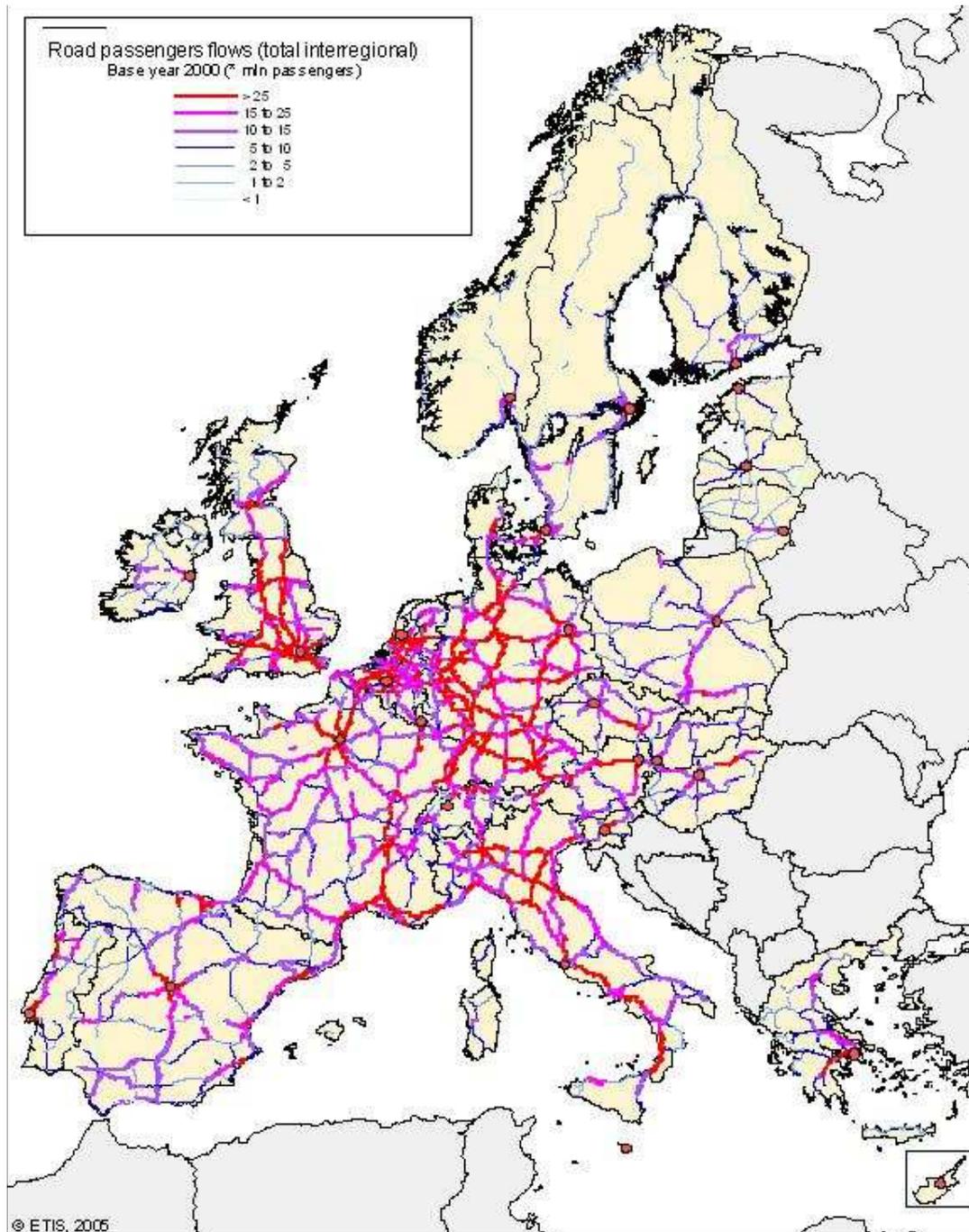
**Accessibility: Potential accessibility by rail**



**Figure J : Accessibilité potentielle par voie aérienne**

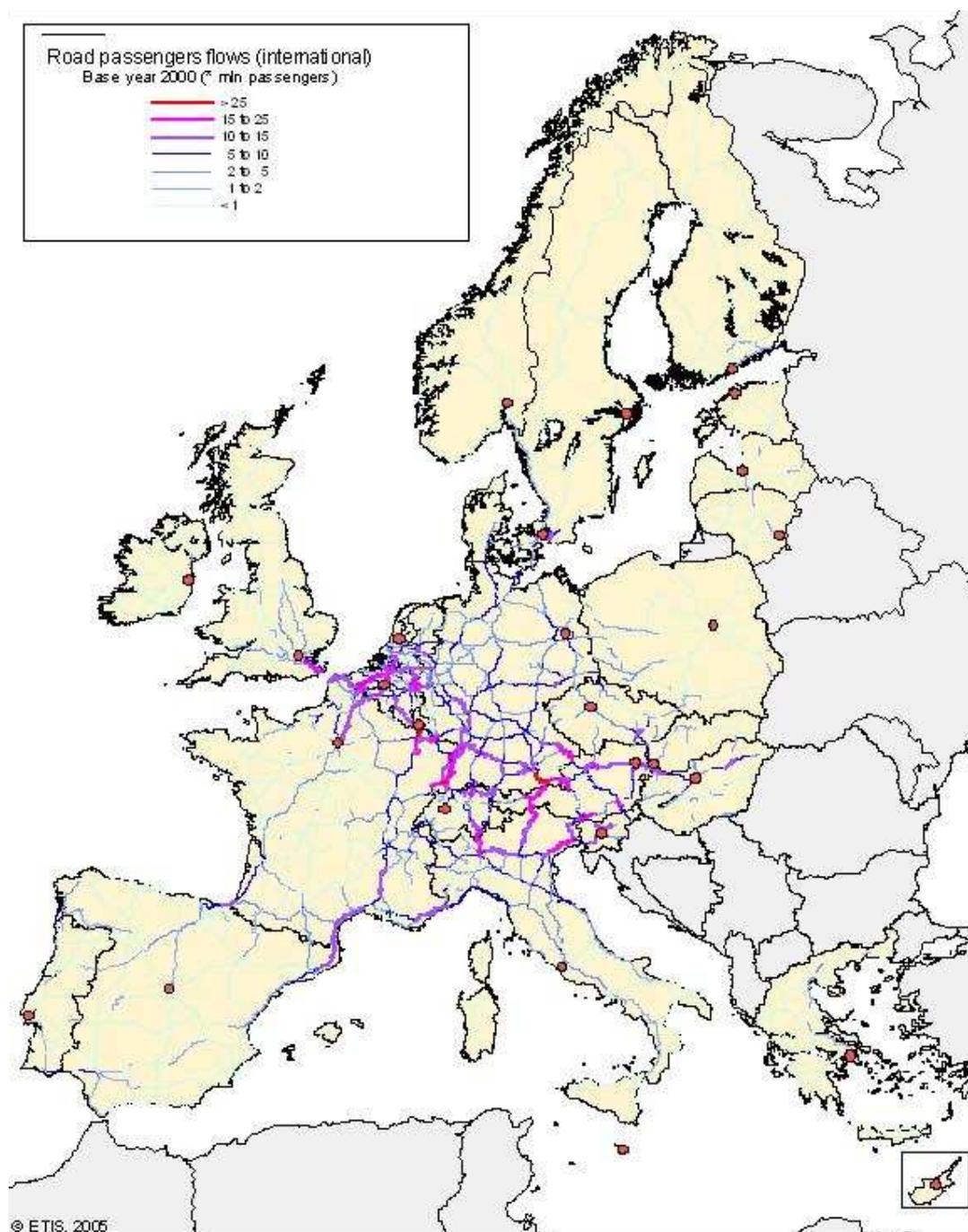
**Accessibility: Potential accessibility by air**



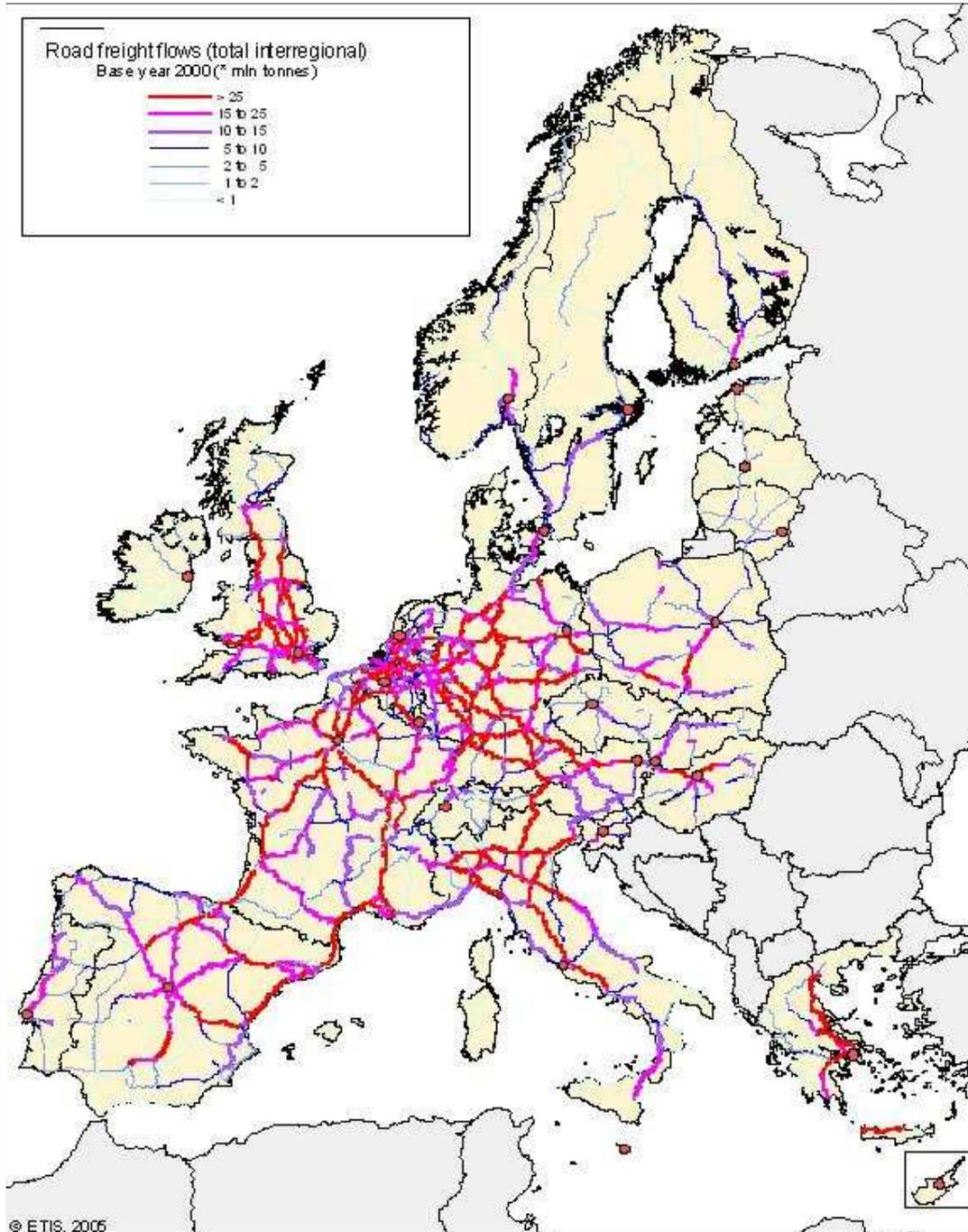
**Figure K : Flux interrégionaux de passagers par route (2000)**

© ETIS, 2005  
Source : ETIS

**Figure L :** Flux internationaux de voyageurs par route (2000)



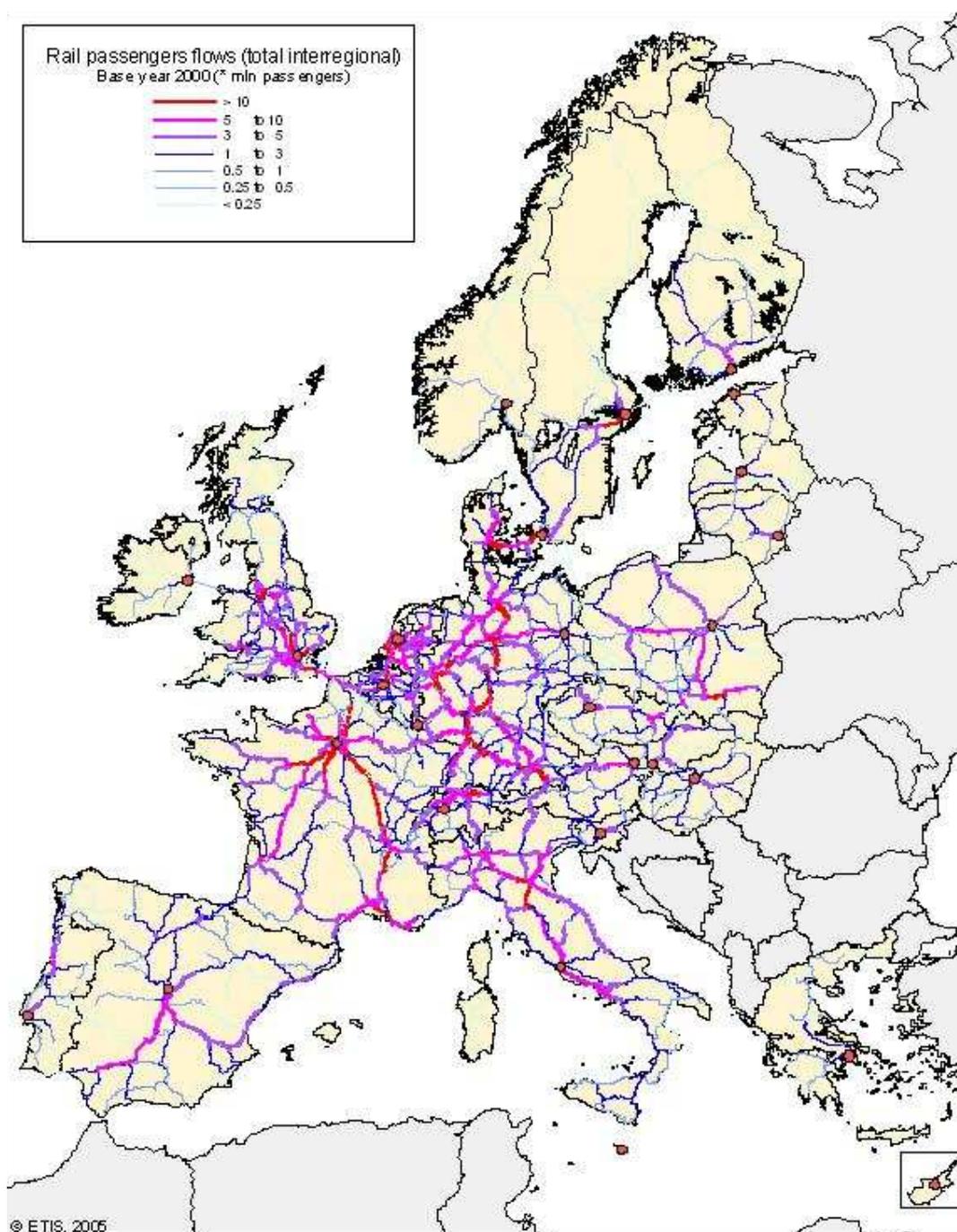
Source : ETIS

**Figure M** : Flux interrégionaux de marchandises par route (2000)

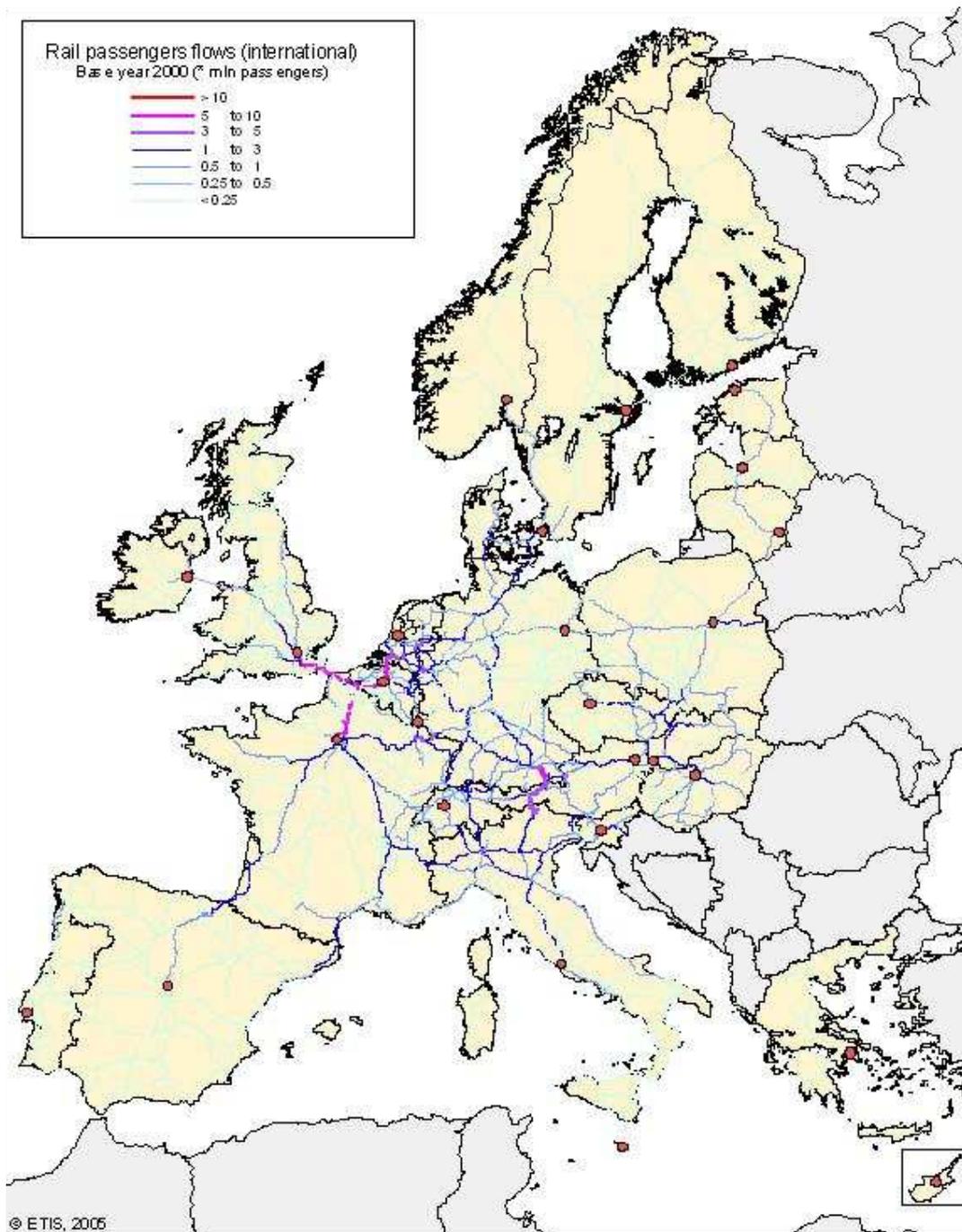
© ETIS, 2005

Source : ETIS

**Figure N : Flux interrégionaux de voyageurs par rail (2000)**

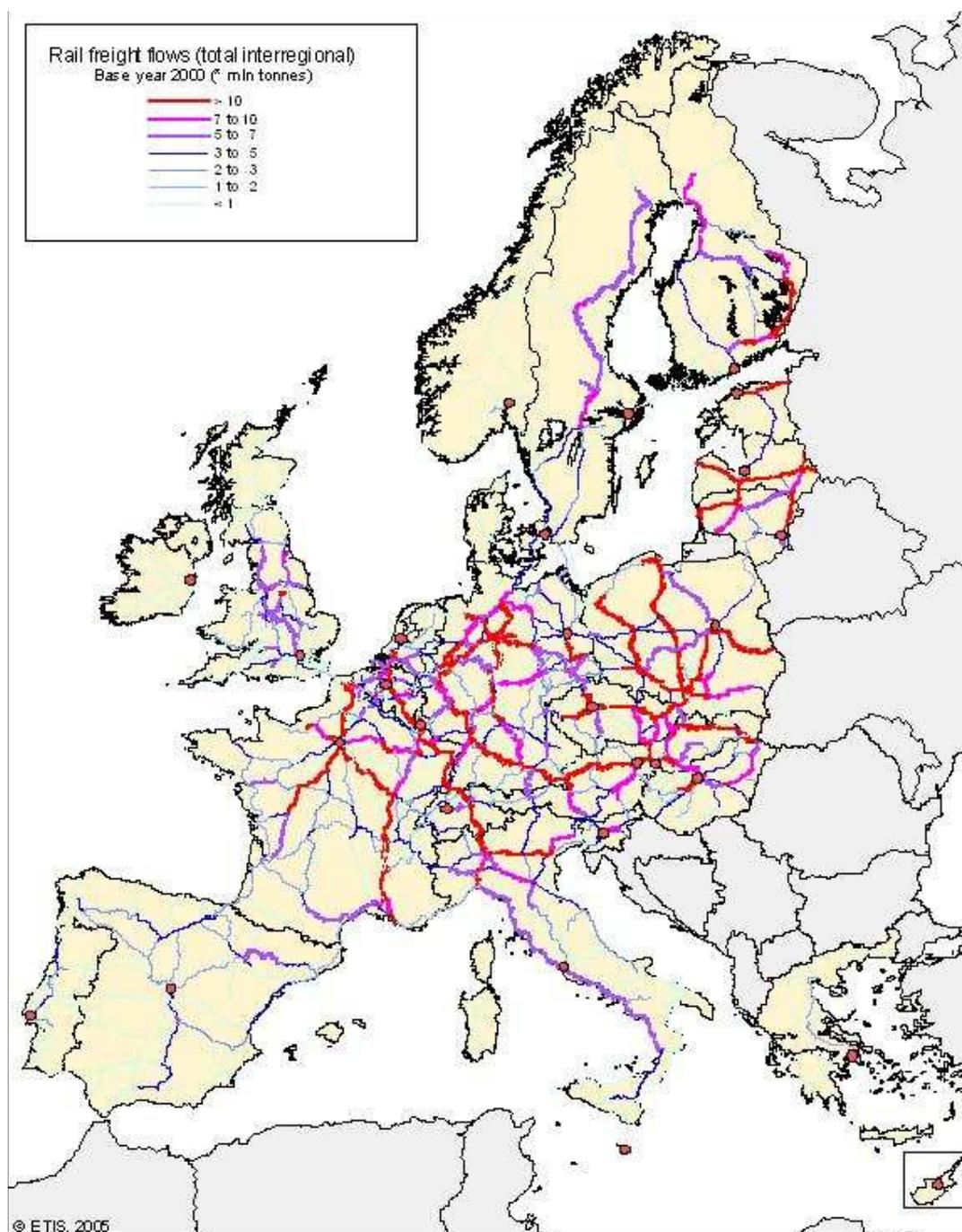


Source : ETIS

**Figure O** : Flux internationaux de voyageurs par rail (2000)

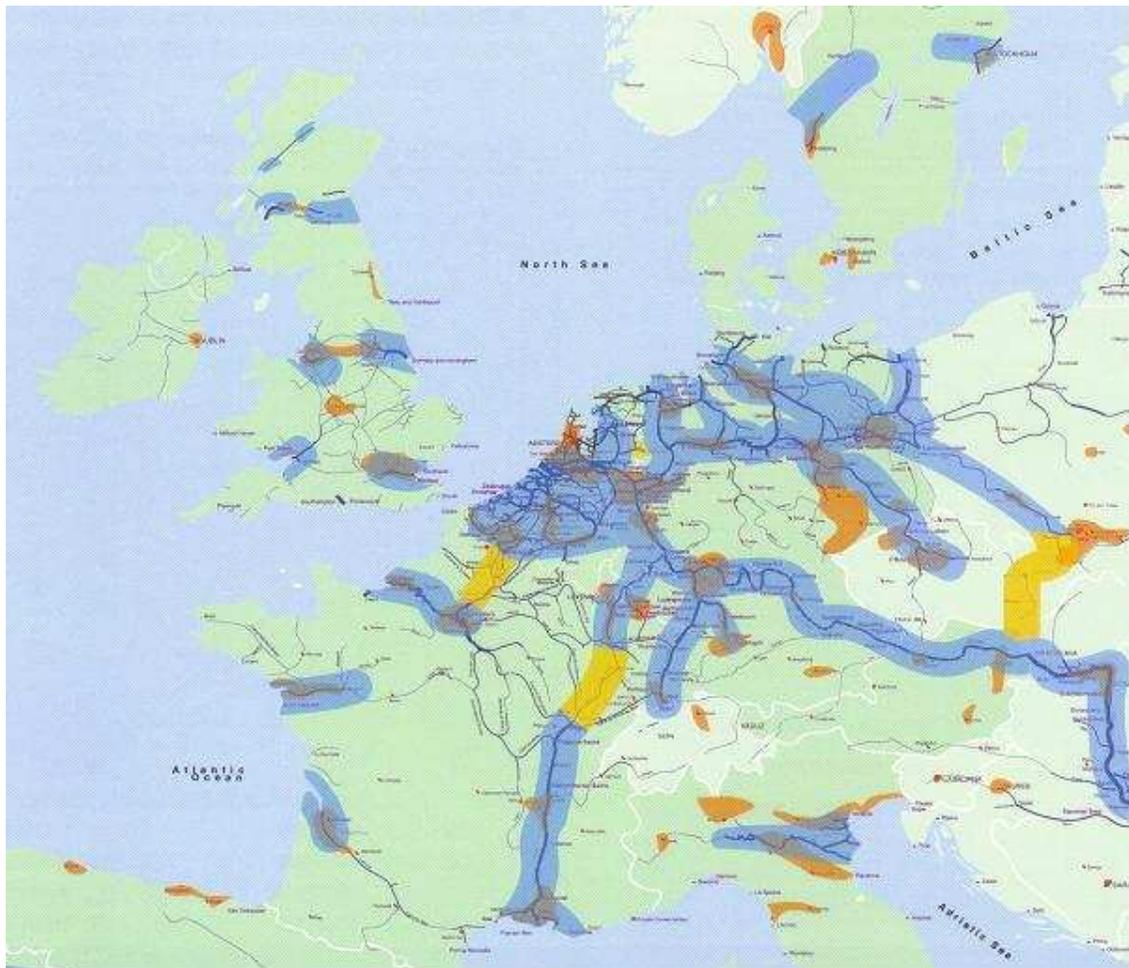
Source : ETIS

**Figure P** : Flux interrégionaux de marchandises par rail (2000)



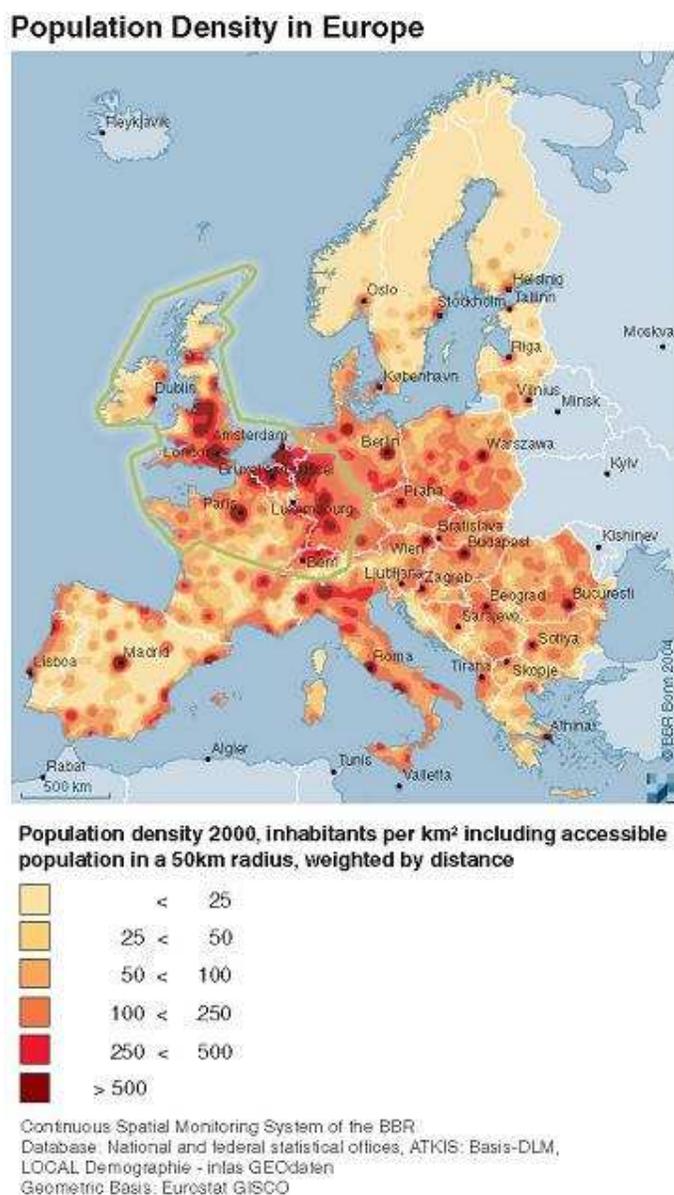
Source : ETIS

**Figure Q** : Réseau pan européen de voies de navigation et liaisons manquants



Source : <http://www.inlandnavigation.org>

Figure R : Densité de population en Europe



## C) EXPOSE DES INITIATIVES EUROPEENNES AYANT UN RAPPORT AVEC LE PROGRAMME EUROPEEN POUR L'ENO

A compter de décembre 2006

### INNOVATION

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	But/thèmes/priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
7ème Programme cadre pour la recherche	Budget du Programme de Financement d'env. 50,5 milliards d'EUR	2007-2013	<p>Quatre programmes spécifiques</p> <p>1. "Coopération" sur la recherche en collaboration, sous les rubriques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé</li> <li>• Alimentation, agriculture et pêche, et biotechnologie</li> <li>• Technologies de la communication et de l'information</li> <li>• Nano-sciences, nano-technologies, matériaux et nouvelles technologies de production</li> <li>• Energie</li> <li>• Environnement (y compris le changement climatique)</li> <li>• Transport (y compris l'aéronautique)</li> <li>• Sciences socio-économiques et humaines</li> <li>• Espace</li> <li>• Sécurité</li> </ul> <p>2. « Idées », y compris la mise en place d'un Conseil Européen de la Recherche (CER)</p> <p>3. « Peuple » pour ressources humaines</p> <p>4. « Capacités » traite des capacités potentielles de recherche des PME européennes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures de recherche</li> <li>• Recherche au bénéfice des PME</li> <li>• Régions de la connaissance</li> <li>• Potentiel de recherche</li> <li>• Science dans la société</li> <li>• Développement cohérent des politiques de recherche</li> <li>• Activités de coopération internationale</li> </ul>		Adopté	<a href="http://ec.europa.eu/research/fp7/home_en.html">http://ec.europa.eu/research/fp7/home_en.html</a>

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	But/thèmes/priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Compétitivité et Programme cadre pour l'Innovation	Programme cadre 3,6 milliards d'EUR au total	2007-2013	<p>Les objectifs du PIC sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stimuler la compétitivité des entreprises, en particulier des PME ;</li> <li>• Promouvoir toutes les formes d'innovation y compris l'éco-innovation ;</li> <li>• Accélérer le développement d'une Société de l'Information durable, compétitive, innovante et de l'intégration ;</li> <li>• promouvoir le rendement énergétique et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans tous les secteurs y compris le transport.</li> </ul> <p>Alors que l'éco-innovation sera un thème transversal du programme tout entier, le PIC se compose de trois programmes spécifiques</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Démarrage et croissance des PME : le "<u>Programme pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation</u>" avec un budget de 2,17 milliards d'€ (y compris 430 millions d'€ pour promouvoir l'éco-innovation), facilitera l'accès des PME au financement, mieux intégrer les réseaux existants de services de soutien aux entreprises (Centres EuroInfoCentres Innovation Relay ) et le soutien aux activités d'innovation (INNOVA, Pro-Inno etc).</li> <li>2. Technologies de l'Information et de la communication : le "<u>Programme de Soutien de la politique relative aux TCI</u>", doté d'un budget de 730 millions d'€, contribuera à la compétitivité, la croissance et aux emplois par la stimulation d'une adoption plus large, plus efficace et une meilleure utilisation des TCI. En particulier, il inclura le soutien d'actions pilotes faisant appel à des services d'intérêt public basés sur les TCI ; du développement de contenu numérique et l'amélioration de la sécurité de et la confiance dans les TCI et leurs applications.</li> <li>3. Accroissement de l'utilisation des énergies renouvelables et réduction de la consommation d'énergie : le "<u>Programme Energy Intelligent pour l'Europe</u>" doté d'un budget de 730 millions d'€ soutiendra le rendement énergétique, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des solutions technologiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par le secteur du transport.</li> </ol>	<p>Combine plusieurs activités européennes existantes</p> <p>Cadre pour 3 programmes (cf. thèmes)</p>	Convenu	<a href="http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/cip/index_en.htm">http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/cip/index_en.htm</a>

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	But/thèmes/priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Entreprenariat et Programme d'innovation	Programme de financement au Budget de 2,1 milliards d'EUR	2007-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le programme vise à aider les entreprises à innover en donnant l'accès au financement : partager les risques et les récompenses avec les investisseurs privés et apporter des contre-garanties ou des co-garanties à des systèmes nationaux de garantie. Les instruments financiers seront actionnés par le FEI.</li> <li>Par le biais du Programme, les PME auront un accès simple, clair et efficace à l'UE via les réseaux de soutien des entreprises consistant en des informations et des conseils donnés par les EIC (Euro Info Centres) et les IRC (Innovation Relay Centres).</li> <li>Les conditions de l'innovation seront améliorées par le biais d'actions pour l'innovation incluant des échanges de meilleures pratiques entre les Etats Membres (tableau des tendances de l'innovation, innoBaromètre, tableau de bord de l'innovation).</li> </ul>	<p>Une partie du Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation</p> <p>Rassemble les activités du <u>Programme Pluriannuel pour l'Entreprise et l'Esprit d'entreprise (MAP)</u>, la partie éco innovation du <u>programme LIFE-Environnement</u> et les activités d'innovation dans le cadre du 7e PC</p>	Convenu	<a href="http://europa.eu.int/comm/entreprise/enterprise_policy/cip/index_en.htm#entr">http://europa.eu.int/comm/entreprise/enterprise_policy/cip/index_en.htm#entr</a>
Ressources Européennes Communes pour les Micro Entreprises et les entreprises de taille moyenne (JEREMIE)	Initiative commune	2007-2013	<p>JEREMIE permettra aux Etats Membres européens d'utiliser une partie de leurs fonds structurels afin d'obtenir un ensemble d'instruments financiers spécifiquement conçus pour soutenir les micro entreprises et les PME .</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Visant à améliorer l'accès au financement pour le développement des PME et pour financer le soutien en termes de compétitivité pour les start-ups et les micro-entreprises, par le biais de l'assistance technique, des subventions ainsi que les instruments non subventionnés tels que les prêts, le capital risque et les garanties.</li> <li>Le financement mis à disposition par JEREMIE doit être utilisé pour le financement des PME investissant dans des immobilisations et du capital circulant à long terme. Cela peut impliquer de nouveaux projets ou la modernisation ou le développement d'entreprises existantes dans des secteurs tels que l'industrie manufacturière, l'agro industrie, l'environnement, les services, les TCI, les sciences de la vie, etc.</li> <li>3 principaux instruments financiers</li> <li>Assistance Technique et consultative</li> <li>Capital risque</li> </ul>		Convenu par les Etats Membres en 2005	<a href="http://www.eif.eu.int/jeremie/">http://www.eif.eu.int/jeremie/</a>

			• Garanties (à la fois pour les micro prêts et les prêts aux PME)			
--	--	--	---	--	--	--

## ENVIRONNEMENT

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Orientations stratégiques pour le Développement rural	Orientations stratégiques	2007-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers</li> <li>Améliorer l'environnement et les paysages</li> <li>Améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et encourager la diversification</li> <li>Constitution de capacités locales pour l'emploi et la diversification</li> <li>Traduire les priorités en programme</li> <li>Complémentarité entre les instruments communautaires</li> </ul>	Reforme de la PAC basée sur LEADER+	Orientations adoptées en février 2006	<a href="http://europa.eu.int/comm/agriculture/capreform/rdguidelines/index_en.htm">http://europa.eu.int/comm/agriculture/capreform/rdguidelines/index_en.htm</a>
Sixième programme d'action pour l'environnement		2002-2012	Préparation de sept stratégies thématiques <ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution de l'Air (adoptée en septembre 2005)</li> <li>Prévention et Recyclage des déchets (adopté en décembre 2005)</li> <li>Protection et Conservation de l'Environnement Marin (adopté en octobre 2005)</li> <li>Terre (adopté en septembre 2006)</li> <li>Utilisation durable des Pesticides</li> <li>Utilisation durable des Ressources (adopté en décembre 2005)</li> <li>Environnement Urbain (adopté en janvier 2006)</li> </ul>	Cf. Stratégies thématiques sur la pollution de l'air, les déchets, l'environnement marin, la terre, l'utilisation durable des ressources	Adopté en 2002	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/newprg/index.htm">http://www.europa.eu.int/comm/environment/newprg/index.htm</a>
Stratégie Thématique sur l'utilisation durable de ressources naturelles	Budget de la Stratégie 10,5 millions d'EUR	2006-2030	Actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la compréhension et la connaissance de l'utilisation des ressources européennes, son impact négatif sur l'environnement et son importance dans l'UE et mondialement.</li> <li>Développer des outils pour suivre et rendre compte de la progression dans l'UE, les états membres et les secteurs économiques.</li> <li>Stimuler la candidature des approches et des processus stratégiques à la fois dans les secteurs économiques et les états membres et les encourager à développer des plans et des programmes y ayant trait.</li> <li>Sensibiliser les parties prenantes et les citoyens à propos de l'impact négatif important sur l'environnement de l'utilisation des ressources.</li> </ul>	6 <sup>ème</sup> PAE	Adopté en décembre 2005	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm">http://www.europa.eu.int/comm/environment/natres/index.htm</a>

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	But/thèmes/priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Stratégie thématique sur la protection de la terre	Stratégie thématique		<p>La stratégie thématique pour la protection de la terre consiste en la communication de la Commission à l'attention des autres institutions européennes, en une proposition de Directive Cadre et en une évaluation d'impact</p> <p>La directive proposée inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un cadre commun visant à protéger la terre sur la base des principes de la préservation des fonctions de la terre, de la prévention de l'appauvrissement du sol, de l'atténuation de ses effets, de la réhabilitation des terres dégradées et l'intégration dans d'autres politiques sectorielles.</li> <li>• L'exigence d'identifier, décrire et évaluer l'impact de certaines politiques sectorielles sur les processus d'appauvrissement du sol en vue de protéger les fonctions de la terre.</li> <li>• L'exigence imposée aux utilisateurs des terres de prendre des précautions lorsqu'il est probable que l'usage qu'ils font du sol compromettra sensiblement les fonctions de ce dernier.</li> <li>• Une approche vis-à-vis de l'imperméabilisation du sol afin de garantir une utilisation plus rationnelle de la terre conformément à l'article 174 du Traité CE et de maintenir autant de fonctions de la terre que possible.</li> <li>• identification des régions courant des risques d'érosion, de raréfaction de la matière organique, de tassement et de glissements de terrain et mise en place d'un programme national de mesures.</li> <li>• Mesures visant à limiter l'introduction de substances dangereuses dans la terre, à éviter l'accumulation dans la terre qui pourrait altérer les fonctions de celle-ci et présenter un risque pour la santé humaine et l'environnement.</li> <li>• Dresser l'inventaire des sites contaminés, mettre en place un mécanisme de financement de la remise en état des sites abandonnés, un rapport sur l'état des sols ainsi qu'une stratégie nationale de dépollution des sites contaminés identifiés</li> </ul>	6 <sup>ème</sup> PAE	<p>Stratégie thématique adoptée en septembre 2006</p> <p>Proposition de Directive Cadre présentée en septembre 2006.</p>	<p><a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/soil/index.htm">http://www.europa.eu.int/comm/environment/soil/index.htm</a></p>

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Stratégie thématique sur la prévention et le recyclage des déchets.	Stratégie thématique		Action : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Insister à nouveau sur l'application complète de la législation existante</li> <li>• Simplification et modernisation de la législation existante</li> <li>• Introduction du mode de réflexion en termes de cycle vie dans la politique de gestion des déchets</li> <li>• Promotion de politiques de prévention des déchets plus ambitieuses.</li> <li>• Meilleure connaissance et information</li> <li>• Développement de normes de référence communes pour le recyclage.</li> <li>• Elaborer plus avant la politique européenne de recyclage</li> </ul>	6 <sup>ème</sup> PAE	Adopté en décembre 2005	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/waste/strategy.htm">http://www.europa.eu.int/comm/environment/waste/strategy.htm</a>
LIFE+	Programme de financement d'env. 2,1 milliards d'EUR	2007-2013	Objectif : Contribuer au développement et à la mise en œuvre de la politique et de la législation de l'UE relative à l'environnement contribuant ainsi au développement durable dans le cadre des priorités du 6 <sup>ème</sup> PAE : changement climatique, nature et biodiversité, environnement et santé, utilisation durable des ressources, approches stratégiques vis-à-vis du développement de politique, mise en œuvre et application (y compris EIE et EES), évaluation ex post des mesures au titre de la politique communautaire dans le domaine de l'environnement  Priorités : Mise en œuvre et gouvernance (75-80% du budget) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement et à la démonstration d'instruments et d'approches politiques innovants,</li> <li>• Contribuer à consolider les institutions au service de la connaissance pour le développement, l'évaluation, le suivi de la législation et de la politique environnementale,</li> <li>• Soutenir la conception et la mise en œuvre d'approches quant au suivi et à l'évaluation de l'état de l'environnement et les moteurs, les pressions et les réponses qui ont un impact sur celui-ci,</li> <li>• Faciliter la mise en œuvre de la politique communautaire pour l'environnement en mettant particulièrement l'accent sur l'application sur le plan régional et local,</li> <li>• apporter un soutien à une meilleure gouvernance en matière d'environnement, à l'élargissement de l'engagement des parties prenantes y compris celui des organisations non gouvernementales dans la mise en œuvre et la consultation politique.</li> </ul>	6 <sup>ème</sup> programme d'action environnementale	Adoption de la réglementation en cours de concertation, la réunion formelle du comité de concertation est prévue pour février/mars 2007.	<a href="http://europa.eu.int/comm/environment/life/news/futureoflife.htm">http://europa.eu.int/comm/environment/life/news/futureoflife.htm</a>

Coopération territoriale transnationale en Europe du Nord Ouest

---

			<p>Information et communication (20-25% du budget)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• diffuser les informations et faire prendre conscience des problèmes liés à l'environnement.</li><li>• soutenir les mesures d'accompagnement (information, communication, actions et campagnes, conférences, etc).</li></ul>			
--	--	--	--	--	--	--

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Directive cadre sur l'eau	Loi	Transposition dans la législation nationale en 2003, plans finaux de gestion des bassins fluviaux incl. les programmes et les mesures en 2009.	<ul style="list-style-type: none"> <li>protection des rivières, des lacs, des régions côtières et des eaux souterraines</li> <li>Objectifs pour garantir que l'état de toutes les eaux sera « satisfaisant » d'ici 2015.</li> <li>identification par les états membres des bassins fluviaux individuels</li> <li>garantir des arrangements administratifs appropriés pour chaque district hydrographique au sein du territoire national</li> <li>demande une coopération transfrontalière afin de garantir des arrangements administratifs pour chaque <i>district géographique</i> international</li> <li>Garantir la participation active de toutes les parties prenantes y compris les ONG et les collectivités locales dans les activités de gestion des eaux.</li> <li>Garantir la réduction et le contrôle de la pollution ayant pour origine toutes les sources telles que l'agriculture, l'activité industrielle et les zones urbaines etc.</li> <li>nécessite des politiques de tarification de l'eau et de s'assurer que les pollueurs sont les payeurs.</li> </ul>	<p>Des propositions de directives filles sur les eaux souterraines et la gestion des risques d'inondation</p> <p>Remplace sept directives précédentes :  Sur les eaux de surface, sur les méthodes de mesure et les fréquences d'échantillonnage et les échanges d'informations sur la qualité de l'eau douce ; les eaux poissonneuses, conchylicoles et les directives relatives aux eaux souterraines ; Et la directive sur la mise au rebut de substances dangereuses</p>	Adopté en 2000	<a href="http://europa.eu.int/comm/environment/water/water-framework/index_en.html">http://europa.eu.int/comm/environment/water/water-framework/index_en.html</a>
Proposition d'une directive fille sur la protection des eaux souterraines contre la pollution	Loi		<ul style="list-style-type: none"> <li>critères d'évaluation du bon état chimique des eaux souterraines</li> <li>Critères pour l'identification et l'inversion des tendances significatives et durables à la hausse et pour la définition de points de départ pour les inversions de tendance.</li> <li>met en place une condition afin de prévenir ou limiter les déversements indirects de substances polluantes dans les eaux souterraines.</li> </ul>	Cf. Directive cadre sur l'eau, directive sur les nitrates, sur la décharge de déchets et la future directive cadre pour la	Directive adoptée par le Parlement en décembre 2006.	<a href="http://ec.europa.eu/environment/water/index.html">http://ec.europa.eu/environment/water/index.html</a>

			<p>Il sera demandé aux états Membres de surveiller et d'évaluer la qualité des eaux souterraine sur la base de critères communs et d'identifier et d'inverser les tendances de la pollution des eaux souterraines. La Directive introduit un régime mixte - d'une part conformité aux normes de qualité et d'autre part, des mesures afin de prévenir ou limiter l'introduction de polluants dans les eaux souterraines. Les Etats Membres devront mettre en place certaines des normes eux-mêmes au niveau le plus approprié, en tenant compte des conditions locales et régionales.</p>	<p>protection des sols</p>		
--	--	--	---	----------------------------	--	--

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	But/thèmes/priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Proposition d'une directive fille sur l'évaluation et la gestion des inondations.	Loi		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des risques d'inondation pour chaque district hydrographique</li> <li>• Cartes des risques d'inondation</li> <li>• Plans de gestion des risques d'inondation</li> </ul>	Cf. Directive Cadre sur l'eau	Proposition par la Commission (janvier 2006)	<a href="http://europa.eu.int/comm/environment/water/flood_risk/pdf/com_2006_15_en.pdf">http://europa.eu.int/comm/environment/water/flood_risk/pdf/com_2006_15_en.pdf</a>
Stratégie Thématique sur la Protection et la Conservation de l'Environnement marin	Stratégie		<p>Promouvoir l'utilisation durable des mers et préserver les écosystèmes marins.</p> <p>Un cadre pour une coopération renforcée devrait assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un haut niveau de protection des océans et des mers en Europe</li> <li>• des institutions au service de la connaissance améliorées pour l'élaboration de la politique</li> <li>• des actions intégrées et rentables afin de réduire les pressions</li> <li>• Un suivi et une évaluation efficaces pour s'assurer que les objectifs sont atteints et que les actions donnent des résultats.</li> </ul>	6 <sup>ème</sup> PAE Proposition d'une Directive établissant un Cadre pour l'Action Communautaire dans le domaine de la politique environnementale pour le milieu marin. Livre vert sur la politique pour le Milieu Marin	Adopté	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/water/marine/com_504_en.pdf">http://www.europa.eu.int/comm/environment/water/marine/com_504_en.pdf</a>
Proposition d'une Directive établissant un Cadre pour l'Action Communautaire dans le domaine de la politique environnementale pour le milieu marin.	Loi		Un cadre pour le développement des stratégies maritimes conçues pour un bon état environnemental en matière d'environnement marin et pour garantir que la protection et la préservation de l'environnement ainsi que la prévention de la détérioration se poursuivront.	6 <sup>ème</sup> PAE Stratégie Thématique sur la Protection et la Conservation de l'Environnement marin	Proposition datée d'octobre 2005.	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/water/marine/dir_505_en.pdf">http://www.europa.eu.int/comm/environment/water/marine/dir_505_en.pdf</a>

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	But/thèmes/priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
<p>Livre vert sur la politique maritime : « Vers une future politique maritime pour l'Union : vision européenne pour les océans et les mers »</p>	<p>Livre vert</p>		<p>Consultation sur une future politique maritime intégrée pour l'Union européenne                      Questions consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment allons-nous nous assurer du leadership et de la compétitivité européens non seulement dans les secteurs du transport, des ports et de la construction navale mais également dans les industries en croissance rapide telles que la biotechnologie marine, la surveillance des océans et la robotique marine, l'aquaculture moderne, ainsi que le secteur de l'énergie marine ?</li> <li>• Comment pouvons-nous maximiser notre connaissance des océans et des mers par la recherche scientifique et la technologie et utiliser ce savoir afin de garantir la protection des ressources de l'océan et inverser la détérioration de l'environnement ?</li> <li>• Comment pouvons-nous maximiser la qualité de vie dans nos régions côtières et relancer le développement du tourisme côtier durable ?</li> <li>• Quels instruments peut-on développer et utiliser pour mieux gérer notre relation avec la mer y compris le recueil de données, l'aménagement du territoire et les instruments financiers ?</li> <li>• Comment pouvons-nous mettre en place une meilleure gouvernance pour des résultats optimaux au niveau international, européen, national et régional et comment pouvons-nous stimuler la coopération dans les activités offshore des gouvernements ?</li> <li>• Comment pouvons-nous maintenir et promouvoir notre patrimoine marin européen et renforcer l'identité maritime de l'Europe ?</li> </ul>	<p>Stratégie thématique pour l'environnement marin (qui est considérée comme le pilier environnemental d'une future politique maritime)                      Lien avec la stratégie thématique sur la pollution de l'air</p>	<p>Livre vert adopté en juin 2006</p>	<p><a href="http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy_en.html">http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy_en.html</a></p>
<p>Gestion intégrée de la zone côtière de l'UE</p>	<p>Recommandation politique</p>	<p>A compter de 2007</p>	<p>La Communication de la Commission du 7 juin 2007, COM (2007)308 final présente les conclusions de cet exercice d'évaluation et fixe les principales orientations politiques pour une promotion renforcée de la Gestion intégrée de la zone côtière en Europe</p>	<p>Stratégique maritime et Gestion intégrée de la zone côtière de l'UE</p>	<p>Communication de la Commission</p>	<p><a href="http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2007/com2007_0308en01.doc">http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/com/2007/com2007_0308en01.doc</a></p>
<p>MSUO – Opération Parapluie pour la Sécurité Maritime.</p>	<p>Inter programme INTERREG .                      Conjointement financé par les quatre programmes Interreg IIIB (ENO,</p>		<p>Assistance aux projets de sécurité maritime INTERREG en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournissant un Réseau International Européen pour la coopération sur la sécurité maritime</li> <li>• Faisant la promotion des résultats du projet pour mettre l'Europe et les partenaires au premier plan en matière de sécurité maritime</li> <li>• Accroissant la compétence du projet en matière de sécurité maritime en comblant les écarts en matière de connaissance et en encourageant la coopération</li> <li>• Aidant les programmes à devenir des moteurs collectifs pour la sécurité maritime sur l'agenda européen et international</li> </ul>	<p>Interreg IIIB (ENO, Région de la Mer du Nord, Périphérie du Nord, Région de la Mer Baltique)</p>		<p><a href="http://www.maritime-safety.org/">http://www.maritime-safety.org/</a></p>

---

Titre	Type / financem ent disponibl e	Période couverte	But/thèmes/priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
	Régions de la Mer du Nord et de la Baltique)					

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Directive Cadre sur la Qualité de l'Air.	Loi		<ul style="list-style-type: none"> <li>Rationalisation des dispositions existantes et fusion de cinq instruments juridiques en une seule directive.</li> <li>Introduction de nouvelles normes relatives à la qualité de l'air pour les particules fines présentes dans (PM<sub>2,5</sub>) l'air</li> <li>Objectifs relatifs à la qualité de l'air ambiant pour éviter, prévenir ou réduire les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble</li> <li>Evaluer la qualité de l'air ambiant dans les Etats Membres sur la base de méthodes et critères communs</li> <li>Obtenir les informations adéquates sur la qualité de l'air ambiant et garantir qu'elles sont mises à disposition du public.</li> </ul>	Quatre directives filles	Adopté en 1996	<a href="http://europa.eu.int/comm/environment/air/ambient.htm">http://europa.eu.int/comm/environment/air/ambient.htm</a>
Stratégie thématique sur la pollution de l'air	Stratégie thématique		<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer le fonctionnement de la législation relative à l'environnement</li> <li>Intégrer les préoccupations sur la qualité de l'air aux autres domaines de la politique</li> </ul>	6 <sup>ème</sup> PAE	Adopté en 2005	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/air/cape/index.htm">http://www.europa.eu.int/comm/environment/air/cape/index.htm</a>
Programme 'Européen sur l'Energie Intelligente'	Taux de subvention du programme de financement de 727 millions d'EUR habituellement de 50 %	2007-2013	<p>Promotion du rendement énergétique et des sources d'énergie renouvelable par le biais de projets et d'autres actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Sources d'énergie nouvelles et renouvelables (ALTENER)</li> <li>Rendement énergétique en particulier dans le bâtiment et l'industrie (SAVE)</li> <li>Aspects énergétiques du transport (STEER)</li> <li>Coopération avec les pays en voie de développement (COOPENER)</li> </ul>	Une partie du Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation	Convenu	<a href="http://europa.eu.int/comm/energy/intelligent/index_en.html">http://europa.eu.int/comm/energy/intelligent/index_en.html</a>
Une stratégie européenne pour une énergie sûre, compétitive et durable	Livre vert		<ul style="list-style-type: none"> <li>L'énergie pour la croissance et l'emploi en Europe : achever les marchés internes du gaz et de l'électricité en Europe</li> <li>Un marché interne de l'énergie qui garantit la sécurité de l'approvisionnement : Solidarité entre les Etats Membres</li> <li>S'attaquer à la sécurité et la compétitivité de l'approvisionnement énergétique : vers une palette énergétique efficace, durable et variée</li> <li>Une approche intégrée pour aborder le changement climatique</li> <li>Encourager l'innovation : un plan stratégique relatif à la technologique énergétique en Europe</li> <li>Vers une politique énergétique externe cohérente</li> </ul>		Consultation publique clôturée en septembre 2006	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/index_en.htm">http://www.europa.eu.int/comm/energy/green-paper-energy/index_en.htm</a>
Réseaux	Budget		<ul style="list-style-type: none"> <li>finance des projets d'infrastructure d'acheminement du gaz et de</li> </ul>	TEN		<a href="http://www.europa.eu">http://www.europa.eu</a>

---

transeuropéens dans le secteur de l'énergie (TEN-E)	annuel d'environ 25 millions d'euros		<p>l'électricité présentant un intérêt au niveau européen.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• soutien principalement des études de faisabilité. La plupart des projets franchissent les frontières nationales ou ont une influence sur plusieurs Etats Membres de l'UE.</li></ul>			<a href="http://u.int/comm/ten/energy/index_en.htm">u.int/comm/ten/energy/index_en.htm</a>
---	--------------------------------------	--	--	--	--	--

## ACCESSIBILITE

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
TEN-T	Budget total proposé de 20,35 milliards d'eur (env. 3 milliards d'EUR/an) pour 2007-2013	2007-2013	30 axes de priorité dont les 13 suivants sont entièrement ou partiellement localisés en ENO 2. Axe de train à grande vitesse Paris- Bruxelles/ Bruxelles -Cologne- Amsterdam-Londres 4. Axe de train à grande vitesse Est 5. Ligne de la Betuwe 9. Axe ferroviaire Cork-Dublin-Belfast-Stranraer (achevé en 2001). 13. Axe routier GB/Irlande/Benelux 14. Ligne principale de la Côte Ouest (WCML) 17. Axe ferroviaire Paris-Strasbourg-Stuttgart-Vienne-Bratislava 18. Rhine/Maas-Main-Danube inland waterway axis 21. Les autoroutes de la mer : Autoroute de la Mer de l'Europe de l'Ouest (allant du Portugal et l'Espagne via l'Arc Atlantique vers la Mer du Nord et la Mer d'Irlande) 24. Axe ferroviaire Lyon/Genève-Basel-Duisburg-Rotterdam/Antwerpen 26. Axe rail/route Irlande/Grande Bretagne/Europe continentale 28. « Europaprail » sur l'axe ferroviaire Bruxelles-Luxembourg-Strasbourg 30. Axe de voie de navigation intérieure Seine-Scheldt	TEN	Adopté  Appels à candidatures	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/ten/transport/index_en.htm">http://www.europa.eu.int/comm/ten/transport/index_en.htm</a>  cartes : <a href="http://www.europa.eu.int/comm/ten/transport/maps/index_en.htm">http://www.europa.eu.int/comm/ten/transport/maps/index_en.htm</a>
Autoroute de la mer	Partie du RTE-T  Orientations juridiques et financement		Initiative pour promouvoir le transport durable de marchandises vers et à travers la zone économique européenne et contribuer au développement portuaire en introduisant de nouvelles chaînes logistiques intermodales sur une base maritime en Europe  Trois objectifs principaux pour les projets d'autoroutes de la mer (1) Concentration du flux de marchandises sur les routes logistiques maritimes (2) Une cohésion croissante (3) réduction de l'encombrement des routes par le biais du transfert modal.  Quatre couloirs ont été désignés pour la mise en place de projets d'intérêt européen : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Autoroute de la mer Baltique</i> (liant les Etats Membres de la Mer Baltique aux Etats Membres de l'Europe Centrale et de l'Ouest y compris la route par la mer du Nord / le canal de la Mer Baltique) ;</li> <li>• <i>Autoroute de la Mer de l'Europe de l'Ouest</i> (allant du Portugal et l'Espagne via l'Arc Atlantique vers la Mer du Nord et la Mer</li> </ul>	Livre blanc sur les transports  TEN-T	Orientations TEN-T adoptées le 29 avril 2004  D'ici 2010, le réseau des autoroutes de la mer devrait être mis en place à travers l'Europe sur les quatre couloirs	<a href="http://europa.eu.int/comm/transport/intermodality/motorways_sea/index_en.htm">http://europa.eu.int/comm/transport/intermodality/motorways_sea/index_en.htm</a>  carte : <a href="http://www.europa.eu.int/comm/transport/intermodality/motorways_sea/doc/2004_07_30_map_motorways_sea.pdf">http://www.europa.eu.int/comm/transport/intermodality/motorways_sea/doc/2004_07_30_map_motorways_sea.pdf</a>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>d'Irlande) ;</li> <li><i>Autoroute de la mer de l'Europe du Sud Est</i> (reliant la mer Adriatique à la mer Ionienne et l'Est méditerranéen y compris Chypre) ;</li> <li><i>Autoroute de la Mer du Sud Ouest de l'Europe</i> (Méditerranée de l'Ouest, reliant l'Espagne, la France, l'Italie y compris Malte et faisant le lien avec l'Autoroute de la Mer de l'Europe du Sud Est et incluant des liens avec la Mer Noire).</li> </ul>			
--	--	--	--	--	--	--

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
-------	-------------------------------	------------------	--------------------	--------------------------------	--------	---------------

NAIADES – Programme d'action intégré pour le transport par voie de navigation intérieure	Programme de communication/d'action	2006-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cinq domaines stratégiques pour une politique du transport complète par voie de navigation intérieure (IWT) : Marché, flotte, emplois et compétences, Image, infrastructure.</li> <li>Réflexion sur une structure organisationnelle appropriée et des recommandations sur les mesures de soutien, de coordination et législatives.</li> </ul>	Livre Blanc : Politique européenne des transports pour 2010-l'heure des choix	Communication adoptée en janvier 2006	<a href="http://ec.europa.eu/transport/iw/prospect/index_en.htm">http://ec.europa.eu/transport/iw/prospect/index_en.htm</a>
Politique européenne des transports pour 2010 : L'heure des choix	Livre blanc	Jusque 2010	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déplacer l'équilibre entre les modes de transport</li> <li>Elimination des goulets d'étranglement</li> <li>Placer les utilisateurs au cœur de la politique des transports</li> <li>Gestion de la mondialisation du transport</li> </ul>		Adopté en 2001	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/transport/white_paper/documents/doc/lb_texte_complet_en.pdf">http://www.europa.eu.int/comm/transport/white_paper/documents/doc/lb_texte_complet_en.pdf</a>
Programme Marco Polo II	Programme de financement 400 m d'EUR	2007-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire l'encombrement routier, améliorer la performance environnementale du système de transport de marchandise au sein de l'UE et renforcer l'intermodalité</li> <li>Soutien des actions dans le transport de marchandises, la logistique et autres marchés, les autoroutes de la mer et les mesures d'évitement</li> </ul>	Livre Blanc : Politique européenne de transport pour 2010 – l'heure des choix	Réglementation convenue en novembre 2006.	<a href="http://europa.eu.int/comm/transport/marcpolo/index_en.htm">http://europa.eu.int/comm/transport/marcpolo/index_en.htm</a>
Initiative CIVITAS	Cofinancée par l'UE  Budget global de l'initiative supérieur à 300 millions d'€.	CIVITAS II (2005-2009)	<p>Programme coordonné par les grandes villes</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>promouvoir et mettre en œuvre des mesures pour le transport durable, propre et efficace sur le plan énergétique</li> <li>mettre en œuvre des trains intégrés de mesures politiques et technologiques dans le domaine de l'énergie et du transport dans 8 catégories de mesures (à savoir, restrictions d'accès, carburants propres, transport en commun de passagers, stratégies intégrées de tarification, style de vie dans lequel la voiture prend une place moins importante, mesures douces, gestion du transport, transport urbain de marchandises)</li> <li>Constituer la masse critique et les marchés pour l'innovation</li> </ul>	(également intéressant pour la priorité du développement urbain durable)	Fonctionnement  Suite en cours de discussion	<a href="http://www.civitas-initiative.org">http://www.civitas-initiative.org</a>

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Programme QuickStart	60 milliards d'EUR env. jusqu'à 2010	Jusqu'à 2010	<p>Le Programme identifie les domaines clés d'investissement dans le réseau et la connaissance qui peuvent être en voie de réalisation dans trois ans. Les projets recouvrent :</p> <p>1) L'investissement dans les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Projets de transport QuickStart : Parties de segments TEN-T, principalement des lignes ferroviaires transfrontalières, des voies de navigation intérieures et maritimes ou des liaisons routières s'interconnectant avec d'autres réseaux telles que les « autoroutes de la mer »</li> <li>• Soutien du système de navigation par satellite Galileo</li> <li>• 17 liens énergétiques potentiels Quick-Start (tirés des propositions TEN sur l'énergie)</li> <li>• 3 projets Large Bande QuickStart Projet sur la fracture numérique (zones rurales et distantes), projets de communication mobile et de technologies (recherche sur l'introduction de systèmes de communication mobile 3G) ; Projet d'infrastructure de réseau de recherche sur les TCI (mise à niveau du réseau de recherche reliant les universités et les centres de recherche)</li> </ul> <p>2) Investissement dans la connaissance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accent mis sur les secteurs technologies clés Nanoélectronique, nouvelle génération de lasers, hydrogène comme source d'énergie et d'électricité</li> <li>• la présence de l'UE dans l'espace : GMES – poursuite du soutien au nouveau système de Surveillance Mondiale par Satellite de l'Environnement et de la sécurité (prévu pour être pleinement opérationnel d'ici 2008) ; Et une plateforme de lancement pour les fusées Soyuz</li> </ul>	TEN Fonds Structurels		<a href="http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/rpt/2003/com2003_0690en01.pdf">http://europa.eu.int/eur-lex/en/com/rpt/2003/com2003_0690en01.pdf</a>

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Programme de soutien de la Politique en faveur des TCI	Programme de financement Budget de 728 millions d'EUR	2007-2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stimuler les nouveaux marchés convergents pour les réseaux électroniques, le contenu multimédia et les technologies numériques</li> <li>Solutions de test aux goulets d'étranglement qui retardent le vaste déploiement en Europe des services électroniques</li> <li>Soutenir la modernisation des services du secteur public qui vont augmenter la productivité et améliorer les services</li> </ul>	<p>Une partie du Programme cadre pour la compétitivité et l'innovation</p> <p>Le programme va tirer profit des objectifs des programmes <a href="#">e-TEN</a>, <a href="#">Modinis</a> et e-Content conformément à la nouvelle stratégie intégrée <a href="#">i2010 – Société Européenne de l'information 2010</a>.</p>	Convenu	<p><a href="http://europa.eu.int/comm/entreprise/enterprise_policy/cip/index_en.htm#ict">http://europa.eu.int/comm/entreprise/enterprise_policy/cip/index_en.htm#ict</a></p> <p><a href="http://europa.eu.int/information_society/activities/eten/newroom/programme/framework/index_en.htm">http://europa.eu.int/information_society/activities/eten/newroom/programme/framework/index_en.htm</a></p>
i2010 – Une Société Européenne de l'Information pour la Croissance et l'Emploi	Stratégie		<p>Trois priorités de politique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>créer un marché unique compétitif et ouvert pour la société de l'information et les services multimédia au sein de l'UE</li> <li>accroître les investissements de l'UE dans les Technologies de l'Information et de la Communication (TCI) de 80% .</li> <li>Promouvoir une société européenne de l'information et de l'intégration .</li> </ul>		Initiative adoptée le 1er juin 2005	<a href="http://europa.eu.int/information_society/europe/i2010/index_en.htm">http://europa.eu.int/information_society/europe/i2010/index_en.htm</a>
eContent Plus	Programme de financement 149 m d'EUR	2005-2008	<ul style="list-style-type: none"> <li>s'attaquer aux barrières organisationnelles et promouvoir l'adoption des solutions techniques de pointe et la facilité d'utilisation du matériel numérique dans un environnement multilingue.</li> <li>aborde les domaines particuliers du marché dans lesquels le développement s'est avéré lent : contenu géographique (en tant que composant clé du contenu du secteur public), contenu éducatif, culturel, scientifique et scolaire.</li> </ul>		Approuvé	<a href="http://europa.eu.int/information_society/activities/econtentplus/index_en.htm">http://europa.eu.int/information_society/activities/econtentplus/index_en.htm</a>
IDABC (services paneuropéens d'administration en ligne)		2005-2009	<p>IDABC = fourniture interopérable de services paneuropéens d'administration en ligne aux administrations publiques, aux entreprises et aux citoyens.</p> <p>S'appuyez sur les TCI :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>encourager et soutenir la prestation de services transfrontaliers du secteur public aux citoyens et aux entreprises en Europe,</li> <li>améliorer l'efficacité et la collaboration entre les administrations</li> </ul>	eEurope	Programme de travail adopté le 28 février 2006.	<p><a href="http://europa.eu.int/idabc/">http://europa.eu.int/idabc/</a></p> <p>Programme de travail : <a href="http://europa.eu.int/idabc/servlets/Doc?id=24379">http://europa.eu.int/idabc/servlets/Doc?id=24379</a></p>

Coopération territoriale transnationale en Europe du Nord Ouest

---

			<ul style="list-style-type: none"><li>• publiques européens et, contribuer à faire de l'Europe un lieu attractif pour y vivre, investir et travailler</li></ul>			
--	--	--	---	--	--	--

## DEVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Stratégie Thématique relative à l'Environnement Urbain	Stratégie thématique		<p>Meilleure intégration de la législation et des politiques environnementales européennes au niveau local en soutenant les autorités locales pour adopter une approche plus intégrée vis-à-vis de la gestion urbaine</p> <p>Mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation sur la gestion intégrée de l'environnement</li> <li>• Orientation sur les plans de transport urbain durable</li> <li>• Soutien de l'échange de meilleures pratiques à l'échelle de l'UE</li> <li>• Portail internet de la Commission pour les autorités locales</li> <li>• Formation</li> </ul>	6 <sup>ème</sup> PAE	Adopté en janvier 2006	<a href="http://www.europa.eu.int/comm/environment/urban/pdf/com_2005_0718_en.pdf">http://www.europa.eu.int/comm/environment/urban/pdf/com_2005_0718_en.pdf</a>
« Une approche européenne vis-à-vis des communautés durables » (accord Bristol)	Politique		<p>L'accord de Bristol fixe les huit caractéristiques d'une communauté durable et l'engagement de partager les études de cas de bonne pratique</p> <p>Les communautés durables doivent être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• actives, sûres et de l'intégration</li> <li>• bien gérées</li> <li>• bien interconnectées</li> <li>• bien desservies</li> <li>• sensibilisées à l'environnement</li> <li>• Prospères</li> <li>• Bien conçues et construites</li> <li>• Justes pour tous</li> </ul> <p>D'autres propositions recouvrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'impact du financement sous forme de prêt de la Banque Européenne de l'Investissement et</li> <li>• Stimuler les compétences génériques offrant des débouchés professionnels</li> </ul>		Convenu sous la présidence du Royaume Uni : Réunion ministérielle informelle de l'UE sur les communautés durables, novembre 2005	<a href="http://www.communities.gov.uk/pub/523/PolicyPapersUKPresidencyEUMinisterialInformalSustainableCommunities_id1162523.pdf">http://www.communities.gov.uk/pub/523/PolicyPapersUKPresidencyEUMinisterialInformalSustainableCommunities_id1162523.pdf</a>
Culture 2007	<p>Jusque 2006: 167 m d'EUR</p> <p>A partir de 2007 : Budget proposé de 408 millions</p>	2007-2013	<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir la préservation et la connaissance du patrimoine culturel important pour l'Europe ;</li> <li>• Promouvoir la mobilité transnationale des personnes travaillant dans le secteur de la culture ;</li> <li>• encourager la circulation transnationale des œuvres et des produits culturels et artistiques</li> <li>• encourager le dialogue interculturel</li> </ul>		Adoption formelle en cours	<a href="http://ec.europa.eu/culture/eac/index_en.html">http://ec.europa.eu/culture/eac/index_en.html</a>

Coopération territoriale transnationale en Europe du Nord Ouest

---

Titre	Type / financem ent disponibl e	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
	d'EUR					

Titre	Type / financement disponible	Période couverte	Thèmes / priorités	Lien avec d'autres initiatives	Statut	Site Internet
Suivi URBACT		2006-2013	Proposition pour un programme cadre pour étendre URBACT afin de couvrir toutes les villes à travers l'Europe ainsi que l'expérience acquise dans le cadre des Réseaux Urbains Nationaux et du Réseau européen de Connaissance sur les Politiques Urbaines (EUKN)	EUKN (www.eukn.org)	Suite en cours de discussion	www.urbact.org
Réseau européen de Connaissance sur les Politiques Urbaines EUKN	Réseau / portail interactif		<p>Six thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion sociale et intégration ;</li> <li>• logement ;</li> <li>• transport &amp; infrastructure ;</li> <li>• environnement urbain ;</li> <li>• économie, savoir &amp; emploi</li> <li>• sécurité &amp; prévention de la criminalité</li> </ul> <p>Meilleure pratique, résumés de la recherche pratique urbaine, descriptions des politiques urbaines fructueuses au niveau régional, national ou européen et description des réseaux pertinents</p>		Lancé en 2005	www.eukn.org
Politique de cohésion et des grandes villes : La contribution urbaine à la croissance et aux emplois dans la région	Document de travail des services de la communication	Novembre 2005 – en cours	<p>Des grandes villes attractives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Transport, accessibilité et mobilité</li> <li>• Accès aux services et commodités</li> <li>• L'environnement naturel et physique</li> <li>• Le secteur culturel</li> </ul> <p>Soutenir l'innovation, l'esprit d'entreprise et l'économie du savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions pour les PME et les micro-entreprises</li> <li>• Innovation et l'économie du savoir</li> </ul> <p>Plus d'emplois de meilleure qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le paradoxe des grandes villes Beaucoup d'emplois, pourtant un chômage élevé</li> <li>• Améliorer l'aptitude au travail en élevant les niveaux de rendement des études et la formation</li> </ul> <p>Disparités au sein des grandes villes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'intégration sociale et l'égalité des chances</li> <li>• Sécurité accrue pour les citoyens</li> </ul> <p>Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grandes villes et régions</li> <li>• L'approche intégrée quant au développement urbain durable</li> <li>• Participation citoyenne</li> <li>• Réseaux et échange d'expérience (extension URBACT)</li> </ul> <p>Financement de la rénovation urbaine</p>	Politique de Cohésion de l'UE 2007-2013 / Orientations Stratégiques Communautaires	Consultation publique jusqu'à février 2006 Les résultats ont été intégrés à la version définitive des Orientations Stratégiques Communautaires	<a href="http://europa.eu.int/comm/regional_policy/consultation/urban/contri_urban_en.pdf">http://europa.eu.int/comm/regional_policy/consultation/urban/contri_urban_en.pdf</a>

			<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer l'ingénierie financière (JEREMIE)</li><li>• Partenariat Public-Privé (PPP)</li></ul>			
--	--	--	---	--	--	--

**D) EXPOSE GENERAL DES PRIORITES DANS LE CADRE DE REFERENCE STRATEGIQUE NATIONAL DES ETATS MEMBRES IMPLIQUES DANS LE PROGRAMME ENO EN RELATION AVEC LA COMPETITIVITE, ET LA POLITIQUE DE COHESION**

<p><b>Belgique (Flandres)</b></p>	<p><b>CRSN mis à jour Flandres-Belgique</b></p> <p><u>Objectif global</u> : Renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'économie flamande, la poursuite du développement des Flandres en tant que Région du Savoir et de l'esprit d'entreprise en prenant garde au développement durable et équilibré des zones rurales et urbaines.</p> <p>La stratégie du projet flamand de CRSN eu égard au FEDER a été organisée autour de <u>4 priorités principales</u>. Le développement durable et équilibré des zones rurales sera intégré aux trois premières priorités.</p> <p>Trois <u>thèmes horizontaux</u> sont intégrés à travers les 4 priorités : Dimension territoriale, développement durable et environnement, coopération interrégionale.</p> <p><b><u>Priorités régionales :</u></b></p> <p><b>1) Promouvoir et stimuler l'économie du savoir et l'innovation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation au sein du secteur marchand et non marchand sur l'importance du savoir et de la coopération entre / avec d'autres acteurs de l'économie du savoir (entreprises, centres de recherche, institutions du savoir,...)</li> <li>• Soutenir l'assistance et les actions d'orientation pour un transfert du savoir amélioré (courtiers du savoir, faciliter l'accès à des connaissances stratégiques spécifiques à un emploi, soutien individuel et collectif de la part des acteurs de l'économie du savoir, modélisation d'affaires)</li> <li>• Mise en place d'initiatives de coopération (réseaux, groupement, plateformes) et stimuler l'interaction entre différents acteurs (secteur public, grandes entreprises, PME, secteur non marchand, centres de recherche, institutions du savoir)</li> <li>• Insister sur le caractère international de l'économie du savoir (soutien des PME dans l'accession à des programmes internationaux, faire le lien entre les groupements flamands et étrangers, optimiser la commercialisation au niveau international)</li> <li>• Soutenir des exemples/pilotes innovants d'applications du savoir (accent mis sur l'effet de démonstration et la transférabilité de la connaissance)</li> <li>• Soutenir les innovations en vue d'augmenter l'éco efficacité, les modèles de consommation et de production durables, prêter attention à l'innovation de système et des technologies énergétiques et environnementales</li> <li>• Stimuler l'innovation dans des secteurs typiques de l'économie rurale (label touristique, régional,...)</li> </ul> <p><b>2) Stimuler l'esprit d'entreprise</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'esprit d'entreprise à titre individuel, chez les entreprises et dans la société (avec une attention particulière prêtée à certains groupes tels que les jeunes, les femmes, les plus de 45 ans, les immigrants)</li> </ul>
-----------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur cadre réglementaire pour l'esprit d'entreprise</li> <li>• Faciliter le lancement, la croissance et la reprise d'entreprises</li> <li>• Meilleures informations sur le capital risque/le financement</li> <li>• Encourager l'esprit d'entreprise éthique et international</li> <li>• Un mélange de mesures complémentaires dans les zones urbaines, rurales et péri-urbaines avec une attention particulière prêtée aux zones rurales</li> </ul> <p><b>3) Optimiser les facteurs externes territorio-économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les facteurs externes territorio-économiques afin de créer un environnement attractif pour l'implantation et le développement d'entreprises (y compris la friche industrielle)</li> <li>• Pôles d'entreprise/complexes industriels durables (conception, développement, fonctionnement, gestion durable à long terme des complexes industriels)</li> <li>• Améliorer l'accessibilité des Pôles d'entreprise/complexes industriels</li> <li>• Améliorer et utiliser le système logistique, renforcer l'accessibilité et le fonctionnement (international) des « portes économiques » en tant que facteur important d'implantation des entreprises.</li> <li>• Adapter la politique en fonction des exigences de la région (par ex, mettre davantage l'accent sur les entreprises situées dans des zones rurales que dans des zones plus urbanisées), implantation intégrée des pôles d'entreprise/complexes industriels dans des zones rurales</li> <li>• Gestion intégrale de l'eau (prévention des inondations, protection de la qualité de l'eau, développement des voies de navigation dans le réseau logistique, préservation de l'attraction naturelle et du caractère touristique des voies de navigation)</li> <li>• Développer un environnement sain et naturel (conformément à Natura 2000)</li> <li>• Préserver la fonction de réservoir des zones rurales eu égard à la qualité de vie et à l'environnement naturel ainsi que l'attractivité en tant que site pour les petites entreprises innovantes</li> </ul> <p><b>4) Améliorer le développement urbain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les grandes villes et les zones urbaines afin de générer la croissance, l'innovation et l'emploi</li> <li>• Rénovation urbaine- rénovation des zones urbaines défavorisées dans les villes importantes</li> <li>• Développer et renforcer les réseaux territoriaux complémentaires, soutenir les projets intégrés de développement urbain (accent mis sur l'économie et la mobilité en tant que facteurs d'attraction pour d'autres problèmes)</li> <li>• Stimuler la coopération interville dans les plateformes régionales de coopération en vue de créer la masse critique</li> <li>• Quatre grandes lignes d'action principales             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'économie dans des zones urbaines (créer et conserver de la place pour les entreprises et les activités économiques)</li> <li>- Améliorer l'accessibilité interne et externe dans et entre les zones urbaines et améliorer l'attractivité des grandes villes</li> <li>- Améliorer la qualité de vie dans les grandes villes/les zones urbaines</li> <li>- Développer le secteur socio-culturel comme moyen de développement socio-économique positif des villes</li> </ul> </li> </ul>
	<b>CRSN et Objectif 3</b>

	<p>Référence est faite à l'importance d'une coopération toujours plus étroite entre les régions européennes afin de renforcer la compétitivité et la croissance économique On attache une grande importance au soutien supplémentaire de la dynamique générée par les programmes Interreg III actuels. Les programmes du futur Objectif 3 dans lesquels la Flandres va coopérer, sont mentionnés.</p> <p><b>CRSN et coopération interrégionale</b> La possibilité est incluse pour les actions sur la coopération régionale avec au moins une région d'un autre Etat Membre, d'échanger les expériences et les meilleures pratiques dans le cadre des 4 priorités.</p>
<p><b>Belgique (Wallonie)</b></p>	<p>La Wallonie a choisi d'appliquer son CRSN explicitement aux objectifs de « Convergence » et de « compétitivité régionale et emploi » et en option à l'objectif de « coopération territoriale ».</p> <p>Le CRSN wallon prévoit une complémentarité effective/réelle entre les programmes et les actions entrant dans le cadre de l'objectif « Coopération Territoriale » et les actions et programmes entrant dans le cadre des objectifs « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi » .</p> <p>L'internationalisation ou la dimension internationale inhérente à l'objectif de coopération territoriale est considérée comme un élément essentiel de soutien de la stratégie de développement économique général de la Wallonie.</p> <p>Les priorités suivantes sont identifiées afin de soutenir la stratégie de développement économique de la Wallonie dans sa dimension internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'internationalisation des entreprises/activités les insère dans les réseaux européens ;</li> <li>• Le développement de dispositifs de coopération avec les "pôles de compétitivité" environnants ;</li> <li>• Insérer et lier la Wallonie aux réseaux européens de recherche ;</li> <li>• L'internationalisation des zones urbaines ciblées et leur insertion dans les réseaux.</li> </ul>
<p><b>Belgique (Bruxelles)</b></p>	<p>Les objectifs globaux du CRSN de la région de Bruxelles capitale sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>un développement territorial équilibré de la région de Bruxelles et une baisse des inégalités environnementales économiques et sociales dans la région ;</i></li> <li>• <i>une croissance du dynamisme économique, de l'innovation et de l'emploi.</i></li> </ul> <p>Les trois priorités thématiques du CRSN sont les suivantes :</p> <p>1. Renforcer la cohésion territoriale L'objectif principal de cette priorité est le développement durable et intégré de la zone socio-économique fragile de la Région. Les questions qui seront abordées au sein de cette zone d'intervention prioritaire consistent à renforcer le potentiel économique, à créer les infrastructures socioéconomiques, à améliorer la qualité de la vie et</p>

	<p>l'attractivité de la zone, à réduire les barrières urbaines, à valoriser le potentiel touristique et commercial de la zone.</p> <p>2. Améliorer la compétitivité territoriale Le principal objectif de cette priorité est de rendre la zone socioéconomique fragile de la région de Bruxelles plus attractive, grâce au développement économique et aux initiatives innovantes au sein de cette zone d'intervention prioritaire, en soutenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création de nouvelles entreprises dans des secteurs créateurs d'emplois</li> <li>- des secteurs économiques particuliers déjà présents dans la zone</li> <li>- la gestion et la professionnalisation des services d'orientation et de conseil pour les entreprises et le soutien apporté à l'investissement ainsi que l'accès au capital pour ceux qui débutent une activité en investissant dans la zone</li> <li>- la mise en place de nouveaux centres d'innovation dans la zone.</li> </ul> <p>3. Emploi et cohésion sociale Le principal objectif consiste à renforcer la cohésion sociale afin d'accroître l'emploi dans la Région Capitale de Bruxelles en soutenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les chercheurs d'emploi pour les aider à améliorer leur capacité à faire leur entrée sur le marché du travail</li> <li>- les initiatives concernant l'intégration professionnelle des chômeurs</li> <li>- la participation des femmes au marché du travail</li> <li>- le développement et la gestion des partenariats en faveur des chercheurs d'emploi et des employeurs</li> <li>- actions visant à satisfaire les besoins du marché du travail et à fournir des prévisions précises sur ces besoins.</li> </ul> <p><b>Les trois priorités transversales du CRSN pour Bruxelles sont les suivantes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développement durable</li> <li>2. Innovation</li> <li>3. Gouvernance, partenariat et égalité des chances.</li> </ol> <p><i>Coopération territoriale</i></p> <p>L'objectif est de développer des projets cohérents permettant aux acteurs, dans le cadre de la coopération nationale, de travailler en étroite conformité avec les orientations et les thèmes choisis dans l'Objectif principal (II), et de mettre l'accent sur la structuration de projets, visant différents objectifs en même temps dans une approche intersectorielle. Les partenariats de projet devront tenir compte des particularités des régions : leur taille, leur triple statut de grande ville, de région et de capitale européenne, régionale, nationale.</p> <p>L'objectif de la Région de Bruxelles Capitale en matière de coopération territoriale est de soutenir les priorités régionales auxquelles il est fait référence dans le CRSN. Pour Bruxelles, qui est à la fois une grande ville et une région, il apparaît particulièrement important de se concentrer sur le thème de du développement urbain sur les réseaux de coopération et particulièrement en Europe du Nord Ouest où des situations comparables existent. Il tiendra particulièrement à cœur à la région de s'impliquer dans des projets dont les enjeux sont très importants pour son développement :</p>
--	---

	<p>Eléments traitants des concepts tels que le polycentrisme ( création de réseaux de grandes villes complémentaires), recherche de synergies, mise en place de coopération, nouveaux types de gouvernance et d'instruments en faveur de relations harmonieuses entre les grandes villes et leurs alentours. Les grandes villes et les régions urbaines sont des pôles de croissance importants. Ces pôles de croissance contribuent, entre autres choses, à réaliser les objectifs de Lisbonne et de Gothenburg qui sont les priorités aujourd'hui. Afin de réaliser ces objectifs, les grandes villes doivent avoir à leur disposition des moyens et des outils à appropriés. Elles doivent développer les spécialisations (niches) fonctionnelles (existantes), mettre en place des pôles complémentaires de croissance et faire bon usage de leur potentiel respectif (ressources humaines) par le biais de la création, par exemple, de réseaux d'innovation et de PME et de pôles de compétence. Le terme "innovation" doit être utilisé dans son acception la plus large, à savoir l'innovation dans chaque secteur d'activité et également, par exemple, dans les secteurs inhérents à une grande ville et importants pour Bruxelles tels que la construction, les services, le tourisme et les industries de la création (mode, art...). Des initiatives communes peuvent être prises concernant la formation et le renforcement de l'esprit d'entreprise et de l'innovation. Des actions peuvent être menées visant en particulier à attirer des entreprises, des activités innovantes, des PME et d'autres types d'investissements dans des zones socioéconomiques défavorisées de la ville. Alors que dans le même temps, les grandes villes sont confrontées à des problèmes mettant en danger ce processus d'innovation et de création (exclusion sociale, pauvreté, qualité de l'espace public dans certaines zones centrales, pollution de l'air, problèmes d'encombrement de la circulation...), ces problèmes peuvent également être abordés dans le cadre des futurs programmes de coopération territoriale. Des stratégies communes doivent être mises en place pour aborder efficacement les différents problèmes du centre ville, via la mise en œuvre de projets auxquels il est fait référence ci-dessus concernant la formation des ressources humaines, l'attraction des investissements et l'innovation, etc. L'extension urbaine peut être abordée par le biais d'actions visant à accroître l'attractivité de la ville pour les habitants et les investissements, par l'amélioration de l'environnement urbain et la disponibilité et la qualité de l'infrastructure urbaine, des services (publics), etc. Le développement de projet et le renforcement des atouts culturels de la ville (patrimoine, art, diversité culturelle) font partie de cette stratégie.</p> <p>Les priorités dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et la prévention du changement climatique sont des actions réduisant la pollution, augmentant l'efficacité énergétique dans tous les secteurs d'activité ; des actions dans le domaine des sources d'énergie renouvelable, etc. En particulier, des projets peuvent être développés concernant l'éco-construction et l'architecture durable y compris des aspects tels que la formation et l'amélioration de la sensibilisation du public. Dans le domaine du transport et de l'accessibilité, les priorités recouvrent des solutions de transport durable et intelligent qui sont particulièrement importantes dans les zones urbaines dans lesquelles la circulation est dense (optimisation des flux de transport et de l'infrastructure existante) réduction de <b>l'encombrement routier</b> et de la dépendance vis-à-vis de la voiture par le développement de solutions de transport public et la promotion de solutions de transport multimodal, l'amélioration de l'interopérabilité et de l'intermodalité du transport de marchandise (transport ferroviaire et par voie d'eau), renforcement du potentiel et de la compétitivité du transport par voie d'eau intérieure ainsi que des liaisons et</p>
--	---

	<p>de la coopération entre les ports intérieurs et maritimes et l'intégration des ports intérieurs à leur environnement (urbain). Des nouveaux nœuds intermodaux-comme les zones au développement récent avec des programmes de développement mixtes, des atouts et des fonctions spécifiques- doivent être pleinement intégrés à leur environnement immédiat et dans la ville. La qualité de l'espace public est un facteur déterminant pour l'attractivité de ces nouvelles zones urbaines Plus généralement, des stratégies communes peuvent être développées en favorisant un espace public de grande qualité (espace public en tant qu'espace partagé, intégration d'un plan lumière, etc.)</p>
<b>Allemagne</b>	<p>La stratégie du projet de CRSN allemand a été organisée autour de 3 priorités principales, les dénommées priorités stratégiques</p> <p>Le CRSN insiste sur les différences régionales entre les 16 états fédéraux. Par conséquent, ces 16 états développeront, sur la base des analyses SWOT leurs stratégies individuelles pour renforcer la compétitivité économique de leur <i>Land</i> respectif. Outre les différences, les régions allemandes montrent leurs similitudes en ce qui concerne leurs caractéristiques et leurs problèmes Il s'agit de la nécessité de réduire le chômage, de renforcer la compétitivité ainsi que le soutien de la croissance et l'accomplissement de la mondialisation. Dans cette optique, les régions devront tenir compte de l'évolution démographique. En outre, la structure économique qui se caractérise principalement par des petites et moyennes entreprises est une caractéristique commune des régions allemandes.</p> <p>Tant le développement urbain durable que les zones rurales sont pris en compte dans la stratégie et les principales priorités du CRSN.</p> <p><b>Trois priorités</b></p> <p><b>1) Innovation et expansion de la société du savoir ainsi que le renforcement de la compétitivité économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expansion de la société du savoir en tant que condition préalable à une société durable moderne</li> <li>• Conception compétitive des marchés ;</li> <li>• Amélioration des conditions générales des activités entrepreneuriales en particulier la réduction des contraintes eu égard aux initiatives privées et au financement des entreprises de taille moyenne ;</li> <li>• Utilisation des innovations écologiques comme avantage compétitif</li> </ul> <p><b>2) Augmentation de l'attractivité des régions pour les investisseurs et les habitants par le biais du développement urbain et régional durable</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantir et renforcer l'attractivité des régions allemandes ;</li> <li>• Garantir dans le même temps l'attractivité des régions allemandes pour les employés et les habitants ;</li> <li>• Réduction des contraintes de développement régional et des disparités ;</li> <li>• Nécessité d'ajuster les mesures y ayant trait en fonction des forces et des faiblesses régionales. Donc soutien particulier apporté aux régions dont la structure industrielle est faible, ayant des problèmes d'espace</li> </ul>

	<p>urbain ainsi qu'aux régions dépendantes de la pêche ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans ces mesures, on attache une grande importance à garantir et à renforcer la qualité de l'infrastructure (à la fois transport à grande capacité et infrastructure technologique)</li> <li>• En outre, amélioration ciblée de la qualité environnementale ainsi que l'utilisation des potentiels écologiques et la réalisation de l'innovation écologique.</li> </ul> <p><b>3) Orientation du marché du travail en fonction des nouveaux défis – plus d'emploi et de meilleure qualité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de nouveaux emplois compétitifs ;</li> <li>• Ajustement du marché du travail eu égard aux nouveaux défis dans le contexte de la mondialisation progressive et de l'évolution démographique ;</li> <li>• Augmentation du taux d'activité ;</li> <li>• Amélioration de l'adaptabilité des employés ;</li> <li>• Souplesse accrue du marché du travail ;</li> <li>• Renforcement du taux d'activité des seniors et intégration des employés non qualifiés et migrants au marché du travail ;</li> <li>• Davantage d'éducation et de formation continue ;</li> <li>• Expansion de la société du savoir et réalisation du changement économique structurel</li> </ul> <p><b>CRSN et Objectif 3</b></p> <p>Une description assez générale de l'objectif de la coopération transnationale Accent mis en particulier sur l'intégration des régions qui manquent d'infrastructure et de structure économique. Coopération transnationale comme facteur de développement important pour les villes et les régions allemandes.</p> <p><b>Objectifs premiers</b></p> <p><i>Environnement-protection de la nature et de l'environnement :</i></p> <p>Prise en compte des besoins qui y ont trait à la fois à la planification et à la réalisation ainsi qu'au suivi de la politique de cohésion par le biais des objectifs stratégiques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation et conformité de la loi environnementale de l'UE et de l'acquis communautaire eu égard aux problèmes environnementaux (par exemple, la Directive Cadre sur l'Eau, les oiseaux et les Directives sur l'Habitat etc.) ;</li> <li>• Conformité des objectifs de protection du climat (Protocole de Kyoto) ;</li> <li>• Conformité des normes environnementales nationales dans toutes les régions et les mesures financées ;</li> <li>• EES pour tous les projets ayant des impacts ou des effets significatifs</li> </ul>
--	---

	<p>sur l'environnement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la gestion du risque en tant que condition préalable importante pour la sécurité des sites économiques régionaux ;</li> <li>• Création de conditions générales attractives pour les entreprises et leurs employés ;</li> <li>• Prise en compte de la durabilité environnementale dans toutes les mesures renforçant la cohésion économique et sociale.</li> </ul> <p><i>Egalité des chances :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'habitats et promotion de la compatibilité entre vie professionnelle et vie de famille à la fois pour les hommes et les femmes ;</li> <li>• Prise en compte des besoins, des potentiels des hommes, des femmes et des familles,</li> <li>• Amélioration du taux d'activité des femmes,</li> <li>• Renforcement de l'esprit d'entreprise et des start-ups créées par des femmes,</li> <li>• Promotion de l'égalité hommes-femmes dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation</li> </ul> <p><i>Développement urbain durable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégies d'intégration en ce qui concerne la prévention de la concentration de problèmes sociaux, écologiques et économiques dans les régions urbaines ;</li> <li>• Promotion des économies locales et de l'emploi sur le plan local ;</li> <li>• Restauration de l'environnement physique ;</li> <li>• Réaménagement des friches industrielles ;</li> <li>• Maintenance et utilisation du patrimoine historique et culturel dans l'intérêt de la croissance et de l'emploi ;</li> <li>• Mesures tenant compte des structures de l'évolution démographique ;</li> <li>• Renforcement du rôle des villes concernant la croissance régionale de façon durable.</li> </ul>
<p><b>Pays-Bas</b></p>	<p>Le projet de stratégie couvre trois domaines principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation, esprit d'entreprise et économie du savoir</li> <li>• Régions et villes attractives</li> <li>• Davantage d'emploi de meilleure qualité</li> </ul> <p>La section sur la coopération territoriale transnationale fait référence à l'agenda de Rotterdam et à 4 thèmes FEDER (innovation, environnement, accessibilité et développement urbain durable). Le contenu en est au stade de l'ébauche pour donner de la souplesse aux discussions sur le contenu des programmes.</p> <p><u>Innovation</u> : Coopération transnationale pour renforcer les liens entre les</p>

	<p>universités et pour stimuler l'échange de savoir</p> <p><u>Environnement</u> : Protection contre les crues, entretien de zones naturelles importantes, biodiversité, ressources naturelles, amélioration de la qualité de l'eau et impacts des activités de loisirs et du tourisme sur la quantité et la qualité de l'eau Efficacité énergétique et prévention du risque, sécurité externe (minimisation des risques naturels et technologiques, par ex par le transport innovant de substances dangereuses). Sécurité maritime et améliorations apportées à l'environnement dans les ports mais également planification et installation écologique d'infrastructures de l'énergie.</p> <p><u>Accessibilité</u> : Etudes communes sur la planification structurelle, décisions prises sur les lignes de chemin de fer et constitutions de PPP transfrontaliers, de modèles de gestion de la circulation et d'investissements à petite échelle tels que les liaisons à l'infrastructure principale. L'approche intégrée est encouragée comme le développement des axes Amsterdam-Paris ou la structure principale faisant le lien avec l'Europe de l'Est. Transport par voie d'eau par ex. 'systèmes d'information fluviale' et coopération entre les ports.</p> <p><u>Développement urbain durable</u> : Développement et amélioration des réseaux urbains et des relations entre le milieu urbain et le milieu rural.</p> <p>Les investissements doivent avoir un caractère pilote étant donné que le budget limité ne permet pas d'entreprendre des projets stratégiques à grande échelle.</p> <p>La coopération inter programme (Mer du Nord et baltique) dans les zones portuaires, côtières et le domaine de l'énergie sure (en appliquant la règle de flexibilité des 20%)</p>
<b>Irlande</b>	<p>Le Cadre de Référence Stratégique National pour l'Irlande met l'accent sur trois priorités. Ces priorités sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'innovation, le savoir et l'esprit d'entreprise</li> <li>• Renforcement de la compétitivité et de la desserte des centres urbains par l'amélioration de l'accès à l'infrastructure et au développement environnemental et durable.</li> <li>• Amélioration de la qualification de la main d'œuvre et augmentation de la participation et de l'activation des groupes en dehors de la main d'œuvre</li> </ul> <p>Reflétant l'implication de l'Irlande dans le succès de l'Agenda de Lisbonne, la stratégie d'investissement du CRSN est tout à fait cohérente avec la réalisation de ces objectifs. En outre, le CRSN a identifié les trois principes horizontaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du développement durable</li> <li>• Soutien de l'égalité</li> <li>• Promotion de l'intégration sociale</li> </ul> <p>Le CRSN ne fixe pas de priorités particulières pour l'Objectif de Coopération Territoriale européenne. Toutefois, l'Irlande est engagée dans l'Objectif et participera activement à tous les programmes auxquels elle est éligible. En outre, les priorités qui ont été identifiées dans le CRSN de</p>

	l'Irlande complètent largement les priorités du Programme de l'Europe du Nord Ouest.
<b>Royaume-Uni</b>	<p>La stratégie du projet britannique de CRSN est organisée autour de <u>6 priorités principales</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'innovation et le transfert de connaissances</li> <li>• Stimuler l'esprit d'entreprise et l'entreprise</li> <li>• Amélioration des compétences dans le secteur de l'emploi intermédiaire</li> <li>• Réduire le nombre d'inactifs sur le plan économique</li> <li>• Bâtir des communautés durables</li> <li>• Améliorer l'accès et la desserte</li> </ul> <p><u>Buts globaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maintenir la stabilité macroéconomique</li> <li>• élever le taux de croissance durable</li> <li>• Améliorer la performance économique de chaque région du Royaume Uni</li> </ul> <p>Tous les programmes de Fonds Structurels comporteront des stratégies intégrées relatives aux préoccupations liées à l'environnement et au développement durable</p> <p>Encouragement spécial de la technologie environnementale innovante</p> <p>Intérêt spécial manifesté à l'égard de la façon d'aborder l'incapacité du marché à fournir des biens et des services.</p> <p>Trois thèmes <u>horizontaux</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) consommation et production, développement durable</li> <li>2) Durabilité Environnementale</li> <li>3) Egalité des chances et non discrimination</li> </ol> <p><u>CRSN et objectif 3.</u></p> <p>Le CRSN de la GB ne fixe pas de priorités pour l'Objectif 3 parce qu'elles doivent être développées en étroite concertation avec les autres états membres sur l'Objectif 3. Mais le gouvernement reste fermement impliqué dans le futur Objectif de Coopération, y compris tous les programmes transfrontaliers, transnationaux et interrégionaux auxquels la GB est éligible pendant la période 2007-2013.</p>
<b>France</b>	<p>Comme le montre l'analyse du diagnostic de la France et de ses régions, le pays est confronté à de grands défis économiques, sociaux et environnementaux qui sont étroitement liés aux problèmes couverts par l'agenda de Lisbonne-Gothenburg.</p> <p>Sur la base des Orientations Stratégiques Communautaires et des objectifs</p>

de la politique de cohésion, les consultations menées avec les principaux partenaires au niveau national et régional tiennent compte de l'identification des axes stratégiques distinguant les priorités thématiques pour chaque programme et pour chaque fond et priorités territoriales pour 2007-2013. Les priorités stratégiques ayant un sens potentiel clé pour les futurs programmes se réfèrent à quatre domaines principaux :

- L'environnement économique et le soutien des entreprises avec une attention particulière portée à l'excellence dans l'innovation et sur le plan territorial ;
- L'éducation, l'emploi, la gestion des ressources humaines et l'intégration sociale
- Environnement et prévention des risques ;
- Développement durable

### **Les orientations stratégiques françaises concernant deux des trois objectifs de la cohésion économique et sociale**

#### 1) COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI EN FRANCE METROPOLITAINE

*A – Dans les régions : Promotion de l'attractivité et de l'excellence des régions pour l'emploi et l'investissement : Orientations stratégiques pour le FEDER*

Priorité 1 : promotion de l'innovation et de l'économie du savoir

Priorité 2: Développement des TCI pour l'économie et la société de l'information

Priorité 3: Soutien des entreprises dans le cadre des mesures de développement du territoire

Priorité 4: Protection de l'environnement et prévention du risque dans le contexte du développement durable

Priorité 5: Développement des moyens de transport qui représentent une alternative au transport routier pour les utilisateurs individuels et les entités économiques

*B – Soutien de l'emploi, valorisation du capital humain et garantie de l'intégration sociale : Orientations stratégiques dans le cadre du Fond Social Européen.*

Priorité 1 : Participation à l'adaptation des employés et des entreprises aux changements intervenant dans l'environnement économique

Priorité 2: Amélioration de l'accès à l'emploi pour les chômeurs

Priorité 3: Renforcement de la cohésion sociale et lutte contre la discrimination en faveur de l'intégration sociale

Priorité 4: Investissement dans les ressources humaines

Priorité 5: Développement des partenariats et création d'un réseau pour l'emploi et l'intégration

Priorité 6: Soutien des actions transfrontalières et de la coopération entre les régions dans le domaine de l'emploi et de l'intégration sociale

*C – Dimension territoriale de la cohésion et du développement durable*

1. Définit les stratégies d'intervention dans les territoires concernés par le projet

2. Zones urbaines – sources du dynamisme économique, social et culturel

3. Aide spéciale nécessaire pour les régions rurales et celles qui dépendent

	<p>de la pêche 4. Zones interrégionales et présentant des handicaps géographiques et naturels</p> <p><b>2) CRSN et objectif 3</b></p> <p>Pour les 3 volets : Développer des projets stratégiques</p> <p><u>A – Coopération transfrontalière</u> Projets pour les territoires présentant un fort potentiel d'intégration Coopération économique Accessibilité, innovation, recherche et activités scientifiques Prévention du risque Ressources naturelles et culturelles</p> <p><u>B – Intégration régionale des régions d'outre-mer dans leur environnement</u></p> <p><u>C - Coopération interrégionale</u></p>
<p><b>Luxembourg</b></p>	<p><b>Exposé des faits</b> : La coopération par delà les frontières nationales est particulièrement importante pour un petit pays comme le Grand Duché du Luxembourg en raison de fortes interdépendances non seulement avec les pays environnants (en se concentrant sur la Grande Région) mais également avec les pays de toute l'Europe</p> <p>Etant donné que le Luxembourg et la Grande Région ne font pas partie d'une région métropolitaine et ne sont pas non plus situées dans un Eurocorridor, il faut rechercher des stratégies alternatives en rapport avec l'idée de contrebalancer les centres globaux tel que cela était prévu par la vision spatiale pour l'ENO en 2000.</p> <p><b>Objectif global</b> : Mettre en œuvre la coopération non seulement avec la Grande Région mais également avec d'autres régions dynamiques en Europe, en particulier en Europe du Nord Ouest en participant à des projets stratégiques ayant un fort impact territorial et contribuant à la mise en œuvre des objectifs nationaux.</p> <p><b>On s'attend à tirer les bénéfices des synergies et des complémentarités</b> entre les programmes de coopération interrégionaux, transnationaux et transfrontaliers</p> <p>L'importance de la <b>dimension territoriale</b> des thèmes/projets est soulignée</p> <p><b>6 priorités</b> pour la coopération territoriale ont été identifiées</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développement/soutien des PME</li> <li>2) stimulation de l'enseignement supérieur et de la recherche</li> <li>3) Développement territorial</li> <li>4) Accessibilité</li> <li>5) Environnement</li> <li>6) Gouvernance</li> </ol> <p>Certains thèmes de projet possibles tels que le développement de couloirs et des régions périphériques pour contrebalancer les zones métropolitaines au sein de l'ENO, la réduction des risques de crue ou une coopération plus étroite entre les universités et les centres de recherche en Europe sont</p>

---

	mentionnés.
--	-------------

## E) VENTILATION INDICATIVE DE LA CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PAR CATEGORIE AU PROGRAMME OPERATIONNEL

Référence Commission No : \_\_\_\_\_

Nom du programme : \_\_\_\_\_

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : \_\_/\_\_/\_\_

(en euros)

(en euros)

(en euros)

Dimension 1 Thème Priorité		Dimension 2 Forme de financement		Dimension 3 Territoire	
Code *	Montant **	Code *	Montant **	Code *	Montant **
01	17,869,684	01	355,443,293	09	355,443,293
03	17,869,684				
04	17,869,684				
12	11,169,708				
13	11,169,708				
14	11,169,708				
16	11,169,708				
26	11,169,708				
28	11,169,708				
30	11,169,708				
31	11,169,709				
41	10,866,303				
46	10,866,302				
48	10,866,303				
49	10,866,302				
50	13,696,038				
51	10,866,303				
53	10,866,302				
54	10,866,303				
55	10,866,302				
58	13,696,038				
59	13,698,038				
61	13,696,038				
74	17,869,684				
80	17,869,683				
81	13,696,039				
85	14,928,618				
86	6,397,980				
<b>Total</b>	<b>355,443,293</b>	<b>Total</b>	<b>355,443,293</b>	<b>Total</b>	<b>355,443,293</b>

\* Les catégories doivent être codifiées pour chaque dimension en utilisant la classification standard.

\*\* Montant estimé de la contribution communautaire pour chaque catégorie.

### Catégorisation des Fonds Assistance pour 2007-2013

Tableau 1 : Codes pour la dimension du thème de la priorité

Code	Thème Priorité
<b>Recherche et développement technologique (R&amp;TD), innovation et entrepreneuriat</b>	
01	Activités R&TD dans les centres de recherche
02	Infrastructure R&TD ( <i>y compris l'usine physique, l'instrumentation et les réseaux informatiques haut débit reliant les centres de recherche</i> ) et les centres de compétences dans une technologie spécifique
03	Transfert de technologie et amélioration des réseaux de coopération entre les petites entreprises (PME), entre celles-ci et d'autres entreprises et les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tous types, les autorités régionales, les centres de recherche et pôles scientifiques et technologiques ( <i>parcs scientifiques et technologiques, technopoles, etc.</i> )
04	Assistance à la R&TD, en particulier dans les PME ( <i>y compris l'accès aux services R&amp;TD dans les centres de recherche</i> )
05	Services de soutien avancé aux entreprises et aux groupes d'entreprises.
06	Assistance aux PME pour la promotion de produits et de processus de production écologiques ( <i>introduction d'un système efficace de gestion de l'environnement, adoption et utilisation des technologies de prévention de la pollution, intégration de technologies propres dans la production</i> )
07	L'investissement dans les entreprises directement lié à la recherche et à l'innovation ( <i>technologies innovantes, mise en place de nouvelles entreprises par les universités, les centres R&amp;TD existants et les entreprises, etc.</i> )
08	Autre investissement dans les entreprises
09	Autres mesures visant à stimuler la recherche et l'innovation ainsi que l'esprit d'entreprise dans les PME
<b>Société de l'information</b>	
10	Infrastructures téléphoniques ( <i>y compris les réseaux large bande</i> )
11	Technologies de l'Information et de la Communication ( <i>accès, sécurité, interopérabilité, prévention du risque, recherche, innovation, e-content, etc.</i> )
12	Technologies de l'Information et de la communication (RTE-TCI)

13	Services et applications pour le citoyen ( <i>télésanté, administration en ligne, e-learning, intégration par les sociétés de l'information, etc.</i> )
14	Services et applications pour les PME ( <i>commerce électronique, enseignement et formation, mise en réseau, etc.</i> )
15	Autres mesures en faveur de l'amélioration de l'accès à et de l'utilisation efficace des TCI par les PME.



**Transport**

16	Chemins de fer
17	Chemins de fer (RTE-T)
18	Les atouts du rail
19	Les atouts du rail (RTE-T)
20	Autoroutes
21	Autoroutes (RTE-T)
22	Routes nationales
23	Routes régionales/locales
24	Pistes cyclables
25	Transport urbain
26	Transport Multimodal
27	Transport Multimodal (RTE-T)
28	Systèmes de transport intelligents
29	Aéroports
30	Ports
31	Voies de navigation intérieures ( <i>régionales et locales</i> )
32	Voies de navigation intérieures (RTE-T)

**Energie**

33	Electricité
34	Electricité (RTE-E)
35	Gaz naturel
36	Gaz naturel (RTE-E)
37	Produits pétroliers
38	Produits pétroliers (RTE-E)
39	Energie renouvelable : Vent
40	Energie renouvelable : Solaire
41	Energie renouvelable : Biomasse
42	Energie renouvelable : Hydroélectrique, géothermique et autre
43	Energie efficace, co-génération, gestion de l'énergie

**Protection de l'environnement et prévention du risque**

44	Gestion des déchets ménagers et industriels
45	Gestion et distribution de l'eau ( <i>eau potable</i> )

46	Traitement de l'eau ( <i>eau usée</i> )
47	Qualité de l'Air
48	Prévention intégrée et contrôle de la pollution
49	Atténuation et adaptation au changement climatique
50	Réhabilitation des sites industriels et des terres contaminées
51	Promotion de la biodiversité et protection de la nature ( <i>y compris Natura 2000</i> )
52	Promotion du transport urbain propre
53	Prévention du risque ( <i>y compris l'élaboration et la mise en œuvre des plans et des mesures afin de prévenir et de gérer les risques technologiques et naturels</i> )
54	Autres mesures pour préserver l'environnement et la prévention des risques

### ***Tourisme***

55	Promotion des atouts naturels
56	Protection et développement du patrimoine naturel
57	Autre assistance pour améliorer les services touristiques

### ***Culture***

58	Protection et préservation du patrimoine culturel
59	Développement de l'infrastructure culturelle
60	Autre assistance pour améliorer les services culturels

### ***Revitalisation urbaine et rurale***

61	Projets intégrés pour la revitalisation urbaine et rurale
----	---

### ***Accroissement de l'adaptabilité des employés et des sociétés, des entreprises et des entrepreneurs***

62	Développement des systèmes et des stratégies de formation continue dans les sociétés ; Formation et services à l'attention des employés pour renforcer leur adaptabilité au changement ; Promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation
63	Conception et diffusion de façons plus innovantes et plus productives d'organiser le travail
64	Développement de services spécifiques pour l'emploi, la formation et le soutien en rapport avec la restructuration de secteurs et d'entreprises et le développement de systèmes d'anticipation des changements économiques et des futures exigences en terme d'emplois et de compétences

### ***Amélioration de l'accès à l'emploi et à la durabilité***

65	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail
66	Mise en place des mesures actives et préventives sur le marché du travail

67	Mesures visant à encourager le vieillissement actif et à prolonger les vies actives
68	Soutien de l'emploi indépendant et du lancement d'entreprise
69	Mesures pour améliorer l'accès à l'emploi et accroître la participation durable et la progression des femmes dans l'emploi afin de réduire la discrimination fondée sur le sexe sur le marché du travail et pour réconcilier vie professionnelle et vie privée comme faciliter l'accès à la garde d'enfants et des personnes dépendantes
70	Action particulière en vue d'accroître la participation des migrants à l'emploi et par là même renforcer leur intégration sociale

***Améliorer l'intégration sociale des personnes les moins favorisées***

71	Chemin ouvert à l'intégration et à la réinsertion dans l'emploi des personnes défavorisées Lutter contre la discrimination dans l'accès et la progression sur le marché du travail et promouvoir la diversité sur le lieu de travail
----	--

***Amélioration du capital humain***

72	Conception, introduction et mise en œuvre de réformes dans l'enseignement et les systèmes de formation afin de développer l'employabilité, améliorer l'adéquation de l'enseignement professionnel et initial et de la formation au marché du travail, actualiser les compétences des personnels de formation en vue de l'innovation et de l'économie du savoir
73	Mesures dans le but d'accroître le recours à l'enseignement et à la formation continue, y compris en faisant baisser l'abandon prématuré des études, la discrimination fondée sur le sexe et améliorer l'accès et la qualité de l'enseignement initial, à l'enseignement supérieur et à la formation
74	Développer le potentiel humain dans le domaine de la recherche et de l'innovation en particulier par les études de troisième cycle et la formation des chercheurs et les activités de constitution de réseau, les centres de recherche et les entreprises

***Investissement dans l'infrastructure sociale***

75	Infrastructure éducative
76	Infrastructure sanitaire
77	Infrastructure d'accueil de la petite enfance
78	Infrastructures d'hébergement
79	Autre infrastructure sociale

***Mobilisation pour les réformes dans les domaines de l'emploi et de l'intégration***

80	Promotion des partenariats, pactes et initiatives par la mise en réseau des parties prenantes pertinentes
----	---

***Renforcer la capacité institutionnelle au niveau national, régional et***

**local**

81	Mécanismes d'amélioration de l'élaboration de la bonne politique et du programme, suivi et évaluation au niveau local, national et régional, se doter des capacités en terme d'élaboration de politiques et de programmes
----	---

**Réduction des coûts supplémentaires entravant le développement des régions ultrapériphériques**

82	Compensation de tous les coûts dus au déficit d'accessibilité et au morcèlement territorial
83	Action spécifique abordée pour compenser les coûts supplémentaires dus aux facteurs de taille de commercialisation
84	Soutien pour compenser les coûts supplémentaires dus aux conditions climatiques et aux difficultés liées au relief

**Assistance technique**

85	Préparation, mise en œuvre, suivi et inspection
86	Évaluation et études information et communication

Tableau 2 : Codes pour la forme de la dimension financière

Code	Forme de financement
01	Aide non remboursable
02	Aide ( <i>prêt, bonification d'intérêt, garanties</i> )
03	Capital risque ( <i>participation, fond de capital risque</i> )
04	Autres formes de financement

Tableau 3 : Codes pour la dimension territoriale

Code	Type de territoire
01	Urbain
02	Montagnes
03	Îles
04	Zones peuplées de façon éparses et très éparses
05	Zones rurales ( <i>autres que montagneuses, insulaires ou zones peuplées de façon éparses et très éparses</i> )
06	Anciennes frontières extérieures de l'UE ( <i>après le 30.04.2004</i> )
07	Région ultrapériphérique
08	Zone de coopération transfrontalière
09	Zone de coopération transnationale

10	Zone de coopération interrégionale
00	Sans objet

Tableau 4 : Codes pour la dimension de l'activité économique

<b>Code</b>	<b>Activité économique<sup>ii</sup></b>
01	Agriculture, chasse et forêt
02	Pêche
03	Fabrication de produits alimentaires et de boissons
04	Manufacture de textiles et de produits textiles
05	Fabrication de matériel de transport
06	Industries manufacturières non précisées
07	Activité minière et d'extraction de matériaux énergétiques
08	Alimentation en électricité, en gaz, en vapeur et en eau chaude
09	Récupération, purification et distribution d'eau
10	Poste et télécommunications
11	Transport
12	Construction
13	Vente en gros et au détail
14	Hôtels et restaurants
15	Intermédiation financière
16	Activités immobilières, de location et économique
17	Administration publique
18	Enseignement
19	Activités liées à la santé humaine
20	Travail social, services rendus à la collectivité, services sociaux, services à la personne
21	Activités liées à l'environnement
22	Autres services non précisés
00	Sans objet

Tableau 5 : Codes pour la dimension de site

Code <sup>iii</sup>	Site <sup>iv</sup>
NUTS	<p>1. Programmes Opérationnels présentés dans le cadre de l'objectif de « Convergence » qui sera élaboré au niveau géographique approprié ou au moins au niveau régional NUTS II.</p> <p>Les programmes opérationnels présentés dans le cadre de l'objectif de convergence avec une contribution du Fond de Cohésion seront rédigés au niveau national.</p> <p>2. Les Programmes Opérationnels présentés dans le cadre de l'objectif de « Compétitivité régionale et de l'emploi » seront rédigés au niveau régional NUTS I ou NUTS II, conformément au système institutionnel spécifique à l'Etat membre , pour les régions bénéficiant du financement du FEDER sauf accord contraire passé entre la Commission et l'Etat membre Ils seront rédigés par l'Etat membre au niveau approprié s'ils sont financés par le FSE.</p> <p>3. Les programmes opérationnels présentés dans le cadre de l'objectif de la « coopération territoriale européenne » pour la coopération transfrontalière seront rédigés, en règle générale, pour chaque frontière ou groupe de frontières par un groupement approprié au niveau NUTS III y compris les enclaves. Les Programmes Opérationnels présentés dans le cadre de l'objectif de la « coopération territoriale européenne » pour la coopération transfrontalière seront rédigés au niveau de chaque zone de coopération transnationale. La coopération interrégionale et l'échange de programmes seront liés au territoire de la Communauté dans son ensemble.</p>

**F) LISTE DES MINISTÈRES RESPONSABLES DANS LES PAYS PARTICIPANTS**

Belgique (Flandres)	Agence pour l'économie – gouvernement flamand Ellipsgebouw bus 12 Koning Albert II-laan 35 B-1030 Bruxelles Belgique
Belgique (Bruxelles)	Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale Service du Secrétaire général 20 Boulevard du Jardin botanique B-1035 Bruxelles Belgique
Belgique (Wallonie)	Ministère de la Région wallonne Division des Relations internationales Philippe SUINEN, Directeur général Place Saintelette, 2 B-1080 Bruxelles Belgique
Allemagne	Ministère Fédéral de l'Économie et de la Technologie Scharnhorststr. 34-37 D-10115 Berlin Allemagne  Ministère Fédéral du transport, du bâtiment et des affaires urbaines Invalidenstraße 44 D-10115 Berlin Allemagne
France	Ministère délégué à l'aménagement du territoire Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) 1, avenue Charles Floquet 75007 Paris France
Irlande	Département des Finances Edifices publics Merrion Street Dublin 2 Irlande
Luxembourg	Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire Direction de l'Aménagement du Territoire 1, rue du Plébiscite L-2341 Luxembourg Luxembourg
Pays-Bas	Ministère du logement, de la politique de l'aménagement du territoire et de l'environnement (VROM) Rijnstraat 8, P.O. Box 20951 NL-2500 EZ La Haye Les Pays Bas
Royaume-Uni	<i>Pour l'Angleterre :</i>

	<p>Département pour les Collectivités et Gouvernement local Unité de planification internationale Eland House Bressenden Place, UK-London SW1E 5DU Angleterre</p> <p><i>Pour le compte des administrations décentralisées en Ecosse, au Pays de Galle et en Irlande du Nord :</i> Exécutif écossais Fonds Structurels Européens Meridian Court 5 Cadogan Street UK-Glasgow G2 6AT Ecosse</p>
Suisse	<p>Département de l'Environnement, du transport, Energie et communications Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication Office Fédéral du Développement Territorial ARE Mühlestrasse 2, CH-3063 Ittigen,</p> <p>Adresse postale : CH-3003 Bern Suisse</p>

## NOTES

<sup>i</sup> Le rapport Brundtland ('Our Common Future', 1987) a défini le développement durable comme le 'développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins' et comprenant trois composants fondamentaux, à savoir la protection de l'environnement, la croissance économique et l'équité sociale. Cette définition est largement acceptée aujourd'hui et elle est également utilisée pour la compréhension du développement durable dans ce Programme Opérationnel.

<sup>ii</sup> Réglementation (EC) No. 1080/2006 du Parlement européen et le Conseil du 5 juillet 2006 sur le Fond Européen de Développement Régional abrogeant la réglementation (EC) No 1783/1999

<sup>iii</sup> Commission des Communautés Européennes (1991) Europe 2000. Perspective pour le développement du territoire de la Communauté. Luxembourg : Office des Publications Officielles des Communautés Européennes

<sup>iv</sup> NWMA Spatial Vision Group (2000) Vision spatiale pour l'Europe du Nord Ouest. Bâtir la coopération. Den Haag: VROM.

<sup>v</sup> Les autres sont la Suède, la Finlande et le Danemark cf. <http://trendchart.cordis.lu/scoreboards/scoreboard2005/index.cfm>

<sup>vi</sup> Les huit autres universités faisant partie des 10 meilleures du monde sont situées aux Etats Unis d'après le classement de l'Université de Shanghai Jiao Tong, en Chine (cf. <http://ed.sjtu.edu.cn/rank/2005/ARWU2005Main.htm>).

<sup>vii</sup> Les MEGAS sont des zones de croissance potentielles qui ont été identifiées au cours de la recherche menée par le programme ORATE. Celles-ci sont identifiées sur la base des critères suivants : masse démographique, compétitivité, desserte et institutions au service de la connaissance.

<sup>viii</sup> Les textes et les cartes issus des projets de recherche menés dans le cadre du programme ORATE présentés dans ce Programme Opérationnel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité de Suivi ORATE.

<sup>ix</sup> Les textes et les cartes issus des projets de recherche menés dans le cadre du programme ORATE présentés dans ce Programme Opérationnel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité de Suivi ORATE.

<sup>x</sup> Les textes et les cartes issus des projets de recherche menés dans le cadre du programme ORATE présentés dans ce Programme Opérationnel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité de Suivi ORATE.

<sup>xi</sup> Les textes et les cartes issus des projets de recherche menés dans le cadre du programme ORATE présentés dans ce Programme Opérationnel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité de Suivi ORATE.

<sup>xii</sup> Ici, l'accessibilité se mesure par le nombre d'opportunités de se rendre auprès de la population, pondérées par le temps que cela prend, basé sur le transport multimodal (route, rail, air)

<sup>xiii</sup> Les textes et les cartes issus des projets de recherche menés dans le cadre du programme ORATE présentés dans ce Programme Opérationnel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité de Suivi ORATE.

<sup>xiv</sup> Source: [http://ine.dad.be/documents/Waternews/Publications/Brochures/INE\\_Facts\\_figures.pdf](http://ine.dad.be/documents/Waternews/Publications/Brochures/INE_Facts_figures.pdf)

<sup>xv</sup> ORATE (2003) ORATE en cours. Résultats préliminaires d'ici l'automne 2003, Luxembourg : ORATE.

<sup>xvi</sup> Les textes et les cartes issus des projets de recherche menés dans le cadre du programme ORATE présentés dans ce Programme Opérationnel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité de Suivi ORATE.

<sup>xvii</sup> Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions (2006) : *Rapport sur le fonctionnement de l'organisation transitionnelle établie dans le Traité d'Adhésion 2003 (période du 1er mai 2004-30 avril 2006)*. COM (2006) 48 final. Bruxelles, CEC, p. 14  
Migration Information Source online <http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?id=306>

<sup>xviii</sup> Les informations sont basées sur l'Etude de la Vision Spatiale n° 1

<sup>xix</sup> [http://ec.europa.eu/growthandjobs/key/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/growthandjobs/key/index_en.htm)

<sup>xx</sup> [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2006/l\\_291/l\\_29120061021en00110032.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2006/l_291/l_29120061021en00110032.pdf)

<sup>xxi</sup> [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2006/l\\_291/l\\_29120061021en00110032.pdf](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/en/oj/2006/l_291/l_29120061021en00110032.pdf)

<sup>xxii</sup> Top Technologie : franchir les frontières, déplacer les frontières', 2003.  
<http://www.programmahorizon.nl/>

Les autres études sont les suivantes :

van den Berg, L.; Pol, P.; van Winden, W.; Woets, P. (2004) *les villes européennes dans l'économie du savoir. Les cas d'Amsterdam, Dortmund, Eindhoven, Helsinki, Manchester, Munich, Münster, Rotterdam et Zaragosse*. Euricur

van Winden, W.; van den Berg, L. (2004) *Les villes dans l'économie du savoir: défis de la nouvelle gouvernance*. Document de réflexion. STRIKE – Euricur

<sup>xxiii</sup> La mécatronique est la combinaison synergique de l'ingénierie mécanique (« méca pour mécanisme), de l'ingénierie électronique (« tronique » pour électronique) et du génie logiciel. L'objet de ce domaine interdisciplinaire de l'ingénierie est l'étude des automatismes du point de vue de l'ingénierie et sert à contrôler les systèmes hybrides avancés.

<sup>xxiv</sup> Un système intégré est un système multi usage dans lequel l'ordinateur est entièrement englobé par le dispositif qu'il contrôle. Par opposition à un ordinateur généraliste tel qu'un PC, un système intégré exécute des tâches prédéfinies, généralement avec des exigences très spécifiques. Dans une application dans laquelle le système est dédié à une tâche spécifique, les ingénieurs concepteurs sont en mesure d'optimiser considérablement le système réduisant ainsi énormément le coût et la taille du produit final. En raison de leur faible coût, les systèmes intégrés sont communément insérés dans les produits conçus pour la production en masse.

<sup>xxv</sup> L'éco innovation est le processus consistant à développer de nouveaux produits ou services qui présentent une valeur ajoutée pour le client ou l'entreprise mais qui ont un impact bien moindre sur l'environnement.

<sup>xxvi</sup> Selon les termes de la Convention européenne du paysage, également appelée Convention de Florence.

<sup>xxvii</sup> Sous la présidence de la Grande Bretagne du second semestre 2005, les ministres de l'UE ont décidé, en signant l'Accord de Bristol, de renouveler leur engagement dans le but de créer des emplois, de veiller à la prospérité économique, à la justice sociale et à l'amélioration de la qualité de vie des 450 millions de citoyens que compte l'Europe. Cela s'appuie sur l'acquis urbain de Rotterdam, sur l'agenda de Lisbonne en faveur des emplois et de la croissance, sur les objectifs de la durabilité environnementale convenus à Gothenburg et la gouvernance démocratique efficace qui a fait l'objet d'un accord lors du sommet de Varsovie en mai 2005 (cf.

[http://www.communities.gov.uk/pub/523/PolicyPapersUKPresidencyEUMinisterialInformalOnSustainableCommunities\\_id1162523.pdf](http://www.communities.gov.uk/pub/523/PolicyPapersUKPresidencyEUMinisterialInformalOnSustainableCommunities_id1162523.pdf))

<sup>xxviii</sup> Les textes et les cartes issus des projets de recherche menés dans le cadre du programme ORATE présentés dans ce Programme Opérationnel ne reflètent pas nécessairement l'opinion du Comité de Suivi ORATE.

# Investing in Opportunities.



INTERREG IV B



## **INTERREG IV B**

Les Arcuriales  
45, rue de Tournai, 6/D  
F-59000 Lille, France

T. +33 3 20 78 55 00

F. +33 3 20 55 65 95

[nwe@nweurope.eu](mailto:nwe@nweurope.eu)

[www.nweurope.eu](http://www.nweurope.eu)

Autorité de gestion:

